



Rapport sur le développement durable

2023

Belfius

Sommaire

1. À PROPOS DE CE RAPPORT	4
2. STRATÉGIE DE BELFIUS	6
2.1. Stratégie Inspire 2025	7
2.2. Création de valeur	8
2.3. La stratégie ESG de Belfius	10
3. PRINCIPALES PARTIES PRENANTES ET SUJETS MATÉRIELS	12
3.1. Dialogue avec nos parties prenantes	13
3.2. Évaluation de la matérialité	15
4. GOUVERNANCE ESG	17
4.1. Conseils d'administration et comités consultatifs	18
4.2. Le Joint Management Committee	19
4.3. Le Strategic Sustainability Committee	19
4.4. Organisation ESG	20

5. UNE CROISSANCE QUI A DU SENS («MEANINGFUL»)	21
5.1. Accélérer la transition	22
5.2. Solutions de financement qui ont du sens («meaningful»)	24
5.3. La durabilité en assurance	31
5.4. Solutions bancaires et d'assurance innovantes	34
5.5. L'investissement «meaningful», porteur de sens	35
5.6. Gestion des portefeuilles propres et durabilité	39
6. ACCENT SUR L'ACTION CLIMATIQUE ET ENVIRONNEMENTALE	42
6.1. Risques et opportunités liés à l'environnement et au climat	43
6.2. Challenge climatique – Trajectoire de décarbonisation	74
6.3. Les nouveaux défis environnementaux	86
6.4. Alignement avec la taxonomie de l'UE	91
6.5. L'empreinte propre de Belfius	100
7. BONNE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	106
7.1. Conduite responsable des affaires et résilience	107
7.2. Expérience client	118
7.3. Approvisionnement durable	124
8. ENGAGEMENT ENVERS LA COMMUNAUTÉ	126
8.1. Projets sociaux soutenus par Belfius	127
8.2. Philanthropie	129
8.3. Accès à l'art	130
9. RESSOURCES HUMAINES	131
9.1. Les membres du personnel: l'épine dorsale de l'entreprise	133
9.2. Gestion des talents	136
9.3. Culture d'entreprise inclusive	138
9.4. La santé et le bien-être au cœur des préoccupations	141
9.5. Rémunération chez Belfius	144
GLOBAL REPORTING INITIATIVE (GRI) – TABLEAU	147
UN GLOBAL COMPACT PROGRESS INDEX	158
UNEP FI PRINCIPLES FOR RESPONSIBLE BANKING REPORTING	160
UNITED NATIONS PRINCIPLES FOR SUSTAINABLE INSURANCE (UNPSI)	183
FINANCED EMISSIONS METHODOLOGY	190
PUBLICATION D'INFORMATIONS SUR LA TAXONOMIE DE L'UE	193



1. À propos de ce rapport



Le rapport 2023 sur le développement durable de Belfius présente la stratégie, le modèle d'entreprise, la gouvernance, les risques et opportunités, les performances et les perspectives d'avenir du Groupe Belfius («Belfius») en matière de développement durable. Ce rapport est l'occasion pour Belfius de guider ses parties prenantes et tout lecteur externe dans leur compréhension des valeurs du Groupe, de ses initiatives et des progrès globaux réalisés en matière de durabilité en 2023.

Afin de garantir une compréhension approfondie et complète de la performance globale du Groupe, ce rapport doit se lire conjointement avec le rapport annuel 2023 de Belfius.

Le rapport couvre Belfius Banque et ses filiales consolidées⁽¹⁾, dont font notamment partie Belfius Insurance, Belfius Asset Management, Belfius Auto Lease ou encore Belfius Lease.

Ce rapport s'appuie sur les informations fournies par les départements commerciaux, les filiales et les experts en durabilité de la Banque Belfius. Il a été approuvé par le comité de direction et le conseil d'administration de Belfius Banque en mars 2024.

Le rapport a été préparé en référence aux normes de la Global Reporting Initiative (GRI) pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023. Ces normes énoncent des directives pour la communication sur la durabilité. De plus, nous continuons à prendre en considération les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), sur lesquelles l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) s'est basée pour élaborer les exigences qualitatives de «Pillar III» liées à l'environnement prudentiel – voir le chapitre 6 sur l'action climatique et environnementale.

Sauf indication contraire, l'utilisation de termes tels que «vert» ou «durable» ne correspond pas à la taxonomie de l'UE.

Notre évaluation de la matérialité (voir section 3.2.) prend en compte les pratiques actuelles du marché, les tendances en matière de durabilité et les évolutions réglementaires. Cependant, si nous nous efforçons de nous aligner sur les normes émergentes, l'application complète de l'approche de «double matérialité», telle qu'indiquée dans la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) et dans les normes européennes de reporting sur le développement durable (ESRS) du groupe consultatif européen sur l'information financière (EFRAG), n'est pas encore pleinement mise en œuvre.

L'index de contenu GRI, l'index de progrès du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC), le rapport des Principes pour une Assurance Durable (PSI) et le rapport des Principes pour une Banque Responsable (PRB) sont repris dans les annexes de ce rapport sur le développement durable.

Pour tout commentaire et toute question concernant le rapport de développement durable de Belfius, veuillez envoyer un e-mail à esg@belfius.be.

(1) Pour la liste complète des filiales consolidées, consultez le rapport annuel 2023.



2. Stratégie de Belfius



2.1. Stratégie Inspire 2025

Depuis 10 ans, la stratégie fondamentale de Belfius n'a pas changé: être un bancassureur intégré, à la pointe du numérique, présent dans tous les segments de l'économie et de la société belge, engagé pour la satisfaction de la clientèle et la création de valeur sociétale, avec une gestion des risques et une gestion financière robustes.

La stratégie «Inspire 2025» de Belfius renforce encore cet engagement. «Belfius, meaningful and inspiring for Belgian society. Together»: c'est notre mission et notre guide dans tous nos choix et décisions d'importance.

Le client est et reste au cœur de tout ce que nous faisons. Bancassureur universel et intégré, Belfius offre à chaque segment de clientèle des propositions de valeur différenciées, tout en exploitant les synergies entre les segments et entre les lignes de produits. Et en poursuivant son expansion dans la gestion de fonds et les marchés financiers.

Dans le segment **Individuals**, nous mettons l'accent sur une combinaison innovante de numérique et d'humain, par le biais de nos canaux propres et de partenariats stratégiques. Nous avons aussi à cœur d'offrir un vrai soutien aux plus vulnérables, par exemple grâce à des comptes sociaux, à des services accessibles aux personnes âgées ou moins familiarisées au numérique, etc. Pour les segments **Private et Wealth Management**, nous avons opté pour une approche de membership à laquelle les clients peuvent s'inscrire. Belfius continuera à développer son activité dans ces segments, notamment grâce à sa position forte dans les solutions d'investissement pertinentes.

Belfius a aussi de grandes ambitions pour le nouveau segment **Entrepreneurs, Entreprises et Public (E&E&P)**, qui englobe les clients «Business» (indépendants, professions libérales et petites et moyennes entreprises au chiffre d'affaires allant jusqu'à EUR 10 millions), les «Local Corporates» (entités locales de grandes entreprises, généralement des PME au chiffre d'affaires entre EUR 10 et 25 millions) et les «Corporates» (les toutes grandes entreprises). Nous accompagnons ces divers clients dans tout leur cycle de vie, avec une gamme complète de produits, répondant à la fois aux besoins professionnels et personnels du chef d'entreprise.

En règle générale, nos agences locales prennent soin des clients Business, et nos Corporate Bankers du segment Corporate. Les entités locales des grandes entreprises bénéficient à la fois des services des agences et de nos Corporate Bankers. De plus, les experts de Wealth Management et de Corporate Banking forment désormais une seule et même équipe, les clients de l'un pouvant souvent devenir aussi des clients de l'autre.

Enfin, le segment Public & Social rassemble les régions, les communautés, les communes, les provinces, les CPAS et les zones de police, ainsi que les clients des secteurs de la santé, de l'éducation et du domaine social. Ces clients bénéficient du service de chargés de relation qui leur sont dédiés. Certains d'entre eux sont aussi (ou uniquement) servis dans les agences, de manière à offrir davantage de flexibilité et un service plus adéquat.

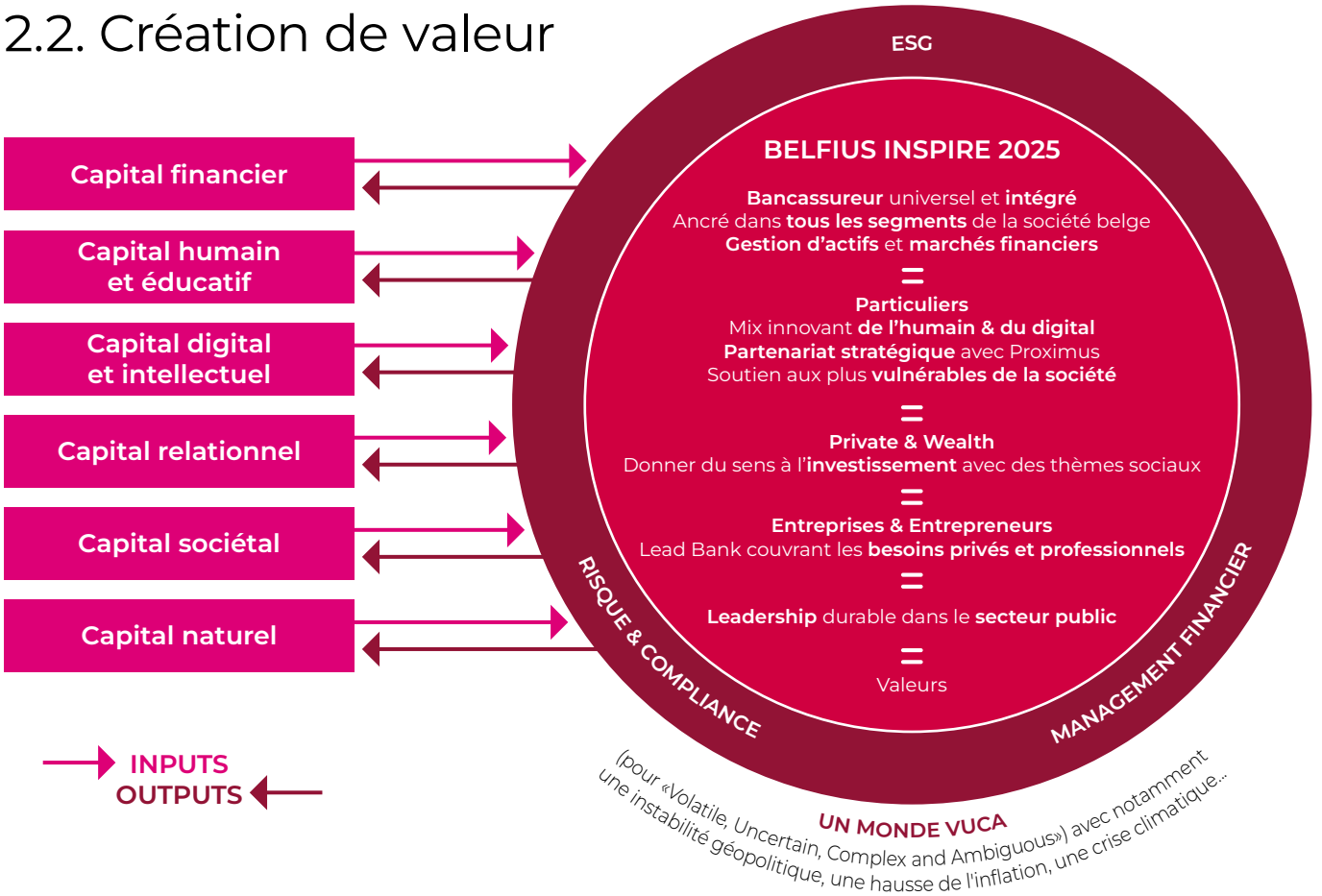
Au sein du segment E&E&P, Belfius continue à soutenir l'économie belge. Avec une approche intégrée pour tous les Entrepreneurs et les Entreprises. Et fort de sa position de leader dans le secteur public, où se trouvent ses racines. La suite? Un engagement entier et total pour mériter le love de ses clients, en intégrant la durabilité dans tous les aspects de sa stratégie.

Pour en savoir plus sur la stratégie Inspire 2025, merci de consulter le rapport annuel 2023.





2.2. Création de valeur



Valeur créée

CLIENTS

Belfius se donne à 100% pour ses clients et leur love, en plaçant le client au cœur de toutes les décisions et de tous les processus. En tant que groupe bancaire et d'assurance intégré, nous fournissons à 3,8 millions de clients des solutions financières au départ d'un seul point de contact par le biais d'une combinaison innovante de points d'accès. Nous associons les conseils et services en agence dans toute la Belgique avec une expérience de service digital sûre et de premier ordre.

Impact durable



ACTIONNAIRES

Dividende attendu de EUR 440,3 millions à payer en 2024. Les fonds propres ont atteint EUR 11,7 milliards. En tant que bancassureur belge ancré localement, avec des centres de décision locaux et des citoyens belges comme clients, Belfius est un acteur clé au cœur du tissu économique belge.

AMBASSADEURS BELFIUS

Belfius continue à veiller au bien-être de ses collaborateurs, à développer les leaders de demain dans le secteur financier et à rendre possibles des carrières durables. Nous donnons à nos réseaux indépendants les outils pour construire une entreprise locale prospère et rémunératrice, en s'appuyant sur la franchise et la réputation de Belfius ou de DVV.



SOCIÉTÉ

Belfius s'efforce d'être un membre responsable de la société belge. Nous continuons de nous engager auprès de la société belge par le biais de nos projets philanthropiques axés sur les enfants et les jeunes ou les personnes vulnérables (Viva for Life, JEZI, Da's Geniaal!, Special Olympics).



PLANÈTE

Guidés par l'Accord de Paris sur le climat, nous avons annoncé l'exclusion de toutes les entreprises actives dans la chaîne de valeur du charbon thermique à partir de 2030. Nous élargissons continuellement notre offre de produits et services durables, et notre Transition Acceleration Policy guide notre évolution vers une économie à faible émission de carbone.



**INPUTS****Capital financier**

Les clients de Belfius peuvent être sûrs que leur épargne sera presque entièrement réinvestie dans la société et l'économie belges.

EUR 89 milliards d'encours sur les comptes d'épargne et les comptes courants.

Capital humain et éducatif

Le capital humain est l'atout le plus précieux de Belfius. Nous investissons donc en continu dans la formation et le développement des talents en Belgique, pour préparer les compétences de demain. Nous donnons la priorité à la satisfaction et au bien-être de nos collaborateurs, dans une culture de travail fondée sur la diversité et l'inclusion. Nous apprécions à sa juste valeur le dynamisme de nos réseaux locaux indépendants, tant pour les franchises Belfius que DVV.

Capital digital et intellectuel

Belfius propose des solutions digitales innovantes, au-delà des produits bancaires et d'assurance traditionnels. Elle s'appuie pour ce faire sur un écosystème de partenaires stratégiques locaux (Proximus, Skiplr, Cyclis).

L'application Belfius Mobile se classe parmi les meilleures du monde. Avec ses flux de vente et de service intuitifs et faciles à utiliser, elle constitue un élément clé de notre offre digitale et de notre expérience client. Pour garantir un service fiable et sécurisé, nous développons sans cesse nos capacités de sécurité de l'information.

Capital relationnel

Nous ne perdons jamais de vue le fondement humain de notre activité. Qu'il s'agisse de particuliers, d'entreprises et d'entrepreneurs ou d'entités publiques et sociales, nous fournissons des services et des produits adaptés aux besoins de tous les segments de la société belge, sans oublier ses membres les plus vulnérables.

Capital sociétal

L'engagement sociétal est inscrit dans les gènes de Belfius depuis son origine. Il se traduit pleinement dans notre stratégie, basée sur nos valeurs et notre raison d'être: «Meaningful & Inspiring for Belgian society. Together». Nous contribuons à la société à la fois directement par nos activités philanthropiques et indirectement en donnant à nos clients la possibilité de soutenir les causes de leur choix à travers notre offre de produits. Lorsque nous en avons la possibilité, nous privilégions le travail avec des partenaires et des fournisseurs locaux, permettant de la sorte le développement de leurs talents en Belgique.

Capital naturel

En tant que bancassureur de premier plan, nous gérons l'impact de nos opérations et de nos activités de financement sur les ressources naturelles. Nous proposons des solutions durables, et collaborons également avec des acteurs externes pour conseiller nos clients sur la manière de réduire leur impact sur l'environnement.

OUTPUTS**Capital financier**

- Résultat net: EUR 1.115 million
- Ratio CET 1: 16,0%
- Ratio Solvency II: 195%
- Encours prêts commerciaux: EUR 113,7 milliards

Capital humain et éducatif

- 6.939 collaborateurs
- Score d'engagement des employés de 85,9%
- EUR 772 millions de salaires et avantages sociaux pour les employés
- 5 jours de formation en moyenne par équivalent temps plein (BB & BI)
- 40,9% de femmes dans les fonctions de managers, key et senior executives
- EUR 224 millions de commissionnement au réseau indépendant

Capital digital et intellectuel

- 1,98 million d'utilisateurs actifs de Belfius Mobile
- Lauréat du Best financial brand (Kantar)
- Belfius Mobile dans le top mondial des apps bancaires et assurance (Sia Partners)

Capital relationnel

- Score de satisfaction du client: 94%
- Numéro 1 en financement des communes, villes, hôpitaux et maisons de repos
- Part de marché de 21,1% dans le (mid) Corporate
- Production brute en crédits long terme: EUR 23,4 milliards
- Encours épargne et placements: EUR 186,8 milliards
- 163.000 comptes sociaux

Capital sociétal

- Total cash impôts et contributions: EUR 873,9 millions
- Remboursement de sinistres à la suite de catastrophes naturelles: EUR 29 millions
- 0,6 million de clients constituent une épargne-pension pour faire face au déficit de pension
- 76% de nos fournisseurs sous contrat sont basés en Belgique

Capital naturel

- EUR 2,5 milliards d'obligations vertes ou sociales émises par les clients E&E&P, avec le support de Belfius «ESG Bond Finance House of the year»
- 35% de voitures électriques ou plug-in hybrides dans la flotte de Belfius Auto Lease
- 92% de production brute en fonds et assurances-placements classés SFDR art. 8



2.3. La stratégie ESG de Belfius

Pour Belfius, les trois composantes de durabilité (E, S, G) sont également importantes et au cœur de la mission de Belfius: être «Meaningful and Inspiring for Belgian Society. Together».

Guidés par cette mission, nous avons intégré la durabilité dans notre stratégie Inspire 2025, en l'articulant autour de deux principes directeurs: «Walk the talk» et «Customers in the driver's seat»:

- **Faire ce que nous disons («Walk the talk»):** en premier lieu, nous voulons montrer l'exemple et décarboner autant que possible nos propres activités.
- **Mettre les clients aux commandes de leur ambition («Customers in the driver's seat»):** ensuite, nous voulons inspirer nos clients à définir des objectifs ambitieux en matière de durabilité, et nous voulons les soutenir dans la réalisation de ces ambitions grâce à une gamme adaptée de solutions, de produits et de services pertinents.

Notre objectif global est double. Nous voulons gérer les risques ESG afin de garantir notre résilience et notre rentabilité. Et nous voulons maximiser nos impacts positifs pour la société tout en limitant au minimum nos impacts négatifs potentiels.

En abordant la crise climatique et la dégradation de l'environnement de manière socialement inclusive, nous nous efforçons d'inspirer l'ensemble de la société belge à devenir plus durable.

En 2021, nous avons décidé de nous concentrer sur six engagements essentiels, conformes à notre mission et à notre stratégie, et d'en rendre compte de manière transparente. Depuis lors, nous avons formulé ces engagements comme suit:

1. Réduire continuellement l'empreinte de nos propres activités et acheter des crédits carbone pour le surplus⁽¹⁾;
2. Opter pour une électricité 100% renouvelable;
3. Soutenir la société belge année après année à travers les organisations caritatives locales;
4. Donner toutes leurs chances aux femmes et garantir l'égalité des salaires;
5. Ambitionner de proposer uniquement des investissements qui ont du sens;
6. Donner la priorité absolue à une infrastructure à l'épreuve du temps pour la société belge.

Pour que chaque décision tienne compte de la durabilité, nous avons mis en place une gouvernance ESG solide avec des responsabilités claires, et intégré certains aspects liés à la durabilité dans la rémunération variable du senior management.

Par ailleurs, sur la gouvernance, Belfius se conforme à toutes les lois et pratiques applicables en vigueur dans le secteur financier (cf. section 7.1).

(1) Nous n'utilisons plus la notion de «neutralité climatique», conformément aux dernières avancées scientifiques. Cependant, l'un de nos engagements essentiels reste de réduire considérablement nos émissions de gaz à effet de serre provenant de nos propres activités et d'acheter des crédits carbone pour le surplus. C'est pourquoi le premier engagement a été reformulé.



Nous suivons aussi de très près nos progrès en matière de durabilité grâce à des indicateurs clés de performance (Key Performance Indicators - KPI). Ci-dessous un aperçu des KPI essentiels que nous suivons, et notre progression vers nos ambitions pour 2025.

Belfius ESG dashboard

		2020	2021	2022	2023	Target 2025
EMPREINTE CARBONE (PROPRES ACTIVITÉS)	% réduction de l’empreinte carbone (tonnes de CO ₂ e) des activités internes de Belfius (baseline initiale 2019)	-	-30%	-30%	-31%	-25% vs 2019
ÉLECTRICITÉ VERTE (PROPRES ACTIVITÉS)	% de la consommation d’électricité pour le fonctionnement interne en provenance de sources renouvelables ⁽²⁾	100%	100%	94% ⁽¹⁾	95%	100%
BONNES CAUSES	Soutien (en millions d’EUR) aux associations caritatives belges, cumulés depuis 2015 (charité pure et commerciale)	22	25	30	37	50
DIVERSITÉ (DE GENRE)	% de femmes dans le management	34%	36,7%	40,3%	40,9%	44%
PLACEMENTS AVEC DU SENS «MEANINGFUL»	% de la production placement «in scope» ⁽³⁾ qui a du sens (SFDR art 8 & 9)	-	83%	87%	92%	100%
FINANCEMENT D’INFRASTRUCTURES QUI ONT DU SENS «MEANINGFUL»	Production de crédits cumulée (en milliards d’EUR) dans des projets d’infrastructure porteurs de sens depuis 2020	1,7	2,7	3,8	5,2	5,8

(1) Inclusion de bâtiments en co-propriété ou co-utilisation.

(2) Non incluses les agences gérées par les Scomm. Pour celles-ci, un objectif de 100% à l’horizon 2025 à été décidé en 2022.

(3) Scope limité aux fonds, My portfolio, fonds de pension et assurance-placement.





3. Principales parties prenantes et sujets matériels



3.1. Dialogue avec nos parties prenantes

Le tableau ci-dessous donne un aperçu concis de nos principales parties prenantes, de la manière dont nous avons noué le dialogue avec elles en 2023 et des principaux sujets abordés.

Partie prenante	Comment instaurons-nous le dialogue?	Principaux sujets de discussion
CLIENTS	<ul style="list-style-type: none"> • Agences bancaires et d'assurance (canal physique) • Canaux numériques (sites web, applications mobiles) • Belfius Connect (contact center) - services financiers à distance (téléphone, mail, chat) • Enquêtes de satisfaction auprès des clients • Processus de gestion des plaintes 	<ul style="list-style-type: none"> • Suggestions et plaintes des clients • Transparence des produits • Besoins des clients, compétences financières et digitales • Accès aux services financiers, équité
EMPLOYÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Culture de feed-back permanent entre les collaborateurs et les managers • Webinaires d'information en direct impliquant des membres de la direction et des cadres supérieurs, avec questions-réponses • Baromètre d'engagement annuel - une enquête qui invite les collaborateurs à faire entendre leur voix sur le fonctionnement interne de l'entreprise • Représentation dans les organes sociaux et réseau de représentants syndicaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Rémunération équitable et compétitive • Coaching et accompagnement de carrière • Formation et éducation • Conditions de travail agréables et saines (BeTeams) • Santé physique et mentale des collaborateurs • Transparence autour de la stratégie, la politique et les résultats
ORGANISATIONS SOCIALES ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, ONG	<ul style="list-style-type: none"> • Dialogue avec diverses organisations et ONG (Fairfin, 11.11.11, Financité, Ethibel...) et participation à leurs enquêtes et évaluations 	<ul style="list-style-type: none"> • Interactions sur les secteurs et activités financés par Belfius, son offre de produits durables et ses politiques d'investissement
ACTIONNAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • Consultation périodique et contacts opérationnels avec la Société Fédérale de Participations et d'Investissements (SFPI) 	<ul style="list-style-type: none"> • Transparence sur les performances et les résultats de l'entreprise • Information ad hoc pour répondre aux questions externes • Gestion des risques
PARTENAIRES STRATÉGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Contacts réguliers avec les partenaires des offres commerciales en mobilité et énergie • Contacts réguliers avec des partenaires commerciaux et non commerciaux dans la sphère philanthropique 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de solutions • Sélection des thèmes sociaux et des défis à soutenir
FÉDÉRATIONS SECTORIELLES, ORGANISATIONS PATRONALES ET SYNDICATS	<ul style="list-style-type: none"> • Adhésion et représentation dans des fédérations financières et économiques (Febelfin, Assuralia, BVK, BLV, BVB, BEAMA, ICMA), organisations patronales, plateformes de coopération pour l'innovation et la technologie • Organes sociaux et sous-comités liés 	<ul style="list-style-type: none"> • Partage des connaissances avec les fédérations du secteur • Mise en pratique de la responsabilité sociale • Création d'une organisation plus ouverte et durable via de nouveaux modes d'organisation du travail
AUTORITÉS ET RÉGULATEURS	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration aux initiatives de consultation ministérielle aux niveaux fédéral et régional • Suivi systématique des initiatives réglementaires ayant un impact sur le secteur financier • Consultation périodique avec les régulateurs (BNB, FSMA, BCE, EIOPA) 	<ul style="list-style-type: none"> • Compliance avec les règlements et les obligations légales • Rapports financiers et non financiers appropriés • Transition Acceleration Policy
AGENCES DE NOTATION, EXPERTS EN DURABILITÉ, MONDE ACADÉMIQUE, ANALYSTES ET INVESTISSEURS, PRESSE (FINANCIÈRE)	<ul style="list-style-type: none"> • Conférences de presse concernant les résultats de la Banque avec des échanges complémentaires avec les investisseurs • Engagement actif avec les agences de notation • Questions et réponses quotidiennes via le porte-parole de la Banque • Consultation d'experts en développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> • Transparence sur la gestion de l'entreprise, communication financière et non financière adéquate • Transition Acceleration Policy



Partie prenante	Comment instaurons-nous le dialogue?	Principaux sujets de discussion
ORGANISATIONS (SUPRA) NATIONALES LIÉES À LA DURABILITÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports périodiques au Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC) sur les progrès réalisés • Analyse d'impact et rapports annuels sur les progrès réalisés par rapport aux Principes de Banque Responsable (PRB) de l'UNEP FI, comme requis • Rapports annuels sur les progrès réalisés en matière de Principes d'Assurance Durable (PSI) de l'UNEP FI, comme requis • Rapports annuels sur les progrès réalisés dans le cadre des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) de l'ONU, comme requis • Dialogue avec le Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) • Adhésion à The Shift • Réunions régulières du réseau d'apprentissage par les pairs de l'Institut belge pour une informatique durable (SIT-BE) • Participation à l'initiative «Women in Finance» - rapports annuels sur les progrès réalisés pour la Charte de la diversité dans le secteur financier 	<ul style="list-style-type: none"> • 10 principes de l'UNGC relatifs aux droits humains, au travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption • 6 principes de l'UNEP FI PRB relatifs à la gouvernance, à l'alignement des entreprises sur les ODD et l'Accord de Paris, à la définition d'objectifs à impact, à la transparence et à la responsabilité, ainsi qu'au développement et au partage de l'expertise ESG • 4 principes de l'UNEP FI PSI relatifs à l'intégration de l'ESG dans la prise de décision, à la sensibilisation, à la collaboration avec les parties prenantes pour promouvoir la responsabilité et la transparence • 6 principes UN PRI relatifs à l'intégration des questions ESG dans les processus de prise de décision et les propres politiques et pratiques, à la promotion des principes au sein de l'industrie de l'investissement et à la communication des progrès réalisés dans la mise en œuvre • Mesurer et divulguer les émissions de GES des portefeuilles d'investissement de manière harmonisée • Sujets sociétaux et environnementaux à aborder • Aligner ainsi nos portefeuilles sur les ambitions de l'Accord de Paris • Réduire l'empreinte environnementale et sociale de nos services et usages informatiques; promouvoir des technologies et services numériques plus durables, inclusifs et éthiques • Mesurer et rééquilibrer les différences entre les genres à tous les niveaux de l'entreprise
CONTREPARTIES AU SEIN DE LA GESTION DE FONDS	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement de Belfius Asset Management et Belfius Insurance avec des gestionnaires de fonds tiers et avec des entreprises • Rapport annuel sur l'engagement et le «proxy voting» par Belfius Asset Management et Belfius Insurance 	<ul style="list-style-type: none"> • Échange de points de vue sur les questions ESG, prévention des controverses, promotion de choix d'investissements durables



3.2. Évaluation de la matérialité

Belfius utilise le feed-back de ses parties prenantes pour élaborer sa stratégie et son approche de durabilité, en accord avec sa mission «Meaningful and inspiring for the Belgian society. Together.»

Du quatrième trimestre 2021 au début de 2022, et avec le soutien d'un tiers indépendant, Belfius a mené une évaluation de la matérialité avec un double objectif. D'une part, confirmer que sa stratégie et ses engagements en matière de durabilité s'attaquent à des questions pertinentes aux yeux de ses parties prenantes. D'autre part, identifier tout autre sujet prioritaire pour ces parties prenantes.

Notre évaluation a été réalisée en considérant l'impact des sujets liés à la durabilité sur Belfius ainsi que l'impact de Belfius sur les sujets liés à la durabilité. Toutefois, bien que nous nous efforcions de nous aligner sur les normes émergentes, la pleine application de l'approche de la «double matérialité», telle que décrite dans la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) et les ESRS (European Sustainability Reporting Standards) de l'EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group), n'a pas été et n'est pas encore totalement mise en œuvre.

Tandis que nous effectuons une évaluation complète de la matérialité tous les deux ou trois ans, nous revoyons toutefois la liste de nos sujets matériels au fur et à mesure de nos besoins, comme cela a été le cas en 2022. En 2023, aucun nouveau sujet n'a été ajouté à notre programme de développement durable, ce qui confirme la pertinence continue de nos domaines d'intérêt actuels. Belfius a débuté une évaluation complète de la matérialité (qui sera achevée en 2024) afin de garantir la conformité avec la CSRD et les ESRS.

3.2.1. Processus d'évaluation de la matérialité

3.2.1.1. Identification des sujets basée sur les impacts réels et potentiels

Pour constituer un premier ensemble de sujets matériels à évaluer, Belfius a analysé et consolidé les informations provenant de la matrice de matérialité du Sustainability Accounting Standards Board (SASB) pour le secteur de la banque et de l'assurance, des Principles for Responsible Banking (PRB), des Principles for Sustainable Insurance (PSI), d'une analyse de la concurrence, des Objectifs de développement durable (ODD) et du rapport d'étude sectorielle sur la matérialité de la durabilité des objectifs des ODD et des indicateurs GRI préparé par le Governance & Accountability Institute. Cette vaste recherche a abouti à une première liste de 30 sujets, consolidée par la suite dans une liste finale de 15 sujets utilisés dans l'enquête en ligne conçue pour engager les parties prenantes de Belfius.

3.2.1.2. Évaluation de la pertinence et de l'impact des sujets

Chaque sujet faisait l'objet de deux questions dans l'enquête:

- Quel est l'impact du sujet sur Belfius (allant de (très) faible via neutre à (très) élevé)?
- Quel impact Belfius a-t-elle sur ce sujet aujourd'hui (allant de (très) négatif via neutre à (très) positif)?

En utilisant cette enquête en ligne, Belfius a contacté différentes parties prenantes, identifiées sur la base d'impacts mutuels.

Le point de vue d'entreprise de Belfius était représenté par une sélection de cadres supérieurs de toutes les unités opérationnelles. Un groupe de 200 employés, pionniers en matière de durabilité, a également été consulté en tant que partie prenante interne. Quant aux parties externes consultées, il s'agit d'organisations sociales et civiles, d'organisations patronales, d'organisations de consommateurs, de clients, de partenaires stratégiques, de fournisseurs, de syndicats, d'experts en durabilité, d'institutions académiques, de fédérations sectorielles et d'agences de notation de crédit et de durabilité.

3.2.1.3. Détermination des sujets matériels

Les résultats de l'enquête en ligne ont été pondérés selon une méthodologie prédéfinie. Les opinions des parties prenantes, internes et externes, sur l'impact des sujets sur Belfius ont été analysées et agrégées sur l'axe Y (Importance pour la société). Les opinions de la direction de Belfius ont été placées sur l'axe X (Importance pour la performance de Belfius). Pour mettre en évidence l'impact de Belfius sur chaque sujet en plus de sa pertinence, un schéma de couleurs a été inclus.

Les résultats ont été rapportés dans la matrice de matérialité et soumis pour information et discussion aux comités de direction de Belfius Banque et de Belfius Insurance. La matrice de matérialité a été présentée aux conseils d'administration de Belfius Banque et de Belfius Insurance.

3.2.1.4. Nouvelles évolutions en 2022 et 2023

En 2022, compte tenu des évolutions du paysage réglementaire et des tendances en matière de durabilité, nous avons revu en interne nos sujets matériels à l'aide d'une analyse du marché et d'une analyse de la concurrence. Cela a abouti à la reformulation, la fusion ou la scission de certains sujets matériels afin de mieux refléter leur portée et leur signification. Cela a également conduit à l'inclusion explicite de deux sujets matériels supplémentaires:

- les risques climatiques et environnementaux;
- le respect des droits humains.



En 2023, aucun nouveau sujet n'a été ajouté à notre programme de développement durable. Une évaluation complète de la matérialité a débuté en 2023 et sera poursuivie en 2024 pour garantir la conformité avec les ESRS.

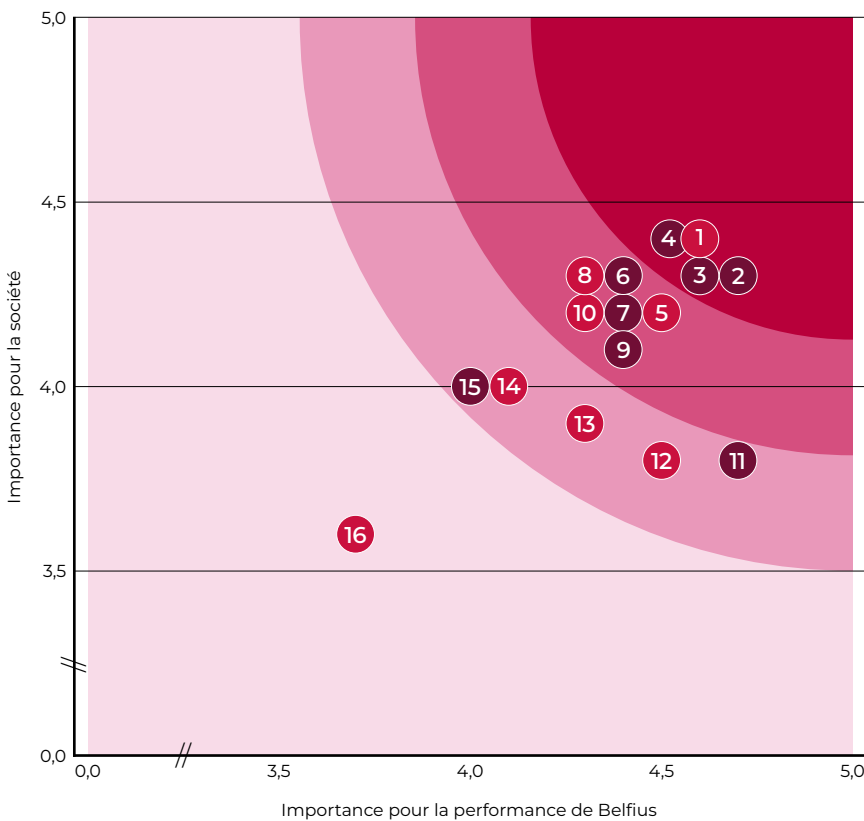
3.2.2. Matrice de Matérialité

Dans la matrice de matérialité, les opinions des parties prenantes, internes et externes, sur l'impact des sujets sur Belfius se trouvent sur l'axe Y (Importance pour la société) et les opinions de la direction de Belfius sur l'axe X (Importance pour la performance de Belfius).

La matrice de matérialité qui en résulte montre à la fois le niveau de pertinence des sujets et l'impact de Belfius sur chacun d'eux: le rouge foncé (merlot) est positif, le rouge (rubis) est neutre.

Les sujets du quadrant inférieur gauche de la matrice de matérialité sont considérés comme moins importants pour les parties prenantes, internes et externes, ainsi que pour la direction de Belfius. Les sujets du quadrant supérieur droit sont considérés comme les plus pertinents. Une fois agrégés, aucun des sujets inclus dans l'enquête en ligne de Belfius n'a obtenu un score très faible, faible ou neutre (équivalent à un score de 1 à 3). Les sujets matériels ajoutés en 2022 ont été positionnés sur la matrice de matérialité grâce au jugement d'experts.

Matrice de matérialité



Sujet

- 1 Sécurité de l'information
- 2 Gestion des talents
- 3 Expérience et satisfaction du client
- 4 Protection des données et de la vie privée
- 5 Risques climatiques et environnementaux
- 6 Compliance et conduite des affaires respectueuse de l'éthique
- 7 Résilience et performance financière orientées vers le long terme
- 8 Droits humains
- 9 Engagement dans la communauté locale
- 10 Soutenir et accélérer la transition vers le développement durable
- 11 Diversité, égalité des chances et inclusion
- 12 Inclusion financière et accès aux services financiers
- 13 Une infrastructure inclusive, pertinente et à l'épreuve du temps
- 14 Communication transparente sur les produits et services
- 15 Innovation et digitalisation locales
- 16 Maîtriser l'impact environnemental direct et indirect du groupe

Comme mentionné ci-dessus, une évaluation plus approfondie a été réalisée et sera continuée dans le courant de l'année 2024 afin de se conformer aux exigences en matière de reporting sur le développement durable énoncées dans la CSRD et les ESRS. La matrice de matérialité de Belfius sera donc mise à jour sur la base des résultats de cet exercice. Il va sans dire que des développements récents (particulièrement, en matière réglementaire) vont certainement amener à un positionnement différent de certains sujets sur la matrice de matérialité dans le futur.



4. Gouvernance ESG

Les éléments ESG constituent un sujet clé au sein de Belfius et s'imposent désormais dans les discussions à tous les niveaux de l'organisation.

4.1. Conseils d'administration et comités consultatifs

Les **conseils d'administration de Belfius Banque (BB) et de Belfius Insurance (BI)** définissent et supervisent la mise en œuvre de la stratégie ESG, des objectifs (principalement par le biais du processus de planification financière et du reporting des résultats et de la revue des activités), de la politique générale, de l'appétit pour le risque et de l'approche du risque sur proposition ou recommandation du comité de direction. Deux fois par an, les conseils d'administration fournissent des orientations sur les questions liées à l'ESG et examinent les progrès réalisés sur les projets et les objectifs liés à l'ESG.

Chaque année, les conseils d'administration de Belfius Banque et de Belfius Insurance établissent le Risk Appetite Framework (RAF) sur proposition du Risk Committee (BB) ou du Risk and Underwriting Committee (BI). Avec l'importance croissante des risques ESG et des risques climatiques en particulier, l'examen annuel du RAF entraîne l'intégration chaque année d'un nombre croissant d'indicateurs ESG qualitatifs et quantitatifs.

Les **Comités d'audit (BB et BI)** assistent leurs conseils d'administration respectifs dans leur mission de réaliser des contrôles prudentiels. Ils sont responsables du contrôle interne et de l'intégrité des rapports financiers et non financiers (y compris le Rapport sur le Développement Durable).

Le **Risk Committee (BB)** et le **Risk and Underwriting Committee (BI)** ont des pouvoirs consultatifs et des responsabilités envers leurs conseils d'administration respectifs pour l'établissement de l'appétence et de la stratégie relative aux risques (y compris ceux liés à l'ESG et, plus particulièrement, aux risques climatiques), ainsi que pour la surveillance de leur mise en œuvre. Le Risk Committee (BB) et le Risk and Underwriting Committee (BI) assurent une surveillance des risques ESG sur une base trimestrielle à travers le Quarterly Risk Review et le Quarterly RAF Report. Le Risk Committee (BB) effectue également une surveillance trimestrielle des progrès de Belfius, des écarts et des retards potentiels dans l'exécution du plan d'action ESG (conçu pour répondre aux attentes fixées par la Banque Centrale Européenne par rapport aux risques liés au climat et à l'environnement) via un indicateur dédié inclus dans le RAF.

Les compétences individuelles des membres du conseil d'administration sur chaque aspect ESG sont explicitement documentées dans la «Grille de compétences» du conseil. Celles-ci sont prises en compte par le comité de nomination lors de la définition des politiques de succession. Les nouveaux administrateurs bénéficient d'un programme d'intégration chez Belfius qui comprend une introduction à l'ESG.



4.2. Le Joint Management Committee

Le **Joint Management Committee**, composé de tous les membres des comités de direction de Belfius Banque et de Belfius Insurance, gère les questions stratégiques du groupe, notamment la stratégie ESG et sa mise en œuvre. Il est responsable de la mise en œuvre des réglementations obligatoires en matière d'ESG et des engagements volontaires en matière d'ESG. Les sujets liés à l'ESG sont discutés au sein du Joint Management Committee sur une base trimestrielle.

4.3. Le Strategic Sustainability Committee

Le Joint Management Committee a mis en place le **Strategic Sustainability Committee (SSC)** en tant que hub de soutien central en ce qui concerne les efforts et les responsabilités liés à l'ESG.

Le SSC est composé des CEO de Belfius Banque et de Belfius Insurance et des responsables ESG de Belfius Banque et de Belfius Insurance, ainsi que de représentants des départements business et des équipes risque. Le SSC se réunit tous les deux mois.

Les responsabilités du SSC comprennent:

- La mise en œuvre de la stratégie ESG et des sujets ESG transversaux;
- La mise en œuvre des politiques ESG de Belfius (par exemple, la Politique d'Accélération de la Transition);
- Le respect des réglementations spécifiques à l'ESG et des rapports qui y sont liés (par exemple, SFDR et les principaux effets indésirables, taxonomie européenne).

Le SSC peut s'appuyer sur des groupes d'experts ayant un rôle consultatif au sein desquels tous les parties prenantes clés pour les domaines respectifs sont représentées:

- Le **Sustainable Banking, Financing and Insurance Desk** est chargé de la mise en œuvre des politiques ESG dans les processus bancaires, de financement et d'assurance. Il est composé des responsables ESG de Belfius Banque et de Belfius Insurance, ainsi que de représentants des équipes de contrôle, de risque, des crédits CORM, des équipes juridiques et de compliance. Ce desk se réunit une fois par mois.
- Le **Sustainable Investment Desk** est chargé de la révision régulière de l'approche d'investissement et des objectifs stratégiques, de la surveillance et du développement des fonds SFDR de Belfius, ainsi que de la mise en œuvre de la politique TAP en ce qui concerne les investissements. Il est composé des responsables ESG de Belfius Banque et de Belfius Insurance, ainsi que des représentants de la gestion de produits d'investissement, de Belfius Asset Management, des investissements de Belfius Insurance, des équipes risque, juridique et compliance. Ce desk se réunit également une fois par mois.
- Le **Green Bond Issuance Committee** se concentre sur l'émission des obligations durables de Belfius. Il est composé du responsable ESG de Belfius Banque, ainsi que de représentants du département des marchés financiers et des départements business. Ce comité se réunit sur une base trimestrielle.



4.4. Organisation ESG

Au niveau exécutif, le CEO de Belfius Banque et le CEO de Belfius Insurance sponsorisent tous les deux la stratégie ESG.

Les **responsables ESG de Belfius Banque et de Belfius Insurance** sont responsables vis-à-vis de leurs CEO respectifs et entretiennent des échanges réguliers avec ceux-ci. Le responsable ESG de Belfius Banque dirige l'équipe centrale ESG et est responsable pour la coordination globale de la stratégie ESG à l'échelle du groupe. Cette personne travaille en étroite collaboration avec le responsable ESG de Belfius Insurance et les deux parties entretiennent un dialogue systématique sur les questions liées à l'ESG avec les principales parties prenantes internes et externes.

L'**équipe centrale ESG**, dirigée par le responsable ESG de Belfius Banque, est le centre de compétence de Belfius en matière d'ESG. L'équipe dirige des projets liés à l'ESG, surveille le paysage ESG au sens large et développe des concepts ESG, à l'exception des éléments spécifiques au risque.

Le **ESG Risk Competence Centre**, situé au sein du département Strategic Risk Management, est chargé de superviser la mise en œuvre des composantes de risque du programme ESG et de développer un cadre complet de gestion des risques ESG en collaboration avec d'autres départements de gestion des risques du groupe selon le modèle des «trois lignes de défense». Il rend régulièrement compte au Chief Risk Officer (CRO).

L'**équipe ESG data** développe et structure les sources de données non financières et génère des moteurs de calcul et des rapports réglementaires.



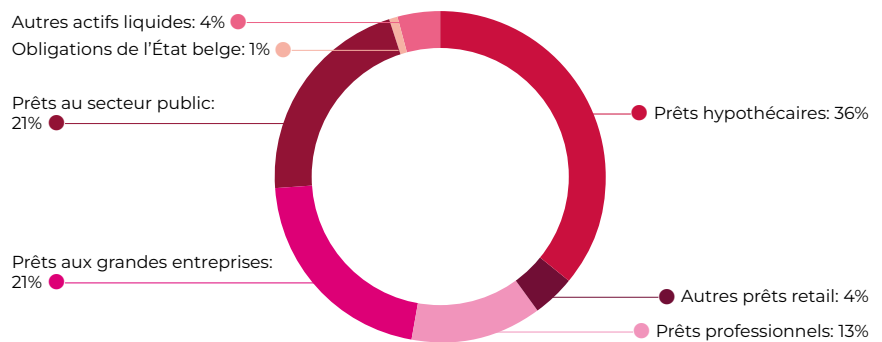
5. Une croissance qui a du sens («meaningful»)



Belfius entend être «Meaningful and Inspiring for Belgian society. Together» à travers chacune de ses activités, qu'il s'agisse de financement, d'investissement, d'assurance ou encore de ses propres portefeuilles d'investissement. Notre Transition Acceleration Policy (TAP, voir section 5.1.) constitue notre principe directeur en la matière. Comment concrétisons-nous cette ambition?

Tout d'abord, Belfius souhaite utiliser son bilan pour faciliter des projets et initiatives à l'objectif louable. Les clients de Belfius ont donc la garantie que leurs économies seront réinvesties presque entièrement dans la société et l'économie belges, sous la forme de prêts aux ménages, aux travailleurs indépendants, aux PME et aux grandes entreprises, aux institutions publiques ou sociales. C'est ce qu'illustre ce graphique:

Affectation de l'épargne au niveau de la Banque



Belfius fournit depuis des années maintenant des solutions concrètes pour les défis d'infrastructure en Belgique, que ce soit pour les hôpitaux ou les maisons de soins, les écoles, la fourniture de services publics (comme les énergies renouvelables) ou les infrastructures communales. Belfius cherche à tirer parti de sa capacité de financement pour fournir un soutien maximal à tous ses clients dans la transition vers une économie à faible émission de carbone qui respecte davantage l'utilisation des ressources naturelles du monde (eau, biodiversité, etc.).

À travers ses activités d'assurance, Belfius encourage également les comportements durables au sein de la société.

Et enfin, Belfius donne du sens à l'investissement de ses clients (investissements hors bilan) en alignant son offre d'investissements à la TAP ainsi qu'en favorisant les produits à composante environnementale ou sociale. Et bien évidemment, notre propre portefeuille d'investissements de Belfius Insurance respecte les principes de la TAP.

5.1. Accélérer la transition

Belfius souhaite jouer un rôle de premier plan dans la transition vers une société et une économie plus durables. Cela nécessite une position claire sur ce que nous voulons faire, et sur ce que nous ne voulons pas faire. C'est l'objet de notre [Transition Acceleration Policy \(TAP\)](#), adoptée en 2021. La TAP est la politique ESG sectorielle de Belfius. Dans cette politique, Belfius prend position sur les activités économiques qu'elle considère comme totalement ou partiellement non durables.

La TAP s'applique à toutes les entités de Belfius et couvre toutes nos activités principales impliquant des contreparties professionnelles. Nous avons uniformisé au maximum ses critères pour avoir la même approche dans nos différentes activités. Si la nature spécifique des activités l'impose, nous pouvons adapter certains critères, mais toujours en respectant la même philosophie.



La TAP a été traduite en directives précises dont les collaborateurs Belfius se servent pour analyser et filtrer tous les portefeuilles et les activités économiques des contreparties. Les critères de la TAP sont désormais intégrés aux processus et procédures des entités de Belfius, comme la politique d'acceptation des clients, les lignes directrices d'acceptation des risques de crédit, les processus d'octroi de crédits et de leasing, le processus de sélection des fonds d'investissement, les instructions aux gestionnaires d'actifs tiers, les directives pour les transactions sur les marchés financiers, ou encore le processus d'approbation des nouveaux produits, services et partenariats. Toutes les personnes impliquées dans ces processus ont été formées à l'application de la TAP par le biais de webinaires et une équipe centrale est à leur disposition pour toute question par rapport à la TAP.

Sur le plan des risques, la TAP est un outil crucial pour gérer l'exposition aux différents risques ESG à travers nos opérations et nos contreparties. Un domaine de plus en plus réglementé pour les entreprises et en particulier pour les institutions financières. Dans la gestion de nos fonds d'investissement, la TAP est aussi un outil crucial pour éviter ou limiter les effets potentiellement négatifs des décisions d'investissement⁽¹⁾.

5.1.1. UN Global Compact

Le premier filtre de la TAP consiste à évaluer si les activités respectent les principes du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC). Signé par Belfius en 2020, le Pacte est l'un des traités internationaux les plus importants sur l'entreprise durable. Selon ce pacte, le premier pas de l'entreprise durable est d'accepter ses responsabilités fondamentales en matière de droits humains, de droits du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption.

Belfius applique les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies dans ses propres activités, et s'en sert pour évaluer ses partenaires et leurs activités. Belfius ne soutient pas les entreprises qui ne respectent pas ces principes fondamentaux.

5.1.2. Focus sur certaines activités économiques

Après l'analyse liée au Pacte mondial des Nations Unies, Belfius s'intéresse au secteur d'activité. Huit types d'activités économiques font l'objet de critères spécifiques. Dans la TAP, Belfius précise quelles activités elle ne financera pas, ou seulement sous certaines conditions, et les raisons de ces choix:

- Certaines activités sont exclues: tabac, jeux de hasard, charbon et lignite, extraction de pétrole et de gaz non conventionnels, activités spéculatives avec les matières premières agricoles.

- Dans d'autres secteurs, des critères spécifiques déterminent quelles activités nous excluons et quelles activités nous voulons soutenir vers une transition économique durable: extraction de pétrole et de gaz conventionnels, production d'électricité, énergie nucléaire.
- Enfin, dans les secteurs de l'exploitation minière de minerais et minéraux, l'huile de palme, et la culture de soja, Belfius s'impose des conditions liées aux politiques de durabilité des entreprises. Ce filtre normatif doit garantir que la politique de ces entreprises prend en compte et respecte les droits fondamentaux des travailleurs et des résidents locaux, leur environnement et leur subsistance.

Dès la conception de la TAP, nous avons opté pour des critères évolutifs, stimulés par l'évolution de notre propre ambition en matière de durabilité, les résultats du dialogue avec nos parties prenantes, l'évolution des réglementations, les évolutions technologiques et les nouvelles attentes de la société. Dans ce contexte, la TAP a considérablement évolué sur plusieurs aspects en 2023, aboutissant à la publication d'une version mise à jour en janvier 2024.

Conformément à la vision de Belfius en matière d'énergie, nous avons resserré nos critères dans ce domaine:

- Dans le **secteur du charbon thermique**, outre l'extraction de charbon qui était déjà exclue, Belfius ne soutiendra plus les entreprises actives dans la chaîne de valeur du charbon, et ce dès 2030.
- Les entreprises actives dans l'**extraction de pétrole et de gaz non conventionnels** restent exclues et nous avons élargi la liste des techniques d'extraction non conventionnelles.
- En ce qui concerne l'**extraction conventionnelle de pétrole et de gaz**, Belfius reconnaît l'importance du gaz naturel dans la transition vers une économie à faible émission de carbone. Cependant, nous assortissons cette reconnaissance de conditions très strictes, décrites dans la TAP. Les producteurs doivent se conformer aux objectifs climatiques internationaux en réduisant leurs émissions liées à l'énergie. De plus, ils ne peuvent poursuivre de nouveau plan d'expansion ou d'exploration lié aux combustibles fossiles.
- En matière de **production d'électricité**, le financement des énergies renouvelables est une priorité pour Belfius. Pour les entreprises de production d'électricité, Belfius applique des critères spécifiques axés sur le mix énergétique et la trajectoire de transition de l'entreprise, en particulier son **intensité carbone** (exprimée en gCO₂/kWh). Celle-ci doit rester en dessous d'un certain seuil, qui diminue chaque année, et est alignée sur le scénario de température de +1,5°C auquel se réfère l'Accord de Paris sur le climat.

(1) Les principaux impacts négatifs (Principal Adverse Impacts - PAI) de la réglementation SFDR.



Dans le contexte de la sécurité d’approvisionnement en Belgique, Belfius continuera à financer de nouvelles centrales électriques au gaz, mais seulement si elles répondent aux conditions du **mécanisme de rémunération de capacité (CRM)**⁽¹⁾ en vigueur en Belgique.

- Selon la vision de Belfius par rapport à l’énergie, **l’énergie nucléaire** reste nécessaire à la réussite de la transition énergétique. Cependant, en raison des préoccupations liées à l’élimination des déchets, nous financerons uniquement des projets dans les pays couverts par l’accord EURATOM.

Ainsi renforcée, la TAP constitue la pierre angulaire de la politique climatique de Belfius à l’horizon 2030.

5.1.3. Focus sur certains gouvernements

En complément de la TAP, Belfius maintient une **liste interne de surveillance des pays (Belfius Country Watchlist - BCWL)**, utile quand des transactions de financement de clients impliquent une agence gouvernementale ou une entreprise publique étrangère. Cette liste comprend les pays qui présentent un risque accru de blanchiment d’argent, de financement du terrorisme et de violation d’embargo par l’UE ou les États-Unis, tant en ce qui concerne la nature de la transaction que la contrepartie elle-même. Si Belfius ne peut pas exclure ces risques sur la base d’informations et de documents crédibles, la transaction ou la relation client sera refusée.

De plus, la composition de nos fonds d’investissement exclut les gouvernements considérés comme des régimes controversés sur la base d’une liste noire interne de Belfius Asset Management et du modèle de durabilité de Candriam relatif aux gouvernements.

5.2. Solutions de financement qui ont du sens («meaningful»)

5.2.1. Aider les particuliers à gérer les coûts énergétiques et l’efficacité de leur logement à court et à long terme

La rénovation de l’immobilier résidentiel est un grand sujet d’attention en ce moment. Les autorités régionales belges mettent en place des obligations de rénovation, tandis que les autorités européennes envisagent de les renforcer encore en vertu de la directive sur la performance énergétique des bâtiments. Étant donné la performance énergétique moyenne du parc immobilier belge, le défi en termes de rénovations énergétiques est énorme. Selon les estimations actuelles, il faudrait investir au total quelque EUR 400 milliards pour rénover 95% du parc immobilier résidentiel belge (5,5 millions de maisons privées) et atteindre un PEB A moyen d’ici 2050.

Dans ce contexte, le rôle des autorités publiques est essentiel: elles doivent mettre en place le cadre législatif et incitatif nécessaire pour cette transition verte. Les banques comme Belfius ont également un rôle important à jouer dans le financement de cette transition verte. Et Belfius a étendu son offre de financement immobilier pour relever ce défi. Il s’agit d’assurer l’accès de tous les segments de la population à des solutions de financement adéquates, d’autant que l’augmentation récente

(1) Un mécanisme de rémunération de capacité (Capacity Remuneration Mechanism – CRM) est un complément au marché de l’énergie existant et a pour but de garantir à tout moment la disponibilité d’une capacité suffisante pour assurer l’approvisionnement en électricité au prix du marché.



des taux d'intérêt a entraîné une baisse du marché global des prêts hypothécaires.

5.2.1.1. Sensibilisation

L'Union européenne s'est fixée des objectifs clairs en matière de durabilité, et Belfius s'engage à faire sa part pour aider à les atteindre. Le succès de cette transition dépend de la volonté des ménages belges d'investir dans un logement respectueux de l'environnement et de leur accès aux ressources financières nécessaires. Sensibiliser les individus est donc essentiel pour que cette transition prenne véritablement de l'ampleur et entraîne des changements.

Une étude de Testachats de novembre 2023 révèle que les consommateurs ne comprennent pas bien le concept de transition énergétique. Si 39% des répondants ont une bonne compréhension du terme, 28% en ont entendu parler mais ne comprennent pas ce qu'il implique. Et 33% ne le connaissent tout simplement pas. De plus, environ 86% des personnes interrogées ne connaissent pas la classe énergétique de leur logement. Ces résultats soulignent la nécessité d'accroître la sensibilisation pour catalyser la transition.

Tandis que des discussions sont en cours au niveau sectoriel pour remédier à ces constatations de la manière la plus adéquate, chez Belfius, nous avons déjà formé nos conseillers en prêts hypothécaires pour leur permettre d'évoluer vers un rôle plus large d'expert logement, et de soutenir leurs clients, déjà propriétaires ou non, dans leurs projets en la matière. Ils apprennent ainsi à les sensibiliser à leurs principales obligations réglementaires, à interpréter un certificat PEB et à le relier aux solutions et subventions disponibles pour améliorer l'efficacité énergétique d'un logement. Belfius peut ensuite aider ces clients à financer les rénovations énergétiques nécessaires, leur facilitant l'accès à un mode de vie plus économe en énergie.

5.2.1.2. Financement porteur de sens en matière de logements

En 2023, pour soutenir la transition énergétique, Belfius a élargi sa gamme de produits liés au financement de logements économes en énergie. Outre la réduction du taux d'intérêt pour les logements à faible consommation d'énergie (PEB inférieur ou égal à 150 kWh/m²/an) disponible depuis mars 2022, Belfius a lancé trois nouvelles variantes en juin 2023:

- Une réduction d'intérêt pour les nouvelles constructions (puisqu'elles sont soumises aux dernières normes en matière d'efficacité énergétique et de consommation d'énergie);
- Une réduction immédiate du taux d'intérêt pour les rénovations énergétiques si elles améliorent la performance énergétique du logement d'au moins 30% (c'est-à-dire une amélioration de 30% du score énergétique en kWh/m² par an);
- Une réduction de taux d'intérêt différée si le score énergétique de la maison tombe à 150 kWh/m² par an ou moins dans les 7 premières années du crédit.

Belfius propose également une offre de prêt hypothécaire via ses marques DVV et Elantis. DVV et Elantis ont adapté leurs tarifs et conditions pour encourager les constructions, achats et rénovations économes en énergie (par exemple, <150 kWh/m²/an) et améliorer l'accessibilité des prêts hypothécaires (par exemple, pour les primo-acquéreurs).

Belfius, DVV et Elantis proposent depuis 2021 le prêt rénovation flamand. Il permet aux acquéreurs d'une maison à mauvaise performance énergétique de contracter un prêt rénovation pour réaliser une rénovation énergétique complète dans les cinq ans suivant l'acte notarié d'achat, et ainsi de bénéficier de la subvention d'intérêt accordée par le gouvernement flamand. Cette subvention peut être inférieure, égale ou même supérieure aux intérêts payés sur le prêt (en fonction du label énergétique après rénovation et des intérêts sur le prêt de rénovation).

Pour les plus petits montants, un prêt à la consommation est généralement plus approprié. Dans ce contexte, Belfius propose le Prêt Rénovation Énergie: une formule de crédit pour financer des rénovations énergétiques, comme une meilleure isolation, l'installation de double ou triple vitrage, le remplacement d'une vieille chaudière par une version à haute efficacité, l'installation d'une pompe à chaleur ou de panneaux solaires, ou la réalisation d'un audit énergétique. En 2023, les Prêts Rénovation Énergie représentaient 60% des prêts à la consommation accordés par Belfius à des fins de rénovation.

Prêts Rénovation Énergie

	2021	2022	2023
Nombre de dossiers	4.004	7.922	5.700
MONTANT TOTAL (en millions d'EUR)	57,9	115,7	81,9

L'offre de financement de Belfius liée au logement qui a du sens (meaningful) trouve aussi un prolongement dans l'offre de Belfius Insurance en matière d'assurance habitation (voir section 5.3.1.1.) et d'assurance revenus (voir section 5.3.2.2.).

5.2.1.3. Nos solutions au-delà du financement en matière de logements

Belfius ne se contente pas d'accorder des prêts. Nous collaborons depuis plusieurs années avec Izen et Energreen, deux entreprises spécialisées dans la rénovation énergétique et les énergies renouvelables. Elles offrent aux clients de Belfius un avantage unique sur le marché à l'achat d'installations solaires et des conseils par rapport aux prêts de rénovation énergétique.

Avec l'application Belfius Mobile, les clients peuvent aussi accéder à [Jaimy](#), pour trouver rapidement des prestataires pour l'installation de panneaux solaires, l'isolation ou encore la certification PEB (voir section 5.4).



En 2023, Belfius a exploré de nouvelles possibilités de partenariat, et lancé un projet pilote pour encourager les propriétaires à réaliser un audit énergétique de leurs propriétés. Si ce pilote, toujours en cours, s'avère concluant, le projet sera mis en œuvre en 2024.

Belfius sensibilise aussi ses clients aux questions énergétiques lors d'événements organisés parfois avec des partenaires externes.

Finalement, Belfius est une banque pilote pour l'EEMI (Energy Efficient Mortgages Initiative) et est membre de la commission UPC - BVK⁽¹⁾ sur les prêts durables. Cette commission vise à concevoir et lancer des prêts hypothécaires écoénergétiques en Belgique, pour stimuler et canaliser le capital privé vers des investissements dans le domaine de l'efficacité énergétique.

5.2.2. Investir dans des infrastructures à haut rendement énergétique

5.2.2.1. Développer un immobilier à haut rendement énergétique et à fort impact social

En 2023, Belfius a poursuivi son engagement dans le développement de biens immobiliers économes en énergie en Belgique.

Notre filiale Belfius Immo a pris part tout au long de l'année à plusieurs initiatives visant à favoriser des conditions de vie abordables et à élargir l'accès à un logement de qualité. Ces initiatives pragmatiques ont démontré une fois encore l'engagement de Belfius pour le bien-être de la société:

- Belfius Immo, en collaboration avec ses partenaires la Société Wallonne du Logement (SWL) et la Société Régionale d'Investissement de Wallonie (SRIW), via la Société Mixte de Développement Immobilier (SMDI), a construit des logements abordables en Wallonie.
- En tant qu'actionnaire de Canius I et Hamsterhuren II (fonds d'investissement spécialisés dans l'immobilier – «GVBF/FIIS»), Belfius Immo a soutenu l'acquisition de nouvelles maisons et de nouveaux appartements économes en énergie et destinés à la «location hamster». Ce modèle permet aux locataires d'acheter le logement qu'ils louent, dans un délai spécifique (par exemple, dans les 4 ans), à un prix prédéterminé et déduction faite des loyers déjà payés.
- La Flandre a mis en place une nouvelle structure réglementaire visant à renforcer les investissements privés dans le logement social et abordable. Belfius Immo examine actuellement la faisabilité d'une participation active à cette initiative.

(1) Union Professionnelle du Crédit - Beroepsvereniging van het krediet

Belfius a financé en dette senior plusieurs initiatives de citydev.brussels, permettant la construction de centaines d'unités de logements abordables, réparties dans plusieurs nouveaux quartiers de la capitale. Au-delà des logements, ces projets intègrent aussi, au cœur des quartiers, des établissements cruciaux comme des écoles et des incubateurs de PME. Ils promeuvent la diversité sociale, la mobilité douce, l'efficacité énergétique et la durabilité à long terme.

De plus, en joint-venture avec la GIMV, Belfius reste active dans Yally, abréviation de «Your Ally». Cette société immobilière résidentielle achète des logements pour améliorer leur efficacité énergétique puis les mettre en location.

5.2.2.2. Smart Building and Renovation Solution (SBRS)

Depuis plus de trente ans, Belfius Banque soutient les institutions publiques et sociales dans leurs projets immobiliers: écoles, postes de police, casernes de pompiers, maisons de repos et de soins, résidences-services, maisons de jeunes, installations pour personnes handicapées, centres culturels, infrastructures sportives, centres administratifs... Notre département Public Real Estate y est spécialement dédié. Il nous permet d'offrir bien plus qu'un simple soutien financier. Ses équipes d'architectes, d'ingénieurs et de juristes gèrent les complexités des projets de construction. Pendant ce temps, les institutions peuvent rester concentrées sur leur vrai métier. Dans chaque projet, le chef de projet, les partenaires de construction et le client travaillent ensemble pour examiner les tendances contemporaines en matière d'énergie, de développement durable, d'économie circulaire et d'Internet of Things (IoT). Cette approche collaborative aide à trouver un équilibre idéal entre prix et performance.

En 2023, pas moins de 38 nouveaux projets ont vu le jour dans le cadre de cette offre SBRS, en collaboration avec diverses institutions – des projets d'une valeur totale de EUR 318 millions. Et 2 nouveaux projets ont démarré à la suite du lancement en 2022 d'une nouvelle solution de rénovation énergétique appelée Smart Building and Renovation Solution Energy. Ces 2 premiers projets représentent ensemble une valeur totale de EUR 1,7 million.

5.2.2.3. Belfius Energy Efficiency Package (BEEP)

Dans le cadre du programme européen Private Finance for Energy Efficiency (PF4EE), Belfius travaille en étroite collaboration avec la Banque européenne d'investissement (BEI) pour proposer aux entreprises un package de financement sans égal sur le marché. Ce package, appelé BEEP, vise à encourager les entreprises à réduire leur dépendance énergétique en investissant dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables: soit en adoptant des sources d'énergie alternatives, soit en produisant elles-mêmes leur énergie renouvelable. Avec cette solution sur mesure, adaptée aux projets de plus petite envergure, Belfius facilite la transition de ses clients professionnels et publics vers une énergie durable.



En 2023, le nombre de nouveaux projets acceptés a pratiquement doublé, avec 20 nouvelles initiatives, contre 11 en 2022.

Au total, Belfius a financé 100 projets dans le cadre de ce programme, allant de l'installation de panneaux photovoltaïques et de systèmes de cogénération à des projets de rénovation de l'éclairage. Et même si la collaboration avec la BEI a pris fin en décembre 2023, Belfius restera actif dans ce type de projets.

5.2.2.4. European Local Energy Assistance (ELENA)

Depuis 2020, Belfius est la première et la seule banque commerciale belge à avoir reçu une subvention ELENA. ELENA est une initiative conjointe de la BEI et de la Commission européenne dans le cadre du programme européen de recherche et d'innovation Horizon 2020.

Grâce à la subvention ELENA, Belfius aide activement les communautés, les entités à but non lucratif et les institutions éducatives à élaborer des programmes d'investissement dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

Depuis le début de l'initiative ELENA en 2020, Belfius a soutenu 36 projets de rénovation pour un coût total de EUR 113 millions, dont 8,3 millions comptabilisés en 2023.

Belfius a travaillé en partenariat actif avec le SeGEC (Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique), l'organisme représentant l'éducation catholique à Bruxelles et en Wallonie, pour développer un programme d'investissement visant à installer des panneaux solaires dans un millier d'établissements scolaires au cours des 4 prochaines années. Grâce au soutien d'ELENA, cette initiative à grande échelle permettra de réduire considérablement les coûts énergétiques des écoles. Les spécifications de l'appel d'offres global intègrent des exigences de haute performance et de maintenance, formulées avec l'aide de consultants experts. À ce jour, 79 écoles sont déjà équipées.

5.2.2.5. Les énergies renouvelables

L'investissement total de Belfius dans les énergies renouvelables atteignait environ EUR 1,9 milliard fin 2023. Cela inclut le financement de projets et de prêts, et plus de 500 contrats de leasing en cours dans les domaines de la biomasse, de l'énergie solaire, de l'énergie éolienne terrestre et offshore, de la cogénération ou du verdissement des lignes de production. Belfius aide également à gérer le financement des actifs renouvelables sur les marchés de l'énergie de pays voisins.

Belfius est aussi la seule banque belge à participer au cofinancement de l'ensemble des huit parcs éoliens offshore opérationnels en Belgique, totalisant une capacité combinée de 2.262 MW. Notre objectif est de contribuer activement aux développements futurs des énergies renouvelables en Belgique – et en particulier aux projets clés tels que le projet d'expansion de la capacité d'énergie éolienne offshore comme la zone Princesse Elisabeth en mer du Nord belge.

En 2023, la coopérative Aster, représentant 90% du marché du logement social flamand, a formulé l'ambition d'installer 395.000 panneaux solaires sur 52.500 logements sociaux en Flandre sur une période de cinq ans. Belfius finance la première étape de ce projet de transition énergétique avec un prêt de EUR 106 millions. Cette initiative bénéficie aussi directement aux locataires, dont les factures d'énergie diminueront. Le projet avance bien, avec plus de 5.000 installations déjà livrées ou en cours de construction, représentant environ 25 MWc.



5.2.3. Aider les entreprises dans leur démarche de durabilité

Belfius a développé une proposition de valeur de finance durable pour les entreprises faisant des efforts concertés pour intégrer la durabilité dans leurs stratégies opérationnelles tout en adaptant leurs mécanismes de financement à leurs responsabilités ESG. Ces sources de financement peuvent aller des prêts bancaires et du leasing à l'utilisation des marchés financiers.

5.2.3.1. Corporate ESG ambition

Belfius a lancé une offre unique sur le marché belge: la Corporate ESG Ambition. Son objectif: aider nos clients Corporate (grandes entreprises) à définir et mettre en œuvre leurs stratégies et actions ESG, dans un paysage économique et géopolitique en constante évolution. Elle vise en particulier les entités aux ressources ESG plus limitées.

L'approche Corporate ESG Ambition s'appuie sur une plateforme numérique innovante, qui doit faciliter le dialogue sur la durabilité entre banquiers et clients. Cet outil convivial guide les clients dans la définition des objectifs de durabilité les plus pertinents pour eux, en fonction de leur type d'activité, de leur niveau d'ambition ESG, et des exigences réglementaires et juridiques spécifiques à leur secteur. L'outil couvre environ 60 secteurs spécifiques.

Concrètement, la première étape de Corporate ESG Ambition consiste à récolter les informations nécessaires pour bien comprendre la situation du client. Nous voulons savoir si le client travaille déjà sur la durabilité, s'il mesure son impact, s'il a déjà des plans pour réduire sa consommation d'énergie et limiter son empreinte climatique. En demandant des informations détaillées sur ses émissions des Scopes 1, 2 et 3, leur évolution passée et l'existence ou non d'un plan d'action pour les réduire, nous nous forçons la meilleure image possible de ses progrès en la matière. Nous posons aussi des questions sur sa consommation d'énergie et d'eau, la pollution, les déchets et la perte de biodiversité, ainsi que les plans mis en place pour réduire et atténuer les impacts. Enfin, nous explorons les dimensions sociales (comme la diversité et l'inclusion) et les dimensions de gouvernance (comme la politique de rémunération).

Quand le client a rempli les informations requises, il peut passer à l'étape suivante: déterminer ses objectifs. Nous proposons 22 objectifs à travers 15 sujets inspirants. Le client est invité à sélectionner au minimum un objectif qui aura un impact élevé, d'après les données relatives à son secteur.

Une fois définie la stratégie ESG, Belfius aide le client dans sa mise en œuvre, avec des solutions appropriées et des conditions de financement attractives.

Et Belfius reconnaît et récompense les clients qui atteignent leurs objectifs ESG. Ils peuvent opter pour une récompense en espèces, ou choisir de l'offrir à l'un des fonds philanthropiques soutenus par Belfius (axés sur les Personnes, la Santé ou la Planète).

En 2023, Belfius a entamé le dialogue Corporate ESG Ambition avec pas moins de 1.592 grandes entreprises. Et 58 d'entre elles se sont engagées à atteindre un ensemble d'ambitions ESG sur 12 mois. Ces initiatives auront un impact progressif. Elles amélioreront au fil du temps les performances de la clientèle Belfius en matière de durabilité. Au bout du compte, cela se traduira par un bilan plus respectueux de l'environnement pour Belfius, avec des implications positives pour la société.

5.2.3.2. Ambition Loans et Ambition Leasing

Belfius a lancé Ambitions Loans et Ambition Leasing, des structures de crédit d'investissement et de leasing financier, pour aider les entreprises et le secteur public à financer des projets à ambition environnementale. Ces projets doivent concerner:

- l'immobilier (bâtiments économes en énergie ou rénovations);
- la mobilité (voitures électriques et véhicules industriels économes en énergie par exemple);
- l'énergie (dont la production et le stockage en batterie d'électricité issue des éléments naturels ou d'équipements de production très efficaces);
- la gestion de l'eau et des déchets (recyclage et traitement de l'eau par exemple).

Si le projet répond à l'un de ces usages prédéfinis par Belfius, il peut bénéficier de taux préférentiels. Actuellement, il y a 36 usages possibles pour les Ambition Loans et 35 pour l'Ambition Leasing. Compte tenu des progrès technologiques rapides et des applications émergentes, Belfius prévoit d'élargir le nombre d'usages possibles, conformément aux secteurs et activités couverts par la taxonomie de l'UE.



5.2.3.3. Prêts et obligations verts, sociaux, ou liés à la durabilité

La proposition de valeur durable de Belfius comprend des prêts et obligations liés à la durabilité ou verts, et des obligations sociales.

Belfius se spécialise dans l'offre de services de structuration et de conseil pour les obligations, accompagnant les clients à chaque étape du parcours: développement initial du concept, établissement du cadre durable, interaction avec les agences de notation, et placement des obligations auprès d'investisseurs particuliers ou institutionnels. Ces services s'adressent à tous les types de clients enclins à l'émission d'obligations durables, y compris les autorités locales et régionales, les entités intercommunales, les entreprises de services publics et les grandes entreprises.

Lors de la mise en place de «frameworks» durables, Belfius suit les principes de l'International Capital Market Association (ICMA) et s'engage auprès de prestataires d'avis secondaires dédiés afin de s'aligner totalement sur les meilleures pratiques internationales du marché.

En 2023, la salle des marchés de Belfius, «ESG Bond Finance House of the Year» selon Euronext, a aidé les clients à émettre de nombreuses obligations vertes et sociales, d'une valeur totale de EUR 2,5 milliards. Belfius a aussi émis sa deuxième obligation verte pour EUR 750 millions, qui ont été investis dans des actifs éligibles, dans un cadre aligné sur les quatre composantes essentielles des Green Bond Principles 2018 et validé par Sustainalytics.

Émetteur	Secteur	Format	Montant (en millions d'EUR)
ELIA	Services publics	Green Bond	500
COLRUYT	Commerce de détail	Green Bond	250
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE	Autorité régionale	Social Bond	700
FLUVIUS	Services publics	Green Bond	240
XIOR	Immobilier	Green Bond	5
PROXIMUS	Télécoms	Green Bond	750
AQUAFIN	Services publics	Green Bond	25
AQUAFIN	Services publics	Green Bond	10
AQUAFIN	Services publics	Green Bond	10
MONTANT TOTAL			2.490

Au-delà de son leadership en matière d'émissions d'obligations durables sur le marché belge, Belfius structure également des cadres de financement verts et durables.

5.2.3.4. Vendor leasing

Par le biais du **vendor leasing**, Belfius Lease encourage l'économie circulaire en maintenant les équipements de production, le mobilier, les batteries, les systèmes d'éclairage, les vélos, etc. en circulation aussi longtemps que possible. Dans ce modèle, l'utilisation prévaut sur la possession: l'utilisateur final paie pour l'utilisation de l'actif selon un principe de paiement en tant que service (pay-as-a-service) ou de paiement à l'utilisation (pay-per-use), tandis que Belfius porte le risque financier en achetant les biens qui seront proposés en location par ses clients professionnels.

Belfius Lease (Services) est membre du groupe de travail sur le leasing durable de BLV/ABL (Belgische Leasing Vereniging / Association Belge de Leasing) et a signé la charte de l'économie circulaire de Febelfin et BLV/ABL.

Les chiffres de production pour le vendor leasing ont atteint 217 millions d'euros en 2023, contre 173 millions en 2022 et 138 millions en 2021.



5.2.4. Permettre une mobilité à faibles émissions de carbone

5.2.4.1. Des crédits qui favorisent la mobilité durable

Belfius propose le Prêt voiture Énergie + spécialement conçu pour les particuliers qui prévoient de passer à une voiture électrique ou hybride rechargeable avec des émissions de CO₂ de moins de 50 g/km, conformément aux critères de la taxonomie de l'UE. Ce prêt spécifique permet aux clients d'emprunter jusqu'à 120% du prix d'achat du véhicule pour couvrir les coûts supplémentaires tels que l'installation d'une station de recharge électrique ou de panneaux solaires.

Depuis plusieurs années, Belfius propose aussi un Prêt vélo.

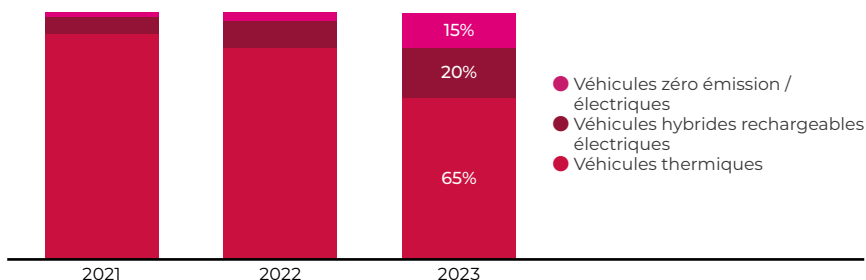
Prêts voiture Énergie + & Prêts vélo

	2021	2022	2023
Nombre de prêts	2.558	2.768	1.897
MONTANT TOTAL (en millions d'EUR)	22,7	26,5	19,4

5.2.4.2. La mobilité durable dans notre offre de leasing

Avec son offre de leasing full-service, Belfius vise une mobilité à faible émission de carbone. D'ici 2025, Belfius Auto Lease s'engage à réduire de moitié les émissions moyennes de CO₂ de sa flotte de véhicules, par rapport à 2019.

Évolution du parc automobile de Belfius Auto Lease



Nous atteindrons cet objectif de -50% grâce, entre autres, à l'électrification de notre flotte de voitures. Sur les 27.684 véhicules de Belfius Auto Lease, les véhicules électriques ou hybrides représentaient 34,8% en 2023, soit le double de l'année précédente. Cette augmentation significative est le fruit de politiques de tarification stratégiques mises en œuvre par Belfius Auto Lease conformément aux mesures gouvernementales, favorisant les frais de location mensuels pour les voitures électriques par rapport aux véhicules à moteur à combustion conventionnelle.

De plus, Belfius Auto Lease travaille avec CenEnergy pour fournir une infrastructure de recharge électrique intelligente aux clients souhaitant passer à des voitures électriques ou hybrides rechargeables.

Belfius Auto Lease se diversifie également dans le secteur de la mobilité alternative. Ses clients peuvent ainsi accéder à Belfius Move by Skipr: une solution de mobilité globale fournie par Skipr. Elle comprend une application conçue pour trouver la combinaison de moyens de transport la plus rationnelle pour chaque déplacement, une carte de paiement reconnue par tous les fournisseurs de mobilité européens et une plateforme de gestion de budget avec la possibilité de générer des rapports CO₂. De plus, le produit Belfius Bike Lease propose une offre tout-en-un pour tous les types de vélos avec des services tels que l'entretien, l'assurance et l'assistance, en collaboration avec Cyclis, pionnier belge du secteur.

Belfius Lease aussi accélère sur le chemin de la transition écologique. Aujourd'hui, 50% de ses 21.558 véhicules sont électriques ou hybrides. Et Belfius Lease gère près de 46.000 contrats de location de vélos électriques (+33% par rapport à 2022).



5.3. La durabilité en assurance

Belfius Insurance⁽¹⁾ propose différents produits, allant de l'assurance non-vie (mobilité et protection des biens) à l'assurance vie (produits d'épargne et de risque), qui sont principalement conçus pour répondre aux besoins des clients particuliers, des entrepreneurs et des petites entreprises.

Au fil des ans, nous nous sommes attachés à développer des solutions adaptées à la dynamique évolutive de notre société. Nos produits visent à relever les défis sociaux (comme les problèmes de santé, les changements démographiques, le vieillissement de la population) et les défis environnementaux (liés par exemple au logement et à la mobilité).

5.3.1. Assurance non-vie

5.3.1.1. Assurance habitation

L'assurance habitation joue un rôle clé dans la vie quotidienne. Elle aide les particuliers à se remettre de différents sinistres. Elle rend la société plus résiliente, mieux outillée pour surmonter les aléas de la vie.

C'est particulièrement vrai dans le contexte du changement climatique, où l'assurance habitation joue un rôle essentiel pour renforcer la résilience. Les récents événements climatiques, comme la tempête Ciaran et les inondations de novembre 2023 en Belgique, ont démontré une fois de plus l'importance d'une bonne couverture et d'un service efficace, pour aider nos clients à se remettre rapidement.

La couverture complète, visant à réduire les éventuels défauts d'assurance, est restée notre priorité en 2023. À cet égard, chaque année, le réseau DVV conseille ses clients sur les éventuels écarts de couverture. Dans la même optique, nous avons développé une carte des besoins: au moyen d'une enquête, nous tentons d'identifier avec nos clients les brèches éventuelles dans leur protection, et nous leur proposons si nécessaire des couvertures supplémentaires.

En termes de services, nous avons développé différentes initiatives associant conseils préventifs, traitement efficace des déclarations de sinistre, et intervention rapide pour les remises en état:

- Amélioration de l'information aux clients lors du traitement de leur sinistre: nous leur fournissons certaines informations pour faciliter la gestion de leur sinistre et leur compréhension du processus. Nous avons développé ces nouveaux kits d'information pour les inondations et les tempêtes – les catastrophes naturelles qui touchent le plus nos clients.

- Prévention proactive des dommages: en 2023, sur la base des prévisions de l'Institut royal météorologique, nous avons à huit reprises envoyé une série de conseils de prévention à nos clients pour faire face à des événements météorologiques inhabituels (tempêtes, orages et vagues de chaleur) et les aider à atténuer les dommages potentiels.
- Simplification des déclarations de sinistre avec MyBo: pour améliorer l'efficacité des déclarations de sinistre pour les clients, Belfius a développé MyBo. Cet outil dédié est désormais le canal de communication privilégié, en particulier en cas de catastrophe naturelle. Ainsi, lors de la tempête Ciaran, 56% des sinistres ont été déclarés par ce canal.
- Réparation de A à Z avec Jaimy: Jaimy est notre partenaire privilégié pour les services de réparation. Grâce à lui, nous offrons une solution complète pour remettre les biens des clients en état. Son vaste réseau d'hommes et de femmes de métier nous permet d'éviter les goulets d'étranglement et d'accélérer le traitement des sinistres.
- Communication clarifiée: nous améliorons encore notre communication avec nos clients pour renforcer leur compréhension de leur couverture.

En 2023, nous avons également aidé nos clients à réduire la consommation d'énergie de leurs bâtiments, à travers plusieurs initiatives visant à promouvoir et récompenser les comportements durables:

- Incitants pour les bâtiments économes en énergie: les propriétaires de nouveaux bâtiments (moins de 10 ans) peuvent bénéficier de réductions spécifiques sur leur assurance habitation. Avec une éco-réduction supplémentaire si le bâtiment est également économe en énergie. Depuis septembre 2023, cette réduction concerne aussi les bâtiments dont la performance énergétique (score PEB) est inférieure à 150 kWh/m², contre 45 kWh/m² auparavant.
- Indemnisation de la mise aux normes actuelles: en cas de sinistre, les coûts supplémentaires liés à la mise en conformité aux normes de construction actuelles sont pris en compte dans l'indemnisation. De cette manière, nous aidons à réduire l'empreinte carbone des bâtiments.
- Couverture des améliorations de l'efficacité énergétique: les initiatives des clients pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments sont couvertes sans frais supplémentaires, notamment l'installation de panneaux solaires, de pompes à chaleur, de batteries, de stations de recharge, etc.

(1) Belfius Insurance SA et Corona SA forment le périmètre consolidé de Belfius Insurance. Depuis le 1^{er} juillet 2023, Corona Direct a fusionné par absorption dans Belfius Insurance et a poursuivi ses activités sous le nom commercial de Belfius Direct Insurance. Cette fusion a été approuvée par la Banque nationale de Belgique et est rétroactivement entrée en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2023.



Nous entendons participer proactivement aux modèles économiques émergents comme l'économie partagée, essentiels pour limiter les émissions de CO₂. C'est pourquoi nous avons étendu la couverture de notre assurance familiale (Belfius & DVV): elle couvre désormais la responsabilité du client pour les dommages causés à un objet qui lui a été confié ou prêté (par un voisin, par exemple) – car le retour de l'objet en bon état est une obligation contractuelle.

Enfin, en ce qui concerne l'évaluation des dossiers de sinistre habitation, nous visons à effectuer le plus d'évaluations possible à distance, pour réduire les temps et coûts de déplacement, et l'empreinte environnementale associée aux activités de terrain de nos experts. Dans ce contexte, nous collaborons désormais avec CED, un fournisseur de services d'expertise et de solutions technologiques pour gérer les sinistres et les catastrophes d'envergure. Sa technologie nous permet de limiter la nécessité pour les experts de se déplacer physiquement sur les lieux. En 2023, nous avons entamé 347 évaluations à distance, et 70% d'entre elles ont pu se clôturer sans déplacement.

5.3.1.2. Assurer les nouvelles formes de mobilité

En Belgique, la mobilité et ses infrastructures en zones urbaines évoluent de plus en plus pour faire place à des solutions plus durables. De nouvelles offres de mobilité font peu à peu leur entrée dans notre vie quotidienne, comme les véhicules et vélos électriques.

Chez Belfius, nous nous adaptons à cette évolution avec une triple ambition:

- Faciliter une mobilité décarbonée: notre premier objectif est de faciliter la transition vers des formes de mobilité plus respectueuses de l'environnement, en soutenant l'adoption de véhicules et vélos électriques par exemple.
- Soutenir le recours à une palette diversifiée d'options de mobilité douce: nous nous engageons à aider nos clients à adopter une variété d'options de mobilité durables.
- Agir en tant que leaders responsables dans le développement durable de la chaîne de valeur: notre troisième ambition va au-delà des produits et services pour englober l'ensemble de notre chaîne de valeur, en travaillant activement à réduire notre empreinte environnementale.

Notre portefeuille d'assurances actuel soutient intensivement l'adoption du vélo. Il comprend une gamme complète de services et de partenariats axés sur les besoins des cyclistes. Elle vise à offrir à nos clients une protection en toutes circonstances et un accès facile aux équipements. Concrètement, nous favorisons l'usage du vélo pour les trajets privés et professionnels grâce à:

- Un partenariat stratégique avec Cyclis: nous avons établi un partenariat avec Cyclis, l'une des plus grandes entreprises de location de vélos B2B en Belgique. Fin 2023, le nombre total de polices d'assurance Belfius liées à un vélo Cyclis avait augmenté de 91%, atteignant 38.667 polices.

- Une assurance tous risques pour vélo: notre assurance tous risques pour vélo couvre en cas de vol, de dommages matériels et de panne tous les véhicules non soumis à la responsabilité civile des véhicules motorisés (donc circulant à moins de 25 km/h). Notre offre est l'une des plus solides du marché belge: par exemple, elle prévoit même une intervention en cas de batteries à plat. Elle a décroché un nouveau prix Decavi en 2023.
- Une assistance vélo gratuite: nous offrons une assistance vélo dans le cadre de notre offre assurance vélo pour nos meilleurs clients (marque DVV), ou dans le cadre de notre produit d'assistance personnelle (marques Belfius & DVV).

Notre offre d'assurance auto évolue aussi, avec des services complets et des incitants pour une conduite respectueuse de l'environnement. Nous encourageons ainsi nos clients à faire des choix plus écologiques:

- Réductions de prime en cas d'empreinte environnementale réduite: Belfius Car accorde jusqu'à 20% de réduction de prime aux clients qui limitent leur empreinte écologique (en associant un véhicule à faible émission de CO₂ et un nombre limité de kilomètres par an).
- Soutien renforcé aux propriétaires de véhicules électriques: notre couverture d'assistance en cas de panne aide nos clients qui roulent en véhicule électrique si leur batterie est plat, et leur permet de continuer leur voyage grâce à une recharge rapide. Notre (Mini-)Omnium couvre également le câble de recharge et tous les autres accessoires en cas de vol ou de dommage.
- Option de budget mobilité dans les services d'assistance: dans le cadre de l'assistance à la suite d'un accident ou une panne, nous offrons à nos clients la possibilité d'opter pour un budget mobilité, à la place d'un véhicule de remplacement ou en combinaison avec celui-ci. Pour une empreinte écologique la plus limitée possible.
- Approche «Pay as You Drive»: le produit phare de Belfius Direct Insurance, l'assurance au kilomètre, récompense depuis 2006 déjà les faibles kilométrages. La prime personnalisée dépend du nombre de kilomètres que le client prévoit de parcourir dans l'année; s'il roule moins que prévu, nous lui remboursons la différence. Cette approche «Pay as you Drive» garantit donc une prime juste, pour un comportement de mobilité responsable. 111.000 clients ont déjà souscrit à ce produit.

En accord avec notre volonté d'agir en tant que leaders responsables dans la durabilité de la chaîne de valeur, Belfius Insurance veille également, lorsqu'un véhicule est endommagé ou défectueux, à ce que les réparations soient effectuées de la manière la plus durable possible. Dans ce contexte, Belfius contribue au développement de normes de durabilité pour la future certification des acteurs de la chaîne de réparation, en collaboration avec d'autres acteurs de l'industrie. (Plus d'informations sur la [réparation durable](#))

Depuis 2023, Belfius Insurance met progressivement en place de nouvelles collaborations avec 500 à 700 réparateurs automobiles pour encourager l'intégration de critères



ESG dans les réparations à la suite d'un sinistre. Ces réparateurs s'engagent à opter autant que possible pour:

- des techniques de réparation durables;
- l'utilisation de pièces de qualité équivalente ou de pièces réutilisées;
- une offre de véhicules de remplacement plus respectueux de l'environnement; ou
- une offre de moyens de transport alternatifs si le client le souhaite.

5.3.2. Assurance-vie

5.3.2.1. Pension

Soutenir les personnes dans le maintien d'un niveau de vie raisonnable après la retraite: Belfius Insurance entend contribuer par là au bien-être de la société.

Ces derniers temps, le montant de la pension légale s'est avéré insuffisant pour une partie substantielle de la population belge⁽¹⁾. À l'âge de la retraite, le risque est réel de tomber sous le seuil de pauvreté⁽²⁾. Et les défis actuels n'arrangent rien: par exemple, la récente crise énergétique et l'inflation qui en a découlé ont considérablement impacté le coût de la vie. Si les pensions professionnelles offrent un certain répit, elles affichent des disparités notables, les avantages variant considérablement entre les différents secteurs et groupes de revenus.

En tant qu'assureur vie, Belfius Insurance joue un rôle actif dans la réduction de cet écart et aide les clients à maintenir un pouvoir d'achat et un niveau de vie de qualité raisonnables après la retraite, comme le montrent les chiffres ci-dessous:

- Nous gérons les pensions professionnelles d'environ 277.000 clients (deuxième pilier).
- 303.000 Belges comptent sur nous pour investir au mieux leur épargne-pension (troisième pilier).
- 13.863 clients ont reçu leur capital de pension supplémentaire en 2023, ce qui leur a permis de maintenir un niveau de vie similaire avant et après la retraite (taux de remplacement).

Au cours de 2022 et 2023, nous avons adopté une approche proactive en conduisant des recherches pour mieux comprendre les besoins de nos clients en matière de capital de pension, et les informations importantes pour eux. Dans un effort collaboratif pour relever les défis sociétaux, Belfius Insurance a participé aux côtés d'Assuralia et du gouvernement belge à des sessions de brainstorming sur le vieillissement de la population et l'accessibilité du système de pension, ainsi que sur les investissements durables.

5.3.2.2. Protection des revenus

La protection des revenus est un élément crucial dans le domaine de l'assurance. Elle fait partie de divers produits d'assurance, comme l'assurance solde restant dû. Belfius vise non seulement à informer et couvrir toujours mieux ses clients, mais aussi à consolider le rôle de l'assurance de protection des revenus en tant qu'élément clé dans la protection de la stabilité financière, et ce dans divers scénarios de vie, grâce à des pratiques d'assurance justes et équitables.

Ainsi, en 2023, nous avons pu aider 439 familles à rembourser un prêt hypothécaire durant une période difficile, pour un montant total de 23,3 millions d'euros. Nous assurons 402.593 familles pour leurs prêts hypothécaires, ce qui représente un taux de vente croisée de plus de 85%.

Les clients continuent de sous-estimer les risques financiers liés à une perte de revenus à la suite d'un décès dans le ménage ou à une incapacité de travail (burn-out, accident). Belfius Insurance s'efforce donc de sensibiliser activement les clients à ces risques, pour leur garantir une protection adéquate. Malgré ces efforts, les couples qui empruntent pour une maison n'assurent que rarement les deux emprunteurs à 100%. En 2022, nous avons mis à disposition des agents un outil pour visualiser les risques et opportunités liés à cette situation. En 2023, nous les avons aidés à identifier les besoins de souscrire des avenants supplémentaires pour les produits Belfius Home et Credit Protect. En outre, nous avons organisé des séminaires nationaux sur la protection du revenu.

Nous continuons également à développer et affiner notre gamme de couvertures afin que tous les clients puissent se protéger adéquatement contre la perte de revenus, à tout moment et à un prix abordable. Dans ce contexte, Belfius couvre à la fois les problèmes de santé physique et mentale – sous certaines conditions pour cette dernière.

Comme le montrent les dernières statistiques, Belfius joue un rôle substantiel pour les personnes atteintes de maladies chroniques. Depuis 2014, ces clients peuvent souscrire une assurance solde restant dû. L'assureur exigeant une prime supplémentaire de plus de 75%, ou refusant l'assurance, doit fournir une justification objective et raisonnable pour ce faire. Si le client n'est pas d'accord avec le raisonnement, il peut faire appel au Bureau de surveillance. Les chiffres 2023 ne sont pas encore disponibles, mais en 2021 et 2022, le pourcentage de cas examinés par le Bureau de surveillance a été inférieur à notre part de marché, et ce même Bureau a validé 79% des décisions de Belfius qui lui ont été soumises. Ces bons résultats nous donnent confiance dans l'équité de notre politique de souscription médicale, et dans la qualité de nos motivations.

(1) Pension moyenne brute par mois (assuralia.be)

(2) En 2022, 20,2% des plus de 65 ans appartenaient au groupe à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, selon les données de l'enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC).



5.3.2.3. Assurance hospitalisation et soins ambulatoires

L'assurance hospitalisation est essentielle car elle offre une protection financière contre les coûts médicaux élevés. Elle garantit ainsi l'accès à des soins de santé de qualité sans de lourdes dépenses imprévues.

En 2023, plus de 152.000 citoyens belges ont bénéficié de notre couverture d'assurance hospitalisation.

Au-delà de l'hospitalisation, notre couverture ambulatoire encourage les comportements préventifs – et nous savons à quel point consulter à temps est crucial pour éviter une détérioration de l'état de santé. Nous contribuons ainsi à une société en meilleure santé, et mieux protégée.

5.4. Solutions bancaires et d'assurance innovantes

Belfius s'appuie depuis toujours sur son expertise digitale pour offrir des solutions numériques innovantes qui vont bien au-delà des produits traditionnels de banque et d'assurance et soutiennent les citoyens dans leurs démarches environnementales et sociales.

Belfius continue d'apporter son soutien à plusieurs innovations prometteuses:

- **Fairville** associe cinq initiatives (Onze Stad App, Cirklo, MyWaste, Buck-e et City Lovers) sur une seule plateforme en ligne, visant à faciliter la transition numérique dans les villes et communes. Soutenues par Belfius, Cibal Schaubroeck et Nuhma, ces cinq solutions n'ont pas fini de prouver leur utilité. Par exemple, en 2023, les étudiants des écoles participantes ont fait 59 fois «le tour du monde» à vélo et à pied grâce au système de récompense Buck-e. Et les communes ont investi depuis 2020 plus de 36 millions d'euros dans l'économie locale grâce au chèque-cadeau numérique Cirklo.
- **HoplR** est une plateforme numérique de connexion de quartier, plusieurs fois primée. Plus de 150 pouvoirs locaux et organisations sociales en Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg utilisent déjà Hoplr. La plateforme stimule l'entraide locale, la communication et la participation citoyenne. Quelque 800.000 citoyens y sont inscrits à ce jour.
- **Jaimy** est une plateforme qui permet aux clients de trouver rapidement un professionnel de confiance en électricité, chauffage, plomberie ou rénovation. Jaimy a développé deux partenariats en 2023. En collaboration avec la compagnie d'assurances néerlandaise A.S.R., Jaimy a créé Fixxer, une nouvelle plateforme technologique aux ambitions internationales, pour développer les réparations durables des dommages, et les services à la clientèle dans le domaine de l'assurance durable. Jaimy a aussi signé un accord de coopération avec Robinetto, une entreprise spécialisée dans les fontaines et distributeurs d'eau, pour l'installation de ses filtres à eau domestiques, d'une grande facilité d'utilisation. Belfius Insurance est ainsi devenue, grâce à Jaimy, le partenaire de Robinetto pour convaincre un maximum de Belges de changer leurs habitudes de consommation d'eau en bouteille, et de réduire à la fois leurs déchets, la consommation d'énergie et les émissions de CO₂ liées au transport de l'eau en bouteille.

Belfius soutient également plusieurs start-ups et scale-ups découvertes grâce aux fonds **W.IN.G** (Wallonia Innovation and Growth) et **Do!Gent**.

5.5. L'investissement «meaningful», porteur de sens

5.5.1. Approche et ambition

L'investissement porteur de sens constitue le cœur de la stratégie d'investissement de Belfius. Notre approche d'investissement responsable repose sur la conviction que nous devons offrir à la fois un rendement financier et sociétal. C'est une part essentielle de notre devoir fiduciaire envers nos clients. De plus, nous sommes convaincus qu'intégrer des facteurs de durabilité ou ESG dans le processus d'investissement aide les investisseurs à mieux saisir les risques et opportunités des marchés financiers.

Notre approche prend en compte les lois et réglementations pertinentes, parmi lesquelles la Loi Mahoux (pour certains types d'armes controversées), la Directive II sur les droits des actionnaires (SRD II) et le Règlement sur la publication d'informations relatives à la finance durable (SFDR).

En 2023, Belfius a continué d'approfondir et d'élargir ses pratiques d'investissement responsable dans l'ensemble de son offre de produits. Dans son activité de conseil en investissement, Belfius aligne son offre de produits avec sa Politique d'accélération de la transition (Transition Acceleration Policy – TAP). Pour les produits sur lesquels Belfius a un contrôle complet, c'est une condition préalable au conseil actif et à la commercialisation depuis début 2023⁽¹⁾.

Belfius préconise des investissements qui ont un sens pour la société. Au niveau des produits soumis au SFDR, cela se traduit par une offre conseillée, composée majoritairement de produits qui promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales. En 2023, 92% de la production de fonds communs de placement (y compris My portfolio, les fonds de pension et les assurances placements) ont été classés «article 8» du SFDR. Au 31 décembre 2023, 91% de nos actifs sous gestion (hors mandats) étaient classés «article 8».

Le SFDR (Règlement sur la publication d'informations relatives à la finance durable ou Sustainable Finance Disclosure Regulation), en vigueur depuis mars 2021, impose des règles harmonisées pour la communication des caractéristiques de durabilité des produits d'investissement, et pour les entités qui gèrent ou conseillent ces produits. Les produits de placement sont ainsi plus faciles à comparer pour les investisseurs.

En pratique, chaque produit soumis au SFDR appartient à l'une des trois catégories suivantes en fonction de ses ambitions durables:

- Les fonds de l'article 9 ont un objectif d'investissement durable.
- Les fonds de l'article 8, entre autres spécificités, favorisent les caractéristiques environnementales et/ou sociales.
- Les fonds de l'article 6 n'ont pas d'ambition en matière de durabilité. Ils ne répondent donc pas aux exigences des deux catégories ci-dessus.

(1) Pendant l'été 2023, nous avons clarifié l'applicabilité de la TAP aux produits sur lesquels Belfius n'a qu'un contrôle limité. Les ETF et les produits liés à des indices n'appartiennent pas au champ d'application de la TAP. Les fonds tiers font l'objet d'un processus de sélection rigoureux, développé par l'équipe de sélection de fonds de Belfius, et basé sur une combinaison de critères financiers, de liquidité et ESG. Dans la liste qui en résulte, la préférence va aux fonds qui sont conformes à notre TAP, mais certaines exceptions peuvent être autorisées, sous réserve d'un examen et d'une approbation formels.



Les investissements thématiques ont continué de croître de manière significative grâce à l'expansion de notre offre et à une importante dynamique commerciale. En 2023, Belfius a lancé quatre nouveaux fonds d'investissement, dont un dixième «Fonds du Futur». Deux fonds obligataires existants ont aussi rejoint les fonds maison dans notre offre de conseils en investissements.

5.5.2. Organisation de la gestion des investissements au sein de Belfius

Les entités suivantes assurent la gestion des fonds de l'offre de Belfius:

- La filiale **Belfius Asset Management (Belfius AM)** est la société de gestion de tous les fonds de la marque Belfius et gère également les portefeuilles de clients privés. Belfius AM est le point de contact pour nos partenaires privilégiés Candriam et BlackRock.

Belfius Asset Management utilise **quatre modèles** d'investissement:

- Via **les fonds de fonds de Belfius AM**: il s'agit de fonds d'investissement pour lesquels nos équipes internes de sélection de fonds et de gestion de portefeuille analysent et sélectionnent des fonds négociés en Bourse (Exchange Traded Funds - ETFs) et des fonds communs de placement de gestionnaires de fonds tiers (Undertakings for Collective Investments – UCI). Nous sélectionnons ces véhicules d'investissement collectif en fonction de différents aspects, tels que leur stratégie d'investissement, leur performance financière, leurs coûts, et leur approche et capacité d'investissement responsable.
- Via **des investissements directs dans des titres individuels**: les fonds de Belfius AM investissent directement dans des titres individuels.
- Via **des fonds délégués**: il s'agit de fonds d'investissement dont Belfius AM est la société de gestion et délègue la gestion de portefeuille à un gestionnaire externe. Ces gestionnaires d'actifs externes sont actuellement Candriam et BlackRock Investment Management.
- Via une **gestion de portefeuille privée**: il s'agit de la gestion discrétionnaire de portefeuille (portefeuilles discrétionnaires) et des conseils en investissement (portefeuilles de conseil) pour les clients privés de Belfius Banque, Belfius AM agissant comme gestionnaire d'actifs délégué. Pour ces mandats, l'équipe Private Portfolio Management peut investir dans des ETF, des fonds, des titres individuels, des investissements alternatifs et/ou des produits dérivés.

Au sein du groupe Belfius, Belfius AM est également le centre de compétence pour les investissements responsables. À ce titre, elle surveille l'ensemble de la gamme de fonds de Belfius pour s'assurer qu'elle est conforme aux options stratégiques et aux engagements en matière de durabilité. En 2019, Belfius AM a signé les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI), s'engageant ainsi formellement et publiquement à intégrer des principes de durabilité dans sa politique et à les renforcer au fil du temps. Belfius AM rend compte de son engagement en faveur des principes d'investissement responsable; ce rapport est disponible sur le [site web de l'UN PRI](#).

- **Candriam** est responsable de la gestion quotidienne de la plupart des fonds de Belfius. Candriam intègre les considérations ESG dans chaque stratégie d'investissement, dans toutes les classes d'actifs au sein du processus d'investissement et des objectifs connexes; cela fait partie intégrante de ses procédures. Candriam a été l'un des premiers gestionnaires d'actifs européens à signer les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies en 2005.
- **BlackRock Investment Management** a été sélectionné pour compléter notre offre de gestion d'actifs à l'attention de nos clients privés et patrimoniaux. BlackRock soutient l'utilisation d'informations liées à l'ESG pour améliorer les décisions et les résultats d'investissement.





Candriam constitue le partenaire le plus important: il gère la majeure partie des actifs de Belfius AM.

Pour son offre KITE Branche 23/Branche 44, Belfius Insurance s'appuie également sur Belfius AM en qualité de centre de compétence pour gérer les relations avec les gestionnaires de fonds externes dont les fonds sont inclus dans KITE.

5.5.3. Intégration des considérations environnementales et sociales dans notre stratégie d'investissement

5.5.3.1. Méthodes d'investissement responsable

Nous reconnaissons pleinement notre rôle en tant qu'investisseur, et notre capacité à utiliser le capital que nous investissons au nom de nos clients non seulement pour générer des rendements financiers, mais aussi pour créer un changement bénéfique. Il y a plus d'une façon d'intégrer les facteurs ESG dans la prise de décision en matière d'investissement. Cependant, certaines méthodes nous semblent incontournables pour gérer efficacement un portefeuille d'investissement. Le tableau ci-dessous présente les principales méthodes d'investissement responsable appliquées dans la gestion de nos produits financiers.

Méthode d'investissement responsable	Description
ACTIONNARIAT ACTIF	<p>L'actionnariat actif consiste à créer un changement bénéfique en s'engageant auprès de la direction des entreprises en portefeuille et en votant lors des assemblées d'actionnaires des sociétés cotées.</p> <p>L'interaction avec les entreprises en portefeuille peut avoir diverses finalités. Par exemple: promouvoir une meilleure communication en matière d'ESG, obtenir des informations pertinentes pour étayer la prise de décision en matière d'investissement, ou encore inciter les entreprises à améliorer leurs pratiques de durabilité.</p> <p>Étant donné notre configuration d'investissement, notre engagement prend deux formes distinctes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Engagement auprès de nos gestionnaires externes, afin de garantir qu'ils opèrent conformément à nos exigences et attentes en matière d'investissement responsable et d'actionnariat actif; • Engagement auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons directement, où nous encourageons de meilleures publications ESG, nous nous engageons conformément à notre politique de vote par procuration et/ou encourageons les entreprises à améliorer leurs pratiques de durabilité. <p>Belfius AM rend compte chaque année des avancées liées à son actionnariat actif dans un rapport spécifique. Pour plus d'informations sur l'approche d'actionnariat actif de Belfius AM, merci de consulter ses politiques d'engagement et de vote par procuration sur son site internet.</p>
EXCLUSIONS	<p>Les exclusions font référence à la classification de secteurs, d'entreprises ou de gouvernements comme inéligibles à l'investissement, sur la base de considérations juridiques, normatives ou liées à la durabilité.</p> <p>Belfius exclut certaines activités économiques pour des raisons de durabilité par le biais de sa Transition Acceleration Policy. Comme expliqué plus en détail dans la section 5.1, cette politique comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un processus de filtrage sur la base de normes, qui exclut les entreprises qui violent les principes du Pacte mondial des Nations Unies (United Nations Global Compact - UNGC) ou qui sont impliquées dans des controverses graves; • Une liste d'activités que Belfius estime devoir exclure de son univers d'investissement, ou qui ne méritent qu'une exposition limitée dans ses portefeuilles d'investissement. <p>Les produits d'investissement proposés dans le cadre de l'activité de conseil répondent aux critères de la TAP, à l'exception des produits sur lesquels Belfius n'a pas un contrôle total.</p> <p>Les produits proposés uniquement en «exécution only» sur notre plateforme Re=Bel font l'objet d'une confrontation systématique par rapport aux critères de la TAP, pour sensibiliser les investisseurs aux risques ESG qui y sont liés.</p>
INTÉGRATION ESG	<p>L'intégration ESG fait référence à l'intégration des facteurs ESG dans l'analyse/évaluation financière et la prise de décision financière, de manière systématique et documentée. Ceci ne concerne que les portefeuilles en gestion active.</p>
PROMOTION DES CARACTÉRISTIQUES ESG	<p>La promotion des caractéristiques ESG consiste à favoriser clairement les investissements qui présentent certaines caractéristiques ESG ou une combinaison de celles-ci.</p> <p>Pour les investissements relevant du SFDR, cette stratégie viserait à favoriser les fonds article 8.</p>



Méthode d'investissement responsable	Description
INVESTISSEMENT DURABLE	<p>L'investissement durable consiste à allouer des fonds importants à des investissements durables au sens du SFDR. C'est-à-dire des investissements dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant que cette activité ne nuise pas de manière significative à un de ces objectifs environnementaux ou sociaux, et à condition que les entreprises en portefeuille respectent de bonnes pratiques de gouvernance, en particulier en ce qui concerne les structures de gestion, les relations avec les employés, la rémunération du personnel et la conformité fiscale.</p> <p>Pour les investissements relevant du SFDR, cette stratégie viserait à favoriser les fonds article 9, mais également les fonds article 8 les plus ambitieux.</p>
INVESTISSEMENT THÉMATIQUE	<p>L'investissement thématique consiste à investir dans des thèmes liés aux tendances nouvelles et/ou de long terme. Il s'agit généralement de thèmes susceptibles de contribuer au développement durable sur le plan environnemental, social, ou sur les deux plans.</p> <p>Belfius a développé une gamme de fonds thématiques qui intègrent des critères contraignants «E» ou «S» dans leur politique d'investissement et sont liés à un ou plusieurs objectifs de développement durable (ODD). Cette gamme de fonds thématiques appelés «Fonds du Futur», en constante expansion, investit dans des entreprises actives dans un thème particulier (à long terme) pertinent sur le plan environnemental ou social.</p>

5.5.3.2. Prise en compte des risques liés à la durabilité dans les décisions d'investissement

Nous intégrons les risques liés à la durabilité dans nos décisions d'investissement, comme détaillé sur notre [site web](#).

- Pour des informations plus spécifiques sur la manière dont Belfius traite les risques climatiques et environnementaux dans les investissements, veuillez vous référer à la section 6.1. du rapport.
- Pour plus de détails sur l'approche d'investissement responsable de Belfius AM, veuillez vous référer à la [politique d'investissement responsable](#).
- Vous trouverez plus de détails sur notre actionnariat actif dans la [politique d'engagement de Belfius AM](#) et la [politique de vote de Belfius AM](#).
- Vous trouverez plus de détails sur l'engagement actif de nos partenaires externes et leurs stratégies de vote par procuration dans la [politique de vote par procuration de Candriam](#), le [rapport de vote par procuration de mi-année 2023](#) de Candriam, l'approche de [Blackrock Investment Stewardship](#), ainsi que dans la section 6.1 de ce rapport.

5.5.3.3. Prise en compte des principaux impacts négatifs dans les décisions d'investissement

Nous prenons aussi en compte les impacts négatifs principaux (Principal Adverse Impacts - PAI) de nos décisions d'investissement sur la durabilité.

Lorsque nous sélectionnons des titres individuels, comme des actions et obligations, les PAI sont pris en compte au niveau de l'entreprise en portefeuille. Lorsque nous sélectionnons des ETF/fonds ou déléguons la gestion d'un fonds à un gestionnaire d'actifs externe, nos gestionnaires externes doivent respecter une série d'exigences d'investissement responsable, dans des domaines variés comme l'identification, la mesure, la gestion et la divulgation des PAI des investissements. Nous tenons compte ensuite des PAI considérés par les gestionnaires d'actifs sélectionnés.

Lorsque la réduction des PAI est un élément formel et contraignant de la stratégie d'investissement, nous attendons de nos gestionnaires externes qu'ils considèrent explicitement et structurellement les PAI dans leur processus de décision d'investissement. Cela inclut, lorsque c'est possible et réalisable, l'intégration des PAI dans leurs décisions d'exclusion, d'engagement et de vote par procuration, qui est une partie fondamentale de notre approche d'investissement responsable.

Pour plus de détails, merci de consulter la [déclaration PASI de Belfius AM](#).

5.5.4. Les préférences des investisseurs en matière de durabilité

Conformément à la directive sur les marchés d'instruments financiers, également connue sous le nom de MiFID II, Belfius doit prendre en compte les besoins et préférences de ses clients en matière de durabilité lorsqu'elle offre des conseils en investissement ou gère leur portefeuille.

De plus, les banques sont tenues de connaître et de comprendre les caractéristiques de durabilité de leurs produits afin de pouvoir sélectionner ceux qui correspondent correctement aux préférences de durabilité des clients.

Belfius détermine les préférences de durabilité de ses clients investisseurs en posant des questions ciblées concernant:

- Le montant minimal d'investissements durables à intégrer dans les investissements, c'est-à-dire les investissements qui contribuent positivement à un objectif environnemental ou social, ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif de durabilité, et respectent les bonnes pratiques de gouvernance.



- Le montant minimal d'investissements durables sur le plan environnemental, tels qu'alignés sur la taxonomie européenne (une liste d'activités durables sur le plan environnemental définie au niveau européen).
- Les impacts négatifs sur la durabilité – les PAI – que les investissements doivent prendre en compte (par exemple, les émissions de gaz à effet de serre, le respect des droits de l'homme, etc.).

Les réponses à ces questions permettent à Belfius d'enregistrer les préférences de durabilité du client, et de lui proposer une offre adaptée d'instruments financiers.

5.6. Gestion des portefeuilles propres et durabilité

En plus de fournir des solutions d'investissement aux investisseurs privés et institutionnels, Belfius gère ses propres portefeuilles d'instruments de placements et d'actifs pour des activités spécifiques. La gestion d'actifs propres est essentielle pour Belfius en tant qu'assureur, pour garantir à la fois sa stabilité financière et sa capacité à répondre à ses obligations à long terme vis-à-vis des assurés ainsi qu'à leurs réclamations en cas de sinistre. C'est également une opportunité de démontrer notre engagement en faveur de pratiques durables, alignées sur les attentes - en constante évolution - des assurés et des parties prenantes.

5.6.1. La gestion durable des réserves d'assurance de Belfius Insurance

Comme tout assureur, Belfius Insurance conserve des réserves suffisantes pour être en mesure de répondre à ses obligations contractuelles de verser des capitaux, des intérêts et des indemnités aux clients.

La majeure partie des réserves est réinvestie et réinjectée dans l'économie réelle à travers:

- Des prêts hypothécaires (25,2%);
- Des investissements dans des obligations gouvernementales et dans des actions et obligations d'entreprises (69,6%, voir section 5.6.2.);
- L'immobilier (5,2%, voir section 5.6.3.).

Au 31 décembre 2023, le portefeuille d'investissement de Belfius Insurance s'élevait à 14,74 milliards d'euros environ.

5.6.2. Le portefeuille d'investissements de Belfius Insurance

Au 31 décembre 2023, sur ces 14,74 milliards d'euros, Belfius Insurance avait investi 5,87 milliards dans des obligations gouvernementales et 3,7 milliards dans des actions et obligations d'entreprises.

Pour ces dernières, nous avons développé un processus d'investissement en trois étapes visant à contribuer à la réalisation des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies:

- Nous respectons la Transition Acceleration Policy de Belfius dans notre propre portefeuille;
- Nous intégrons des critères ESG dans notre propre portefeuille;
- Nous nous engageons activement et interagissons avec les entreprises en portefeuille.



Le premier pilier de notre approche d'investissement repose sur notre **Transition Acceleration Policy** (TAP, voir section 5.1.). Cette politique joue un rôle clé dans la gestion et la direction stratégique de nos investissements.

Le deuxième élément clé de notre stratégie d'investissement implique l'intégration proactive de **critères ESG**, mettant l'accent sur le soutien aux entreprises qui s'engagent activement dans leur transition vers plus de durabilité. Nous cherchons à orienter nos investissements vers des entreprises qui sont disposées à atténuer les effets du changement climatique en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre conformément à l'Accord de Paris. En 2023, nous avons intégré ce critère dans notre Investment Risk Framework pour tous les nouveaux investissements. Nous visons ainsi à créer un portefeuille qui contribue à l'effort global de lutte contre le changement climatique, en alignant nos investissements sur le besoin urgent de responsabilité environnementale.

Le troisième et dernier pilier de notre approche d'investissement met l'accent sur notre engagement à être un **investisseur engagé**. Notre stratégie va au-delà des contributions financières et comprend une participation et une influence actives par le biais du vote par procuration. Conformément à notre politique d'engagement, nos interactions avec les entreprises dans lesquelles nous investissons prennent la forme d'un dialogue visant à évaluer et à influencer les pratiques des entreprises, en particulier en ce qui concerne les questions ESG. Sur la base des informations captées lors de ces dialogues, nous sommes disposés à entreprendre les actions nécessaires par rapport à nos positions dans ces entreprises, certainement si des ajustements sont requis afin d'aligner nos positions sur nos objectifs en matière de durabilité et nos standards éthiques.

Plus de détails à ce sujet dans la [politique d'engagement de Belfius Insurance](#) et le [rapport d'engagement 2023](#).

Fin 2023, nous avons identifié 1,24 milliard d'euros (sur un total de 3,7 milliards d'euros) investis dans des activités que nous considérons comme ayant un impact positif⁽¹⁾ sur l'environnement et la société. Ces projets et activités concernent, entre autres:

- Les infrastructures relatives à la transition énergétique (425 millions d'euros);
- Le logement social et les infrastructures (423 millions d'euros);
- La protection et la conservation de l'environnement (205 millions d'euros);
- Les services de soins de santé pour les personnes âgées (144 millions d'euros).

(1) Cette méthodologie d'identification est spécifique à Belfius Insurance et repose sur une analyse des rapports de durabilité des différentes entreprises ciblées et de leurs projets visant à anticiper les besoins futurs de nos sociétés et économies. Cette sélection a été proposée par l'équipe d'investissement, puis réanalysée en détail par l'équipe ESG de Belfius Insurance, avant d'être validée par les différents organes de gouvernance.

5.6.3. Portefeuille immobilier de Belfius Insurance

Fin 2023, 5,2% du portefeuille d'investissement de Belfius Insurance (771 millions d'euros sur un montant total de 14,74 milliards) était investi dans l'immobilier. Avec deux axes principaux: les investissements directs dans l'immobilier, et les participations dans des fonds immobiliers non cotés. Cette diversification nous permet de tirer parti des points forts à la fois de la propriété directe et de la participation aux fonds.

5.6.3.1. Portefeuille immobilier direct

Fin 2023, 69% de notre portefeuille immobilier direct était investi dans des immeubles de bureaux et 19% dans des maisons de repos. Nos investissements immobiliers sont concentrés géographiquement, avec plus de 90% de ces propriétés situées en Belgique. En investissant sur le marché belge, nous alignons notre portefeuille immobilier sur notre stratégie globale de contribution à la croissance économique et à la stabilité locales.

Nos investissements immobiliers directs sont principalement axés sur des propriétés neuves ou récentes, situées à distance de marche des principales gares ferroviaires ou des grands centres de mobilité. Elles offrent donc à la fois une consommation d'énergie extrêmement faible et une grande accessibilité en transports en commun. Par exemple, nous avons acquis en janvier 2024 un immeuble de bureaux de 10.000 m² développé par Cordeel à Mons, situé à distance de marche de la gare et visant la certification BREEAM avec une notation équivalente à «Très bien».

La mobilité décarbonée est d'une importance primordiale pour Belfius Insurance, et nous reconnaissons l'importance croissante des véhicules électriques pour réduire les émissions de carbone. Nous investissons donc dans une infrastructure de recharge étendue pour notre parc d'activités Alverberg à Hasselt. Ce projet, décidé en 2023, prévoit l'installation de 32 stations de recharge doubles, contribuant à la transition vers des modes de transport respectueux de l'environnement. De plus, nous comptons rendre ces équipements accessibles au public en soirée. Ceci augmentera la disponibilité d'options de recharge durables et pratiques, encourageant plus largement l'adoption de véhicules électriques. Nous étudions également d'autres investissements dans l'infrastructure de recharge des véhicules électriques. Notre objectif est de jouer un rôle clé dans la promotion de solutions de transport durables.

En 2023, Belfius Insurance a continué de collecter des données de consommation de ses bâtiments afin d'estimer leur empreinte carbone et leur impact sur le climat. Tout au long de l'année 2023, nous avons pu suivre plus de 95% des données de consommation de nos propriétés immobilières directes et de leurs locataires. Nous travaillons actuellement à la numérisation de cette collecte de données et à l'utilisation d'une plateforme de surveillance des données en ligne qui facilitera l'identification des domaines à améliorer.



En nous appuyant sur ces données et cet exercice de suivi, nous avons lancé une grande étude ESG en partenariat avec Sureal, un cabinet de conseil renommé pour son expertise en matière de pratiques immobilières durables. L'étude Sureal a deux objectifs principaux. Premièrement, développer une stratégie de décarbonisation robuste pour nos actifs immobiliers, impliquant une analyse approfondie de chaque propriété pour identifier les mesures et les investissements nécessaires pour réduire de manière très importante leur empreinte carbone. Deuxièmement, effectuer une analyse d'alignement avec la taxonomie de l'UE.

Belfius Insurance souhaite également que ses investissements immobiliers profitent à la biodiversité. Dans ce contexte, nos efforts ont été reconnus en 2023 lorsque les espaces verts entourant notre bâtiment MC² à Louvain-la-Neuve ont reçu le label «Réseau Nature» de Natagora, symbolisant notre engagement en faveur de la conservation de l'environnement sur ce site. Cette reconnaissance démontre que nous respectons cinq critères essentiels:

- s'abstenir d'utiliser des pesticides chimiques;
- préserver les habitats naturels et éviter les activités humaines qui conduisent à leur destruction;
- favoriser les plantes indigènes qui existent à l'état sauvage dans leur région;
- encourager la spontanéité et la diversité de la faune;
- lutter contre les espèces invasives.

Natagora a accordé le label après une période d'évaluation de 18 mois, nécessaire pour s'assurer de l'alignement de nos pratiques avec les normes élevées de gestion environnementale et de préservation de la biodiversité. Natagora continuera de surveiller le site.

5.6.3.2. Parts dans des fonds immobiliers

Du côté des fonds immobiliers non cotés, Belfius Insurance reste le plus grand investisseur du Fonds de logement abordable Vicinity. Vicinity vise à fournir des locations de qualité, à faible consommation d'énergie ou sans consommation d'énergie, adaptées à la vie urbaine d'aujourd'hui, avec un impact social et environnemental positif.

En 2023, Belfius Insurance a également continué à investir dans le capital de Cohabs, une entreprise bruxelloise spécialisée dans la colocation. Cette plateforme de colocation entièrement intégrée possède et exploite ses propres actifs immobiliers. Elle acquiert principalement des actifs à rénover et à reconvertir en propriétés à haute efficacité énergétique, en utilisant de préférence des matériaux de construction naturels ou circulaires. D'un point de vue social, Cohabs s'engage à maintenir 5% de ses locations belges comme chambres solidaires avec une réduction de loyer de 50% pour garantir l'accessibilité de la colocation à tous.

Enfin, Belfius Insurance a renforcé sa présence dans le capital d'Inclusio en tant qu'actionnaire à long terme. Inclusio est un investisseur immobilier social qui offre des logements de qualité à des loyers abordables aux groupes vulnérables.



A close-up photograph of a young girl with long brown hair, wearing a green sweater, blowing on a colorful pinwheel. The pinwheel has four blades in shades of blue, yellow, and red, with a white center. The background is a bright, clear sky. A semi-transparent pink banner is overlaid at the bottom of the image, containing the text.

6. Accent sur l'action climatique et environnementale



6.1. Risques et opportunités liés à l'environnement et au climat

Les enjeux liés au climat et à l'environnement (C&E) sont l'un des plus grands défis auxquels le monde est confronté et figurent parmi les risques les plus pressants, tant à court terme qu'à long terme. Ces enjeux auront certainement un impact significatif et indélébile sur la croissance économique et la prospérité. En effet, les rapports du Forum économique mondial (World Economic Forum - WEF)⁽¹⁾ de ces trois dernières années identifient systématiquement les impacts du changement climatique comme étant parmi les principaux risques mondiaux à court terme.

À long terme, le changement climatique est même évalué comme le risque mondial le plus important, tandis que l'inclusion continue d'autres risques environnementaux émergents montre la préoccupation croissante pour la préservation de nos systèmes écologiques et l'utilisation des ressources naturelles.

Le changement climatique a déjà provoqué une fréquence accrue d'événements météorologiques extrêmes ayant impacté la vie quotidienne des gens. On se souviendra, par exemple, de la chaleur extrême de l'été 2023, avec des températures dépassant les 45 degrés et des incendies de forêt dévastateurs dans le sud de l'Europe. Cette période a également été marquée par la journée et la semaine la plus chaudes jamais enregistrées auparavant. Même la Belgique, connue pour son climat modéré, a été touchée par des inondations inhabituelles et des pluies torrentielles en Flandre en novembre 2023, mettant en évidence les conséquences immédiates du changement climatique.

L'économie dans son ensemble et l'ensemble du système financier sont confrontés à des défis importants liés aux pressions environnementales et climatiques, notamment aux risques physiques et de transition.

- **Les risques physiques** découlent des effets physiques du changement climatique et de la dégradation de l'environnement et comprennent à la fois des risques aigus (tels que les tempêtes, les inondations, les incendies, les sécheresses ou les vagues de chaleur) et des risques chroniques résultant de changements de modèles incrémentiels (tels que l'élévation du niveau de la mer, le stress hydrique et la perte de biodiversité).

- **Les risques de transition** proviennent de l'évolution vers une économie bas carbone et résiliente au climat qui est durable sur le plan environnemental. Ils concernent aussi les risques politiques (comme l'introduction d'une taxe carbone, de nouvelles exigences d'efficacité énergétique pour les bâtiments), les risques technologiques (rendant les anciennes technologies obsolètes au profit de nouvelles plus respectueuses du climat), les risques de marché (comme le changement des préférences des consommateurs pour des produits et services plus durables), les risques juridiques comprenant le risque de poursuites pour méconnaissance des questions liées au climat, et enfin, les risques de réputation.

En réponse, les législateurs prennent des mesures pour la transition vers une économie bas carbone. Néanmoins, au niveau mondial, la COP 28 a démontré que les progrès ont été trop lents dans tous les domaines de l'action climatique - de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, au renforcement de la résilience face à un climat changeant, en passant par l'apport d'un soutien financier et technologique pour les nations vulnérables.

Cependant, grâce à son Green Deal, l'Union européenne (UE) s'est engagée à devenir le premier continent climatiquement neutre d'ici 2050 et à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 55% d'ici 2030, ce qui ne peut être réalisé qu'avec une collaboration forte entre le secteur public et privé. Le secteur financier en particulier a été désigné comme un levier clé pour atteindre les objectifs mentionnés ci-dessus.

En conséquence, les risques C&E sont de plus en plus au centre du programme de surveillance de la Banque centrale européenne (BCE) et de la Feuille de route pour la finance durable de l'Autorité bancaire européenne (European Banking Authority - EBA). La BCE a souligné à plusieurs reprises la nécessité pour les institutions financières de renforcer leur capacité à, non seulement, identifier, mais également traiter de manière adéquate ces risques émergents. La BCE a également appelé les banques à prendre des mesures décisives pour construire un avenir résilient et durable⁽²⁾. Au cours de ces deux dernières années, le dialogue de supervision et les publications de la BCE ont de plus en plus apporté des informations précieuses⁽³⁾ sur les approches et méthodologies potentielles et les meilleures pratiques.

(1) World Economic Forum. (2022) The Global Risks Report 2022; World Economic Forum. (2023) The Global Risks Report 2023; World Economic Forum. (2024) The Global Risks Report 2024.

(2) Par exemple "Running up that hill" – how climate-related and environmental risks turned mainstream in banking supervision and next steps for banks' risk management practices (europa.eu); Climate-related and environmental risks – a vital part of the ECB's supervisory agenda to keep banks safe and sound (europa.eu); Making finance fit for Paris: achieving "negative splits" (europa.eu); Powers, ability and willingness to act – the mainstay of effective banking supervision (europa.eu)

(3) Par exemple Results of the 2022 climate risk stress test of the Eurosystem balance sheet (europa.eu); The Road to Paris: stress testing the transition towards a net-zero economy (europa.eu); Risks from misalignment of banks' financing with the EU climate objectives - Assessment of the alignment of the European banking sector (europa.eu)



Belfius reconnaît les tendances environnementales mondiales actuelles et la nécessité d'agir au-delà de la gestion des événements météorologiques extrêmes. Il convient de prendre des mesures proactives pour atténuer le changement climatique et réduire notre empreinte écologique. Depuis quelques années déjà, les risques ESG sont considérés comme faisant partie des 5 principaux risques auxquels le groupe est confronté. Belfius s'est engagée non seulement à réduire son niveau d'exposition aux risques de durabilité, mais aussi à jouer un rôle de premier plan dans la transition vers une économie sobre en carbone, résiliente au climat et durable sur le plan environnemental, en offrant le soutien nécessaire à ses clients, fournisseurs, investisseurs et partenaires.

Tout en étant consciente des risques et des opportunités découlant d'autres enjeux liés au climat et à l'environnement comme la perte de biodiversité et la rareté de l'eau (voir la section 6.3.), Belfius a décidé de donner la priorité aux questions liées au climat compte tenu de l'urgence d'agir pour éviter les seuils de basculement climatique. Toutefois, la dimension sociale reste également au cœur de nos préoccupations. C'est pourquoi Belfius estime qu'elle se doit d'aborder les impacts financiers découlant des facteurs climatiques d'une manière holistique, en accordant suffisamment de poids aux conséquences sociales également.

De plus, Belfius est consciente que les risques et opportunités liés au climat peuvent avoir un impact non seulement sur ses opérations, mais également sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Les impacts financiers découlant de ces risques peuvent également affecter ses contreparties et les actifs de ces contreparties. Belfius a donc déjà pris de nombreuses mesures pour intégrer progressivement ces considérations dans son cadre global de gestion des risques.

Cependant, l'impact des risques climatiques sur les principales activités du groupe Belfius varie, ce qui nécessite une approche de gestion adaptée pour chacune d'entre elles.

Impact du changement climatique sur les activités du groupe Belfius

Type de risque	Type d'activité				
	Financements (p.e. crédits, leasing etc.)	Assurance non-vie	Assurance vie	Gestion d'actifs	
PHYSIQUE	AIGU	●	●●	●	●
	CHRONIQUE	●●	●●	●	●
TRANSITION	●●●	●	●	●●	

Le nombre de ● indique l'impact attendu à long terme en fonction de l'ampleur estimée des conséquences économiques/financières associées pour Belfius en cas de matérialisation du risque.

Dans ce paysage économique dynamique et évolutif, Belfius a persévéré dans le perfectionnement de son approche afin d'intégrer les considérations de risque environnemental aussi précisément que possible. Au cours de ses propres «due diligences» Belfius a pris en compte les résultats des tests de stress climatique menés par la BCE (à la fois au niveau de l'économie de l'UE et au niveau du secteur financier) ainsi que les différents rapports publiés par celle-ci (y compris le recueil de bonnes pratiques, les recommandations pour l'inclusion des risques environnementaux et climatiques dans le cadre prudentiel et les études sur l'alignement des banques avec les trajectoires de décarbonisation)⁽¹⁾.

En plus de s'engager activement dans des efforts visant à réduire l'impact potentiel des risques liés au climat, Belfius rapporte sur ces risques depuis 2021, en référence aux lignes directrices de la Task Force on Climate-related Disclosures (TCFD). Dans les années à venir, Belfius continuera de faire partie de ces efforts communs pour anticiper et affronter les défis environnementaux mondiaux.

(1) Autorité bancaire européenne (2023), Rapport sur le rôle des risques environnementaux et sociaux dans le cadre prudentiel.



6.1.1. Gouvernance des questions liées à l'environnement et au climat

En étroite relation avec d'autres thèmes liés à l'ESG, les risques liés au climat et à l'environnement sont intégrés dans les échelons de gouvernance du groupe Belfius. Comme Belfius estime qu'une gouvernance solide et l'implication de tous les niveaux de l'entreprise sont toutes deux essentielles à la robustesse de son approche de gestion de ses risques climatiques, les règlements d'ordre intérieur des conseils d'administration, «Risk Committee» de la Banque Belfius et du «Risk and Underwriting Committee» de Belfius Insurance, des comités de direction et du «Joint Management Committee» intègrent explicitement les évolutions récentes des responsabilités ESG, y compris les risques liés au climat et à l'environnement. Les indicateurs clés de risque (Key Risk Indicators, KRI) et les indicateurs clés de performance (Key Performance Indicators, KPI) liés au climat sont également progressivement intégrés dans les supports existants (Risk Appetite Framework, Quarterly Risk Report et Quarterly Business Report) pour le comité de direction et/ou le conseil d'administration.

Pour un aperçu général de la composition et des attributions des organes de gouvernance mentionnés ci-dessus, veuillez vous référer au chapitre sur la gouvernance d'entreprise du rapport annuel de Belfius. Les responsabilités de ces organes de gouvernance en ce qui concerne le climat et l'ESG sont expliquées au chapitre 4 et résumées dans les tableaux ci-dessous.

Niveau conseil d'administration	Sujets climatiques et environnementaux	Interactions	Fréquence du reporting/ des discussions	Entités couvertes
CONSEIL D'ADMINISTRATION – BELFIUS BANQUE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Stratégie 2. Objectifs 3. Politique générale 4. Appétence au risque et approche du risque 5. Projets 6. Objectifs 	Comité de direction Belfius Banque	Annuel (points 1-4) Semestriel (points 5-6)	Groupe Belfius
CONSEIL D'ADMINISTRATION – BELFIUS INSURANCE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Stratégie 2. Objectifs 3. Politique générale 4. Appétence au risque et approche du risque 5. Projets 6. Objectifs 	Comité de direction Belfius Insurance	Annuel (points 1-4) Semestriel (points 5-6)	Belfius Insurance
RISK COMMITTEE – BELFIUS BANQUE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Risk Appetite Framework (RAF) 2. Surveillance des risques 	Conseil d'administration Belfius Banque CRO Belfius Banque	Annuel (point 1) Trimestriel (point 2)	Groupe Belfius
RISK AND UNDERWRITING COMMITTEE – BELFIUS INSURANCE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Risk Appetite Framework (RAF) 2. Surveillance des risques 	Conseil d'administration Belfius Insurance CRO Belfius Insurance	Annuel (point 1) Trimestriel (point 2)	Belfius Insurance

Au niveau de la direction générale, le CEO de Belfius Banque et le CEO de Belfius Insurance parrainent la stratégie ESG. En 2022, le «Joint Management Committee» de Belfius Banque et Belfius Insurance a créé le Strategic Sustainability Committee (SSC) en tant que centre névralgique de la gouvernance (opérationnelle) ESG pour soutenir ses responsabilités en matière de climat et environnement, conformément à ses attentes et à celles du conseil d'administration.

Niveau direction générale	Sujets climatiques et environnementaux	Interactions	Fréquence de reporting/ des discussions	Entités couvertes
JOINT MANAGEMENT COMMITTEE – COMITÉS DE DIRECTION DE BELFIUS BANQUE ET BELFIUS INSURANCE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Stratégie 2. Objectifs 3. Politique générale 4. Implémentation obligations réglementaires et engagements volontaires 5. Appétence au risque et approche du risque 	Conseil d'administration Belfius Banque et Belfius Insurance	Trimestriel	Groupe Belfius
STRATEGIC SUSTAINABILITY COMMITTEE (SSC)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Exécution et monitoring de la stratégie 2. Exécution du ESG framework (y compris TAP) 3. Implémentation obligations réglementaires et engagements volontaires 	CEO – Belfius Banque CEO – Belfius Insurance	Tous les deux mois	Groupe Belfius



En-dessous du niveau de la direction générale, Belfius a choisi de travailler avec un nombre limité d'équipes dédiées (la «ESG central team», la «ESG data team» et le «ESG Risk Competence Centre» détaillées au chapitre 4 et ci-dessous), ainsi que d'un réseau d'ambassadeurs ESG à travers l'organisation afin de trouver le bon équilibre entre l'expertise d'une part et l'intégration ESG à l'échelle de l'entreprise de l'autre. Outre les équipes de gestion de projets spécifiques qui se concentrent sur des livrables délimités (par exemple, ESG MiFID, SFDR), des plates-formes d'échange structurées permanentes ont également été mises en place comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

En-dessous du niveau de gestion exécutif	Sujets climatiques et environnementaux	Ligne de défense (Line of Defense - LOD)	Fréquence de reporting/ des discussions	Entités couvertes
SUSTAINABLE INVESTMENT DESK	<ol style="list-style-type: none"> 1. Implémentation et monitoring TAP 2. Implémentation obligations réglementaires 	Mixed LOD 1 et 2 (avec Compliance et Legal)	Mensuel	Groupe Belfius
SUSTAINABLE BANKING FINANCING AND INSURANCE DESK	<ol style="list-style-type: none"> 1. Implémentation et monitoring TAP 2. Implémentation obligations réglementaires 	Mixed LOD 1 et 2 (avec Compliance et Legal)	Mensuel	Belfius Banque Belfius Insurance
BELFIUS GREEN BOND ISSUANCE COMMITTEE OR DESK	<ol style="list-style-type: none"> 1. Émissions obligations vertes 	LOD 1	Trimestriel	Belfius Banque
ESG CORE DATA TEAM	<ol style="list-style-type: none"> 1. Défis data dans les projets ESG 	Mixed LOD 1 et 2 (avec ESG risk competence centre)	Hebdomadaire	Groupe Belfius
ESG MODELS STEERING COMMITTEE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Tableau de bord ESG 2. Outils d'évaluation et de simulation des risques climatiques 3. Analyse de scénarios climatiques et tests de résistance 	LOD 2	Mensuel	Belfius Banque
RESPONSIBLE INVESTMENT (RI) COMMITTEE (NOUVEAU EN 2023)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Développement, validation et mise en œuvre de la stratégie RI 2. Surveillance des processus RI existants 	LOD 1 et 2 (avec Risque et Compliance)	Mensuel	Belfius Asset Management

En 2023, un «Responsible Investment (RI) Committee» dédié a été créé. Il est présidé par le responsable de l'Investissement Responsable de Belfius Asset Management (Belfius AM). Le comité est composé d'une équipe pluridisciplinaire de représentants de tous les départements de Belfius AM - y compris ceux directement impliqués dans la surveillance des risques ESG - qui sont indispensables à la mise en œuvre et à la supervision de la stratégie d'Investissement Responsable. Le but du comité est de fournir aux membres de l'équipe d'investissement les outils nécessaires pour leur permettre de mettre en œuvre efficacement l'approche d'Investissement Responsable.

La gestion des risques et opportunités environnementaux et climatiques est progressivement intégrée à tous les niveaux de l'organisation. Elle se fait via l'allocation claire des rôles et responsabilités concernant l'identification, l'évaluation, la mesure, le suivi, la gestion et le reporting de ces risques selon le modèle des trois lignes de défense, tel que décrit dans le cadre de gestion des risques ESG. Chaque ligne de défense assume son rôle traditionnel tout en l'étendant aux nouveaux facteurs de risque C&E.

En règle générale, les métiers constituent la première ligne de défense face aux risques, y compris les risques liés au climat. La durabilité fait partie intégrante de la stratégie Belfius Inspire 2025. Belfius a conduit des exercices de sensibilisation pour cette première ligne de défense par

le biais du processus annuel d'Auto-évaluation des Risques et des Contrôles Internes (Self-Assessment of Risks and Internal Controls - SARIC), du processus d'Identification et de Cartographie des Risques (Risk Identification and Cartography Assessment Process - RICAP), du NPAP (New Product Approval Process) et de divers webinaires.

Le «ESG Risk Competence Center» est au cœur de la deuxième ligne de défense et est chargé de mettre en place un cadre complet de gestion des risques ESG en collaboration avec d'autres départements de risques à l'échelle du groupe. Son rôle consiste, entre autres, à:

- Fournir des conseils généraux sur la stratégie liée au climat et des recommandations sur les indicateurs clés de risque (Key Risk Indicators - KRI), les limites et les actions d'atténuation;
- Mettre en place un cadre de gestion des risques ESG complet en collaboration avec les «ESG Risk Ambassadors» nommés par chaque équipe de risque spécialisée, en charge d'un domaine spécifique de risque prudentiel, soutenu par de nouveaux comités dédiés à l'ESG;
- Développer les méthodologies d'évaluation des risques climatiques de Belfius (par exemple, les évaluations de la matérialité, la diligence raisonnable) et le tableau de bord des risques ESG;
- Assurer la surveillance de l'intégration des dimensions ESG dans les politiques de risque, les processus et les rapports internes;



- Concevoir le plan d'action ESG global pour la BCE et assurer la coordination et le suivi du déploiement des actions le composant. Chaque équipe de risque spécialisée est responsable de l'exécution en temps voulu des actions qui lui sont assignées, afin de répondre aux exigences de la BCE en matière de climat et d'intégrer pleinement les risques ESG dans les activités quotidiennes.

Les départements juridique et de compliance surveillent également de près les exigences législatives et réglementaires et veillent à ce que Belfius s'y conforme. Le département juridique maintient une veille réglementaire ESG par le biais de mailings réguliers et de réunions trimestrielles. Les équipes juridiques et de compliance de Belfius Banque et de Belfius Insurance sont également chargées de la prévention et de la mitigation des risques juridiques, de responsabilité («liability»), de litige et de greenwashing liés au climat.

De plus, en tant que fonction de contrôle indépendante de Belfius Insurance, la fonction actuarielle intègre les aspects climatiques dans ses activités de deuxième ligne liées au calcul et à la prise en charge des provisions techniques, à la politique de souscription et au programme de réassurance.

En ce qui concerne la troisième ligne de défense, Belfius effectue des missions d'audit interne ESG couvrant une variété de sujets tels que la stratégie, la gouvernance, les processus et les politiques de gestion des risques. L'objectif de ces examens est d'évaluer le niveau global de préparation, de conformité et de performance de Belfius, ainsi que l'exhaustivité et l'efficacité de ses pratiques. En plus de ces audits thématiques, les aspects de durabilité sont également pris en compte dans d'autres audits, par exemple ceux ciblant les solutions de financement.

6.1.2. Risques et opportunités matériels liés à l'environnement et au climat

Pour une bonne mise en œuvre de sa stratégie d'entreprise, Belfius examine les risques et opportunités, y compris ceux liés au climat et à l'environnement, qui sont ou deviendront matériels à l'avenir. Lors de l'étude de la matérialité, Belfius souhaite identifier les risques et opportunités matériels tant d'un point de vue financier que d'un point de vue d'impact afin d'assurer sa rentabilité à long terme et de créer de la valeur pour toutes les parties prenantes. Ceci en se basant sur les normes et cadres nécessaires et disponibles.

Matérialité financière du climat		Matérialité d'impact du climat	
Risque/opportunité directe	Risque/opportunité indirecte	Impact négatif/positif direct	Impact négatif/positif indirect
L'impact du changement climatique sur la continuité des activités, la réputation, le capital et la liquidité de Belfius	L'impact du changement climatique sur Belfius par le biais des portefeuilles de prêts, d'investissements et d'assurances de Belfius	L'impact de Belfius sur le climat par le biais de ses propres actifs et opérations	L'impact de Belfius sur le climat par le biais de ses activités de financement, d'investissement et d'assurance
Recommandations TCFD		United Nations Principles for Responsible Banking (UN PRB)	
Non-Financial Reporting Directive (NFRD) et Corporate Sustainability Directive (CSRD) ⁽¹⁾			

(1) Belfius travaille actuellement sur l'intégration et la mise en œuvre des normes européennes de reporting en matière de durabilité (ESRS) dans son reporting de durabilité.

Les évaluations de matérialité réalisées par Belfius Banque et Belfius Insurance jouent un rôle crucial dans le guidage, le pilotage et l'amélioration de notre stratégie climatique et environnementale, en la regardant à travers le prisme des risques et des opportunités. Du point de vue des risques, ces processus permettent à Belfius d'identifier les zones sensibles et les domaines de préoccupation critiques. En reconnaissant ces poches de risque, Belfius peut mettre en place une surveillance plus rigoureuse et adopter des stratégies d'atténuation, assurant ainsi une résilience



et une stabilité à long terme. Du point de vue des opportunités, ces évaluations contribuent à affiner notre stratégie commerciale, comme offrir un soutien aux clients engagés dans la transition vers la durabilité.

Un avantage subsidiaire est une plus grande sensibilisation aux sujets ESG au sein de toute l'organisation à la suite de l'implication de plusieurs départements internes dans ces exercices. Cela aide également à identifier des indicateurs précis qui peuvent être utilisés pour le suivi et l'évaluation de ces risques.

6.1.2.1. Risques et opportunités matériels liés à l'environnement et au climat chez Belfius Banque

L'impact potentiel des risques climatiques et environnementaux sur le profil de risque de la banque a été évalué de manière approfondie en 2023.

Cet exercice d'évaluation de la matérialité des risques climatiques et environnementaux (Climate and Environmental Risks Materiality Assessment - CERMA) visait à évaluer l'impact d'un large éventail de vecteurs de risques climatiques et environnementaux sur les principales catégories de risques de la banque (risque de crédit, risque de marché, risque non financier, risque de liquidité et risque stratégique) à travers différents canaux de transmission (perte de revenus, augmentation des coûts et des investissements, etc.) et sur différents horizons temporels (court, moyen et long terme).

L'évaluation contient également un certain nombre de risques liés à la nature, car Belfius reconnaît que, à côté des risques liés au climat, d'autres risques environnementaux tels que ceux liés au taux alarmant de perte de biodiversité, à la pollution croissante et à la pression croissante sur l'eau, menacent également l'économie. Ces risques peuvent en effet entraîner des perturbations commerciales, une réduction des revenus, une augmentation des coûts opérationnels, des dépréciations d'actifs échoués («stranded assets»), des dépenses en capital, des pénalités, etc. et peuvent donc affecter la rentabilité d'une entreprise. En plus de leur inclusion dans le CERMA de Belfius Banque, des méthodologies sur mesure ont également été développées pour mieux comprendre, identifier et évaluer ces risques liés à la nature (voir section 6.3.).

L'exercice a permis de simuler l'ampleur potentielle de l'impact de ces risques climatiques et environnementaux sur les profils de solvabilité et de liquidité de Belfius et a permis à Belfius de confirmer que les risques climatiques et environnementaux (C&E) sont effectivement significatifs: ils peuvent et vont avoir un impact sur les activités bancaires. Des ajustements de stratégie pour tenir compte de ces risques sont essentiels pour maintenir un bilan solide à faible risque tout en soutenant la capacité bénéficiaire future.

Méthodologie utilisée pour l'évaluation de la matérialité

L'évaluation s'applique au périmètre consolidé de Belfius Banque, à l'exclusion de Belfius Insurance, et a été réalisée au niveau du portefeuille, en combinant des approches quantitatives et qualitatives. Elle a été effectuée avec le soutien d'experts climatiques externes et d'experts bancaires internes.

Deux scénarios ont été envisagés:

- Le scénario «hot house» pour les risques physiques;
- Le scénario de transition ordonnée, aligné sur le plan de transition fédéral belge, pour les risques de transition.

Trois horizons ont été envisagés: court terme (2026), moyen terme (2030) et long terme (2050).

Différentes méthodologies ont été utilisées, en fonction de leur pertinence pour les risques bancaires analysés.

Chaque catégorie de risques mentionnée ci-dessus est influencée par plusieurs vecteurs de risques de transition et physiques à travers différents canaux de transmission. Les impacts économiques génériques ont été traduits en impacts financiers spécifiques à Belfius en prenant en compte les spécificités de Belfius telles que la composition du bilan, la répartition sectorielle des portefeuilles et leur qualité de crédit, ou la localisation géographique des actifs physiques, par exemple.

L'exercice sera répété tous les 2 ans et sera progressivement affiné au fur et à mesure que la disponibilité des données s'améliorera et que de meilleures pratiques méthodologiques émergeront.

	Type d'évaluation	Domaines analysés
RISQUE DE CRÉDIT (ENTREPRISES & ENTREPRENEURS)	Analyse de l'exposition	Portefeuilles de prêts et d'investissement
RISQUE DE CRÉDIT (INDIVIDUS)	Analyse de sensibilité basée sur des scénarios	Portefeuille de prêts hypothécaires
RISQUE DE MARCHÉ	Analyse de sensibilité basée sur des scénarios	Portefeuille de négociation
RISQUE DE LIQUIDITÉ	Analyse de sensibilité basée sur des scénarios	Amortisseur de liquidité, accès et coût de financement
RISQUE NON FINANCIER	Cartographie des risques basée sur l'expertise	Propres actifs, propres opérations et tiers
RISQUE STRATÉGIQUE ET COMMERCIAL	Cartographie des risques basée sur l'expertise	Positionnement concurrentiel, stratégie, partenariat et gouvernance



Conclusions en termes d'importance des vecteurs de risque

À partir d'une longue liste de 45 vecteurs de risque, Belfius a sélectionné, avec l'aide d'experts climatiques, les risques climatiques et environnementaux les plus importants pour notre portefeuille et nos zones géographiques. Pour cette sélection, la probabilité et la gravité de l'impact ont été pris en compte. Cela a conduit à une sélection de 13 vecteurs de risques principaux de transition et 17 vecteurs de risques principaux physiques, pour lesquels des analyses approfondies sur les canaux de transmission et les impacts ont été menées.

Dans l'ensemble, les risques de transition (nécessitant des transformations et des investissements à grande échelle dans toute l'économie) semblent avoir un impact plus important sur Belfius que les risques physiques.

- Les risques de transition ayant le plus d'impact sur l'économie réelle sont les risques découlant de nouveaux mandats et réglementations (tels que les nouveaux mécanismes de tarification carbone et les restrictions et interdictions de certains produits, actifs et processus qui contribuent au changement climatique et/ou ont des impacts négatifs sur l'environnement) et des changements technologiques (passer à des technologies à faibles émissions ou substituer les produits existants par des alternatives à faible teneur en carbone).
- Les risques physiques les plus présents sur le marché principal de Belfius, la Belgique, comprennent plusieurs risques naturels aigus tels que les inondations, les précipitations abondantes, les tempêtes et les vagues de

chaleur, mais aussi des changements de modèles météorologiques chroniques entraînant une subsidence des sols et un stress hydrique.

Résultat en termes d'ampleur de l'impact par dimension de risque

La conclusion de cette évaluation de la matérialité est que les facteurs climatiques et environnementaux devraient avoir un impact sur Belfius à travers différentes dimensions: le risque de crédit devrait être la catégorie de risque la plus touchée, suivi du risque stratégique et commercial et du risque non financier, tandis que les risques de marché et de liquidité devraient être moins matériellement affectés.

Cependant, cela doit être considéré comme un classement relatif: en termes absolus, même les impacts sur le risque de crédit restent entièrement gérables. Il convient également de noter que ce classement ne tient pas compte des mesures d'atténuation des risques existantes ou futures.

Sur le plan temporel, Belfius a identifié un risque d'augmentation des risques climatiques et environnementaux à plus long terme, en particulier pour les risques physiques. Cependant, les probabilités des événements et leurs impacts dépendent largement de la vitesse et de l'ampleur de la mise en œuvre des politiques de transition et des mesures d'adaptation. Par conséquent, l'importance des vecteurs et des canaux de transmission sera régulièrement révisée pour tenir compte de l'évolution des politiques, des technologies et de la société.

Type de risque	Classement du niveau de matérialité ⁽¹⁾	Évaluation
RISQUE DE CRÉDIT	●●●	Les nouvelles politiques et réglementations, les mécanismes de tarification du carbone et les changements technologiques peuvent entraîner une diminution des revenus et une augmentation des dépenses opérationnelles et des dépenses en capital pour les entreprises actives dans les secteurs les plus sensibles au climat. Cela peut entraîner une détérioration de leur profil de risque de crédit si cela n'est pas anticipé et géré correctement. Belfius effectue des évaluations individuelles en plus des analyses de portefeuille afin de réduire l'impact que cela peut avoir sur le profil de risque de la banque.
RISQUE STRATÉGIQUE ET COMMERCIAL	●●	Belfius doit tenir compte des changements dans son environnement commercial et suivre le rythme de ses concurrents en matière de développement de produits durables et de stratégies ESG. Il est essentiel d'avoir une stratégie entièrement transparente et informée afin de maintenir la confiance des clients et des investisseurs.
RISQUE NON FINANCIER	●●	Certains risques physiques pourraient causer des perturbations dans nos propres opérations ou dans les opérations menées par des fournisseurs/tiers. Ces risques sont, et seront encore, atténués. Belfius est également confrontée à la nécessité de remplacer les produits et services existants par des alternatives à faible émission. Enfin, Belfius examine les pratiques ESG de sa propre entreprise, de ses clients et de ses fournisseurs afin d'éviter les risques de réputation directs ou indirects qui pourraient affecter la confiance des investisseurs ou la rétention des talents.
RISQUE DE LIQUIDITÉ	●	Les impacts de liquidité potentiellement causés par les facteurs de risque C&E devraient être répartis dans le temps et ne pas entraîner de changements abrupts dans notre solide profil de liquidité.
RISQUE DE MARCHÉ	●	Les activités limitées sur le marché chez Belfius, la très courte maturité des positions de risque de marché et les possibilités de couvrir la plupart des risques réduisent le risque que les facteurs de risque C&E entraînent de grandes dévaluations d'actifs et des impacts négatifs sur les résultats.

(1) Évaluation relative basée sur le jugement d'experts, en moyenne sur tous les horizons temporels et avant l'atténuation. Le nombre de ● indique l'importance relative de l'impact.

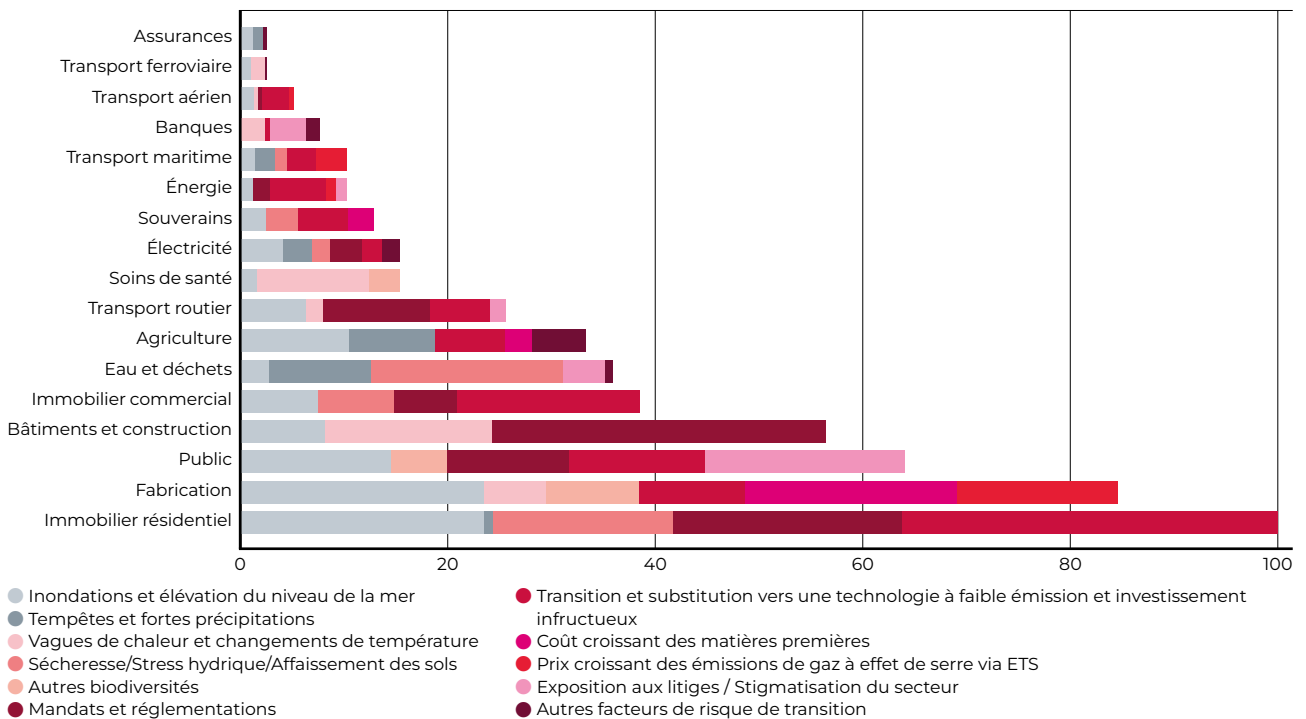


Zoom sur le risque de crédit

Comme le risque de crédit est identifié comme la dimension de risque la plus touchée, nous approfondissons le sujet dans cette section. Belfius est activement impliquée dans le financement d'entreprises appartenant à un large éventail de secteurs. Certaines de ces entreprises, ou leurs chaînes de valeur, sont exposées à des risques climatiques et environnementaux qui peuvent affecter leurs activités ou leurs profils financiers. Pour mieux comprendre l'impact de nos activités de financement, nous avons examiné chaque secteur individuellement.

Le graphique suivant résume les facteurs de risque affectant chaque secteur et leur importance relative.

Facteurs de risque



L'impact des risques de **transition** est considéré comme le plus important.

- Les alignements obligatoires avec les exigences des politiques de transition s'appliquent à un large éventail de secteurs et devraient avoir un impact sur le modèle d'entreprise et la rentabilité des entreprises en affectant les revenus ou en requérant des dépenses d'exploitation et/ou des dépenses en capital supplémentaires.
- Les changements technologiques (substitution de produits à forte intensité de carbone par des alternatives bas carbone) pourraient également avoir un impact profond et durable sur certains secteurs (notamment le secteur manufacturier, l'énergie et les transports) et peuvent dans certains cas rendre certaines activités/entreprises obsolètes. Le passage à de nouvelles technologies «propres» nécessite souvent de gros investissements dont le rendement n'est pas toujours garanti car l'incertitude persiste parfois quant à leur efficacité. Le fossé de coût avec les produits à forte intensité de carbone doit parfois encore être comblé.
- Les mécanismes de tarification du carbone et l'augmentation des prix des matières premières sont des risques importants supplémentaires. L'adoption de taxes sur le carbone ou d'autres mesures fiscales visant à pénaliser

les ménages et les entreprises qui ne réduisent pas suffisamment rapidement leur empreinte carbone est à l'ordre du jour de nombreux décideurs politiques. Une attention particulière doit être accordée au système européen d'échange de quotas d'émission qui devient déjà plus strict pour certains secteurs (élimination des quotas gratuits et extension à de nouveaux secteurs, par exemple, le secteur maritime) et pourrait entraîner une forte augmentation du prix du carbone. Les secteurs/entreprises à forte intensité de carbone (tels que l'immobilier, la fabrication et les transports), les secteurs difficiles à décarboniser (comme l'agriculture) et ceux qui ne peuvent pas facilement transférer les coûts supplémentaires aux utilisateurs finaux (tels que les secteurs réglementés comme le secteur de l'eau) seront les plus touchés.

- La mise en œuvre d'une réglementation plus stricte sur les certificats de performance énergétique des bâtiments (PEB) qui forcera les ménages et les entreprises à rénover leurs bâtiments, aura un impact sur leur richesse et leurs flux de trésorerie nets.



L'impact des **risques physiques** pourrait également être important, surtout à plus long terme et d'autant plus en l'absence de politiques efficaces pour atténuer le réchauffement climatique. Les principaux risques dans les marchés géographiques de Belfius sont les risques liés à l'eau tels que les inondations et les précipitations abondantes et les risques liés à la température tels que les vagues de chaleur, les changements de température, la sécheresse et le stress hydrique, ainsi que les tempêtes. L'augmentation de l'intensité et de la fréquence des catastrophes naturelles et les changements structurels dans les modèles météorologiques pourraient, par exemple, déclencher des dommages aux actifs immobiliers et aux sites de production, entraîner des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, affecter la capacité de production et la productivité de la main-d'œuvre, entraîner une réévaluation de certains actifs sujets à des risques physiques et augmenter les primes d'assurance et l'écart de protection d'assurance.

Il s'agit toutefois d'un constat général et il convient de noter que dans la plupart des cas, les spécificités du portefeuille de Belfius sont des atténuants naturels qui adoucissent une partie des impacts potentiels.

Le tableau suivant fournit les impacts attendus sur le risque de crédit par secteur et par horizon temporel en tenant compte des spécificités du portefeuille de Belfius (activités des entreprises dans leur secteur, qualité de crédit des entreprises et taille des expositions par secteur) sur la base de la composition actuelle du portefeuille de crédit.

Impact sur le risque crédit par secteur et horizon temporel

	Court terme	Moyen terme	Long terme
IMMOBILIER RÉSIDENTIEL	●	●	●●●●
FABRICATION	●	●	●●●●
PUBLIC	●	●●	●●●●
BÂTIMENTS ET CONSTRUCTION	●	●	●●●●
IMMOBILIER COMMERCIAL	●	●●●	●●●
EAU ET DÉCHETS	●	●	●●●
AGRICULTURE	●	●	●●●
TRANSPORT ROUTIER	●	●	●●
SOINS DE SANTÉ	●	●	●●
ÉLECTRICITÉ	●	●●	●●
SOUVERAINS	●	●	●●
ÉNERGIE	●	●	●
TRANSPORT MARITIME	●	●	●
BANQUES	●	●	●
TRANSPORT AÉRIEN	●	●	●
TRANSPORT FERROVIAIRE	●	●	●
ASSURANCES	●	●	●

Le nombre de ● indique l'ampleur relative de l'impact par secteur.

À plus long terme, pour Belfius, les secteurs qui nécessitent le plus d'attention sont donc, par ordre décroissant:

- **Immobilier résidentiel, construction et immobilier commercial:** ces secteurs sont confrontés à la mise en œuvre de normes minimales de performance énergétique, qui nécessiteront des rénovations profondes des bâtiments existants. Les propriétés ne répondant pas aux exigences deviendront moins attractives. Étant donné les importantes expositions de Belfius dans l'immobilier, les impacts indirects pourraient être matériels. Bien que la vague de rénovations présente des opportunités pour le secteur de la construction, les risques physiques (comme les vagues de chaleur) et la rareté des ressources pourraient perturber les activités de construction et avoir un impact négatif sur la rentabilité de ces entreprises.
- **L'industrie manufacturière:** le secteur doit devenir plus économe en énergie, passer aux énergies renouvelables, moins dépendre de processus intensifs en carbone et utiliser moins d'eau. En particulier, les industries du ciment/béton,



des métaux et des produits pétrochimiques doivent investir massivement dans les technologies propres, les mécanismes de capture et de stockage du carbone. Tant que ces technologies ne sont pas mures, ces entreprises restent exposées à la hausse des prix de l'énergie et du carbone. Associé à la rareté des ressources, cela pourrait avoir un impact important pour certaines entreprises de moindre qualité de crédit.

- **Secteur public:** les autorités publiques peuvent être impactées à la fois directement (par le biais de leurs propres actifs et opérations) et indirectement (par le biais de la baisse des recettes fiscales en cas de baisse du PIB et des dépenses supplémentaires liées à des investissements plus importants dans les infrastructures / services clés). Le secteur public peut également être affecté par des régimes d'aide en cas de catastrophe naturelle ou des mécanismes de soutien à la transition.
- **Eau et déchets:** bien que les risques de transition soient limités, les risques physiques (en particulier les sécheresses et le stress hydrique) pourraient menacer la rentabilité des entreprises de services d'eau (en tenant également compte du fait que ces activités réglementées ont une capacité limitée à répercuter les coûts plus élevés sur les clients). Les risques pour Belfius sont cependant quelque peu atténués par le fait que 75% de nos expositions totales concernent des expositions britanniques incluses dans le Legacy Portfolio qui est assuré.

Étant donné les spécificités des portefeuilles de Belfius, les impacts sur les risques de crédit liés à notre exposition au secteur de la production d'énergie, aux services de santé (hôpitaux), au transport routier et aux dettes souveraines devraient rester modérés. Les impacts sur les expositions de Belfius à l'énergie et aux transports par voie aérienne et maritime devraient également rester plutôt limités.

6.1.2.2. Risques et opportunités matériels liés à l'environnement et au climat chez Belfius Insurance

Belfius Insurance a développé une évaluation de la matérialité des risques climatiques en 2023, qui s'adapte aux activités d'assurance et constitue une étape importante de la «ESG Risk Roadmap» de Belfius Insurance qui a débuté en 2021.

Cette évaluation englobe l'ensemble des opérations de Belfius Insurance. Son objectif est de déterminer quelles activités présentent des risques climatiques significatifs et de juger si des indicateurs plus précis sont nécessaires pour évaluer et surveiller ces risques.





Méthodologie utilisée pour l'évaluation des risques climatiques

L'analyse de matérialité des risques climatiques évalue de façon systématique le niveau de risque climatique pour toutes les catégories d'actifs et de passifs (vie et non-vie) et aussi pour les opérations, en utilisant des données qualitatives ou quantitatives. Dans les domaines où un niveau élevé de risque est identifié, des analyses plus approfondies ont été recommandées ou des mesures d'atténuation supplémentaires proposées pour faire face à ces risques qui pourraient potentiellement affecter la résilience de Belfius Insurance.

ACTIFS	PASSIFS
ACTIFS FINANCIERS Obligations d'État Obligations d'entreprise Actions Infrastructure, crédits et «Private Equity»	NON VIE Impact d'inondations, tempêtes, subsidence, incendies (de forêt)
AUTRES ACTIFS Immobilier Crédit hypothécaire	VIE & SANTÉ Impact de mortalité et maladies
OPÉRATIONNEL: continuité des opérations	

L'évaluation fait la distinction entre les risques physiques et les risques de transition liés au changement climatique, en plus de séparer les risques à court terme et à long terme (court terme: jusqu'à 5 ans; long terme: plus de 10 ans). Les lignes directrices utilisées pour mener l'évaluation de la matérialité des risques sont tirées de divers documents publiés par l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (European Insurance and Occupational Pensions Authority - EIOPA⁽¹⁾).

Le score de risque pour chaque domaine est évalué sur la base de 3 critères.

- Exposition: se rapporte au montant en jeu en cas d'événements défavorables.
- Événement: se rapporte à la probabilité d'événements défavorables potentiels.
- Vulnérabilité: se rapporte au fait que les événements défavorables peuvent avoir un impact matériel ou non sur l'exposition.

Résultat de l'évaluation de la matérialité des risques

Pour les **risques physiques**, une grande variété d'événements climatiques a été prise en compte. La priorité a été donnée aux risques physiques les plus matériels tels que les tempêtes, les inondations fluviales et pluviales et les inondations côtières.

Le niveau de risque maximal actuel pour tous les domaines d'activités de Belfius Insurance est moyen tout au plus, et ce principalement en raison du fait que ces événements ont un impact moyen sur la zone géographique où nos expositions sont présentes (c'est-à-dire la Belgique). Les risques physiques pour les assurances sont atténués par un solide programme de réassurance et par le fait que les couvertures d'assurance des clients peuvent être adaptées chaque année.

Naturellement, Belfius Insurance reste vigilante quant à l'évolution des risques physiques dus au changement climatique, afin de prendre toutes les mesures appropriées (réassurance, tarification, évaluation des risques, etc.) pour maintenir les risques sous contrôle.

Les risques de transition sont principalement pertinents pour nos actifs. Les risques de transition peuvent être importants pour les actions et les obligations d'entreprise ainsi que pour l'activité «Direct Property» (propriétés immobilières). Pour les expositions spécifiques de Belfius Insurance, les risques ont été jugés conformes à notre appétence aux risques à la suite des analyses suivantes:

- Pour les actions et les obligations d'entreprise, les principales positions ont été analysées individuellement sur la base de leur profil d'activités spécifique, de leur stratégie de transition et de leur sensibilité aux nouvelles réglementations potentielles, à la taxe carbone et à l'augmentation des prix des matières premières ou des changements technologiques. Le résultat de l'analyse montre que le risque de transition de cette classe d'actifs est conforme à notre appétence au risque. Le risque continuera d'être surveillé de manière régulière.
- Pour l'activité «Direct Property» (biens immobiliers), une évaluation des risques des actifs a été effectuée en fonction de caractéristiques telles que la durée du contrat, l'efficacité énergétique et la qualité du locataire. La valorisation de plusieurs bâtiments inclut déjà des rénovations majeures qui sont prévues à la fin des contrats de location existants. Cette évaluation des risques montre un risque conforme à notre appétit pour le risque. Belfius Insurance gère activement l'amélioration de l'efficacité énergétique de son portefeuille pour répondre aux ambitions de l'accord de Paris.
- Pour les obligations d'État, la bonne qualité de crédit des positions détenues et les risques physiques relativement faibles dans les pays concernés réduisent le risque de transition. Le risque de transition reste conforme à notre appétence au risque sur la base de tests de stress sévères mais plausibles.

(1) "Application guidance on running climate change materiality assessment and using climate change scenarios in the ORSA"
 "Sensitivity analysis of climate-change related transition risks"
 "European insurers' exposure to physical climate change risk"



- Pour les crédits hypothécaires, le risque de transition a été évalué en fonction à la fois de l'efficacité énergétique et des ratios prêt-valeur (loan-to-value). Sur la base de ces caractéristiques, un test de stress a été effectué. Le résultat du test de stress montre que la solvabilité de l'assureur n'est pas affectée de manière significative.

6.1.3. Stratégie de Belfius en matière de risques et opportunités liés à l'environnement et au climat

Belfius a défini sa stratégie commerciale «Inspire 2025» en 2020, en harmonie avec sa mission: «Belfius, meaningful and inspiring for Belgian society. Together.» Dans le cadre de cette stratégie, l'objectif de Belfius est d'apporter sa contribution positive à tous les segments de l'économie et de la société belges grâce à une gestion robuste des risques et de la finance. Cette approche intègre déjà les ambitions de durabilité de Belfius, à savoir créer de la valeur positive et minimiser les impacts négatifs, ainsi qu'une gestion saine des risques découlant de l'ESG, y compris le climat.

Compte tenu des impacts saillants des risques et opportunités liés à l'environnement et au climat, Belfius choisit d'être un acteur de premier plan dans la transition vers une économie et une société belges à faibles émissions de carbone et résilientes. À cette fin, Belfius augmente le flux de financement vers une économie durable avec des solutions dédiées (voir section 5.2.). Belfius met également en place des politiques et des procédures visant à réduire les impacts et les risques négatifs liés aux facteurs environnementaux et climatiques. Enfin, Belfius teste régulièrement la résilience de sa stratégie face à ces risques.

Les choix stratégiques de Belfius en matière d'environnement et de considérations liées au climat sont également progressivement reflétés dans son processus de planification financière. Dans les chiffres de production de financement et d'assurance connexes, les alternatives qui soutiennent la transition gagnent progressivement en importance. C'est également le cas pour les investissements, car Belfius encourage ses clients à investir de manière «meaningful», porteur de sens. Pour plus de détails, veuillez-vous référer à la section 5 de ce rapport. Les prévisions des variables macroéconomiques du département Research de Belfius (qui constituent la base des hypothèses de plan financier) incluent des évolutions pertinentes dans la composition sectorielle de la Belgique et le marché immobilier belge (valeurs PEB).

Zoom sur le changement des perspectives énergétiques

Face aux changements rapides dans les perspectives énergétiques impactées par les risques et opportunités liés à la transition climatique, Belfius en tant qu'acteur financier soutiendra la décarbonisation du mix énergétique belge. Le passage massif vers les énergies renouvelables est la priorité absolue de Belfius, comme en témoignent ses participations dans les parcs éoliens belges et les grandes initiatives d'infrastructures d'énergie solaire telles que Aster ou SeGEC. Pour plus de détails, voir la section 5.2.2.4. Étant donné que l'électrification des bâtiments et de la mobilité ainsi que le développement et le déploiement de nouvelles technologies sont essentiels pour accélérer la transition énergétique, Belfius soutiendra activement ces activités et secteurs. Cependant, Belfius comprend également que les changements structurels liés à la transition énergétique pourraient entraîner des risques sociaux majeurs et une pauvreté énergétique. Comme Belfius a la conviction profonde que la transition doit être sociale, Belfius s'engage à fournir des solutions socialement inclusives et axées sur la résolution des problèmes liés aux défis énergétiques et climatiques de la Belgique. Dans le cadre des «Principles of Responsible Banking» des Nations Unies, Belfius a choisi le logement abordable et économe en énergie comme domaine d'impact, en plus du climat. L'objectif de Belfius est d'équilibrer l'aspect social de la transition avec la nécessité urgente d'une transition énergétique.



6.1.3.1. Augmenter le flux financier vers l'économie verte

Comme les facteurs et les risques liés à l'environnement et au climat ont principalement un impact sur les activités de financement, Belfius vise à utiliser son bilan pour faciliter des projets et des initiatives ayant un impact positif sur l'ensemble de ses segments de clients (particuliers, entreprises, entités publiques, etc.). Plus précisément, Belfius s'engage à financer des programmes d'infrastructure belges pertinents entrepris ou approuvés par les autorités fédérales, régionales ou locales, y compris, mais sans s'y limiter, des projets d'infrastructure «verte» ou «sociale», ainsi que des infrastructures de services publics construites par des «entités intercommunales/pararégionales».

Belfius cherche également à soutenir les entreprises dans l'ensemble de leur parcours ESG avec un outil sur mesure qui guide les utilisateurs vers des actions, y compris des actions d'atténuation du changement climatique d'une part et des offres de produits dédiées pour financer ces actions d'autre part. L'idée est d'aligner progressivement les produits «Ambition Loans & Lease» avec la taxonomie de l'UE pour améliorer le ratio d'actifs verts (GAR) de Belfius et faciliter l'alignement des clients de Belfius avec la taxonomie de l'UE. Actuellement, ce marché reste très petit.

Au cours de ces interactions avec les clients, Belfius collecte également des données pertinentes (disponibilité des politiques, pratiques remarquables, performances quantitatives, plans futurs) pour capturer leurs profils de risque ESG respectifs et les traduire en un score ESG qui deviendra un élément clé de l'approche de gestion des risques de Belfius.

De plus, Belfius incite ses clients bancaires et d'assurance à adopter des habitudes durables par le biais de mécanismes de tarification et d'une large sélection de produits et services. Ces mécanismes sont également conçus pour protéger les clients de Belfius contre les aléas de la vie dus aux impacts climatiques physiques (par exemple, les catastrophes naturelles) et de transition (par exemple, les mesures d'efficacité énergétique).

En ce qui concerne les investissements, Belfius Asset Management (Belfius AM) utilise plusieurs approches pour intégrer les considérations d'investissement responsable dans ses stratégies de produits et d'investissement, y compris les risques et opportunités liés au climat identifiés comme étant matériels et la Transition Acceleration Policy (pour plus d'informations sur les 4 modèles d'investissement de Belfius AM, voir la section 5.5.2.).

Pour plus de détails sur la gamme de produits de Belfius qui contribuent à la durabilité et augmentent le flux de financement vers une économie durable, veuillez vous référer à la section 5 de ce rapport.

6.1.3.2. Viser à réduire les impacts négatifs et les risques

La Transition Acceleration Policy (TAP) de Belfius est la pierre angulaire de la stratégie durable de Belfius couvrant toutes les activités commerciales (prêt, assurance, investissement, etc.) et est également son outil d'atténuation des risques. Elle intègre les facteurs et les risques environnementaux, mais aussi d'autres risques ESG importants tels que les droits de l'homme. Les principes énoncés dans la TAP indiquent la direction et le rythme de la transformation afin d'encourager la transition des contreparties et de limiter les impacts négatifs causés par certaines activités économiques. La TAP est régulièrement révisée pour intégrer l'évolution des attentes des parties prenantes, les développements réglementaires et les percées technologiques. La dernière révision en 2023 a abouti à la publication d'une version mise à jour de la TAP en janvier 2024 avec des critères resserrés. Pour plus d'informations à ce sujet, voir la section 5.1.

En plus de la TAP, Belfius a également élaboré en 2022 sa [Politique Climatique et Environnementale](#) qui prend en compte les risques environnementaux et liés au climat causés par ses activités opérationnelles.

En outre, certains des critères de la TAP sont alignés sur les principaux impacts négatifs (PAI) 1-6.

Lorsque Belfius AM lance des produits financiers conçus pour promouvoir certaines caractéristiques environnementales, ou des produits avec des objectifs d'investissement durable explicites, Belfius AM prend en compte les PAI identifiés. Cela est mis en œuvre quand c'est à la fois possible, faisable et en accord avec la nature de l'investissement, comme la classe d'actifs ou le type d'instrument d'investissement, le style d'investissement, la stratégie d'investissement ou les objectifs d'investissement du produit financier. Lorsque Belfius AM sélectionne des titres individuels, tels que des actions et des obligations, les PAI sont pris en compte au niveau de l'entreprise émettrice. Lorsque des ETF/fonds sont sélectionnés ou que la gestion de fonds est déléguée à un gestionnaire d'actifs externe, Belfius AM a mis en place des exigences que les gestionnaires externes doivent respecter en ce qui concerne différents aspects de l'investissement responsable. Ces aspects incluent l'identification, la mesure, la gestion et la divulgation des PAI des investissements. Belfius AM prend ensuite en compte les PAI considérés par les gestionnaires d'actifs sélectionnés, comme décrit plus en détail dans sa [déclaration PASI](#).



6.1.3.3. Résilience de notre stratégie

Dans le contexte des changements macro et microéconomiques importants attendus découlant de la transition vers une économie à faible émission de carbone, résiliente au changement climatique et durable sur le plan environnemental, la stratégie commerciale et le RAF du groupe Belfius, combinés à la structure solide de son bilan et à son programme de réassurance, témoignent de la résilience et des opportunités de croissance de Belfius.

Les résultats des tests de stress climatiques supervisés et internes menés du côté bancaire en 2022 confirment que les risques liés à l'environnement et au climat ne constituent pas, pour l'instant, une menace significative pour la rentabilité, la position de capital et les réserves de liquidité de Belfius dans les scénarios donnés.

De même, les résultats de la CERMA effectuée en 2023 confirment que bien que les impacts financiers des risques liés au climat et à l'environnement soient matériels, ils devraient rester gérables. Étant donné que les impacts ne devraient se matérialiser que progressivement, des mesures de gestion seront prises entre-temps afin de maintenir un bilan équilibré solide et à faible risque, d'augmenter encore la résilience du groupe face à ces risques et de soutenir la capacité de gains futurs.

Du côté de l'assurance, bien que le scénario de test de stress puisse entraîner des impacts matériels sur la solvabilité pour Belfius Insurance, les systèmes d'atténuation des risques en place confirment que Belfius Insurance respecte ses indicateurs d'appétence au risque même dans le scénario extrême.

Pour plus de détails sur les tests de stress climatiques de Belfius Bank et Belfius Insurance, veuillez vous référer à la section 6.1.6.

6.1.4. Intégration des risques environnementaux et climatiques dans le cadre de la gestion des risques

Depuis quelques années, les risques ESG, y compris mais sans s'y limiter, les risques climatiques et environnementaux, ont été identifiés comme des risques majeurs capables d'affecter Belfius à la fois directement et indirectement par le biais de ses activités de financement, d'assurance et de gestion d'actifs.

En conséquence, les considérations ESG font désormais partie intégrante du cadre de gestion des risques du groupe Belfius depuis 2020, car Belfius intègre les facteurs ESG, en particulier les risques climatiques, dans ses processus de gestion des risques existants, notamment la cartographie des risques, la taxonomie des risques, l'analyse de la matérialité, le RCSA (Risk and Control Self-Assessment), le RICAP (Risk Identification and Control Assessment Process), le SARIC (Self-Assessment of Risks and Internal Controls), l'ORSA (Own Risk and Solvency Assessment), les processus d'approbation, les tests de stress et l'appétence au risque. Depuis 2021, les facteurs ESG sont positionnés comme un moteur de risque de crédit, de marché, opérationnel, stratégique, commercial, de réputation et juridique dans la carte des risques de Belfius. Les risques ESG sont explicitement mentionnés dans la Belfius Risk Culture Policy et Risk Charter. Des enquêtes dédiées ont également été menées pour assurer l'identification et l'évaluation appropriées des risques liés à l'ESG dans toute l'organisation et ses trois lignes de défense.





Comme les dimensions de durabilité ont été progressivement incluses dans les pratiques commerciales pour toutes les activités du groupe ces dernières années, Belfius a décidé en 2023 d'aller plus loin et d'élaborer un «ESG Risk Management Framework» dédié afin de mieux encadrer la gestion des risques ESG au sein de l'organisation.

ESG Risk Management Framework

Ce cadre décrit comment les risques ESG sont identifiés, évalués, quantifiés, atténués, surveillés et rapportés.

Ce document interne exprime l'engagement de Belfius en faveur de la durabilité, qui est indissociablement lié à sa mission «meaningful and inspiring for Belgian society». Il complète d'autres cadres et politiques existants, notamment le [cadre ESG de Belfius](#), la [Politique Climatique et Environnementale](#), la [Politique des Droits de l'Homme](#) et la [Transition Acceleration Policy](#) (tous publiés en externe). Ces lignes directrices reflètent les meilleures pratiques et les normes de l'industrie, mais sont adaptées aux besoins et aux caractéristiques spécifiques de Belfius.

Le cadre rappelle l'objectif de Belfius d'être une banque, un investisseur et un assureur responsables et de jouer un rôle de premier plan dans la transition vers une économie à faible émission de carbone, inclusive et durable sur le plan environnemental, notamment grâce à un bilan durable. Il souligne également l'importance de traiter les risques ESG de manière holistique afin de garantir la résilience à long terme du groupe et de préserver la satisfaction des employés, la confiance des investisseurs et la fidélité des clients.

Le cadre résume les outils, méthodologies et processus utilisés par Belfius pour:

- identifier et évaluer les risques ESG qui sont déjà ou qui sont susceptibles de devenir matériels à l'avenir
- quantifier l'impact financier potentiel des risques ESG (par le biais, entre autres, de l'analyse de scénarios, d'outils de simulation et de tests de stress)
- réduire la probabilité d'apparition et/ou l'impact potentiel de ces risques grâce à des mesures d'atténuation prises au niveau du portefeuille ou du client de l'actif individuel.
- s'assurer que les risques ESG identifiés sont continuellement surveillés, rapportés et restent dans les limites approuvées de l'appétence au risque.

Le document vise également à garantir que les rôles et responsabilités soient clairement définis, attribués et compris dans l'ensemble des trois lignes de défense. Le cadre s'applique à toutes les filiales et activités de Belfius, mais un principe de proportionnalité (en tenant compte de la taille de chaque filiale et de l'importance des sujets ESG pour chaque ligne d'activité) est appliqué.

Le cadre sera périodiquement révisé afin, entre autres, de refléter les dernières exigences en matière de gestion des risques ESG (y compris les attentes du superviseur et les nouvelles lignes directrices de l'EBA).



En 2021, Belfius a élaboré un plan d'action ESG ambitieux visant à aligner ses pratiques et ses plans sur les attentes énoncées par la BCE dans son «Guide relatif aux risques liés au climat et à l'environnement» publié en novembre 2020 (le «ECB ESG Action Plan»). Ce plan d'action comprend une feuille de route liée à la stratégie, à la gouvernance et à l'organisation ESG, aux données et au reporting, à la gestion des risques et aux divulgations. Il a été révisé en mars 2023 pour avancer davantage vers l'intégration complète de l'ESG dans les activités et les pratiques quotidiennes de gestion des risques.

Risques environnementaux et climatiques et la BCE

L'une des missions de la BCE est de garantir la sécurité et la solidité du système financier.

Dans un contexte d'événements climatiques extrêmes de plus en plus fréquents et conformément à l'importance croissante du changement climatique pour l'économie et aux preuves de son impact financier sur les banques, la BCE (dans son rôle de superviseur des banques européennes) attend des banques qu'elles détectent, gèrent et divulguent correctement les risques liés au changement climatique.

- En novembre 2020, la BCE a publié un guide sur les risques liés au climat et à l'environnement.
- Les banques ont été tenues de réaliser une auto-évaluation début 2021 et de soumettre un plan d'action pour combler les écarts existants entre les pratiques et les attentes de surveillance décrites dans le guide.
- En 2021, la BCE a fourni un feed-back à chaque institution significative et a publié un premier rapport sur l'état de la gestion des risques climatiques et environnementaux dans le secteur bancaire.
- En 2022, la BCE a mené un exercice de stress test de supervision axé sur les risques liés au climat et a examiné en profondeur les pratiques de 186 banques (via une revue thématique sur les risques environnementaux et liés au climat).
- À la suite de ces exercices, la BCE a de nouveau publié plusieurs rapports et a indiqué que «malgré des améliorations, les banques doivent encore mieux identifier et gérer les risques climatiques et environnementaux».

Pour encourager les banques à accélérer leurs efforts, la BCE a fixé des échéances échelonnées (propres à chaque institution) pour que les banques répondent progressivement à toutes les attentes de supervision d'ici fin 2024.

En 2023, la BCE a fait plusieurs annonces publiques sur son engagement à garantir la conformité des banques aux attentes de supervision d'ici fin 2024. Elle a réitéré que les retards ou les remédiations incomplètes des lacunes pourraient entraîner des mesures de supervision supplémentaires et a annoncé que des mesures d'exécution supplémentaires, sous la forme de paiements de pénalités périodiques, seraient prises contre les banques qui ne parviendraient pas encore à répondre adéquatement aux risques climatiques et environnementaux. Les enjeux sont donc de plus en plus élevés pour toutes les institutions financières qui tardent à mettre en œuvre leur plan d'action.

La BCE a noté en 2022 et 2023 que Belfius a fait des progrès significatifs dans l'avancement de son plan d'action ESG.

6.1.5. Identification et évaluation des risques

L'identification et l'évaluation des risques sont des prérequis aux décisions stratégiques et aux actions détaillées de gestion des risques, qui à leur tour contribueront à assurer la résilience à long terme du groupe. Les risques ESG ont été inclus dans l'inventaire des risques de Belfius depuis plusieurs années. Cependant, comme les risques climatiques affectent plusieurs catégories d'actifs et de passifs à travers différents vecteurs, l'évaluation de ces risques reste un exercice difficile, surtout couplé au manque de données disponibles sur le marché. Belfius applique donc une approche flexible et progressive pour relever ces défis et attend une plus grande clarté sur les attentes réglementaires en évolution rapide.

Le résultat de ces exercices d'identification, dont la CERMA de 2023 est la plus récente à ce jour, aide Belfius à prioriser les actions tout en alimentant sa stratégie commerciale et de durabilité. Cela inclut les décisions concernant la façon d'assurer une croissance durable, l'identification des meilleurs produits et services, l'influence éventuelle sur les prix ainsi que, entre autres, les activités d'adaptation et d'atténuation qui devraient être poursuivies.



Pour plus de détails sur les risques et opportunités matériels identifiés par Belfius jusqu'à présent dans le cadre de ses activités bancaires et d'assurance, veuillez-vous référer à la section 6.1.2.

Risques opérationnels

Depuis plusieurs années, Belfius accorde une attention particulière à l'impact des risques climatiques sur sa résilience opérationnelle. Tous les deux ans, une analyse des menaces est réalisée pour mesurer l'impact des risques physiques, tels que les catastrophes naturelles, sur les actifs de Belfius, notamment les centres de données, dans une optique d'assurer la continuité des activités. Si nécessaire, des mesures d'atténuation appropriées sont mises en place pour garantir la capacité de poursuivre ou de reprendre rapidement les activités critiques en cas d'événements extrêmes. Il est important de souligner que la plupart des activités critiques sont exécutées simultanément en différents endroits et que l'utilisation de technologies adaptées limite également l'impact potentiel des risques climatiques sur les activités.

Belfius a également considérablement renforcé son approche en ce qui concerne ses fournisseurs avec l'intégration de critères ESG dans la politique d'approvisionnement, les procédures et les conditions générales (par exemple, le respect du GDPR). Cela inclut le [Code de conduite pour les fournisseurs en matière de développement durable](#), qui a été mis à jour en 2023, la réalisation d'une évaluation des fournisseurs avec un tiers et un «ESG scorecard monitoring». Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la section 7.3.

6.1.5.1. Identification et évaluation des risques des activités bancaires

La CERMA réalisée par Belfius Banque en 2023 a confirmé que le risque de crédit est la catégorie de risque qui sera le plus exposée aux risques climatiques, à la fois par le biais de prêts aux entreprises (corporate & business), et de prêts hypothécaires d'autre part.

Étant donné que les expositions de prêts et d'avances de Belfius sont principalement concentrées sur des contreparties belges (> 95%), l'analyse est centrée sur les risques de transition et les risques physiques significatifs pour ce pays.

Au niveau du portefeuille

En 2021 et 2022, Belfius a réalisé plusieurs analyses approfondies au sein de son portefeuille de «crédits et avances aux sociétés non financières», visant à identifier les contreparties et les actifs les plus vulnérables et à quantifier son exposition à ces poches de risques.

En s'appuyant sur ces évaluations, Belfius a décidé de surveiller l'évolution de son exposition aux secteurs sensibles au climat en général, ainsi qu'aux activités liées aux combustibles fossiles en particulier (voir section 6.1.9).

Afin de mieux évaluer et simuler l'évolution du profil de risque de son portefeuille de prêts hypothécaires, Belfius a développé un outil de simulation hypothécaire pour projeter les évolutions possibles des portefeuilles de prêts hypothécaires, déclenchées par les risques climatiques physiques et de transition, à long terme (jusqu'en 2050).

Le module prospectif simule à la fois l'impact potentiel à long terme des politiques de transition et les impacts potentiels des inondations sur les valeurs d'actifs et les profils de risque de crédit des débiteurs.

L'outil montre comment les ratios «loan-to-value» (prêt-valeur) et «debt service-to-income» (poids des remboursements dans les revenus) évoluent dans le temps et dans chaque scénario, prenant en compte l'amélioration attendue de la performance énergétique de la propriété et donc les changements de valeur de l'immeuble, le montant du prêt et les revenus et dépenses du débiteur.

Scénario	Risques évalués	Horizon temps et intervalles	Hypothèses de modélisation	Exposition secteur et scope segment	Granularité de l'appréciation	Approche et méthodologie	Portefeuille scope, couverture et exclusions	Mesure d'output
NGFS ⁽¹⁾ 2021-Net Zéro 2050	Risque de transition (via PEB)	2025-2030-2040-2050	Bilan dynamique	Crédits hypothécaires	Actif et débiteur	Analyse de sensibilité à l'emplacement et la performance énergétique de l'immeuble utilisé comme collatéral	100% du portefeuille pour le risque d'inondation et 85% pour le risque de transition	Mesures intermédiaires: LTV ⁽²⁾ and EDSTI ⁽³⁾
NGFS 2021-Transition retardée	et risque physique (risque inondation)		Trajectoires d'amélioration du PEB					
NGFS 2021-Politiques actuelles								

(1) NGFS: Network for Greening the Financial System.

(2) LTV: Loan to value, soit le montant de l'emprunt par rapport à la valeur du bien.

(3) EDSTI: Energy bill & Debt servicing to income, soit le ratio entre (i) service de la dette et factures énergétiques et (ii) le revenu.



Zoom sur l'analyse des prêts hypothécaires

Les prêts hypothécaires constituent une part importante des activités de financement de Belfius. De plus, Belfius souhaite s'assurer que des logements économes en énergie et abordables soient disponibles pour tous les membres de la société belge. Par conséquent, d'autres analyses de scénarios ont été réalisées dans le but d'évaluer l'impact possible des politiques de transition liées au climat sur les actifs et les débiteurs dans différents scénarios inspirés par le NGFS, en utilisant l'outil de simulation hypothécaire interne développé en 2022.

Les politiques de transition considérées se concentrent sur les exigences minimales en matière de performance énergétique (PEB) et les rénovations énergétiques obligatoires fixées par les autorités régionales belges dans le cadre de la trajectoire de décarbonisation décrite dans les plans climatiques régionaux belges.

L'étendue de l'impact sur les principaux paramètres de crédit (principalement la détérioration des ratios «Loan-to-value» et «debt servicing-to-income») dépend de divers facteurs (pour lesquels des hypothèses doivent être faites), notamment:

- Le degré de sensibilisation et de volonté des particuliers à améliorer la performance énergétique de leur bien
- Les moyens financiers des ménages pour le faire
- Le niveau de gravité, de force exécutoire et de rapidité de mise en œuvre des nouvelles politiques de PEB
- Le timing des vagues de rénovation
- L'évolution des prix de l'énergie, des coûts des matières premières et de la main-d'œuvre du secteur de construction
- L'évolution des décotes de la valeur marchande future pour les logements les moins performants
- La levée des contraintes techniques (via des percées technologiques) et des limites actuelles de la main-d'œuvre dans le secteur de la construction.

La principale conclusion des simulations reste que le scénario de transition différée semble plus risqué que le scénario de neutralité carbone ou les politiques actuelles, avec un pic de risques en 2030.

Cette conclusion est conforme au résultat du deuxième test de stress climatique à l'échelle de l'économie effectué par la BCE. En comparant trois voies potentielles pour la transition, différenciées par le calendrier et le niveau d'ambition pour réduire les émissions, l'étude montre que les transitions retardées et les transitions tardives (où la trajectoire actuelle vers une économie à zéro émission nette n'est pas accélérée avant 2026) entraînent des risques financiers plus élevés pour les entreprises, les ménages et les banques qui leur prêtent. En revanche, une transition verte accélérée offrirait des avantages significatifs pour l'économie et le système financier de la zone euro.

Cette évaluation a été complétée par une analyse socio-économique visant à identifier, parmi nos clients, la proportion de ceux qui pourraient avoir des difficultés à financer les rénovations énergétiques nécessaires. Les résultats de cette première étude (qui doivent être interprétés avec prudence compte tenu de l'utilisation d'hypothèses et de certaines limites de disponibilité des données) indiquent que ces ménages pourraient représenter environ 20% de nos clients. Bien que Belfius s'engage à renforcer ses actions pour relever ce défi et à développer des solutions innovantes pour aider ses clients dans leur parcours de rénovation, des mesures de soutien supplémentaires des autorités publiques seront également essentielles pour aborder cette question et permettre une transition équitable (socialement inclusive).



Au niveau des contreparties/actifs

Comme il y a plus de données disponibles au niveau sectoriel qu'au niveau de l'entreprise, une approche «top-down» de l'évaluation de la matérialité est une première étape logique pour obtenir rapidement un aperçu des risques. Cependant, la valeur ajoutée de ces approches reste limitée car les données au niveau sectoriel ne tiennent pas compte des grandes différences entre les entreprises au sein d'un même secteur, telles que leurs processus et technologies de production, leurs stratégies spécifiques et leurs dynamiques au fil du temps. Il en va de même pour l'analyse du portefeuille hypothécaire, à partir de laquelle Belfius peut recueillir des informations intéressantes au niveau du portefeuille, mais qui sont basées sur de nombreuses hypothèses et proxys.

Par conséquent, Belfius utilise une approche «bottom-up» qui est complémentaire à l'approche «top down» afin d'évaluer les risques.

Les scores ESG des entreprises

Belfius a commencé à évaluer le profil ESG individuel des entreprises et des groupes à l'aide d'un outil interne. L'outil prend en compte une série d'indicateurs ESG qualitatifs et quantitatifs relatifs, entre autres, aux émissions de gaz à effet de serre, à la consommation d'énergie, à la gestion de la main-d'œuvre et de la chaîne d'approvisionnement, à la diversité et à l'égalité, aux organes de gouvernance et à l'éthique des affaires. Le score final reflète la position de l'entreprise ou du groupe parmi une population de référence.

Cet outil permet à Belfius de classer les contreparties en fonction de leur exposition aux facteurs ESG, de leur volonté de prendre en considération les questions ESG, de leur capacité à évaluer et à mesurer les risques et opportunités ESG, de leur capacité à surveiller les risques ESG, de leurs pratiques actuelles de gestion des risques ESG, des résultats de leurs actions d'atténuation, de leur niveau de transparence et de leur performance globale en matière d'ESG.

Cette approche de notation des risques est totalement intégrée dans le dialogue avec les clients. En effet, le questionnaire utilisé pour recueillir les données pertinentes sert de base pour engager un dialogue plus approfondi avec les clients afin de mieux comprendre leur positionnement, leurs principaux problèmes, leur plan de transition vers une économie à faible émission de carbone et comment Belfius peut les soutenir à cet égard. Ainsi, le score ESG est progressivement intégré non seulement dans les processus opérationnels de Belfius, mais aussi dans sa stratégie commerciale. Les chargés de relations ont discuté en profondeur de sujets de durabilité avec plus de 1.500 clients en 2023, ce qui a conduit à la notation de plus de 200 contreparties. Le nombre de clients avec un profil de risque ESG évalué, sera encore élargi en 2024.

L'évolution des scores ESG au fil du temps indiquera dans quelle mesure les clients améliorent leur performance et leurs pratiques et adhèrent à la transition vers une économie à faible émission de carbone. Cela nous permettra de mesurer la résilience attendue de notre portefeuille de prêts aux entreprises, aux risques climatiques et environnementaux à plus long terme.

Enfin, les scores ESG influenceront les décisions de crédit et devraient contribuer à la quantification des risques de crédit si et quand un lien statistique robuste peut être établi entre ces scores et les paramètres de risque, tels que la probabilité de défaut et la perte en cas de défaut.

Belfius a développé un outil de notation des risques ESG similaire pour ses expositions souveraines qui sera déployé en 2024.

PEB des bâtiments détenus en garantie

Un autre axe de nos pratiques réside dans la mesure de l'ampleur potentielle des risques de transition sur les actifs immobiliers détenus en garantie. Depuis 2021, Belfius collecte activement les certificats de performance énergétique (PEB) des actifs immobiliers résidentiels et commerciaux détenus en garantie et ce directement auprès de ses clients (puisque les banques belges, contrairement à certaines de leurs homologues européennes, n'ont pas accès aux registres régionaux des PEB).

Pour les actifs immobiliers résidentiels pour lesquels Belfius ne dispose pas de données des PEB, une solution de contournement a été mise en place via un outil de proxy fourni par un tiers qui estime l'efficacité énergétique en fonction de l'adresse du bien et d'autres caractéristiques connues (comme l'année de construction ou la surface).

Pour les biens immobiliers commerciaux, les données réelles sur la performance énergétique (PEB) sont encore plus rares car de nombreux biens immobiliers commerciaux ne sont pas soumis à l'obligation légale de réaliser un audit énergétique. Nous pensons que les méthodologies permettant d'estimer le niveau de performance énergétique des biens immobiliers commerciaux ne sont pas encore assez matures et/ou fiables, ce qui nous empêche d'utiliser des substituts pour ce type d'actifs pour le moment.

Le niveau de performance énergétique d'un bâtiment peut affecter divers paramètres de risque de crédit:

- La probabilité de défaut de l'emprunteur peut être impactée par les obligations de rénovation énergétique obligatoires et/ou l'augmentation des prix de l'énergie, car ces facteurs peuvent éroder la richesse et les revenus des propriétaires et occupants de biens immobiliers présentant une faible efficacité énergétique.
- La perte en cas de défaut de paiement du prêt peut également être impactée par des ajustements à la baisse de la valeur du collatéral en raison d'une baisse attendue de la valeur marchande des biens immobiliers présentant une faible efficacité énergétique.



L'évolution à la fois de la disponibilité d'informations réelles et à jour et de la distribution des scores PEB est surveillée via des KRI (Key Risk Indicators) dédiés (voir la section 6.1.8). Notre approche pour les années à venir consiste à augmenter la part de biens immobiliers économes en énergie dans notre production de prêts hypothécaires et à continuer d'améliorer l'intensité énergétique moyenne de ce portefeuille.

L'impact potentiel des risques de transition sur notre portefeuille de prêts hypothécaires est pris en compte dans nos calculs de coût de risque grâce à une couche ESG couvrant des pertes potentielles supplémentaires pour les maisons et appartements les moins économes en énergie servant de garantie à ces expositions.

6.1.5.2. Identification et évaluation des risques des activités d'assurance

Une carte des risques climatiques a été établie en 2021 à la suite de l'avis et aux orientations de l'EIOPA sur l'utilisation des scénarios climatiques dans l'ORSA. L'objectif était d'évaluer les risques de manière plus précise et cela a conduit à une première évaluation «top down» des risques. Ensuite, Belfius Insurance a également effectué une évaluation globale de la matérialité des risques climatiques qui a été finalisée en 2023. Les résultats sont présentés dans la section 6.1.2.

Sur base de cette évaluation et de la taxonomie des risques d'assurance de Belfius Insurance, trois catégories de risques ESG ont été cristallisées:

- **Risque réglementaire:** risque de ne pas respecter les réglementations liées à la durabilité en temps voulu.
- **Risque stratégique:** risque que les ambitions ESG soient considérées comme insuffisantes ou tardives par les parties prenantes.
- **Risque de résilience:** risque que des événements ou évolutions ESG affectent matériellement la rentabilité et la solvabilité.

Pour les deux premières catégories, le niveau de risque est évalué trimestriellement. L'évaluation est effectuée par la fonction de risk management en collaboration avec le Sustainability Manager de Belfius Insurance.

Pour la troisième catégorie de risques liés à la résilience aux risques climatiques, il y a deux indicateurs: un indicateur concerne l'atténuation des risques liés aux catastrophes naturelles dans le cadre du programme de réassurance, et un autre indicateur concerne la résilience des activités commerciales aux risques climatiques physiques et de transition, évaluée sur la base de l'évaluation de la matérialité des risques climatiques.

6.1.5.3. Identification et évaluation des risques dans les activités de gestion de fonds

Afin d'identifier et d'évaluer de manière plus précise les risques de ses activités d'investissement, Belfius AM examine les compositions sectorielles, l'existence de PAI (Principal Adverse Impacts) ainsi que l'évolution des tendances sociales. Belfius AM interagit avec ses gestionnaires d'actifs sur une série de sujets d'investissement responsable, y compris la gestion des risques liés au climat.

Afin d'améliorer l'identification et l'évaluation des risques liés au climat:

- Candriam s'engage activement auprès des entreprises en portefeuille pour améliorer l'accès aux informations liées au climat afin d'évaluer de manière plus précise l'exposition des sociétés par rapport à leur secteur ou leur géographie spécifique, soutenir l'alignement avec les recommandations du TCFD et encourager les efforts visant à améliorer la divulgation des émissions Scope 3.
- BlackRock s'engage auprès des sociétés en portefeuille concernant leurs divulgations et pratiques liées aux risques climatiques en demandant des business plans alignés sur le net-zéro et cohérents avec leur modèle d'entreprise et leur secteur, des plans sur la fiabilité de l'approvisionnement en énergie et l'évaluation



de l'impact de la transition sur leur entreprise. Grâce à ces activités, BlackRock évalue l'exposition aux risques climatiques au niveau du portefeuille et intègre les considérations climatiques dans sa méthodologie «Strategic Asset Allocation» (SAA).

6.1.6. Analyse de scénarios et stress tests

L'une des méthodes les plus efficaces pour vérifier le niveau de résilience climatique de Belfius consiste à effectuer des tests de stress spécifiques, considérant divers scénarios climatiques avec des augmentations de température et des trajectoires de transition différentes, incluant différents horizons temporels. De tels exercices permettent à Belfius de quantifier les impacts potentiels de certains événements liés aux changements climatiques et ouvrent la voie à des solutions d'atténuation des risques. Belfius est convaincue que les stress tests climatiques deviendront sans aucun doute une caractéristique courante des «Stress Test Frameworks» des institutions financières.

6.1.6.1. Stress test climatique externe de Belfius Banque

Bien que la BCE n'ait pas organisé de stress test climatique de supervision en 2023, Belfius était l'une des 104 banques significatives ayant participé au premier stress test climatique de supervision de la BCE en 2022. L'objectif était d'évaluer les capacités des participants à réaliser des stress tests climatiques et leur dépendance aux secteurs émetteurs de carbone, ainsi que leur performance dans différents scénarios sur différents horizons temporels grâce à une projection des pertes potentielles basées sur des chocs proposés par la BCE.

Les résultats individuels de Belfius ont montré une bonne résilience et une performance globalement satisfaisante. Les vulnérabilités aux scénarios climatiques dépendent fortement de la répartition sectorielle du portefeuille d'entreprises et de l'emplacement géographique des actifs immobiliers utilisés comme garantie pour les prêts hypothécaires et les expositions d'entreprise. La concentration relativement faible des expositions d'entreprise de Belfius dans des secteurs à forte intensité de carbone⁽¹⁾ explique la sensibilité et la vulnérabilité gérables de Belfius aux scénarios de transition. L'impact modeste des scénarios de risque physique en termes de paramètres de risque de crédit est principalement lié à l'exposition très limitée de Belfius au secteur agricole, l'un des secteurs les plus touchés en cas de sécheresse, et au fait que presque tous les biens immobiliers utilisés comme garantie chez Belfius sont situés en Belgique, pour laquelle aucune zone à haut risque d'inondation n'a été définie selon la méthodologie de la BCE.

L'Autorité bancaire européenne (European Banking Authority – EBA), en collaboration avec les autres autorités européennes de surveillance, la Banque centrale européenne et le «European Systemic Risk Board» réalise un nouvel exercice de stress test climatique visant à évaluer la résilience des banques systémiques contre les risques climatiques et de transition à la lumière du Green Deal de l'UE.

(1) Comme mentionné ailleurs dans ce rapport, les secteurs de l'agriculture et de l'extraction minière ne représentent qu'une exposition très limitée sur le bilan de Belfius Banque. La qualité des expositions de Belfius Banque dans le secteur de l'énergie devrait également être soulignée, car Belfius n'a aucune exposition à l'extraction de charbon sur la base des données NACE disponibles. Belfius a mis en place des limites strictes de prêt pour les entreprises actives dans les industries liées aux combustibles fossiles et finance de nombreux projets d'énergie renouvelable.



Belfius figure parmi les 110 banques invitées à participer à l'exercice qui se poursuivra en 2024. L'objectif principal de cet exercice à l'échelle de l'UE est d'évaluer la résilience de l'ensemble du secteur financier conformément au paquet Fit-for-55⁽¹⁾, tout en acquérant des connaissances sur la capacité du système financier à soutenir la transition même dans des conditions de stress. La BCE profitera également de cette occasion pour évaluer les progrès réalisés par les banques dans la gestion des données liées au climat et dans l'alignement sur les bonnes pratiques de la supervision bancaire de la BCE.

La portée de cette analyse est à la fois intersectorielle et systémique, nécessitant une collaboration et une coordination entre plusieurs entités européennes clés pour garantir des résultats d'ici le début de 2025. Les banques sont censées fournir des données au travers de «templates» traitant des risques de crédit, de marché et immobiliers, ainsi que des revenus d'intérêts, de frais et de commissions. Des projections dans un scénario macroéconomique de référence et un ou plusieurs scénarios macroéconomiques défavorables seront effectuées par l'EBA.

Ces projections aideront à déterminer dans quelle mesure les chocs précoces liés aux risques climatiques pourraient générer un stress significatif pour l'ensemble du système financier durant la période allant jusqu'en 2030, en tenant compte de la contagion et des effets de second tour. Le résultat de l'analyse devrait donc aller au-delà de l'estimation des pertes en capital et des déficits dans les institutions financières individuelles. Le cas échéant, les autorités de supervision peuvent également fournir des commentaires individuels aux institutions financières sur les problèmes identifiés dans cet exercice de reporting ponctuel.

Belfius utilisera les conclusions et les bonnes pratiques issues de ces exercices comme boussole pour la guider vers une intégration supérieure des risques climatiques dans le «Stress Testing Framework» de Belfius, les modèles internes et la stratégie à long terme.

6.1.6.2. Stress test climatique interne de Belfius Banque

S'appuyant sur le test de stress climatique prudentiel, Belfius a intégré un scénario d'inondation dans son test de stress interne de 2022. Le raisonnement qui sous-tend ce scénario est que des acheteurs mieux informés combinés à des inondations plus fréquentes (et plus intenses) dans les années à venir entraîneront une décote permanente des valeurs d'actifs dans les régions sujettes aux inondations. Ce scénario a été appliqué au portefeuille de prêts hypothécaires et visait à prévoir l'impact sur le coût du risque, des chocs de valeurs de marché sur les propriétés résidentielles à la suite d'une inondation.

Le scénario d'inondation interne différait du scénario de supervision, car Belfius utilisait les cartes officielles d'inondation régionales qui sont plus précises que la carte au niveau NUTS3 proposée par la BCE. Un risque d'inondation côtière/élévation du niveau de la mer a également été pris en compte dans le scénario et plusieurs chocs sous forme de niveaux de décote sur la valeur des propriétés ont été appliqués.

Les résultats de cette analyse de sensibilité ont montré que l'impact absolu sur le coût des risques est resté limité, même dans le scénario le plus sévère.

À la suite de ce premier exercice de stress test interne, Belfius prévoit d'inclure à l'avenir des scénarios supplémentaires et affinés.

Scénario	Risques évalués	Horizon temps et intervalles	Hypothèses de modélisation	Couverture secteurs et lignes d'activité	Granularité de l'appréciation	Approche et méthodologie	Portefeuille scope, couverture et exclusions	Mesure d'output
Scénario propre pour risque d'inondation basé sur le scénario du stress test climatique de la BCE	Risque physique (inondations)	Impact ramené à 2022	Bilan statique Dommages assurés	Crédits hypothécaires	Actif	Application de plusieurs décotes à la valeur de marché du collatéral en fonction du risque d'inondation associé à l'emplacement	100% du portefeuille	Mesures intermédiaires: Valeur de marché du collatéral, LGD ⁽²⁾ et LTV ⁽³⁾ Mesure finale: Coût du risque

(1) Le paquet Fit for 55 est un ensemble de propositions visant à réviser et mettre à jour la législation de l'UE et à mettre en place de nouvelles initiatives afin de garantir que les politiques de l'UE soient conformes aux objectifs climatiques convenus par le Conseil et le Parlement européen (c'est-à-dire l'objectif de l'UE de réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55% d'ici 2030). Le paquet proposé couvre un ensemble de mesures liées à la réforme des systèmes d'échange d'émissions de l'UE, à la réduction des émissions dans les secteurs des transports, des bâtiments, de l'agriculture et des déchets, à la révision de la taxation de l'énergie, à la promotion des énergies renouvelables, au passage du gaz fossile aux gaz renouvelables et à faible teneur en carbone, à l'atteinte des objectifs climatiques dans les secteurs de l'utilisation des terres et de la foresterie, etc.

(2) LGD - Loss Given Default, soit la perte en cas de défaut.

(3) LTV - Loan to Value, soit le montant de l'emprunt par rapport à la valeur du bien.



6.1.6.3. Stress test climatique de Belfius Insurance

Belfius Insurance a réalisé des stress tests internes dans le cadre de son ORSA, en s'appuyant sur les résultats de l'évaluation de la matérialité des risques climatiques et en adaptant les scénarios fournis par les régulateurs européens. Pour plus de détails sur l'évaluation de la matérialité des risques climatiques, veuillez vous référer à la section 6.1.2.

Scénarios	Risques évalués	Horizons et intervalles temporels	Hypothèses de modélisation	Exposition sectorielle et portée du segment d'activité	Granularité de l'évaluation	Approche et méthodologie	Portée, couverture et exclusions de portefeuille	Métrique de sortie
Scénario de transition désordonnée. DNB «policy shock». EIOPA IORP Stress Test. Calibration interne lorsque aucune autre source n'est disponible.	Risques physiques (tempêtes, inondations). Risques de transition (réglementation)	Chocs au cours des 5 à 10 prochaines années mais appliqués sur une base instantanée	Cadre d'hypothèses Solvency II	Toutes les activités d'assurance incluses	Actions et entreprises. Obligations: par secteur. Hypothèque: basée sur l'efficacité énergétique et le prêt à la valeur. Immobilier: niveau de portefeuille. Assurance vie et non-vie: niveau de portefeuille.	Effet d'un choc instantané sur la valorisation de marché de tous les actifs et passifs	100% du portefeuille de Belfius Insurance	Fonds propres, exigences de capital, ratio Solvency II

Le scénario de stress test climatique est aligné sur le scénario de «transition désordonnée» décrit par le Network for Greening the Financial System (NGFS).

Le scénario du test de stress comprend un événement climatique catastrophique d'une ampleur exceptionnelle: des tempêtes sans précédent entraînant des inondations mortelles en Belgique, aux Pays-Bas et dans le nord de l'Allemagne. Cet événement déclenche une mise en œuvre soudaine de réglementations de transition climatique au niveau européen pénalisant les émetteurs de gaz à effet de serre.

Ces mesures réglementaires visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre ont un impact négatif matériel sur la rentabilité des entreprises intensives en émissions de gaz à effet de serre, affectant par la suite la rentabilité d'autres entreprises. Cela conduit à de mauvaises performances des Bourses et à une augmentation des «corporate spreads» et une baisse de la valeur des actifs immobiliers présentant une faible efficacité énergétique. Le paysage économique subit donc une période prolongée de dégradation structurelle, influençant le déficit et la dette publique des pays européens, conduisant à une augmentation des «spreads» (écarts) sur obligations gouvernementales. De plus, il y a une augmentation du coût de la réassurance.

L'ampleur des chocs est basée sur le test de stress du superviseur⁽¹⁾ ou sur un stress test développé en interne.

Dans ce scénario, le ratio Solvency II (SII) connaît une baisse, mais reste au-dessus du seuil d'appétence au risque. Cette résilience peut être largement attribuée à l'approche commerciale stratégique adoptée par Belfius Insurance. Les facteurs clés contribuant à cette robustesse comprennent un programme de réassurance efficace, qui agit comme une protection contre les pertes potentielles à grande échelle. De plus, Belfius Insurance utilise des pratiques prudentes de souscription et de tarification des assurances, garantissant que les risques sont évalués avec précision et tarifés en conséquence. Le «Investment Risk Framework» de Belfius Insurance comprend des limites bien définies, jouant un rôle crucial dans le maintien de la stabilité financière.

Ce scénario de test de stress fournit des informations sur les conséquences potentielles d'une transition désordonnée sur le secteur de l'assurance, soulignant l'importance de la préparation et des stratégies adaptatives face aux risques financiers induits par le changement climatique.

(1) Le « policy shock » de la Banque nationale des Pays-Bas (DNB); IORP (Institutions for Occupational Retirement Provision) stress test de l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA, European Insurance and Occupational Pensions Authority).



La résilience des assureurs face aux événements climatiques défavorables est l'un des éléments clés pour la résilience de la société face au changement climatique. Maintenir l'assurabilité à un niveau élevé assurera une protection efficace de la société et maximisera sa capacité à rebondir rapidement après des événements physiques défavorables.

6.1.6.4. Analyse de scénarios climatiques de Belfius Asset Management

Au cours de la première moitié de 2023, l'équipe ESG de Belfius AM a mené une analyse de scénarios d'émissions de gaz à effet de serre pour l'ensemble de ses fonds gérés directement.

L'analyse de scénarios comprenait des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 30%, 40%, 50% et 60% à l'horizon 2030 et sur la base d'un réchauffement global équivalent à 1,5°C. L'analyse a pris en compte la méthode WACI (Weighted Average Carbon Intensity) proposée par le Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF), en tenant compte à la fois des émissions de gaz à effet de serre (GES) de scope 1 et 2 ainsi que de l'intensité des émissions de GES de scope 1, 2 et 3.

Cette première analyse a permis à Belfius AM d'identifier les risques et les opportunités liés aux contributions totales d'intensité d'émissions de GES dans l'ensemble des portefeuilles sous sa gestion directe. Étant donné que la majorité de ces portefeuilles sont des fonds de fonds, l'analyse a inclus une évaluation des contributions sous-jacentes. Pour garantir la robustesse des résultats, Belfius AM a effectué une évaluation supplémentaire de l'intensité en carbone de l'ensemble des titres de l'univers d'investissement. Cette approche approfondie a permis de renforcer et de valider les résultats initiaux, en gardant à l'esprit les limites des données qui persistent encore. L'analyse de scénarios a révélé que seule une petite proportion des entreprises en portefeuille ont un impact significatif sur l'ensemble du WACI.

Bien que cette analyse de scénarios soit un outil inestimable pour comprendre les trajectoires et les impacts des émissions, elle diffère d'un stress test. Notre analyse de scénarios fournit des informations basées sur des réductions d'émissions projetées et leurs implications potentielles, plutôt que de tester les portefeuilles face à des événements ou conditions de marché extrêmes. Les informations obtenues à partir de l'analyse de scénarios seront appliquées de manière plus large, en gardant à l'esprit nos philosophies d'investissement plus étendues et les attentes de nos clients.





6.1.7. Atténuation des risques environnementaux et climatiques

Pour atténuer les risques environnementaux et climatiques identifiés, Belfius a mis en place une série de mesures clés, dont la plupart s'appliquent à l'ensemble du groupe/des domaines d'activité, tandis que certaines sont spécifiques aux activités d'assurance et de gestion d'actifs.

6.1.7.1. Limites au financement avec la politique d'accélération de la transition (TAP)

Comme mentionné dans les chapitres précédents, la TAP sert d'outil de gestion des risques pour l'ensemble du groupe en excluant ou restreignant le financement d'activités jugées non durables. Cela permet à Belfius de réduire son exposition aux activités présentant des risques financiers et réputationnels accrus. Cette politique s'applique à tous les types d'activités et a été révisée en 2023, ce qui a donné lieu à une version plus stricte pour 2024 (voir section 5.1.). De plus, les critères plus stricts de la TAP déclenchent des modifications d'autres politiques et lignes directrices, telles que la politique d'acceptation de crédit et le «Investment Risk Framework».

Tous les produits d'investissement pour lesquels Belfius a le plein contrôle doivent être conformes à la TAP. Ceci s'applique également aux fonds gérés pour Belfius par ses partenaires privilégiés en gestion d'actifs – Candriam et BlackRock Investment Management – car ils relèvent du champ d'application susmentionné.

6.1.7.2. Limites au financement avec le «Risk Appetite Framework» (RAF)

Le RAF (Risk Appetite Framework) de Belfius, qui comprenait déjà des indicateurs clés de risques sociaux et de gouvernance, est progressivement enrichi chaque année avec une révision des déclarations qualitatives liées aux facteurs ESG et avec l'inclusion d'indicateurs de risque quantitatifs ESG supplémentaires. La gouvernance autour de ces indicateurs clés de risque liés au climat suit celle définie pour le RAF en général.

Des nouvelles limites ont été mises en place à partir de 2023, comprenant des restrictions supplémentaires sur les expositions aux combustibles fossiles, ainsi part des collatéraux de prêts hypothécaires présentant une mauvaise performance énergétique.

Les objectifs fixés sur un horizon d'un an sont révisés chaque année et devraient devenir plus stricts au fil du temps pour atteindre les objectifs à long terme. Un premier seuil est fixé qui déclenche une escalade interne vers les organes de direction pertinents, un deuxième seuil nécessite des actions correctives.

Belfius vise à étendre progressivement le nombre d'indicateurs clés de risque afin d'inclure un suivi et un contrôle des impacts indirects à travers les activités financées et à mettre en place des objectifs et des limites supplémentaires et plus granulaires.

6.1.7.3. Intégration de l'ESG dès la création, avec le processus d'approbation de nouveaux produits.

La procédure NPAP (New Product Approval Process) est initiée pour chaque produit, service, activité, processus ou système informatique neuf ou adapté, quels que soient le secteur d'activité, l'activité de support, la succursale ou la filiale. Grâce à ce processus, les parties prenantes pertinentes de l'organisation Belfius (qu'il s'agisse de la banque, de l'assurance ou de la gestion d'actifs) sont consultées pour identifier et évaluer les risques dans leurs domaines respectifs. Leurs avis peuvent être positifs, ou fixer des conditions contraignantes («Must Have») ou non contraignantes («Nice to Have»).

L'équipe centrale ESG est une partie prenante pertinente de ce processus. Elle identifie les risques ESG potentiels associés à un nouveau produit ou service et formule des conditions pour les éviter ou les réduire. De cette manière, les considérations climatiques et environnementales sont abordées dès la conception de nouveaux développements. Les avis de toutes les parties prenantes pertinentes sont consolidés dans l'avis NPAP du comité NPAP, qui est composé de représentants de Compliance, Legal et Non Financial Risk. Si des conditions contraignantes ont été fixées par une partie prenante, le projet ne peut pas être déployé tant que ces conditions ne sont pas satisfaites.

6.1.7.4. Autres mesures d'atténuation

Les dimensions climatiques et de durabilité sont progressivement intégrées dans les pratiques commerciales de toutes les activités du groupe, ce qui conduit à certaines atténuations des risques climatiques «by design».

Mesures spécifiques prises par Belfius Banque

Pour la banque, les risques climatiques sont progressivement intégrés dans l'ensemble du processus de crédit «end-to-end». De même, les considérations ESG feront progressivement leur entrée dans les lignes directrices de fixation des prix et les outils d'évaluation des collatéraux.

Un système de notation interne (Internal Rating System) est actuellement utilisé par les analystes de crédit pour attribuer des notes de crédit à nos clients Business, Local Corporate et Corporate. Cet outil prend également en compte des éléments qualitatifs, tels que le type d'activité et la probabilité que l'entité soit impactée par des normes environnementales plus strictes ou l'évolution technologique, l'existence de controverses, de risques sociaux ou de problèmes de réputation, l'existence de problèmes (potentiels) de responsabilité civile ou de risques juridiques et la robustesse de la gouvernance (par exemple, les actionnaires, la structure du groupe et la qualité de la gestion).



Ces éléments qualitatifs doivent être mis à jour lorsqu'une révision de solvabilité est effectuée et/ou lorsqu'un nouveau dossier de crédit est introduit. De plus, lorsqu'un nouveau dossier de prêt est soumis au comité de crédit, une checklist compliance et une note de crédit, qui comprend une appréciation ESG, doivent également être complétées. Enfin, pour les clients professionnels existants, le non-alignement avec la TAP lors de la demande d'un prêt est une règle d'exclusion, qui ne peut être outrepassée que par le comité de direction. Les clients potentiels qui ne respectent pas la TAP ne sont pas acceptés.

Comme expliqué dans la section 6.1.5.1., Belfius a développé un outil de scoring ESG pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à EUR 10 millions, qui calcule le profil ESG des entreprises et identifie leurs forces et faiblesses relatives en matière de sujets environnementaux, sociaux ou de gouvernance.

Mesures spécifiques prises par Belfius Insurance

Côté actif, plusieurs considérations ESG ont été intégrées dans l'Investment Risk Framework pour gérer les risques ESG potentiels qui pourraient avoir un impact sur la solvabilité et la rentabilité de Belfius Insurance. Ces considérations concernent les décisions d'investissement et d'immobilier et la sélection de fonds, ainsi que la définition des critères d'acceptation et de tarification pour les prêts hypothécaires, basés sur les scores PEB.

En ce qui concerne la souscription d'assurances non-vie, le risque potentiel d'événements climatiques est réduit par notre programme de réassurance. De plus, le risque lié au climat est intégré dans les critères d'acceptation de souscription et dans la tarification, notamment pour l'assurance habitation et automobile. Les principaux risques pris en compte sont les inondations, les tempêtes, la grêle et l'affaissement. Le niveau de risque d'inondation d'une propriété est utilisé pour déterminer le niveau de la prime d'assurance habitation contre les catastrophes naturelles, sur la base des cartes de risque d'inondation. Les autres risques pris en compte dans la tarification ne dépendent pas de la localisation. Étant donné la pertinence croissante de la subsidence, un modèle a été développé pour estimer les provisions nécessaires pour les sinistres associés.

Mesures spécifiques prises par Belfius Asset Management (Belfius AM)

Belfius AM a mis en place une approche d'investissement responsable afin de garantir des rendements financiers solides tout en atténuant les impacts négatifs des décisions d'investissement, s'alignant ainsi sur les attentes évolutives des clients et des parties prenantes par rapport à la transformation durable. L'approche de Belfius AM offre une vue d'ensemble complète des risques et des opportunités potentielles sur les marchés financiers, avec une forte attention portée aux facteurs climatiques et environnementaux.

À cet égard, Belfius AM atténue les risques découlant de la durabilité (y compris le climat) pour ses propres investissements en :

- considérant les risques de durabilité (par exemple, les PAI) dans l'analyse financière des instruments d'investissement individuels (par exemple, les actions, les obligations).
- appliquant des limites sectorielles/industrielles au niveau du portefeuille concernant les secteurs présentant un risque élevé en matière de durabilité (par exemple, les secteurs à forte intensité carbone, conformément à la TAP).
- utilisant les droits de vote (dans le cas des actions) pour voter lors des assemblées d'actionnaires en faveur des points et résolutions des actionnaires liés aux sujets de risques de durabilité tels que l'amélioration des structures de gouvernance, l'augmentation des divulgations d'entreprise liées aux aspects de durabilité, la mise en œuvre d'objectifs liés aux sujets de durabilité matériels et le soutien aux propositions axées sur l'environnement. (cf. Politique de vote par procuration)
- engageant la conversation avec les entreprises en portefeuille pour mieux comprendre les risques de durabilité auxquels elles sont exposées et les actions qu'elles ont prises pour les identifier, les mesurer, les atténuer et les surveiller, et encourager la direction de l'entreprise à prendre des mesures appropriées dans le cas où un risque de durabilité élevé non géré a été identifié.

De plus, Belfius AM demande à ses partenaires externes d'avoir ou de concevoir une politique d'engagement formelle sur les sujets ESG. Belfius AM s'attend à ce que les approches des partenaires soient basées sur un engagement structurel et systématique avec les entreprises en portefeuille en ce qui concerne les aspects de durabilité qui peuvent être importants pour la valeur financière de l'investissement. Actuellement, Candriam et BlackRock utilisent des actions d'atténuation des risques telles que l'engagement avec les entreprises en portefeuille et le vote par procuration concernant le climat.

Lorsque que Belfius AM estime qu'un gestionnaire d'actifs externe ne respecte pas entièrement les exigences d'investissement responsable de Belfius AM, celle-ci s'entretient activement avec lui pour résoudre le problème. Si nécessaire, Belfius AM convient d'un délai pour répondre aux exigences. L'approche d'engagement de Belfius AM est décrite dans notre [politique d'engagement](#).

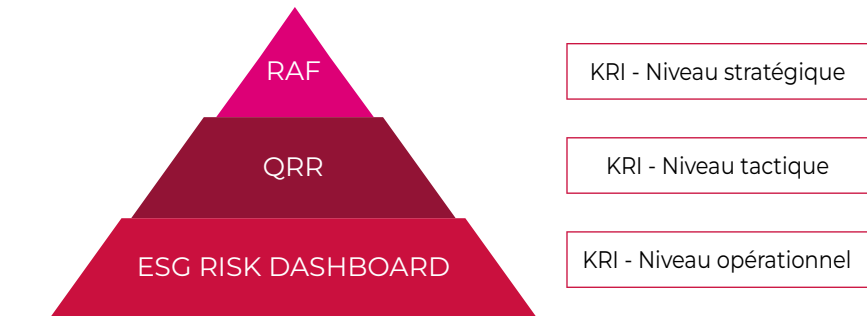
6.1.8. Suivi et reporting des risques climatiques

Afin de surveiller correctement les risques environnementaux et climatiques, Belfius est en train de mettre en place un ESG Risk dashboard pour soutenir les objectifs stratégiques et assurer la résilience globale de l'institution (par exemple, les décisions sur les limites au niveau individuel ou de portefeuille, les ajustements de la TAP ...).

Certains indicateurs climatiques sont intégrés dans le QRR (Quarterly Risk Report) soumis au comité de direction et au conseil d'administration, par exemple les expositions sensibles au climat, les statistiques concernant la collecte de données PEB et la distribution des scores PEB dans le portefeuille de prêts hypothécaires, une ventilation des scores ESG attribués aux fournisseurs, ainsi que des mesures liées aux événements opérationnels dans le domaine ESG (par exemple, les litiges, les amendes, les pénalités).

Enfin, des indicateurs clés de risque ont été traduits en limites incorporées dans le RAF. Pour plus de détails sur le RAF, veuillez-vous référer à la section 6.1.7.2. En plus de ces limites de financement, le RAF comprend des KRI dédiés au suivi de la mise en œuvre, dans les délais, du «ECB ESG Action Plan» et à la réalisation des objectifs de décarbonisation des propres activités de Belfius.

Cartographie des KRI



D'autres engagements et objectifs liés à la durabilité sont également suivis régulièrement tout au long de l'année. Un tableau de bord résumant les KPI (Key Performance Indicator) est présenté au conseil d'administration. Il comprend des KPI sur quatre thèmes: des KPI internes pour mettre en œuvre la stratégie «Walk the Talk», ainsi que des KPI commerciaux pour les offres pertinentes («meaningful») en investissement, assurance et de financement.

De plus, les équipes pertinentes (par exemple, Legal, Risk, ESG central team) surveillent les risques réglementaires liés à l'environnement et au climat sur une base trimestrielle pour garantir une conformité totale aux réglementations connexes.

La collecte de données granulaires cruciales (au niveau des contreparties/actifs) reste difficile, en particulier pour les entreprises non cotées ou plus petites où la plupart des points de données ne sont pas encore disponibles publiquement et parfois même inexistantes.

Un mélange de sources de données internes et externes telles que des données open source, des données provenant de prestataires de services externes ou des données soumises directement par les clients sont utilisées à cette fin. Des proxies et des estimations sont également en cours de développement pour combler les lacunes.



En 2020, Belfius a mis en place un «ESG Data Programme» qui s'est principalement concentré sur:

- la mise en place d'un «Data Governance Framework».
- l'identification de tous les besoins en matière de données.
- la capture des données requises et l'assurance de la cohérence entre les sources de données («one single version of the truth»).
- la conception de nouveaux moteurs de calcul le cas échéant, par exemple, pour la comptabilité carbone.
- le stockage et la mise à disposition des données et des résultats des moteurs de calcul pour toutes les divisions.

En 2023, Belfius a affiné son approche en rédigeant une «ESG Data Collection Strategy» et un «ESG Data Management Framework». Le but global de ce cadre est de décrire comment les données seront ingérées, traitées, stockées, gouvernées et distribuées au sein de Belfius, et comment les besoins en données sont identifiés, les données collectées et les lacunes en données comblées.

En combinant les politiques de gestion de données existantes chez Belfius, les meilleures pratiques observées sur le marché et les exigences réglementaires décrites dans les «BCBS 239 principes for effective risk data aggregation and risk reporting», la conception des processus mentionnés ci-dessus est structurée et actuellement mise en oeuvre autour de capacités clés de gestion de données, notamment:

- Capture de données (identification des données critiques, hiérarchie des sources, critères de sélection des fournisseurs, etc.)
- Gouvernance des données (propriété des données, allocation des rôles et responsabilités, etc.)
- Stockage de données (architecture des données, conception des flux de données, etc.)
- Gestion des données (catalogue de données, glossaire métier, surveillance de la qualité des données et résolution des problèmes, etc.)

6.1.9. Mesures et objectifs

En tant que groupe, Belfius a identifié des métriques clés pour mesurer et gérer les risques et opportunités liés au climat. En raison de leur nature, ces métriques sont suivies par différentes fonctions au sein de Belfius à des fins différentes.

Belfius divulgue son empreinte carbone: les émissions de Scope 1, de Scope 2 et de Scope 3, y compris les émissions financées. Veuillez-vous référer à la section 6.2. pour le dernier rapport. Par ailleurs, toutes les principales entités de Belfius (Belfius Banque, Belfius Insurance et Belfius Asset Management) ont publié leur première déclaration PAI (Principal Adverse Impact) incluant les valeurs PAI conformément à la réglementation SFDR pour l'exercice 2022. Pour plus de détails, veuillez consulter les [déclarations pertinentes de Belfius Banque, Belfius Insurance et Belfius AM](#).

Notre capacité à rapporter et à surveiller les PAI dépend de la disponibilité des données. Dans les cas où nous rencontrons un manque de données fiables pour certains PAI, notre approche consiste à expliquer de manière transparente dans notre déclaration PAI les méthodes et les efforts que nous déployons pour recueillir ces informations essentielles. De plus, nous nous engageons à maintenir la transparence dans nos pratiques de reporting. Cela inclut la divulgation du taux de couverture, qui est une mesure critique indiquant l'étendue de notre portefeuille qui a été évaluée avec succès avec les données nécessaires. Le taux de couverture sert d'indicateur de l'étendue et de la profondeur de notre analyse axée sur les données, fournissant une vue claire de la quantité de notre portefeuille étayée par des données solides.



6.1.9.1. Mesures utilisées pour les activités bancaires

Belfius utilise la répartition en pourcentage des secteurs sensibles au climat au sein de son portefeuille de prêts et avances comme l'un de ses indicateurs clés.

L'exposition de Belfius aux secteurs sensibles au climat s'élevait à EUR 25,8 milliards au 31 décembre 2023.

La définition interne utilisée par Belfius pour identifier les secteurs sensibles au climat prend en compte les définitions fournies par le CPRS⁽¹⁾ (liste des industries vulnérables aux changements de politique), la méthodologie fournie par l'ECB dans le cadre des stress tests climatiques (liste des industries à forte intensité de carbone) et les normes ESG du Pilier III (liste des secteurs qui contribuent fortement au changement climatique). Elle inclut les expositions aux codes NACE A à H et L.

La part des expositions sensibles au climat dans les prêts et avances aux sociétés non financières et dans l'ensemble des prêts et avances est restée plutôt stable depuis 2021 et s'élève respectivement à 59% et 23%.

Secteurs sensibles au climat en % des crédits et avances aux sociétés non financières	Valeur comptable (%) 31/12/22	Valeur comptable (%) 31/12/23
Industrie manufacturière	8,7%	8,2%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	4%	3,8%
Construction	12,1%	12,6%
Commerce (gros & détail)	14%	13,3%
Transports et entreposage	3,6%	3,6%
Activités financières et d'assurance	6,2%	7,7%
Activités immobilières	13,8%	14,4%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	11,4%	11,0%
Activités de services administratifs et de soutien	3,7%	3,6%
Santé humaine et action sociale	12%	11,4%
Autres secteurs sensibles au climat	2,7%	2,9%
Autres secteurs non sensibles au climat	7,6%	7,6%
CRÉDITS ET AVANCES AUX SOCIÉTÉS NON FINANCIÈRES (en millions d'EUR)	40.990	44.024
TOTAL CRÉDITS ET AVANCES (en millions d'EUR)	107.824	113.200
TOTAL SECTEURS SENSIBLES AU CLIMAT (en millions d'EUR)	24.215	25.841
SECTEURS SENSIBLES AU CLIMAT EN % DES CRÉDITS ET AVANCES AUX SOCIÉTÉS NON FINANCIÈRES	59%	59%
SECTEURS SENSIBLES AU CLIMAT EN % DES CRÉDITS ET AVANCES	22%	23%

Rouge = secteur sensible au climat.

L'exposition de Belfius aux projets et aux entreprises liés aux combustibles fossiles s'élevait à EUR 983 millions au 31 décembre 2023. Dans ce screening, une définition personnalisée des combustibles fossiles visant à identifier les entreprises générant des revenus à partir des activités de la chaîne de valeur des combustibles fossiles a été utilisée sur la base des informations fournies par les fournisseurs de données et des codes NACE référencés dans le CPRS ou le Pillar III. La méthodologie utilisée pour cette analyse de la chaîne de valeur des combustibles fossiles est restreinte par les limites de données. La majeure partie des expositions (EUR 772 millions) fait partie du portefeuille «legacy» en «run-off». Les opportunités de réduire les risques des portefeuilles en «run-off» sont évaluées régulièrement et les profils ESG des contreparties, y compris les risques de transition climatique, sont pris en compte

(1) La Climate Policy Relevant Sectors (CPRS) est une classification des activités économiques visant à évaluer les risques de transition climatique, d'abord développée dans un article de S. Battiston et al. (2017) publié dans Nature Climate Change. La classification CPRS, qui a été affinée au fil des ans, a été largement utilisée par les praticiens et les décideurs politiques pour évaluer l'exposition des investisseurs aux risques de transition climatique.



dans les analyses. Dans l'intervalle, des mesures d'atténuation (par exemple, des swaps) ont été prises pour ces expositions les plus sensibles au climat.

Plus de 95% des expositions de Belfius Banque garanties par des biens immobiliers sont situées en Belgique. En Belgique, les inondations sont considérées comme le principal risque physique.

À l'aide de l'outil d'évaluation et de simulation des risques climatiques pour les prêts hypothécaires (voir section 6.1.5.1), une analyse a été réalisée afin d'évaluer les risques physiques d'inondation des portefeuilles hypothécaires de Belfius. Les actifs immobiliers utilisés comme garantie ont été géolocalisés et cartographiés sur les dernières cartes régionales disponibles indiquant l'existence et la gravité des risques d'inondation.

Les résultats ont montré que 1,9% des expositions hypothécaires de Belfius Banque se trouvent dans des zones à risque moyen ou élevé. L'augmentation par rapport à l'année dernière est due à une mise à jour de la carte régionale en Flandre qui prend en compte plus de types d'inondations (les inondations côtières, par exemple) que dans la version précédente.

6.1.9.2. Métriques utilisées pour les activités d'investissement

En ce qui concerne les émissions de carbone des produits d'investissement qui sont activement conseillés par Belfius, Candriam divulgue les métriques suivantes au niveau du fonds: l'intensité carbone pondérée moyenne (WACI), l'empreinte carbone, l'intensité carbone et l'exposition aux actifs liés au carbone dans le secteur de la production d'énergie.

Cela se résume comme suit:

Empreinte carbone absolue

(en Mio tonnes CO ₂)	2021	2022	2023
Fonds avec label Belfius ou Candriam (y compris PSP & My Portfolio), activement conseillés par Belfius, gérés par Candriam	1.060.705	811.971	752.480

WACI - Empreinte carbone moyenne pondérée

(tonnes CO ₂ e/revenus en millions d'EUR)	2021	2022	2023	
	Portefeuille	Portefeuille	Portefeuille	Benchmark
Fonds avec label Belfius ou Candriam activement conseillés par Belfius, gérés par Candriam	115	106	90	180

Note: données émissions scope 1 et 2.





6.1.10. Aperçu des principales réalisations

Année 2021

- Belfius a publié sa Transition Acceleration Policy.
- Belfius conçoit son «ECB ESG Action Plan» visant à aligner ses pratiques sur les attentes définies par la BCE dans son «Guide relatif aux risques liés au climat et à l'environnement».
- Belfius crée son ESG Risk Competence Centre et son ESG Data Team.
- Belfius définit son ESG Data Programme. La collecte de données standardisées commence, telles que les données PEB pour les prêts hypothécaires.
- Belfius met en place une veille réglementaire ESG.
- Belfius Insurance intègre l'ESG dans son «Investment Risk Framework» et son «Real Estate Risk Framework».
- Belfius lance des enquêtes ESG dédiées dans le cadre de ses exercices annuels SARIC et RICAP et inclut l'ESG dans sa taxonomie des risques.
- Belfius Banque effectue ses premières analyses de portefeuille pour les expositions sensibles au climat et les expositions aux combustibles fossiles.
- Belfius Banque intègre ses premiers KRI (Key Risk Indicators) environnementaux et climatiques (principalement liés aux propres activités de Belfius) dans le RAF (Risk Appetite Framework).
- Belfius Insurance effectue un premier stress test aux risques climatiques - à la suite de la demande de l'ORSA, qui est maintenant révisée chaque année.
- Belfius Insurance a établi une carte des risques climatiques.

Année 2022

- Belfius Banque et Belfius Insurance publient leur rapport d'éligibilité à la taxonomie de l'UE pour la première fois.
- Belfius intègre davantage l'ESG dans ses organes de gouvernance et crée le Strategic Sustainability Committee.
- Belfius Banque développe une méthodologie interne de scoring ESG pour les entreprises.
- Belfius développe un outil d'évaluation et de simulation des risques climatiques pour ses prêts hypothécaires.
- Belfius Insurance inclut des éléments ESG dans les lignes directrices d'acceptation et de tarification des prêts hypothécaires.
- Belfius Banque participe à divers exercices du superviseur (y compris le test de stress climatique de la BCE et l'examen thématique de la BCE).
- Belfius Banque réalise son premier stress test climatique interne.
- Belfius Insurance inclut des éléments climatiques dans la souscription et la réservation de produits d'assurance.
- Belfius Banque intègre des indicateurs clés supplémentaires liés à l'environnement et au climat concernant ses activités de financement dans le QRR (Quarterly Risk Report).
- Belfius Banque fixe de nouvelles limites concernant son exposition aux activités liées aux combustibles fossiles et la part de collatéral présentant une faible performance énergétique dans son RAF (Risk Appetite Framework).
- Belfius Insurance introduit des KRI (Key Risk Indicators) concernant le risque réglementaire ESG, le risque stratégique ESG et le risque de résilience ESG dans son RAF.
- Belfius Insurance a évalué les investissements immobiliers du point de vue ESG.

Année 2023

- Belfius Asset Management publie ses divulgations de la taxonomie de l'UE pour la première fois.
- Belfius met à jour son «ECB ESG Action Plan».
- Belfius Banque et Belfius Insurance examinent minutieusement la pertinence des risques climatiques et environnementaux pour leurs activités et leurs produits.
- Belfius Insurance analyse ses principales expositions en actions et obligations d'entreprise pour leur vulnérabilité aux risques climatiques et de durabilité.
- Belfius rédige un «ESG Risk Management Framework» complet.
- Belfius Banque déploie son score ESG pour les entreprises et développe un outil similaire pour les contreparties souveraines.
- Belfius publie son empreinte carbone et analyse les trajets de décarbonisation.
- Belfius Banque, Belfius Insurance et Belfius Asset Management publient pour la première fois leurs PAI (Principal Adverse Impact).
- Belfius adopte des limites plus strictes en ce qui concerne les expositions aux combustibles fossiles et le collatéral présentant une mauvaise performance énergétique.
- Belfius resserre ses critères sur les combustibles fossiles et la production d'énergie dans sa TAP (Transition Acceleration Policy).

6.2. Challenge climatique – Trajectoire de décarbonisation

Face au changement climatique, notre monde rencontre des difficultés jamais vues auparavant, marquées par des événements météorologiques plus fréquents et plus sévères et des défis pour la transition vers une société à faible émission en carbone. Un avertissement de la communauté scientifique à travers le [dernier rapport du GIEC](#) suggère une action immédiate pour prévenir des dommages irréversibles. Ceci exige un effort collectif, soutenu par le secteur financier. Les institutions financières peuvent influencer le climat positivement ou négativement en fonction de leurs portefeuilles et des services qu'elles offrent. Ainsi, le secteur financier est crucial pour orienter le capital vers les activités nécessaires à la transition.

Depuis plusieurs années déjà, Belfius prend ses responsabilités en multipliant ses initiatives et en améliorant ses mesures. En 2020, nous avons fixé un objectif de réduction de -25%, sur une base de 2019, sur les émissions découlant de nos propres activités d'ici 2025. Cet objectif incluait le scope 1, le scope 2 et une partie de nos émissions de scope 3 (c'est-à-dire la consommation d'eau, la consommation de papier, le transport en amont, les déplacements domicile-travail et les voyages d'affaires) et a été atteint avant l'heure. Depuis 2020, nous travaillons continuellement à augmenter notre périmètre et la précision du calcul de notre empreinte carbone.

Dans le cadre de son engagement à prendre des mesures concrètes pour réduire son empreinte carbone, Belfius s'est engagée en 2022 à fixer des objectifs scientifiques à court terme avec SBTi. En 2024, Belfius Banque a décidé d'adopter un cadre alternatif de réduction des émissions de carbone (non-avalisé par SBTi pour le moment) qui s'aligne sur nos objectifs de durabilité à long terme. Ce cadre est conçu pour nous permettre d'identifier les domaines clés dans lesquels nous pouvons apporter une contribution significative à une économie décarbonisée tout en tenant compte des communautés que nous servons. Conformément à la mission de Belfius d'être «Meaningful & Inspiring for Belgian Society. Together», nous soutenons une transition équitable avec une attention particulière à l'impact social. Nous restons attachés à la transparence et continuerons à rendre compte de nos progrès vers la réalisation de notre ambition de réduction de notre empreinte carbone.

6.2.1. L'empreinte carbone de Belfius

6.2.1.1. Périmètre et méthodologie de notre système de comptabilité carbone

Notre empreinte carbone est calculée pour l'ensemble du groupe Belfius selon l'approche de consolidation du contrôle opérationnel, c'est-à-dire des entités sur lesquelles nous avons toute autorité pour introduire et mettre en œuvre nos politiques opérationnelles. Afin d'assurer l'alignement avec les rapports réglementaires, le périmètre de notre contrôle opérationnel est également en accord avec toutes les filiales entièrement consolidées⁽¹⁾.

(1) D'autres entités dans lesquelles Belfius a une participation et un contrôle opérationnel, mais qui ne sont pas consolidées, sont classées comme investissement dans notre catégorie 15 du scope 3.



Nos calculs d'empreinte carbone couvrent les trois scopes d'émissions de gaz à effet de serre (GES) conformément au Protocole de gaz à effet de serre (GHG Protocol) et au Partenariat pour la comptabilisation du carbone pour les institutions financières (Partnership for Carbon Accounting for Financials - PCAF)⁽¹⁾. Nos calculs couvrent les sept gaz inclus dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (United Nations Framework Convention on Climate Change - CCNUCC)⁽²⁾. Nous convertissons ces différents gaz en une seule unité, l'«équivalent CO₂» (CO₂e), aussi systématiquement que possible en utilisant des facteurs de conversion de sources réputées⁽³⁾.

Le système de comptabilité carbone de Belfius est basé sur la distinction entre les différents périmètres d'émissions, tels que définis par le GHG Protocol:

- **Les émissions scope 1** incluent les émissions directement produites sur notre site, provenant de nos besoins en chauffage (consommation de gaz et de mazout), des pertes de gaz réfrigérants des systèmes de refroidissement, ainsi que de l'utilisation de nos véhicules de société.
- **Les émissions scope 2** incluent les émissions liées à la production d'électricité nécessaire à nos propres activités. Ces émissions sont considérées comme des émissions indirectes, puisqu'elles sont émises par des sources possédées ou contrôlées par d'autres organisations.
- **Les émissions scope 3** sont des émissions indirectes se produisant dans notre chaîne de valeur et sont responsables de la majorité de notre empreinte carbone. Les émissions de scope 3 sont encore subdivisées en émissions en amont et en aval. Les émissions en amont sont liées à la production de nos produits et services, tandis que les émissions en aval proviennent de l'utilisation de nos services par nos clients et nos franchises. Comme les émissions scope 3 proviennent de nombreuses sources, elles sont catégorisées par le GHG Protocol en 15 catégories différentes.

La définition que Belfius applique pour chaque périmètre et chaque catégorie au sein du scope 3 est indiquée dans le tableau ci-dessous. La plupart des émissions des institutions financières sont généralement liées à la catégorie 15 du scope 3, c'est-à-dire à toutes les émissions liées aux activités d'investissement et de financement du Groupe. Afin de quantifier précisément ces émissions, une approche spécifique à chaque classe d'actifs a été développée par le PCAF. Par conséquent, notre système de comptabilité carbone est subdivisé entre nos «émissions propres» (scope 1, scope 2 et catégories 1-14 du scope 3), calculées selon les principes définis par le GHG Protocol, et nos «émissions financées» (catégorie 15 du périmètre 3), calculées en utilisant la méthodologie du PCAF.

(1) Selon PCAF (2022). Norme mondiale de comptabilisation et de rapport des GES. Partie A: Émissions financées. Deuxième édition.

(2) Les gaz à effet de serre de la CCNUCC couvrent: dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄), oxyde nitreux (N₂O), hydrofluorocarbures (HFC), perfluorocarbures (PFC), hexafluorure de soufre (SF₆) et trifluorure d'azote (NF₃).

(3) Les facteurs d'émissions proviennent de sources incluant: l'Agence française pour la transition écologique (ADEME), le Département de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales (DEFRA), Ecoinvent, et l'Agence internationale de l'énergie (AIE), qui utilisent les valeurs GWP-100 les plus récentes du GIEC.



Aperçu de la définition du champ d'application et de l'indication de la qualité des données

Source des émissions en équivalent carbone

Champ d'application et limites des émissions de Belfius

SCOPE 1 - DIRECT - ACTIVITÉS PROPRES

GAZ & MAZOUT CONSOMMÉ	Ces émissions résultent de la combustion de combustibles dans des sources fixes (par exemple des chaudières). Belfius mesure l'utilisation de gaz et de mazout pour le chauffage de tous les bâtiments de ses entités et des agences salariées qu'elle possède.
VOITURES DE SOCIÉTÉ	La combustion de carburants dans les voitures appartenant à l'entreprise. Belfius inclut ses voitures de société qui sont mises à disposition de ses employés commerciaux nécessaires à l'exercice de leur fonction.
RÉFRIGÉRANTS	Émissions fugitives résultant de la libération de gaz réfrigérants, par exemple les fuites d'équipements au niveau des joints, bords d'étanchéité ; émissions d'hydrofluorocarbures (HFC) pendant l'utilisation d'équipements de réfrigération et de conditionnement d'air.

SCOPE 2 - INDIRECT - ACTIVITÉS PROPRES

ÉLECTRICITÉ CONSOMMÉE	Émissions provenant de la production d'électricité achetée et consommée par Belfius, dans ses équipements ou activités propres.
------------------------------	---

SCOPE 3 - INDIRECT - ACTIVITÉS PROPRES - EN AMONT

CATÉGORIE 1 Biens et services achetés	Émissions provenant des services TIC, des équipements des centres de données, des applications informatiques, des cartes bancaires, des lecteurs de cartes, du papier consommé et de l'eau consommée dans le cadre de nos activités.
CATÉGORIE 2 Immobilisations	Émissions provenant de la fabrication des véhicules de Belfius Auto Lease, tant pour les voitures de société que pour les voitures des clients, émissions intrinsèques des bâtiments achetés provenant de leur construction.
CATÉGORIE 3 Combustibles et énergie liés aux scopes 1 et 2	Extraction, production et transport de combustibles et d'énergie achetés ou acquis par Belfius, qui ne sont pas déjà pris en compte dans le scope 1 ou scope 2.
CATÉGORIE 4 Transport et approvisionnement en amont	Émissions dues au transport de courrier ou d'objets de valeur.
CATÉGORIE 5 Déchets générés par les activités	Émissions provenant de l'élimination et du traitement des déchets générés par les activités de Belfius (déchets résiduels, eaux usées, déchets de papier, déchets dangereux).
CATÉGORIE 6 Voyages d'affaires	Émissions provenant du transport des employés pour des activités liées à l'entreprise (dans des véhicules n'appartenant pas ou n'étant pas exploités par Belfius déjà comptabilisés dans le scope 1).
CATÉGORIE 7 Déplacements des collaborateurs	Émissions liées au transport des employés entre leur domicile et leur lieu de travail (dans des véhicules n'appartenant pas ou n'étant pas exploités par Belfius déjà comptabilisés dans le scope 1) et au télétravail.
CATÉGORIE 8 Biens loués en amont	Émissions des actifs loués par Belfius (bâtiments).

SCOPE 3 - INDIRECT - ACTIVITÉS PROPRES - EN AVAL

CATÉGORIE 9 Transport et distribution en aval	Non applicable, non significatif pour Belfius.
CATÉGORIE 10 Transformation des produits vendus	Non applicable, non significatif pour Belfius.
CATÉGORIE 11 Utilisation des produits vendus	Utilisation de Belfius Web, Mobile et Belfius.be par nos clients.
CATÉGORIE 12 Traitement en fin de vie des produits vendus	Élimination et traitement des déchets en fin de vie des produits (au cours de l'année de référence) vendus par Belfius (cartes bancaires, déchets d'appareils de connexion, déchets de papier).
CATÉGORIE 13 Actifs loués en aval	Exploitation d'actifs appartenant à Belfius (leaseur) et loués ou mis en leasing à d'autres entités: Bâtiments appartenant à Belfius Insurance, voitures louées par Belfius Autolease.
CATÉGORIE 14 Franchises	Émissions liées à la consommation de combustibles, consommation d'électricité et fuites de gaz réfrigérants dans les franchises (Belfius + DVV).

SCOPE 3 - INDIRECT - ÉMISSIONS FINANCÉES

CATÉGORIE 15 Investissements (émissions financées)	Émissions du portefeuille de crédits hypothécaires (scope 1 et 2)
	Émissions liées aux prêts immobiliers commerciaux (scope 1 et 2)
	Émissions liées aux prêts aux entreprises (scope 1, 2 et 3)
	Émissions des actions et des obligations (scope 1, 2 et 3)
	Émissions liées au financement de projets dans la production d'électricité (scope 1 et 2)
	Émissions provenant des prêts de véhicules à moteur (scope 1 et 2)
	Émissions provenant du leasing financier (scope 1 et 2)
	Émissions provenant du portefeuille d'obligations souveraines (scope 1 et 2)



6.2.1.2. Notre empreinte carbone totale

En prenant en compte non seulement nos émissions directes, mais aussi toutes nos émissions indirectes, qui incluent les émissions générées par notre portefeuille de leasing, d'investissement et de financement, nous pouvons comprendre de manière exhaustive notre impact sur le climat. L'ensemble de l'empreinte carbone du Groupe Belfius a été mesuré en tonnes d'équivalent CO₂.

Aperçu général des émissions totales de gaz à effet de serre de Belfius

Bilan carbone par source (en tonnes d'équivalent CO ₂) ⁽¹⁾	2022 (reformulé) ⁽²⁾	2023
TOTAL SCOPE 1 - DIRECT - ACTIVITÉS PROPRES	5.609	5.343
TOTAL SCOPE 2 (basé sur le marché) - INDIRECT - ACTIVITÉS PROPRES	104	79
TOTAL SCOPE 3 - INDIRECT - ACTIVITÉS PROPRES	173.130	174.644
Total scope 3 émissions en amont	80.619	99.921
Total scope 3 émissions en aval (hors émissions financées)	92.511	74.723
TOTAL ÉMISSIONS PROPRE (basé sur le marché)	178.843	180.066
TOTAL ÉMISSIONS PROPRE (basé sur la localisation)	181.344	184.103
Total catégorie 15 – émissions financées ⁽³⁾	20.253.657	19.540.288
TOTAL GÉNÉRAL DES ÉMISSIONS (basé sur le marché)	20.432.500	19.720.354

(1) Les calculs présentés dans ce tableau n'incluent pas les absorptions de carbone, l'achat/la vente/le transfert de crédits carbone ou les émissions évitées. L'inventaire prend en compte le mélange obligatoire des biocarburants et suit la même méthode que celle utilisée dans l'annexe V C de la directive européenne sur les énergies renouvelables pour les émissions directes. Les émissions indirectes sont estimées à partir de l'ACV des biocarburants (BIOIS) mise à disposition par l'ADEME. Le bilan net de la séquestration biogénique et de la combustion est calculé dans un inventaire biogénique séparé.

(2) Les améliorations ont été plus largement appliquées à l'exercice 2022, ce qui a conduit à un recalcul pour cette année afin d'améliorer la comparabilité avec l'exercice 2022.

(3) Le total des émissions de catégorie 15 comprend les émissions financées des scopes 1, 2 et 3. Les émissions souveraines ne sont pas incluses dans la somme totale des émissions de catégorie 15 afin d'éviter une double comptabilisation.

Notre empreinte carbone totale propre a augmenté de 1% par rapport à l'année dernière sur une base comparable. L'augmentation de nos émissions propres est en grande partie due à une augmentation des émissions liées aux immobilisations associées aux véhicules achetés par Belfius Auto Lease. Plus d'informations sur l'empreinte carbone propre de Belfius sont fournies à la section 6.2.2.

Il ne fait cependant aucun doute que l'impact réel de Belfius sur le climat n'est pas principalement causé par ses propres activités, mais par ses activités d'investissement et de financement. En 2023, les émissions financées représentaient 99% de notre impact total. Pourtant, cette année, nous observons une légère réduction de nos émissions financées. Les émissions associées à nos prêts et investissements ont diminué de 20.253.657 t CO₂e en 2022 à 19.540.288 t CO₂e en 2023. Une explication détaillée sur les émissions financées de Belfius est fournie à la section 6.2.3.

6.2.1.3. Qualité des données

Comme de nombreuses autres entités, Belfius rencontre des difficultés pour obtenir des données complètes, précises et cohérentes lors de l'évaluation de son empreinte carbone. Les fluctuations observées dans les résultats pourraient être le résultat de méthodologies affinées et d'une meilleure qualité des données, plutôt que de véritables changements dans les émissions. Nous essayons de maintenir la comparabilité en retraçant les années précédentes lorsque cela est nécessaire et nous visons à être le plus transparent possible sur de tels changements.

Pour nos **propres émissions (tous les scopes et catégories sauf la catégorie 15)**, les données et les preuves sous-jacentes pour calculer notre empreinte carbone sont collectées par un large groupe de fournisseurs et de parties prenantes internes qui traitent directement des activités en question dans leur rôle et leurs responsabilités quotidiennes. Les calculs de l'empreinte carbone de 2023 sont basés sur 60% de données d'activités primaires, ce qui signifie que 60% des émissions sont calculées à l'aide de données d'activités directement mesurées plutôt qu'à partir d'estimations.

Pour calculer nos **émissions financées**, nous recevons des données d'émissions par le biais de l'engagement des clients, ou des données de GES déclarées ou estimées pour certaines de nos contreparties par le biais de notre fournisseur de données ESG. Les facteurs d'émissions utilisés pour convertir les données d'activité en équivalent CO₂ pour toutes les autres entreprises proviennent de la base de données PCAF⁽¹⁾.

Les scores de qualité des données PCAF donnés dans le tableau «Émissions financées classées par classe d'actifs» à la section 6.2.3. donnent une indication sur la disponibilité des données, qui déclenche la priorisation d'une méthode d'estimation et nous permet de surveiller la qualité de nos calculs et de l'améliorer au fil du temps. Les facteurs

(1) Base de données de facteurs d'émission des bâtiments européens PCAF 2022 pour les hypothèques et l'immobilier commercial & base de données PCAF 2021 pour toutes les autres classes d'actifs.



sous-jacents de ce score sont légèrement différents par classe d'actifs, mais le principe reste identique: le score le plus élevé, le score 1, représente la meilleure qualité de données correspondant aux émissions réelles de l'entreprise ou de l'actif, tandis que le score le plus bas, le score 5, représente les estimations les plus larges basées sur la moyenne sectorielle de l'activité financée.

Dans tous les calculs de Belfius, nous donnons toujours la priorité aux données les plus récentes et les plus précises. Conformément aux directives du GHG Protocol et du PCAF, les calculs d'émissions sont effectués en accord avec les principes de précaution des Nations Unies, qui stipulent qu'en cas de doute, il faut donner la priorité à la planète, et non à l'entreprise. Chaque étape du processus, y compris les hypothèses et les estimations, est scrupuleusement documentée, facilitant ainsi l'incorporation de mises à jour avec des sources de données de meilleure qualité au fil du temps.

Belfius vise à être aussi transparente que possible en ce qui concerne les améliorations et les modifications. Actuellement, Belfius se consacre à la mise en œuvre d'un plan d'amélioration des données dans le but d'améliorer la précision des calculs et de rendre le processus de collecte de données plus efficace. Ce plan vise à augmenter progressivement la quantité de données rapportées et à réduire l'utilisation d'estimations généralisées, ce qui, en retour, se traduira par des calculs d'émissions plus précis. L'introduction de la Directive sur la divulgation de la durabilité des entreprises de l'Union européenne (Corporate Sustainability Reporting Directive - CSRD) devrait améliorer l'accessibilité des données, soutenant ainsi ce processus d'amélioration global.

6.2.2. L'empreinte carbone propre de Belfius

Les émissions opérationnelles propres de Belfius comprennent toutes les émissions directes (scope 1) et indirectes (scopes 2 et 3), à l'exception des émissions financées (voir section 6.2.3.). Nous avons calculé notre propre empreinte carbone dans la mesure du possible, en tenant compte de l'ensemble du Groupe et de toutes les catégories du périmètre 3 définies par le GHG Protocol. L'empreinte carbone totale de Belfius en 2022 s'élevait à 178.843 tonnes de CO₂e⁽¹⁾. L'année 2022 sera utilisée comme année de base pour suivre nos progrès au niveau de nos futurs objectifs dans le temps. Cependant, des améliorations de la qualité des données, des changements méthodologiques pour atteindre une plus grande précision ou une extension du périmètre peuvent encore entraîner une correction de l'année de base afin d'améliorer la comparabilité au cours du temps.

Concernant les émissions totales de **scope 1**, nous avons réalisé une réduction de 5% par rapport à 2022, avec une réduction de 26% sur le gaz consommé. Ceci est le résultat d'un nouveau système de chauffage pour notre siège social et de la réalisation d'une étude détaillée de gestion de l'énergie pour identifier des points d'action pour réduire notre consommation de carburant. Les émissions associées à l'utilisation des voitures de société ont diminué de 8%, grâce à une réduction significative de l'utilisation des véhicules utilisant le diesel comme carburant.

95% de notre consommation d'électricité dans le **scope 2** est couverte par une garantie d'origine européenne certifiant que l'énergie est renouvelable ou provient de cogénération de haute qualité. Grâce à ces contrats, Belfius a des émissions de scope 2 plus faibles dans l'approche basée sur le marché qu'en 2022. Certains bâtiments cependant, comme ceux qui sont en copropriété, ne sont pas actuellement couverts par de l'électricité renouvelable. Comme notre objectif est d'atteindre 100% d'électricité renouvelable d'ici 2025, nous analysons la situation de ces bâtiments au cas par cas pour trouver des solutions énergétiques à faible émission de

(1) Des améliorations ont été apportées aux chiffres de 2022, ce qui a entraîné une reprise sur cette année pour une meilleure comparabilité avec 2023.



carbone. En parallèle, Belfius augmente également sa propre production d'électricité renouvelable.

Nos émissions totales du **scope 3** ont légèrement augmenté. Cette augmentation par rapport à la base de 2022 est principalement due à l'augmentation des émissions des immobilisations liées aux véhicules achetés par Belfius Auto Lease. Les perturbations de la chaîne d'approvisionnement dans l'industrie automobile ont entraîné un écart important entre la date de commande et la date de livraison réelle des véhicules. Un nombre considérable de voitures commandées en 2022, et même en 2021, ont été livrées en 2023. Par conséquent, les émissions en amont liées à la fabrication des véhicules étaient environ 30 t CO₂e plus élevées en 2023 par rapport à la base de 2022. L'écart entre la date de commande et la date de livraison devrait se normaliser à nouveau dans les années à venir.

Les émissions liées à l'informatique étaient également plus élevées en 2023 qu'en 2022. Les émissions informatiques sont comptabilisées dans la catégorie 1 du scope 3 (centres de données, stockage de données et transformation de données), la catégorie 2 du scope 3 (matériel informatique) et la catégorie 11 du scope 3 (utilisation des applications numériques de Belfius). L'augmentation des émissions était prévisible, car Belfius a mis à niveau son infrastructure informatique (ordinateurs portables et autres matériels informatiques) en 2023.

Pour la plupart des autres catégories de scope 3, les émissions étaient plus faibles par rapport à la base de 2022. Par exemple, nos agences indépendantes ont opté pour des contrats d'électricité verte à partir d'avril 2023, ce qui a entraîné une réduction des émissions de 36%. La performance énergétique de nos bâtiments loués a été nettement meilleure en 2023. Grâce à une augmentation significative de l'utilisation de véhicules électriques et à une forte réduction de l'utilisation de voitures diesel, une réduction de 16% des émissions liées à nos actifs loués en aval liés à Belfius Auto Lease a été réalisée. De plus, les émissions liées aux déplacements des employés ont diminué de 2%, malgré une augmentation considérable du nombre d'employés, et la forte réduction des vols a entraîné une réduction des émissions de 13% pour les voyages d'affaires.

À retenir:

- Nous avons obtenu une réduction significative de l'impact lié à nos **bâtiments**. Nous avons réduit les émissions liées à notre consommation de gaz naturel de 26%, nous avons réalisé une réduction de 24% des émissions liées à notre consommation d'électricité et les émissions de nos agences indépendantes étaient de 36% inférieures à celles de 2022.
- Nous avons amélioré l'impact climatique associé à la **mobilité**. Les émissions associées à l'utilisation des voitures de société ont diminué de 8%. Les émissions ont diminué de 2% et 13% respectivement pour les déplacements domicile-travail des employés et les voyages d'affaires, malgré une augmentation observée du nombre d'employés.
- Nos **émissions liées aux immobilisations** ont augmenté de 22% par rapport à la base de 2022. L'augmentation des émissions est due à une augmentation considérable du nombre de véhicules acquis par Belfius Auto Lease par rapport aux années précédentes. Les **émissions liées à l'informatique** étaient également plus élevées en 2023 qu'en 2022, en raison de la mise à niveau de notre infrastructure informatique en 2023.
- Au total, les émissions liées à nos propres activités se sont élevées à 180.066 tonnes de CO₂e. **C'est 1% de plus que notre empreinte carbone opérationnelle de 2022.** L'augmentation des émissions liées aux immobilisations associées aux véhicules achetés par Belfius Auto Lease a contrebalancé les réductions d'émissions que nous avons réalisées en ce qui concerne nos propres bâtiments et ceux que nous louons, nos agences indépendantes, les déplacements domicile-travail des employés et les voyages d'affaires.



Bilan carbone des activités propres de Belfius

Par source	2023	2022 baseline modifié ⁽²⁾	2021 ⁽⁶⁾	Évolution 2022-2023	2023 Indication de la qualité des données ⁽³⁾
(en tonnes d'équivalent CO ₂) ⁽¹⁾					
TOTAL SCOPE 1	5.343	5.609	5.920	-5%	91%
Gaz consommé	1.402	1.907	2.858	-26%	70%
Mazout	62	125	192	-50%	
Voitures de société	3.252	3.519	2.685	-8%	100%
Réfrigérants	627	57	184	NA ⁽⁴⁾	93%
TOTAL SCOPE 2 (basé sur le marché)	79	104	151	-24%	57%
Électricité consommée (basé sur le marché)	79	104	151	-24%	57%
Électricité consommée (basé sur la localisation)	1.685	1.896	2.427	-11%	91%
TOTAL SCOPE 3 (basé sur le marché)	174.644	173.130	18.492	1%	58%
SCOPE 3 ÉMISSIONS EN AMONT (basé sur le marché)	99.921	80.619	8.825	24%	
Catégorie 1 - Biens et services achetés	3.343	3.914	673	-15%	58%
Catégorie 2 - Immobilisations	88.696	68.889	679	22%	100%
Catégorie 3 - Combustibles et énergie liés aux scopes 1 et 2 (basé sur le marché)	1.311	1.543	1.398	-15%	92%
Catégorie 3 - Combustibles et énergie liés aux scopes 1 et 2 (basé sur la localisation)	1.366	1.634	1.636	-16%	
Catégorie 4 - Transport et approvisionnement en amont	2.452	1.851	1.840	32%	95%
Catégorie 5 - Déchets générés par les activités	91	143	94	-36%	98%
Catégorie 6 - Voyages d'affaires	600	691	234	-13%	100%
Catégorie 7 - Déplacements des collaborateurs	3.407	3.460	3.786	-2%	87%
Catégorie 8 - Biens loués en amont	21	128	121	-84%	87%
SCOPE 3 ÉMISSIONS EN AVAL (à l'exclusion des émissions financées)	74.723	92.511	9.667	-19%	
Catégorie 9 - Transport et distribution en aval	Inexistant ⁽⁵⁾				
Catégorie 10 - Transformation de produits vendus	Inexistant ⁽⁵⁾				
Catégorie 11 - Utilisation des produits vendus	659	609		8%	100%
Catégorie 12 - Traitement en fin de vie des produits vendus	74	76		-3%	100%
Catégorie 13 - Actifs loués en aval	64.753	77.452		-16%	5%
Category 14 - Franchises	9.237	14.374	9.667	-36%	5%
ÉMISSIONS TOTALES EMPREINTE OPÉRATIONNELLE PROPRE (basée sur le marché)	180.066	178.843	24.563	1%	60%
ÉMISSIONS TOTALES PAR EMPREINTE OPÉRATIONNELLE (basée sur la localisation)	184.103	181.344	26.839	2%	60%

(1) Les calculs présentés dans ce tableau n'incluent pas les absorptions de carbone, l'achat/la vente/le transfert de crédits carbone ou les émissions évitées. L'inventaire prend en compte le mélange obligatoire des biocarburants et suit la même méthode que celle utilisée dans l'annexe V C de la directive européenne sur les énergies renouvelables pour les émissions directes. Les émissions indirectes sont estimées à partir de l'ACV des biocarburants (BIOIS) mise à disposition par l'ADEME. Le bilan net de la séquestration biogénique et de la combustion est calculé dans un inventaire biogénique séparé.

(2) Les améliorations ont été plus largement appliquées à l'exercice 2022, ce qui a conduit à un recalcul pour cette année afin d'améliorer la comparabilité avec l'exercice 2022.

(3) Le pourcentage de qualité des données indique la quantité d'émissions calculée à l'aide des données réelles déclarées par rapport aux émissions totales.

(4) En 2023, le suivi des fuites de fluides frigorigènes dans nos sièges sociaux, bureaux régionaux et agences salariées s'est considérablement accru. Faute de données équivalentes à 2022, une comparaison précise entre les deux années n'est pas possible sur ce point.

(5) Après analyse, nous avons conclu que les catégories transport et distribution en aval de produits et services et transformation des produits vendus sont inexistantes pour Belfius en tant que fournisseur de services financiers.

(6) En 2022, Belfius a considérablement élargi la mesure et le reporting de son scope 3 en ajoutant des catégories supplémentaires, tant dans les émissions en amont qu'en aval.



6.2.3. Les émissions financées de Belfius

Belfius est consciente de l'impact climatique à grande échelle lié à ses activités financières. En 2021, cela a amené Belfius à devenir membre du Partenariat pour la Comptabilité Carbone des Activités Financières (PCAF), une collaboration entre les banques et les investisseurs du monde entier visant à standardiser la manière dont les organisations financières calculent et partagent des informations sur les émissions de gaz à effet de serre financées par leurs prêts et investissements.

En 2023, après une première estimation de ses émissions financées en 2022, Belfius a étendu ses efforts d'évaluation de l'impact climatique en réalisant une deuxième évaluation de ses émissions financées. Celle-ci s'est concentrée sur les sept classes d'actifs identifiées par PCAF pour l'industrie financière. Ces classes d'actifs comprennent les crédits hypothécaires, les prêts immobiliers commerciaux, les prêts auto, les prêts aux entreprises, les actions et obligations, les financements de projets et la dette souveraine. En plus de cela, et même si le leasing financier n'est pas l'une des classes d'actifs considérées par la norme du PCAF, nous avons ajouté les émissions financées liées à cette activité également. Les méthodologies du PCAF en matière d'immobilier, d'actifs liés à l'énergie et de transport ont été appliquées aux actifs de leasing financier pour s'aligner sur les pratiques de comptabilité financière. Ensemble, ces huit classes d'actifs couvrent 57% du bilan total du groupe Belfius.

Nous fournirons d'abord une vue sur nos émissions financées classées par classe d'actifs, conformément à la méthodologie du PCAF. Par la suite, nous détaillerons les émissions financées par secteur (pour toutes les classes d'actifs). Pour plus d'informations sur la méthodologie appliquée et les hypothèses utilisées pour chaque classe d'actifs, veuillez-vous référer à l'annexe «Méthodologie des émissions financées» de ce rapport sur le développement durable 2023.

6.2.3.1. Les émissions financées de Belfius par classe d'actifs

Catégories d'actifs ⁽¹⁾		Total des prêts et investissements en cours (en millions d'euros)	Émissions financées - scope 1 & 2 (kt CO ₂ e)	Émissions financées - scope 3 (kt CO ₂ e)	Scope 1 & 2 intensité économique (tCO ₂ e/M€)	Score PCAF sur la qualité des données ⁽⁸⁾ (haute qualité = 1; qualité basse = 5)
Prêts hypothécaires ⁽²⁾	2022	39.647	1.175	-	30	5,00
	2023	40.783	1.208	-	30	5,00
Actif général - prêts aux entreprises	2022	26.412	1.985	13.083	75	4,51
	2023	27.768	2.231	12.661	80	4,90
Prêts immobiliers commerciaux ⁽²⁾	2022	5.763	605	-	105	5,00
	2023	6.513	647	-	99	5,00
Actif général - actions et obligations	2022	3.609	1.404	1.569	389	4,06
	2023	3.607	1.157	1.196	321	4,11
Leasing financier ⁽³⁾	2022	2.054	157	-	76	5,00
	2023	2.358	171	-	73	5,00
Prêts pour véhicules automobiles ⁽⁴⁾	2022	1.420	276	-	194	5,00
	2023	1.492	269	-	180	4,99
Financement de projets ⁽⁵⁾	2022	639	0	-	0	3,52
	2023	586	0	-	0	2,95
TOTAL DANS LE CHAMP D'APPLICATION DE LA MÉTHODOLOGIE⁽⁶⁾⁽⁷⁾	2022	79.543	5.601	14.652	70	4,79
	2023	83.106	5.683	13.857	68	4,91

(1) Des améliorations ont été appliquées à nos classes d'actifs actions, obligations et hypothécaires 2022, pour permettre une meilleure comparaison avec 2023.
 (2) Les prêts à la construction et à la rénovation sont omis des calculs d'émissions pour les prêts hypothécaires et l'immobilier commercial en raison de l'absence de méthodologie dédiée dans le guide de PCAF 2022. Nous prévoyons d'inclure les émissions intrinsèques (i.e. les émissions financées du scope 3 de la classe d'actifs hypothécaires associées aux matériaux et aux processus de construction tout au long du cycle de vie d'un bâtiment) dans un avenir proche pour élargir la compréhension de l'impact climatique de notre portefeuille hypothécaire.
 (3) Ne fait pas partie de la méthodologie PCAF, des détails sur les calculs peuvent être trouvés en annexe au rapport sur le développement durable 2023.
 (4) La catégorie d'actifs des prêts pour les véhicules automobiles couvre des prêts aux particuliers et aux entreprises.
 (5) La méthodologie pour la catégorie d'actifs des financements de projets couvre les projets de production d'électricité, qui sont tous des projets d'énergie renouvelable chez Belfius.
 (6) Le montant total des émissions liées aux classes d'actifs pour lesquelles une méthodologie d'émissions financées existe.
 (7) En 2023, nous avons déterminé pour la première fois notre émission souveraine, i.e. les émissions liées à notre dette souveraine. Toutefois, comme cela entraînerait une double comptabilisation des émissions, elles ne sont pas prises en compte dans la somme totale de nos émissions.
 (8) Le score le plus élevé, le score 1, représente la meilleure qualité de données correspondant aux émissions réelles de l'entreprise ou de l'actif, tandis que le score le plus bas, le score 5, représente les estimations les plus larges basées sur la moyenne sectorielle de l'activité financée.



En 2023, nous avons poursuivi nos efforts de collecte des certificats de performance énergétique des bâtiments (PEB), afin d'accroître la précision des calculs et notre compréhension de l'impact climatique réel de notre portefeuille hypothécaire. Un affinement de la méthodologie pour traduire les PEB collectés en équivalent d'émissions a conduit à une révision des calculs d'émissions de 2022 pour la classe d'actifs hypothécaires. Les émissions liées à notre portefeuille hypothécaire sont restées relativement stables entre 2022 et 2023 malgré une augmentation du montant en cours. Des efforts supplémentaires seront nécessaires pour réduire les émissions liées à notre portefeuille hypothécaire. Les émissions liées à notre immobilier commercial sont également restées assez stables.

En 2023, nous avons pu collecter des données d'émission en utilisant un questionnaire ESG pour certains de nos clients d'entreprise. Pour la classe d'actifs des prêts aux entreprises, le montant des encours et les niveaux absolus des émissions financées de scope 1 et 2 ont augmenté. Néanmoins, si nous ajoutons les émissions de scope 3 liées à cette classe d'actifs, nous avons financé au total 14.892 kt CO₂e par le biais de nos prêts aux entreprises, ce qui est légèrement inférieur aux 15.068 kt CO₂e estimés en 2022.

Des changements de comptabilisation ont été appliqués au portefeuille d'actions et d'obligations, ce qui a conduit à une correction de 2022 afin de permettre une comparaison précise avec 2023. La performance climatique de nos actions et obligations est nettement meilleure par rapport à l'année dernière, tandis que le montant des encours a augmenté. Au total, nous finançons 2.353 kt CO₂e par le biais d'actions et d'obligations (tous périmètres inclus), ce qui représente une diminution de 20% comparé à l'année dernière.

Bien que le leasing financier ne soit pas considéré comme l'une des classes d'actifs du PCAF, nous avons évalué en plus l'empreinte carbone de nos actifs de leasing financier⁽¹⁾ pour rester en phase avec les pratiques de comptabilité financière. Pour cette classe d'actifs, ainsi que pour les prêts auto, notre performance climatique était légèrement meilleure en 2023. Nous avons observé une diminution de l'intensité des émissions économiques de 4% et 7% pour les classes d'actifs de leasing financier et de prêts auto respectivement.

Comme en 2022, aucune émission n'a été attribuée à la classe d'actifs de financement de projets. Cette classe d'actifs ne considère actuellement que les projets de production d'énergie qui sont exclusivement des projets d'énergie renouvelable dans les portefeuilles de Belfius. En 2023, deux nouveaux projets d'énergie éolienne en mer ont été financés. D'autres types de projets, tels que l'infrastructure, ne sont actuellement pas inclus et seront pris en compte lors des évaluations ultérieures.

Dans l'ensemble, nous avons observé une légère diminution des émissions financées (tous périmètres inclus) malgré une augmentation de 4,6% du montant en cours. Ces 7 classes d'actifs couvrent 51% du bilan total du groupe Belfius.

Émissions liées à la dette souveraine

	Année	Encours (en M€)	LULUCF inclus (kt CO ₂ e)	LULUCF exclus (kt CO ₂ e)
Émissions de production	2022	9.280	2.120	2.202
	2023	9.252	2.098	2.187

(1) Les méthodologies PCAF en immobilier, en actifs liés à l'énergie et en transport ont été appliquées aux actifs de leasing financier, pour s'aligner sur les pratiques de comptabilité financière.



Pour la première fois, ce rapport inclut également le calcul de nos émissions souveraines, c'est-à-dire les émissions associées à la dette souveraine détenue sur notre bilan. Étant donné qu'un émetteur souverain est principalement considéré comme un territoire national, et que ses émissions sont attribuées à celles générées à l'intérieur (scope 1) ou à l'extérieur (scope 2 et 3) de ses frontières, le risque de double comptabilisation est significatif et c'est la raison pour laquelle nous ne les combinons pas avec les autres classes d'actifs. Nous avons donc choisi de présenter les résultats séparément.

La classe d'actifs de la dette souveraine incorpore les émissions dérivées des obligations souveraines et des prêts souverains. La méthodologie développée par le PCAF propose quatre approches distinctes pour calculer ces émissions: basée sur la production et basée sur la consommation⁽¹⁾, avec ou sans considérations de l'utilisation des terres, le changement d'utilisation des terres et la foresterie (LULUCF⁽²⁾). D'un point de vue méthodologique, les calculs basés sur la production offrent une représentation robuste et précise des émissions d'un émetteur souverain conformément aux recommandations de la CCNUCC, c'est pourquoi nous avons choisi de montrer cette approche.

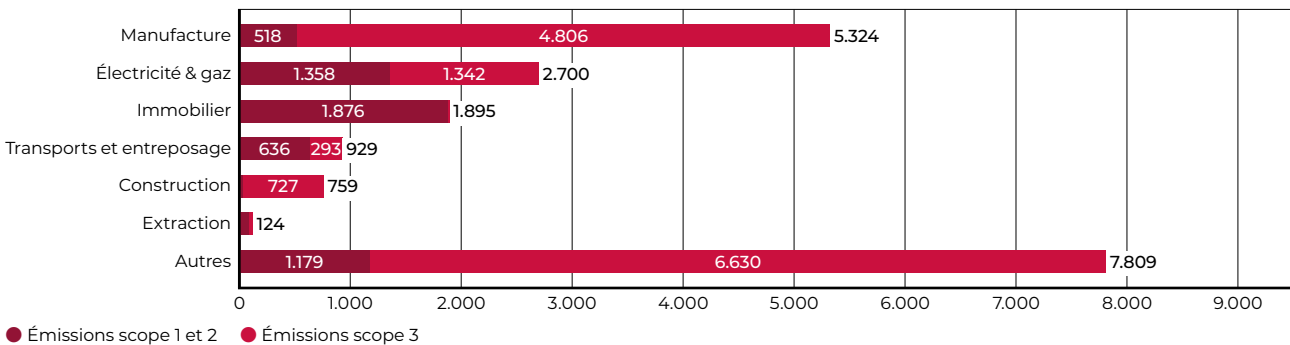
Les émissions souveraines totales ont été estimées à 2.098 ktCO₂e y compris LULUCF et 2.187 ktCO₂e sans LULUCF.

À retenir:

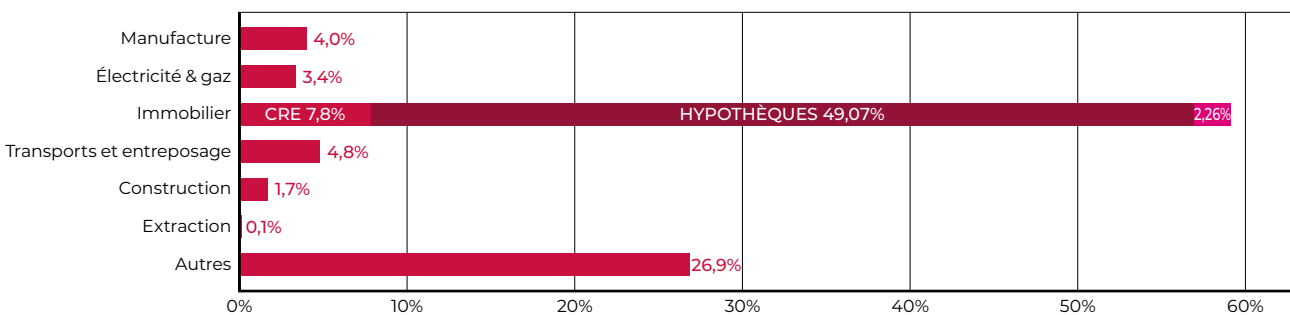
- Les émissions financées totales (hors émissions souveraines) pour 2023 ont été estimées à 19.540 ktCO₂e, soit une réduction de 3,4% par rapport à 2022 sur une base comparable. Ces émissions représentent 51% de notre bilan.
- Nous avons calculé et rapporté pour la première fois nos émissions associées à la dette souveraine. L'ajout de cette classe d'actifs à notre système de comptabilité carbone a augmenté le bilan couvert par les calculs d'émissions de 6% jusqu'à 57%. Le reste du bilan du groupe Belfius n'est pas couvert par la méthodologie actuelle du PCAF et nous ne sommes donc pas en mesure de l'estimer et de le rapporter.

6.2.3.2. Les émissions financées de Belfius par secteur

Émissions financées par secteur à forte intensité carbone (en kt CO₂e)



Pourcentage des encours



(1) Les émissions basées sur la consommation offrent une perspective plus large en incluant des échanges de biens et services entre pays et où les émissions sont finalement consommées.

(2) LULUCF se réfère à la manière dont les pratiques de gestion des terres affectent les échanges de gaz à effet de serre entre l'atmosphère et les terres, influençant ainsi le changement climatique.



Le graphique «Émissions financées classées par secteur» fournit des informations supplémentaires sur nos émissions financées pour les secteurs à haute intensité de carbone, ainsi que sur notre exposition financière à ces secteurs. Cet aperçu couvre toutes les classes d'actifs présentées dans notre bilan carbone ci-dessus et inclut les émissions de scope 1, 2 et 3 du client. Le graphique indique pour chaque secteur la contribution relative des émissions financées de scope 1 et 2, d'une part, et des émissions financées de scope 3, d'autre part.

Dans l'ensemble, nous disposons d'un portefeuille hypothécaire substantiel et donc d'une grande exposition financière aux activités immobilières. 59% du montant total des encours qui est dans le périmètre de notre système de comptabilité carbone est attribuable à l'immobilier. Cependant, les émissions sont relativement faibles par rapport au montant des encours, bien qu'il convienne de noter que nous n'incorporons actuellement pas dans notre comptabilité carbone les émissions incorporées de ces activités, c'est-à-dire les émissions de scope 3 liées au cycle de vie, y compris la construction et le démantèlement. Nous prévoyons d'inclure ces émissions de scope 3 pour l'immobilier dans les évaluations ultérieures.

Une grande partie de nos émissions financées est liée au secteur industriel, alors que nos expositions pour ce secteur ne représentent que 4% du montant total des encours qui est dans le périmètre de notre système de comptabilité carbone. Ce secteur est associé à d'importantes émissions liées à leur chaîne de valeur dans le scope 3. De plus, nous finançons une quantité significative d'émissions dans les secteurs de l'énergie. En 2023, le total des émissions financées liées à ce secteur s'élevait à 2.700 kt de CO₂e. Belfius joue un rôle crucial en tant que financeur d'entités qui fournissent de l'énergie à la société belge. En soutenant la transition de la Belgique vers des solutions énergétiques bas carbone, nous pouvons réduire nos émissions financées associées au secteur de l'électricité au fil du temps tout en assurant l'approvisionnement en électricité de la Belgique.

La catégorie «Autres» comprend tous les autres secteurs qui ne sont pas considérés comme à haute intensité de carbone. Les émissions associées à cette catégorie se sont élevées à 7.809 kt CO₂e en 2023. La plus grande contribution aux émissions totales de cette catégorie provient du secteur du commerce de gros et de détail. Ce secteur en tant que tel n'est pas considéré comme un «secteur à haute intensité de carbone», mais l'exposition de Belfius à ce secteur est significative. Les émissions financées totales liées à ce secteur étaient de 3.292 kt CO₂e, ce qui correspond à 42% des émissions totales de cette catégorie «Autres». Par conséquent, en termes d'émissions financées, le secteur du commerce de gros et de détail est le deuxième secteur le plus important de notre portefeuille après le secteur manufacturier.

À retenir:

- La répartition sectorielle montre que l'empreinte de Belfius est principalement liée au secteur industriel (27,6% du total des émissions financées) alors que le montant dû à ce secteur ne représente que 4% du montant total en cours dans le périmètre de notre système de comptabilité carbone. Ce secteur est associé à d'importantes émissions sur leur chaîne de valeur dans le scope 3.
- Le deuxième secteur le plus important en termes d'émissions financées absolues en 2023 est le secteur du commerce de gros et de détail, avec un total d'émissions financées de 3.292 kt CO₂e. Ce secteur n'est pas considéré comme ayant une forte intensité de carbone, mais l'exposition de Belfius à ce dernier est significative.
- Belfius a un portefeuille immobilier substantiel (principalement des prêts hypothécaires), qui détermine 59% de l'exposition financière totale dans le cadre du système de comptabilité carbone. Les émissions associées aux activités immobilières sont relativement faibles par rapport à l'exposition financière. Toutefois, une raison importante à cela est le fait que les émissions de scope 3 de l'immobilier (c'est-à-dire les émissions incorporées) sont actuellement hors périmètre.



6.2.4. Plan d'action

Comme expliqué dans la section 2.3. de ce rapport, nous avons centré notre stratégie de durabilité autour de deux principes directeurs: «Walk the talk» et «Customers in the driver's seat».

Walk the talk (Nous faisons ce que nous disons): nous voulons être à la hauteur de nos paroles en mettant l'accent sur la réduction de notre propre empreinte environnementale. La politique environnementale et climatique de Belfius est notre guide à cet égard. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet dans la section 6.5 de ce rapport.

Au-delà de ces actions d'évitement et de réduction, et afin de contribuer davantage à la transition climatique, Belfius a choisi d'acheter des crédits carbone pour un montant équivalent à 30.500 tCO₂e, ce qui représente les émissions sur lesquelles Belfius a le plus d'impact direct. Ces crédits n'ont pas d'impact sur le calcul et la divulgation de notre empreinte totale et ne sont pas considérés comme une réduction, mais comme un exercice volontaire séparé. Belfius ne choisit que des projets certifiés selon une norme de qualité reconnue: le Golden Standard. Conscients des problèmes liés à la fiabilité du marché de la compensation, nous surveillons l'évolution et les recommandations des lignes directrices et des plateformes internationales comme le Conseil d'Intégrité pour le Marché Volontaire du Carbone (Integrity Council), un organe de gouvernance indépendant pour le marché volontaire du carbone, afin de renforcer nos pratiques liées à ce sujet.

Customers in the driver's seat (Les clients aux commandes de leur ambition): nous soutenons également nos clients dans la réduction de leur propre empreinte environnementale en développant des produits et services qui les soutiennent dans leur transition vers une plus grande efficacité énergétique ou une économie bas carbone. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet dans la section 5 du rapport.





6.3. Les nouveaux défis environnementaux

6.3.1. Perspectives, tendances mondiales et financement du capital naturel

Le Forum économique mondial (World Economic Forum - WEF) a identifié un ensemble de risques environnementaux critiques. Ils englobent les menaces imminentes de changements critiques dans les systèmes terrestres, la perte de biodiversité et l'effondrement des écosystèmes, ainsi que les pénuries de ressources naturelles prévues au cours de la prochaine décennie.

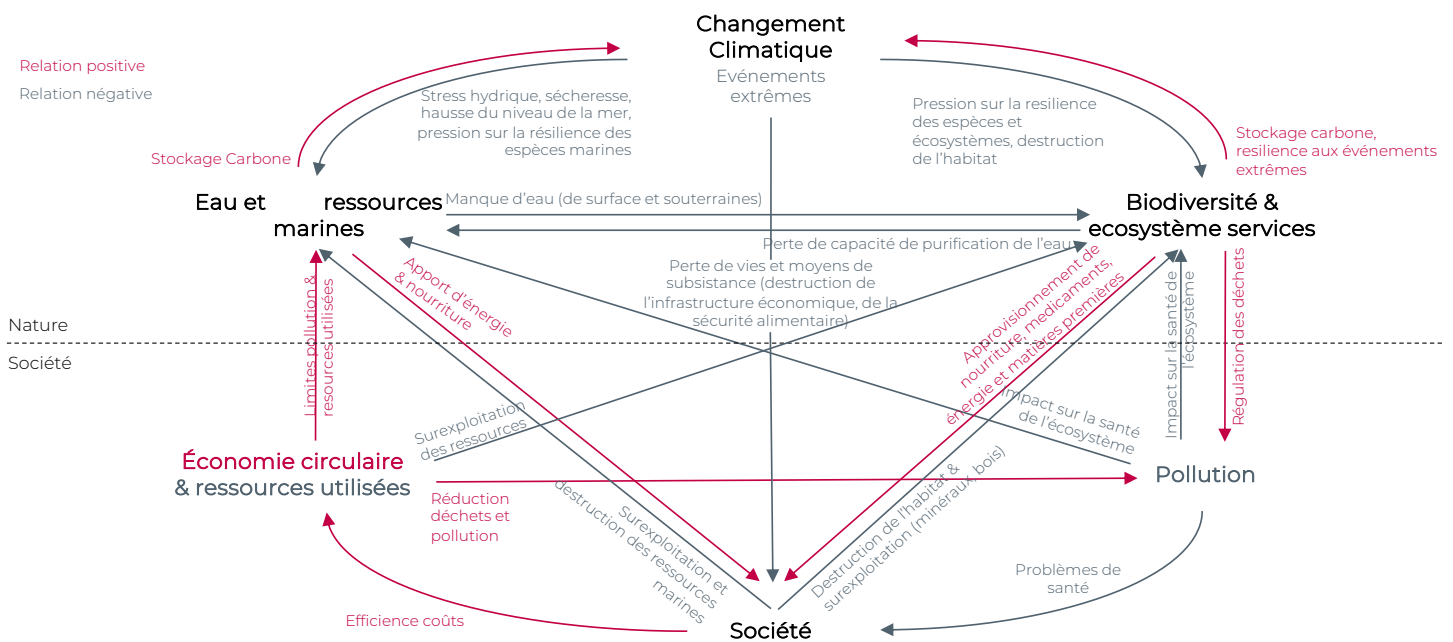
Selon la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), les principaux moteurs de la dégradation de l'environnement, représentant plus de la moitié du déclin de la nature, sont liés à la destruction des habitats due aux activités économiques et à la surexploitation insoutenable des ressources naturelles finies. Ces défis sont encore exacerbés par les effets du changement climatique, de la pollution et de l'introduction d'espèces envahissantes (par le biais de la mondialisation et des réseaux de transport), constituant une menace profonde pour les moyens de subsistance, la santé et la disponibilité des ressources essentielles pour l'homme.

Une évolution rapide des engagements politiques mondiaux et des paysages réglementaires s'est récemment produite en réponse à ces défis environnementaux croissants.

Le Cadre mondial de la biodiversité (Global Biodiversity Framework - GBF) des Nations Unies, établi lors de la quinzième Conférence des Parties (COP15) en 2022, a fixé des objectifs ambitieux. Ceux-ci comprennent des directives pour les entreprises et les institutions financières afin de réduire leur impact environnemental négatif et d'améliorer leurs contributions positives, avec pour mission claire d'arrêter la perte de biodiversité d'ici 2030 et de la restaurer d'ici 2050.

En complément de ces efforts mondiaux, l'Union européenne a introduit la loi sur la déforestation et la loi sur la restauration de la nature, traduisant les engagements mondiaux en mandats régionaux exécutoires. À partir de 2023, la loi sur la déforestation de l'UE exige des entreprises importatrices ou exportatrices de produits liés à l'huile de palme, au soja, au bois, au bœuf, au cacao, au café et au caoutchouc qu'elles veillent à ce qu'ils ne causent pas de déforestation. La prochaine loi sur la restauration de la nature de l'UE renforcera encore les engagements mondiaux en une obligation de restaurer au moins 20% des terres et des zones maritimes de l'Europe d'ici 2030 et tous les écosystèmes nécessitant une restauration d'ici 2050.

En Belgique, la stratégie nationale en matière de biodiversité s'aligne sur la «Convention sur la diversité biologique» et ses protocoles associés. Le principal défi pour la biodiversité en Belgique est lié à la modification de l'utilisation des terres, poussée par l'expansion des activités culturelles, industrielles et agricoles dans des espaces naturels limités.





Malgré le leadership de la Belgique en matière de recyclage et d'innovation circulaire, la forte densité de population et la présence d'industries à forte intensité de ressources posent des défis environnementaux importants. Des problèmes tels que le stress hydrique, l'érosion des sols et la pollution restent prévalents, nécessitant une meilleure gestion de l'eau et des stratégies d'atténuation de la pollution.

La Belgique est confrontée à des événements météorologiques intenses tels que des inondations, des sécheresses, des vagues de chaleur et des pénuries d'eau. Ces événements représentent des coûts totaux estimés à près de EUR 9,5 milliards par an, soit environ 2% du PIB belge⁽¹⁾. Il est prévu que l'eau devienne un problème important. Le World Resource Institute⁽²⁾ classe la Belgique au 18^e rang mondial en termes de stress hydrique extrême. En cas de gestion de l'eau inchangée, on peut donc s'attendre à des épisodes de pénurie d'eau plus sévères, affectant l'agriculture, l'industrie et les ménages.

Ces défis soulignent la nécessité d'une approche globale de la conservation de l'environnement et de la gestion durable des ressources en Belgique.

Dans ce contexte, étant donné que plus de la moitié du produit intérieur brut (PIB) mondial dépend de la nature, la préservation de la biodiversité est essentielle pour maintenir la stabilité financière⁽³⁾. Le VITO (Vlaamse Instelling voor Technologisch Onderzoek) et les universités d'Anvers et de Gand ont évalué la valeur du réseau Natura 2000 en Flandre⁽⁴⁾. Cette étude conservatrice a estimé que les 168.000 hectares de zones Natura 2000 en Flandre ont une valeur totale pour la société de EUR 800 millions à EUR 1,2 milliard (RBINS, 2019)⁽⁵⁾.

Aujourd'hui, la protection de la nature est presque exclusivement financée par les finances publiques, malgré ses impacts financiers sur l'économie, y compris le secteur privé⁽⁶⁾. Le soutien du secteur financier est donc fondamental pour déplacer les capitaux des investissements négatifs pour la nature vers des investissements ayant un impact positif. Comme pour le climat, l'impact sous-jacent le plus important du secteur financier sur la nature se fait par le biais de ses activités de prêt, d'investissement et d'assurance. Il est donc crucial pour le secteur financier d'intégrer les risques et opportunités liés à la nature dans leurs stratégies commerciales et leurs cadres de gestion des risques.

Pour Belfius, actif dans le secteur financier, ces risques et défis environnementaux représentent à la fois une responsabilité et une opportunité. En tant qu'institution financière, Belfius a le potentiel d'influencer considérablement les résultats environnementaux grâce à ses décisions d'investissement, ses pratiques de prêt et ses politiques. Cependant, ces défis environnementaux présentent également divers risques, tels que les risques de crédit provenant de secteurs sensibles à l'environnement, les dommages à la réputation dus à une négligence environnementale perçue, les risques réglementaires résultant des normes de conformité en constante évolution mentionnées ci-dessus, les risques de marché dus aux fluctuations de l'évaluation des actifs et les risques stratégiques de ne pas s'adapter aux changements environnementaux.

(1) VITO EVALUATION OF THE SOCIO-ECONOMIC IMPACT OF CLIMATE CHANGE IN BELGIUM https://www.adapt2climate.be/wp-content/uploads/2020/09/SECLIM-BE-2020_FinalReport.pdf

(2) WEF 25 countries face extremely high water stress, study finds (2023)

<https://www.weforum.org/agenda/2023/08/countries-extremely-high-water-stress/>

(3) WEF, 50% of the global economy is under threat from biodiversity loss (2023)

<https://www.weforum.org/agenda/2023/02/biodiversity-nature-loss-cop15/>

(4) Le réseau Natura 2000 rassemble des zones de protection de la nature sur le territoire de l'Union européenne. Le réseau comprend des zones spéciales de conservation et des zones de protection spéciale désignées en vertu de la directive Habitats et de la directive Oiseaux.

(5) RBINS (2019), Sixth National Report of Belgium to the Convention on Biological Diversity, Royal Belgian Institute of Natural Sciences, Belgian National Focal Point to the Convention on Biological Diversity, www.biodiv.be/implementation/docs/reports/nat_reports/sixth-national-report-2019.

(6) OECD, BIODIVERSITY AND DEVELOPMENT FINANCE 2015-2021 (2023)

<https://www.oecd.org/dac/biodiversity-development-finance-target19-2015-2021.pdf>

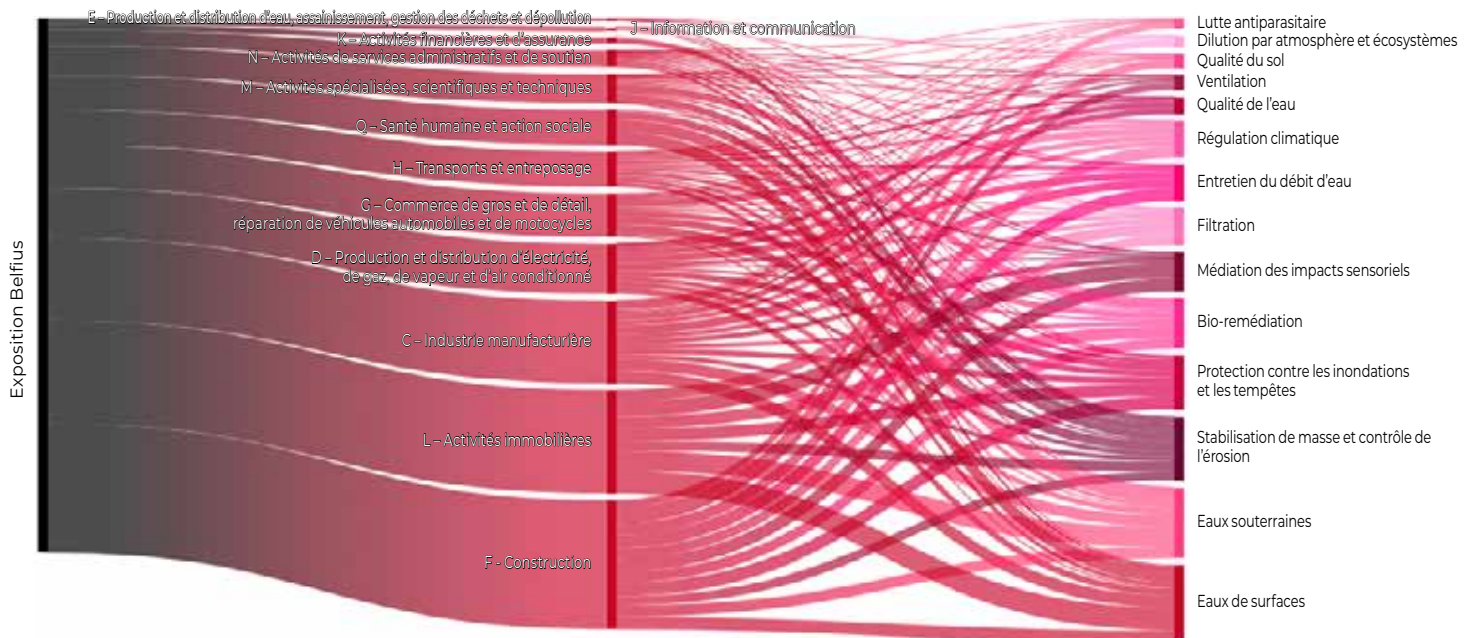


6.3.2. Évaluation de la matérialité de la biodiversité pour Belfius

Belfius a mené une première évaluation de matérialité afin de développer une compréhension globale de la manière de relever efficacement les défis liés à la biodiversité. Cette approche nous a permis de nous concentrer sur des domaines spécifiques au sein de nos activités où notre impact sur la biodiversité est le plus significatif et où nous en dépendons le plus. Ce faisant, nous avons pu localiser les zones d'opportunités et de risques, ce qui nous permettra d'aborder les questions de biodiversité de manière efficace et efficiente.

Notre évaluation de haut niveau initiale utilise l'outil de matérialité sectorielle du Science Based Targets Network et ENCORE. Les scores obtenus ont été cartographiés par secteurs NACE (niveau 3) et réagregés par secteur pour les activités directes et en amont.

Les risques liés à la biodiversité sont évalués à travers des services fournis par l'écosystème, c'est-à-dire les services fournis par la nature dont la société bénéficie, les dépendances de secteurs spécifiques vis-à-vis de ces services et, ensuite, la dépendance de Belfius au bien-être financier de ces secteurs.



Le diagramme alluvial montre les secteurs et les services écosystémiques dont Belfius dépend le plus dans le contexte de la biodiversité. Dans ce diagramme, la taille de chaque nœud est directement proportionnelle au risque associé: plus un nœud est épais, plus le risque est élevé. En se concentrant sur les nœuds ayant une épaisseur significative, nous pouvons mieux comprendre la nature de ces risques et prioriser nos efforts, en veillant à aborder de manière stratégique et efficace les défis les plus pressants en matière de biodiversité.

D'après nos recherches, les dépendances de Belfius dans le contexte de la biodiversité sont plus marquées dans les secteurs de la construction et de l'immobilier, suivis des activités de fabrication. Les principaux risques identifiés dans le portefeuille de Belfius sont liés à l'eau - à la fois à l'eau de surface et souterraine -, mettant en évidence l'impact critique de la rareté de l'eau et des eaux contaminées sur ces secteurs en Belgique:

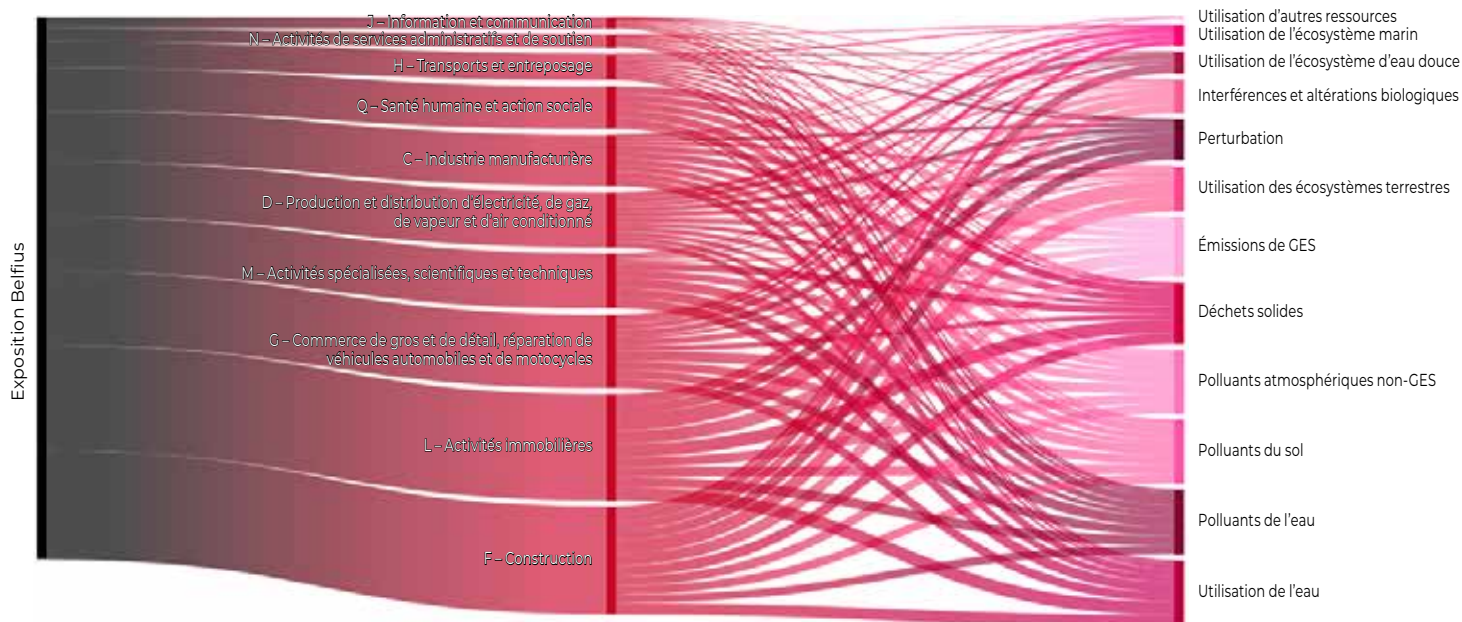
- Dans le secteur de la construction, les problèmes liés à l'eau sont divers. L'entretien du flux d'eau est crucial pour la production de matériaux et les activités sur site, tandis que la protection contre les inondations et les tempêtes naturellement fournie par la végétation est essentielle.



- Dans le secteur immobilier, les problèmes liés à l'eau influencent considérablement les prix des maisons, affectant ainsi les activités immobilières. Ce secteur est également sensible à la médiation des impacts sensoriels, où des facteurs environnementaux tels que le bruit, la lumière et la pollution jouent un rôle essentiel dans la détermination de la qualité de vie et donc la valeur des biens immobiliers.
- Le secteur du manufacturing, qui consomme significativement plus d'eau que les ménages, dépend fortement de l'eau pour diverses étapes de production. Cela le rend vulnérable à la rareté de l'eau et aux eaux contaminées, 2 aspects particulièrement pertinents en Belgique.

À travers le financement de certaines activités économiques, Belfius contribue également à certains moteurs d'impact. Ces moteurs affectent négativement les actifs du capital naturel dont dépendent les écosystèmes pour rester stables, tels que l'eau, les habitats, les espèces, les minéraux, etc.

En ce qui concerne les impacts de ses activités sur la biodiversité, Belfius a identifié trois zones clés sensibles où ses activités influencent la biodiversité de manière critique. Belfius, par le biais de ses activités financières, a une influence significative sur la biodiversité due aux niveaux élevés d'exposition dans les secteurs de la construction, de l'immobilier et de la vente en gros.



Les secteurs de la construction et de l'immobilier utilisent largement les écosystèmes terrestres. Cet impact est considéré comme l'un des plus dommageables car il comprend la déforestation, souvent le changement complet de l'utilisation des terres et les dommages ultérieurs à la biodiversité locale. La construction et l'immobilier ont également une influence notable sur les plans d'eau locaux. L'utilisation intensive de l'eau dans ces secteurs pour le forage, le dragage, la production de ciment et de matériaux, l'utilisation d'eau pour les ménages et de nombreuses autres activités sont partiellement responsables de l'épuisement du cycle hydrologique fragile en Belgique. De plus, le secteur de la construction est encore largement un secteur de production-consommation-déchet qui pollue à la fois l'eau et le sol, perturbe les habitats et déstabilise la nature.

Plusieurs autres secteurs, en plus de la construction, produisent encore trop de déchets solides. Aujourd'hui, la grande majorité des produits sont fabriqués avec des matériaux primaires. Les secteurs associés tels que la vente en gros, la vente au détail, le transport et le stockage n'utilisent pas encore suffisamment de modèles



circulaires pour éviter cette production de déchets, ce qui contribue à la perturbation des habitats et à l'épuisement de la fonction des écosystèmes. De cette manière, les services indispensables à la société fournis par ces écosystèmes sont endommagés.

Actuellement, nous sommes en train de planifier notre prochaine évaluation de matérialité. Cette évaluation à venir est conçue pour fournir une compréhension plus nuancée de nos impacts et dépendances locaux. Avec cette perspective améliorée, nous visons à identifier plus efficacement les opportunités en Belgique et à développer des actions d'atténuation spécifiques. Au cours de l'année 2024, nous examinerons plus en détail les méthodologies développées par le Partnership for Biodiversity Accounting Financials (PBAF) et les recommandations de la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD) pour déterminer comment la nature peut être intégrée plus avant dans la stratégie de durabilité de Belfius.

6.3.3. Mise en œuvre de solutions environnementales réalisables

Les crises du climat, de l'eau et de la nature présentent une opportunité pour les entreprises d'innover en créant des produits, des services et des processus qui sont écologiquement durables.

En tant que groupe Belfius, nous voulons contribuer à la préservation de la biodiversité en Belgique. Bien que notre propre infrastructure ne soit pas là où se trouvent nos plus grands risques ou impacts, nous avons élaboré une politique climatique et environnementale décrivant des mesures initiales mais fondamentales visant à promouvoir la biodiversité, soit directement comme l'approvisionnement en papier certifié FSC (100% ou recyclé) dans nos bureaux, soit indirectement par le biais de nos mesures de réduction de l'énergie, des déchets et de l'eau. Nous avons également intégré des critères environnementaux dans notre Transition Acceleration Policy (TAP), limitant nos activités commerciales dans les industries de l'huile de palme et du soja susceptibles de causer la déforestation.

Comme expliqué dans la section 5.2.3.2. de ce rapport, Belfius soutient l'action environnementale à travers ses Prêts Ambition. Ceux-ci se concentrent, entre autres, sur le soutien aux solutions liées à la collecte et au recyclage des déchets, ainsi que sur la construction et le renouvellement des systèmes de collecte d'eau et collecte et traitement des eaux usées et d'infrastructure de distribution. Nous considérons ces solutions comme prometteuses étant donné les immenses défis dans ce domaine en Belgique.

En outre, les fonds d'investissements thématiques de Belfius comprennent un fonds qui soutient les entreprises actives dans le traitement, la distribution et la protection de l'eau, ainsi que les entreprises ayant des approches exceptionnelles pour la préservation de l'eau; et un autre qui soutient les entreprises offrant des solutions pour la transition vers un modèle circulaire.



6.4. Alignement avec la taxonomie de l'UE

6.4.1. La taxonomie de l'UE

En 2018, la Commission européenne a publié son Plan d'action sur la finance durable. L'un des éléments clés de ce plan était la taxonomie de l'UE, un outil ambitieux de transparence visant à orienter les investissements vers les activités économiques les plus nécessaires à la transition, conformément aux objectifs du Pacte Vert pour l'Europe.

Le **règlement de l'UE** sur la taxonomie fournit un système de classification des activités économiques qui peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental. Cette classification permet de comparer les performances en matière de durabilité des acteurs économiques de l'UE. Elle se base sur six objectifs environnementaux:

- l'atténuation du changement climatique;
- l'adaptation au changement climatique;
- l'utilisation durable et la protection de l'eau et des ressources marines;
- la transition vers une économie circulaire;
- la prévention et le contrôle de la pollution;
- la protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

6.4.1.1. Obligations de déclaration

Le règlement sur la taxonomie de l'UE (et le règlement délégué sur la publication qui en découle) impose des **obligations de publication en matière de durabilité** aux acteurs du marché de l'UE qui sont soumis à la *Non-financial Reporting Directive* (NFRD), à savoir les grandes entreprises d'intérêt public (sociétés cotées, banques, compagnies d'assurance qui répondent à certains critères relatifs à leur taille) et les groupes, de plus de 500 salariés. Cette obligation s'appliquera par la suite à l'ensemble des grandes entreprises et groupes, ainsi qu'aux PME cotées, avec l'adoption de la *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD).

Ces entreprises doivent publier des indicateurs clés de performance (ICP) en lien avec la partie de leurs activités qui est «durable».

6.4.1.2. Évaluation et calcul de la durabilité

La taxonomie de l'UE permet aux entreprises d'**évaluer leurs performances en matière de développement durable** en quantifiant la proportion de leurs activités jugées durables sur le plan environnemental. Cette évaluation est basée sur des critères techniques définis par l'UE pour déterminer si une activité économique peut être considérée comme durable sur le plan environnemental au sens de la taxonomie de l'UE.

Des critères techniques ont d'abord été fixés pour les activités économiques susceptibles de contribuer aux objectifs (1) d'atténuation du changement climatique et (2) d'adaptation au changement climatique, par le biais du règlement délégué sur le climat et du règlement délégué complémentaire sur le climat. Le règlement délégué en matière d'environnement, qui comprend toutes les activités pouvant contribuer aux quatre autres objectifs environnementaux, a été adopté en juin 2023 et est applicable depuis janvier 2024.

L'évaluation de la durabilité des activités économiques représente un nouveau système de comptabilité de la durabilité, basé sur les systèmes de comptabilité financière traditionnels. Les calculs de durabilité se concentrent non seulement



sur le **chiffre d'affaires des entreprises**, reflétant leurs performances actuelles et la manière dont leurs revenus associés à leurs activités principales s'alignent sur les objectifs environnementaux de la taxonomie de l'UE, mais aussi sur leurs **dépenses d'investissement et d'exploitation (CapEx et OpEx)**. La prise en compte des dépenses d'une entreprise témoigne de sa proactivité dans l'atteinte d'une meilleure performance environnementale et dans la garantie d'une résilience à long terme.

6.4.1.3. Publication de l'éligibilité et de l'alignement des activités économiques

Les entreprises qui entrent dans le champ d'application du règlement de l'UE sur la taxonomie doivent publier dans leur rapport sur le développement durable dans quelle mesure leurs activités sont couvertes par la taxonomie de l'UE (**éligibilité à la taxonomie**) et si elles respectent les critères d'examen technique définis dans les actes délégués de l'UE (**alignement à la taxonomie**).

Les entreprises ont, tout d'abord, publié dans leur rapport sur le développement durable, l'«**éligibilité**» de leurs activités, soit la part de leurs activités économiques couvertes par les critères d'examen technique énumérés dans les deux objectifs climatiques de la taxonomie de l'UE (atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique). Une entreprise peut générer des revenus, ou investir dans de nombreuses activités, pour lesquelles des critères d'examen technique sont définis par la taxonomie de l'UE, mais également, dans des activités qui ne sont pas couvertes et qui sont alors qualifiées de «non éligibles».

Dans leur rapport sur le développement durable sur l'année 2022, les entreprises non financières ont ensuite dû rendre compte de l'«**alignement**» de leurs activités, soit évaluer si les critères d'examen technique définis dans la taxonomie de l'UE étaient remplis pour chacune de leurs activités éligibles.

Pour être considérée comme «alignée», soit durable sur le plan environnemental, une activité économique doit (1) contribuer de manière substantielle à l'un des six objectifs environnementaux de l'UE et (2) ne pas porter atteinte de manière significative à l'un des cinq autres objectifs environnementaux (*Do No Significant Harm (DNSH)*), conformément aux critères d'examen technique définis par l'UE. De plus, l'entreprise exerçant cette activité doit (3) prouver qu'elle respecte certaines garanties sociales minimales (*Minimum Social Safeguards - MSS*).

Dans leurs rapports sur le développement durable sur l'année 2023, **Belfius et d'autres institutions financières communiquent pour la première fois leur alignement sur la taxonomie, sur la base des informations communiquées par leurs contreparties.**

Cet exercice de divulgation s'accompagne de **nombreux défis**.

Les critères d'examen technique à respecter sont nombreux, car ils sont spécifiques à chaque activité. Ces derniers sont relativement complexes, reflétant l'ambition de l'UE de disposer d'une définition robuste de la durabilité, alignée au plus près de la science afin d'éviter tout *greenwashing*. En outre, tous ces critères doivent être étayés par des preuves.

De nombreux critères d'examen technique, en particulier ceux relatifs à l'obligation de ne pas porter atteinte de manière significative aux autres objectifs environnementaux, concernent le respect d'autres obligations légales, visant à s'aligner sur les pratiques existantes, pour lesquelles la collecte de preuves n'est pas toujours simple. À cette complexité s'ajoute, enfin, le défi des nombreuses variations dans la transposition de certaines de ces obligations par les trois Régions belges.



6.4.2. Stratégie du Groupe Belfius concernant la taxonomie de l'UE

En tant qu'institution financière, l'évaluation et la publication de notre ratio d'actifs verts (*Green Asset Ratio GAR*), de notre ratio d'investissement vert (*Green Investment Ratio (GIR)*) et d'autres ICP, c'est-à-dire la part d'activités durables sur le plan environnemental conformes à la taxonomie de l'UE par rapport à l'ensemble de nos actifs et investissements, **dépendent en grande partie des performances en matière de durabilité publiées par nos clients et les entreprises dans lesquelles nous investissons.**

Pour remplir ses obligations de publication d'informations, Belfius s'appuie sur les dernières informations en matière de durabilité publiées par ses contreparties. Cela implique de collaborer avec **des fournisseurs de données spécialisés**, collaboration cruciale pour la collecte des données publiées par nos contreparties financières et non financières.

Il convient de souligner que **Belfius a fait preuve d'une grande prudence dans ses pratiques de reporting**. Dans de nombreux cas, Belfius indique un pourcentage d'alignement de 0%, car il n'est actuellement pas possible de répondre à tous les critères d'examen technique fixés par la taxonomie de l'UE, ou bien parce que les informations nécessaires n'ont pas pu être obtenues malgré les efforts de Belfius. Bien que des discussions approfondies au niveau sectoriel aient été entreprises, plusieurs critères d'examen technique laissent place à une certaine interprétation. En reconnaissant ouvertement les cas où lesdits critères ne sont pas remplis, ou bien les cas où les informations ne sont pas disponibles, Belfius entend fournir aux différentes parties prenantes des informations sincères et factuelles sur son impact environnemental, renforçant ainsi son engagement en faveur d'un reporting responsable et transparent. De plus, dans la préparation de sa publication d'informations sur la taxonomie de l'UE, Belfius adhère à une **approche méticuleuse afin d'éviter tout cas de double comptage.**

Jusqu'à présent, **Belfius a utilisé la taxonomie de l'UE comme un moyen d'identifier des solutions climatiques et des opportunités de financement**, en particulier comme une mesure permettant au groupe de mieux suivre sa contribution au financement d'actifs qui contribuent positivement aux objectifs climatiques.

En 2022, Belfius Banque a lancé ses «**Ambition Loans & Lease**», qui sont des produits suivant la description des activités couvertes par la taxonomie de l'UE pour une sélection de projets liés à l'immobilier, à la mobilité, aux transports et aux activités de déchets et d'eau. Ces prêts et produits de leasing sont donc éligibles à la taxonomie et constituent une première tentative d'intégration des activités de taxonomie dans l'offre de Belfius Banque. Ces prêts et produits de leasing ne sont toutefois pas alignés sur la taxonomie, ce qui signifie qu'ils ne répondent pas encore à tous les critères d'examen technique de la taxonomie de l'UE. À cet égard, des éclaircissements de la part de l'UE sont primordiaux pour, à un moment donné, aligner ces produits sur la taxonomie de l'UE.

Dans le même ordre d'idées, Belfius utilise la taxonomie de l'UE pour **nouer un dialogue avec ses clients** afin d'améliorer leur propre alignement sur les conditions de durabilité définies par l'UE.

L'adoption en juin 2023 des critères d'examen technique pour les quatre objectifs environnementaux restants de la taxonomie de l'UE nous permettra **d'aller plus loin et d'identifier de nouvelles opportunités de financement d'activités durables sur le plan** environnemental.



6.4.3. Publication d'informations sur la taxonomie de l'UE par les entités de Belfius

Les sections suivantes couvrent la publication obligatoire des informations relatives à la taxonomie de l'UE par chacune des entités du groupe (Belfius Banque, Belfius Insurance et Belfius Asset Management) pour l'exercice 2023 sur les objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, pour lesquels des informations ont déjà été publiées par nos contreparties. Elles couvrent également la publication d'informations spécifiques sur nos expositions aux activités gazières et nucléaires.

La publication d'informations sur la taxonomie de l'UE des entités Belfius est basée sur la consolidation prudentielle du Groupe Belfius conformément au reporting prudentiel des établissements financiers tel que défini dans le Règlement (UE) 575/2013 du Parlement européen et du Conseil, et le Règlement d'exécution (UE) 2021/451 (FINREP) de la Commission européenne.

Veillez vous référer à l'annexe pour la publication complète des informations sur la taxonomie de l'UE et de tous les modèles de publication obligatoires.

6.4.3.1. Publication d'informations sur la taxonomie de l'UE par Belfius Banque

En tant qu'établissement de crédit, le principal ICP de Belfius Banque pour mesurer la proportion d'expositions alignées sur la taxonomie est le **ratio d'actifs verts** (*Green Asset Ratio (GAR)*). Le GAR est un ratio qui montre la part des actifs financiers alignés à la taxonomie de l'UE et démontre dans quelle mesure les activités que nous finançons répondent à ce que la taxonomie de l'UE définit comme durable sur le plan environnemental.

Le tableau suivant présente un résumé du GAR de Belfius Banque à la fois sur son encours (c'est-à-dire tous les actifs figurant au bilan de Belfius Banque avant le 31 décembre 2022) et sur ses flux (c'est-à-dire sa nouvelle production en 2023). Il donne également un aperçu du niveau d'alignement à la taxonomie de l'UE des garanties financières et des actifs sous gestion de Belfius Banque.

Récapitulatif des ICP de Belfius Banque

	GAR basé sur le chiffre d'affaires	GAR basé sur les dépenses d'investissement	% de couverture (par rapport au total des actifs)	% des actifs exclus du numérateur du GAR	% des actifs exclus du dénominateur du GAR
PRINCIPAUX ICP					
Encours du ratio d'actifs verts (GAR)	0,07%	0,08%	33,46%	-	-
ICP SUPPLÉMENTAIRES					
GAR (flux)	0,04%	0,04%	3,64%	N/A	N/A
Garanties financières	0,01%	0,00%			
Actifs sous gestion	1,05%	1,22%			
TOTAL DU GAR (ENCOURS + FLUX)	0,11%	0,12%	37,10%	42,02%	20,88%

Les **ICP basés sur le chiffre d'affaires** représentent la part du financement que Belfius Banque fournit aux entreprises assujetties à l'obligation de publication d'informations prévue par la NFRD qui tirent déjà des revenus d'activités durables.

Les **ICP basés sur les dépenses d'investissement** montrent combien lesdites entreprises dans le portefeuille de Belfius Banque investissent dans des activités durables.



Le GAR s'accompagne de plusieurs **limites** qui doivent être prises en compte lors de son analyse.

Bien que le GAR soit l'ICP de référence pour les établissements de crédit, conçu pour comparer leurs efforts environnementaux, son efficacité est entravée par la **couverture limitée des actifs**.

En effet, les expositions à des **entreprises qui ne sont pas assujetties à l'obligation de publication d'informations prévue par la NFRD** sont exclues du numérateur du GAR, mais pas du dénominateur. En pratique, cela signifie que toutes nos expositions à ces entreprises (par exemple les grandes entreprises non cotées, les PME), qui représentent 34% des expositions de Belfius Banque, entrent dans le total des actifs de notre GAR (dénominateur) mais ne peuvent pas être comptabilisées comme durables (numérateur).

De plus, l'un des écueils est que la NFRD ne couvre actuellement que les grandes entreprises d'intérêt public. Par conséquent, une partie importante de nos actifs bancaires n'entre pas dans le champ d'application du GAR, car les actifs éligibles à la taxonomie sont, justement, principalement limités au financement d'entreprises assujetties à l'obligation de publication d'informations prévue par la NFRD.

De même, les expositions aux **administration centrales, aux banques centrales et aux émetteurs supranationaux** (21% des expositions de Belfius Banque) sont, conformément aux exigences de publication de la taxonomie de l'UE, entièrement exclues du numérateur et du dénominateur du GAR. En raison de la structure fédérale de l'État belge, les trois régions (Flandre, Wallonie et Bruxelles) sont considérées comme des gouvernements centraux. En pratique, cela signifie qu'une part importante des prêts et avances aux régions, en particulier au sein de notre segment «Banque publique et sociale», n'est pas reflétée dans notre GAR.

Comprendre le GAR de Belfius Banque

Le GAR de Belfius Banque donne un aperçu complet de notre engagement en faveur du financement d'initiatives durables, en nous concentrant principalement sur le soutien apporté aux **grandes entreprises soumises à l'obligation de publication d'informations prévue par la NFRD**. Ces entreprises opèrent principalement dans des secteurs cruciaux pour la durabilité environnementale, notamment le transport de l'électricité et la fabrication de moteurs, de générateurs et de transformateurs électriques.

La plus grande partie des actifs de Belfius Banque concerne les **activités immobilières résidentielles (c'est-à-dire les prêts hypothécaires aux ménages) (33%) et le financement des collectivités locales (10%)**. L'alignement taxonomique pour ces expositions s'élève à 0% car, à ce stade, les critères d'examen technique de la taxonomie de l'UE sont trop complexes pour être remplis.

Notre GAR est amélioré par des investissements dans **des obligations durables sur le plan environnemental conformes aux normes de l'UE en matière d'obligations vertes et certifiées par des opinions de tierces parties**, émises principalement par des institutions financières.

Tous les financements sont destinés aux **efforts d'atténuation du changement climatique**, plutôt qu'à l'adaptation au changement climatique.

21% du total des actifs de Belfius Banque sont exclus du calcul du GAR, soit tous les financements accordés à **l'administration centrale, aux banques centrales et aux émetteurs supranationaux**, ainsi que les **activités de trading book**.

34% du total des actifs sont attribués à **des contreparties non européennes, à de grandes entreprises non cotées et à des petites et moyennes entreprises, entre autres**, qui ne peuvent pas être comptabilisées comme durables dans notre GAR conformément aux règles de publication de la taxonomie de l'UE.



Il résulte de ce qui précède que la structure actuelle du GAR désavantage structurellement les banques fortement exposées à des segments exclus.

Pour toutes ces raisons, notre GAR (encours) basé sur le chiffre d'affaires de nos contreparties est de 0,07% et sur leurs dépenses d'investissement est de 0,08%. Si nous ajoutons la nouvelle production, notre GAR passe à 0,11% (basé sur le chiffre d'affaires) et à 0,12% (basé sur les dépenses d'investissement).

Nous travaillons activement à l'amélioration de notre GAR et nous considérons cela comme un défi à relever.

Aligner notre portefeuille de prêts hypothécaires sur la taxonomie de l'UE

En tant que banque de détail, Belfius Banque s'expose à une part importante des prêts hypothécaires accordés aux ménages (33%).

Belfius a déterminé que toutes ces expositions étaient alignées à 0% sur la taxonomie de l'UE, car nous n'avons pas été en mesure de vérifier la condition «Ne pas nuire de manière significative» à l'objectif d'adaptation au changement climatique. Belfius est actuellement à la recherche d'une méthode permettant de vérifier correctement ces critères.

Conformément aux directives de la Commission européenne, Belfius a estimé qu'en l'absence d'une telle vérification, rien n'était conforme à la taxonomie de l'UE. Il s'agit d'un défi de taille pour Belfius, et nous avons procédé de cette manière pour éviter de gonfler artificiellement notre GAR.

Notre approche consiste à renforcer notre stratégie en matière de données, notamment en améliorant nos processus de collecte de données. Nous nous engageons également à sensibiliser nos clients aux pratiques durables et à engager des discussions avec le secteur pour favoriser les efforts collectifs.

Le statut de Belfius Banque en tant que banque de détail avec une exposition significative aux PME réduit structurellement la proportion d'activités durables dans notre GAR.

Par conséquent, Belfius Banque souligne l'importance de prendre en compte le pourcentage d'éligibilité et de ne pas se fier uniquement au degré de durabilité divulgué par les institutions financières.

De la même manière, si la durabilité des institutions financières doit être évaluée au regard du GAR, elle doit également se faire en conjonction avec d'autres publications d'informations ESG. Par exemple, le **reporting ESG du pillar III** comprend, entre autres, des informations sur le niveau d'alignement des expositions sur les entreprises non financières non soumises aux obligations de publication prévues par la NFRD (pour le calcul du **ratio d'alignement de la taxonomie du portefeuille bancaire (BTAR)**), ainsi que des informations spécifiques sur les **mesures d'atténuation du changement climatique**⁽¹⁾, qui peuvent fournir des informations plus précises sur l'impact environnemental de nos activités.

6.4.3.2. Déclaration de Belfius Insurance concernant la Taxonomie de l'UE Activités de souscription d'assurance et de réassurance

La taxonomie de l'UE considère que la **souscription d'activités d'assurance non-vie et de réassurance** contre les risques liés au climat a le potentiel d'apporter des solutions d'adaptation et de prévenir les effets négatifs du changement climatique. En d'autres termes, la taxonomie de l'UE tient compte de la manière dont les secteurs de l'assurance et de la réassurance, et plus particulièrement leurs produits et services, aident les assurés à s'adapter aux risques liés au changement climatique et à prévenir ou à se protéger contre les risques liés au climat (tels que, par exemple, la grêle, les tempêtes ou d'autres risques naturels).

Le champ d'application actuel de la taxonomie de l'UE aux produits et services d'assurance est limité à l'**objectif d'adaptation au changement climatique** qui vise à réduire ou à prévenir l'impact négatif des changements climatiques actuels ou futurs attendus, ainsi que les risques d'un tel impact négatif. Les secteurs de l'assurance non-vie et de la réassurance jouent un rôle central dans la protection contre les risques liés au climat⁽²⁾ à cet égard, en encourageant les mesures de réduction des risques et en soutenant les efforts de reprise et de reconstruction à la suite d'événements liés au climat.

Deux types d'assurances de l'offre de Belfius Insurance incluent les risques liés au climat, à savoir:

- l'assurance automobile (omnium);
- l'assurance incendie et autres dommages aux biens.

La part des primes liées à la couverture des risques climatiques dans ces deux branches d'activité représente 0,52% du montant global des primes au niveau consolidé.

(1) L'objectif de ce rapport est de fournir des informations sur d'autres mesures mises en place par les institutions pour atténuer les risques liés aux changements climatiques. Il couvre d'autres activités des institutions qui ne sont pas incluses dans le GAR.

(2) L'annexe II de l'annexe A de l'acte délégué sur le climat contient une liste des risques liés au climat.



L'évaluation de l'alignement taxonomique des activités de souscription de Belfius Insurance implique de vérifier si une contribution substantielle est apportée à l'objectif d'adaptation au climat. Les critères techniques d'évaluation d'une contribution substantielle sont structurés en cinq niveaux distincts:

- leadership en matière de modélisation et de tarification des risques climatiques;
- conception de produits;
- solutions innovantes de couverture d'assurance;
- partage de données;
- niveau de service élevé en situation post-catastrophe.

Belfius Insurance adopte une approche nuancée qui tient compte des caractéristiques uniques de chaque type d'activité et de la spécificité de chaque risque lié au climat. Cette stratégie découle de la compréhension qu'une solution unique et globale n'est pas adaptée, car la dynamique de l'alignement de la taxonomie de l'UE peut varier considérablement selon les différents secteurs d'activité et risques.

Belfius Insurance rapporte actuellement un alignement à la taxonomie de 0%, étant donné qu'elle n'est pas encore en mesure de remplir le critère d'un modèle de tarification prospectif. La discussion centrale entourant le modèle de tarification prospectif tourne autour de la détermination d'un calendrier approprié, en particulier en raison de la disparité entre la nature à court terme des contrats et les implications à long terme du changement climatique. Les exigences relatives à l'intégration de scénarios prospectifs dans les cadres de tarification sont ambiguës, et il n'existe actuellement aucun consensus à l'échelle du secteur à ce sujet. Belfius Insurance a donc décidé d'adopter une approche prudente dans ses efforts pour répondre à ce critère et d'attendre de plus amples indications sur l'interprétation, ainsi que des informations sur la nécessité d'actions supplémentaires.

Activités d'investissement

Le tableau suivant présente le **ratio d'investissements verts (Green Investment Ratio (GIR)) de Belfius Insurance**, c'est-à-dire la proportion d'investissements alignés sur la taxonomie dans la valeur de tous les actifs couverts sous gestion. En d'autres termes, ce tableau présente le pourcentage des investissements de Belfius Insurance qui sont destinés au financement ou qui sont associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie.

Récapitulatif des ICP de Belfius Insurance

Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer des activités économiques alignées sur la taxonomie ou sont associés à de telles activités, **par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP:**

Chiffre d'affaires:	0,89%
Dépenses d'investissement:	1,03%

Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer des activités économiques alignées sur la taxonomie ou sont associés à de telles activités, avec les pondérations suivantes pour les investissements dans les entreprises concernées:

Chiffre d'affaires:	120 millions
Dépenses d'investissement:	139,5 millions

Pourcentage d'actifs couverts par l'ICP par rapport au total des investissements (total des AuM). À l'exclusion des investissements dans des entités souveraines:

Taux de couverture:	69,77%
---------------------	---------------

Valeur monétaire des actifs couverts par l'ICP. À l'exclusion des investissements dans des entités souveraines.

Couverture:	13,6 milliards
-------------	-----------------------

Chez Belfius Insurance, notre stratégie d'investissement est principalement motivée par **des considérations de responsabilité**, l'objectif principal étant de respecter nos obligations contractuelles envers les assurés, qu'il s'agisse de produits de prévoyance, de produits d'investissement basés sur l'assurance, de produits non-vie, etc.

En utilisant une stratégie d'achat et de conservation pour les actifs à revenu fixe, nous nous concentrons sur les investissements à risque relativement moins risqués, définis par Solvabilité II, tels que les investissements dans des **souverains** (par exemple, des États). Dans ce contexte, environ 30% du total des actifs de Belfius Insurance sont des expositions souveraines, qui ne contribuent pas au ratio et ne sont donc pas prises en compte dans ce tableau.



La proportion d'expositions sur des **entreprises assujetties à l'obligation de publication d'informations prévue par la NFRD** est assez faible (6%) et la majorité des expositions de Belfius Insurance concernent des «**autres contreparties et actifs**» (34%). Cette catégorie comprend le portefeuille hypothécaire de Belfius Insurance et les investissements directs dans des actifs immobiliers, qui sont mis sur le marché à des fins locatives. À l'instar des défis rencontrés par Belfius Banque, pour l'alignement de son portefeuille hypothécaire, Belfius Insurance rencontre des difficultés avec la condition selon laquelle une activités économique ne doit pas porter atteinte de manière significative aux autres objectifs. Pour ses investissements directs dans des actifs immobiliers, Belfius Insurance rassemble actuellement la documentation nécessaire. L'objectif est d'évaluer l'alignement sur les critères d'examen technique des actifs immobiliers les plus performants tout au long de l'année 2024, ouvrant la voie à un plan d'action formel visant à améliorer l'alignement sur la taxonomie de l'UE.

Une grande partie (31%) des expositions de Belfius Insurance sont des investissements détenus dans le cadre de contrats d'assurance-vie dont le risque d'investissement est supporté par les assurés, c'est-à-dire les produits de la branche 23. Cependant, il s'est avéré difficile de saisir des données pour ces investissements.

Il résulte de ce qui précède que les expositions alignées sur la taxonomie de Belfius Insurance sur la base du chiffre d'affaires s'élèvent à 0,89% et, sur la base des dépenses d'investissement, à 1,03%.

6.4.3.3. Publication d'informations par Belfius Asset Management

Le tableau suivant présente le **ratio d'investissements verts (Green Investment Ratio - GIR) de Belfius Asset Management**, soit la proportion d'investissements dans les activités économiques alignées sur la taxonomie de l'UE des entreprises bénéficiaires d'investissements, parmi tous les actifs sous gestion couverts.

Résumé des ICP de Belfius Asset Management

Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer des activités économiques alignées sur la taxonomie ou sont associés à de telles activités, **par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP:**

Chiffre d'affaires:	1,08%
Dépenses d'investissement:	1,10%

Pourcentage d'actifs couverts par l'ICP par rapport au total des investissements (total des AuM). À l'exclusion des investissements dans des entités souveraines:

Taux de couverture:	95,96%
---------------------	---------------

Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer des activités économiques alignées sur la taxonomie ou sont associés à de telles activités, avec les pondérations suivantes pour les investissements dans les entreprises concernées:

Chiffre d'affaires:	322 millions
Dépenses d'investissement:	328 millions

Valeur monétaire des actifs couverts par l'ICP. À l'exclusion des investissements dans des entités souveraines.

Couverture:	29,7 milliards
-------------	-----------------------

L'analyse des expositions de Belfius Asset Management révèle une faible proportion (11%) d'investissements dans des **entreprises soumises à la NFRD**, mais néanmoins supérieure à celles de Belfius Banque et Belfius Insurance.

La majorité des expositions de Belfius Asset Management, soit 76%, entrent dans la catégorie des «**autres contreparties et actifs**». Cette catégorie comprend, entre autres, des fonds d'investissement externes pour lesquels nous ne disposons d'aucun détail sur la nature des contreparties sous-jacentes ou sur l'éligibilité à la taxonomie de leurs activités.

Une petite partie (4%) des expositions de Belfius Asset Management est allouée à des **entités souveraines, qui sont exclues du calcul des ICP.**

En raison d'une plus grande exposition aux entreprises assujetties à l'obligation de publication d'informations prévue par la NFRD, Belfius Asset Management affiche un ratio de durabilité légèrement supérieur (1,08% sur le chiffre d'affaires et 1,10% sur les dépenses d'investissement) à ceux de Belfius Banque et Belfius Insurance.



6.4.3.4. Divulgence des activités liées au nucléaire et au gaz fossile

Les entreprises financières et non financières sont tenues de fournir des informations spécifiques relatives à leur participation aux activités gazières et nucléaires.

Cette divulgation vise à améliorer la transparence du marché en ce qui concerne les investissements dans six activités liées au **gaz fossile et à l'énergie nucléaire**, telles que décrites dans la taxonomie de l'UE. À savoir:

- Phases pré-commerciales des technologies avancées pour la production d'énergie à partir de procédés nucléaires avec des déchets minimes issus du cycle du combustible;
- Construction et exploitation sûre de nouvelles centrales nucléaires pour la production d'électricité et/ou de chaleur, y compris pour la production d'hydrogène, à l'aide des meilleures technologies disponibles;
- Production d'électricité à partir de l'énergie nucléaire dans des installations existantes;
- Production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux;
- Cogénération à haut rendement de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux;
- Production de chaleur/froid à partir de combustibles fossiles gazeux dans un système efficace de chauffage et de refroidissement urbain.

Cette obligation de publication vise à aider les investisseurs à identifier correctement les activités dans lesquelles ils investissent. Grâce à cette information spécifique, les investisseurs qui ne souhaitent pas investir dans les activités nucléaires et gazières peuvent facilement identifier et choisir des activités et des produits financiers sans être exposés aux activités des secteurs nucléaire et gazier.

Les entités du Groupe Belfius ont une exposition limitée aux contreparties ayant des activités économiques liées à ces activités, comme en témoignent les informations sur le nucléaire et le gaz incluses dans l'Annexe.





6.5. L'empreinte propre de Belfius

6.5.1. Économies d'énergie

Belfius vise à rester disponible et accessible à tous ses employés et clients. Cela implique l'utilisation de nombreux bâtiments - bâtiments centraux, espaces régionaux et agences locales - tous nécessitant de l'éclairage et du chauffage. Belfius comprend l'influence de la consommation d'énergie sur le changement climatique et vise donc à réduire ses besoins en énergie et, lorsque c'est possible, à choisir des sources d'énergie renouvelable.

6.5.1.1. Gestion active du parc immobilier

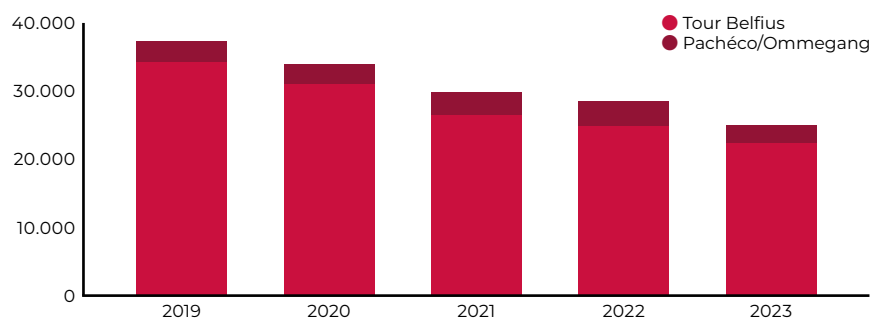
Les nouveaux bâtiments et les grands projets de rénovation utilisent les dernières techniques en matière de construction écoénergétique et socialement responsable: isolation et ventilation répondant à des normes bien établies, éclairage LED, pompes à chaleur et, lorsque c'est possible, installation de panneaux photovoltaïques. Le choix des matériaux prend en compte leur impact environnemental.

Belfius travaille sur l'élaboration d'un programme d'investissement visant à améliorer l'efficacité énergétique de ses agences. Ce plan repose sur une évaluation plus large des performances énergétiques de nos bâtiments. Actuellement, 40% des agences ont été auditées et ont reçu un certificat démontrant leur performance énergétique (PEB). Belfius prévoit de commencer les travaux d'amélioration sur ces bâtiments à partir de 2024. Lorsque cela est approprié, les agences locales ayant un impact élevé en CO₂ sont fermées et intégrées dans d'autres points de vente plus économes en énergie ou dans de nouveaux projets de construction.

Des ajustements ont également été apportés aux bâtiments régionaux. Le site Namur-Combattants remplace désormais les anciens emplacements à Mons, Courrière, Bouge, Namur, Liège et Wépion. Le bâtiment Gent Van Eyck a été évacué pour concentrer les activités à Gand-Saint-Pierre. Les activités d'impression et d'envoi de courrier d'Anderlecht ont été intégrées dans la Tour Belfius et enfin, le bâtiment Pachéco a été évacué fin 2023 - certaines activités ont été intégrées dans les bâtiments Brink's et d'autres dans la Tour Belfius.

Actuellement, 50% des agences utilisent le nanogrid, un système qui permet une surveillance et une adaptation continues de la consommation d'énergie. D'ici 2025, nous prévoyons que les nanogrids seront implémentés dans toutes les agences. Un système comparable fonctionne depuis plusieurs années à notre siège social, contribuant à suivre nos progrès. L'emploi de cette stratégie multi-technologique a entraîné une réduction substantielle de l'énergie requise pour le chauffage, la ventilation et la climatisation.

Consommation d'énergie primaire dans les bâtiments du siège central à Bruxelles (en MWhep)





6.5.1.2. Électricité renouvelable

Notre siège social, nos sièges régionaux et certaines agences utilisent de l'énergie renouvelable depuis 2014. Dans le but de standardiser son approche de gestion de l'énergie à travers les agences salariées et indépendantes, Belfius Banque a repris les contrats d'énergie de ses agences indépendantes à partir d'avril 2023. Cette décision visait à garantir que 100% de nos besoins en électricité soient couverts par de l'électricité renouvelable dans ces bâtiments.

Nous sommes également, là où la situation le permet, en train d'équiper ces agences de panneaux solaires. À la fin de 2023, 207 agences de Belfius ont été identifiées comme étant adaptées à l'installation de panneaux solaires. Au cours de l'année 2023, des panneaux solaires ont été installés dans 24% de ces agences.

6.5.1.3. Plan de réduction de la consommation d'énergie

Belfius a lancé son plan énergétique d'hiver pour 2022-2023 en octobre 2022, au moment où l'Union européenne poussait pour favoriser au maximum la conservation d'énergie. Des discussions détaillées sur le plan ont eu lieu au Comité pour la Prévention et la Sécurité au Travail et des communiqués clairs ont été diffusés par e-mail et sur l'Intranet aux employés travaillant dans les bâtiments concernés, comprenant les bâtiments centraux et régionaux, ainsi que les agences du réseau salarié.

Le plan impliquait l'élargissement de la plage de température de confort avec une température minimale autorisée établie à 19°C, contre 22,5°C précédemment. La fenêtre de temps pour l'éclairage automatique a également été réduite de 7 heures 30 à 17 heures 30. La relocalisation régulière des équipes au sein du siège social a permis de libérer des étages qui n'avaient plus besoin d'être en mode confort ni d'être éclairés. Belfius est restée déterminée à réaliser ses efforts d'économie d'énergie tout au long de l'année 2023.

Avec ce plan, notre objectif était de réduire la consommation d'électricité de 5% et la consommation de gaz de 19% dans les bureaux centraux pendant l'hiver, en tenant compte de conditions météorologiques moyennes et d'une occupation partielle. Nous sommes fiers des résultats de ces initiatives, car nous avons constaté des baisses de la consommation d'électricité et de gaz respectivement de 7% et de 44% pendant la saison d'hiver d'octobre 2022 à mars 2023.

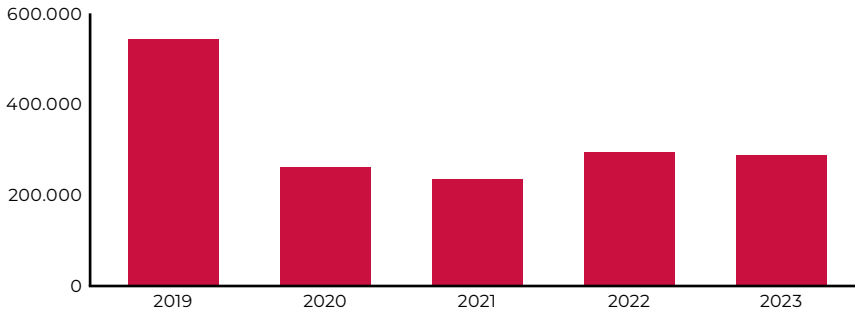
6.5.2. Déchets en diminution régulière

Afin de réduire la consommation de ressources naturelles, nous travaillons à la fois à limiter la production de déchets (principalement les déchets de bureau, mais aussi les déchets alimentaires et d'hygiène) et à augmenter le pourcentage de déchets recyclés.

Après deux années de Covid, pendant lesquelles le restaurant d'entreprise a été temporairement fermé, la production de déchets au siège social a de nouveau augmenté en 2022. La production de déchets a légèrement diminué en 2023 par rapport à 2022. Le niveau de déchets est maintenant inférieur de 47% à l'année de référence 2019, proche de notre ambition d'atteindre une réduction globale de 50% entre 2019 et 2025.



Production de déchets au siège central Bruxelles (en kg)



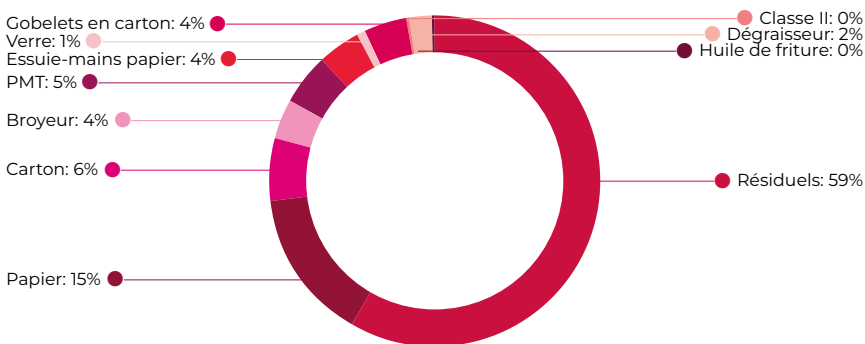
Les déchets générés à la Tour Belfius (siège social) et aux sièges régionaux sont triés à l'aide de bacs de tri installés à tous les étages. Ils sont collectés par une entreprise de nettoyage. Une certaine proportion des déchets est dirigée vers la chaîne de traitement des services municipaux locaux, tandis que d'autres déchets sont collectés par des entreprises spécialisées.

Le papier (confidentiel et non-confidentiel), le carton, les gobelets en carton et les essuie-tout en papier sont recyclés.

Les déchets sont triés conformément aux réglementations locales dans toutes nos agences. Cependant, l'enlèvement, la destruction et le traitement ultérieur des papiers confidentiels sont gérés par un seul opérateur nommé par notre siège social.

Le graphique ci-dessous montre la répartition des différentes catégories de déchets pour 2023, mesurée par notre responsable des déchets à l'aide du Système d'Information de Gestion des Installations (Facility Management Information System). Les équipements électroniques (serveurs, ordinateurs portables, tablettes, téléphones, etc.) ne sont pas inclus, car Belfius fonctionne grâce à des contrats de location pour les équipements informatiques.

Production de déchets au siège central Bruxelles



La surveillance étroite de la présence du personnel dans nos bâtiments évite le gaspillage alimentaire du restaurant d'entreprise. De plus, nous continuons à définir des objectifs ambitieux pour notre société de restauration afin de réduire encore les déchets alimentaires et non alimentaires. Cela inclut le compostage des déchets alimentaires ou leur conversion en biogaz, l'utilisation de produits durables, la priorité aux chaînes de production plus courtes et l'élimination des plastiques à usage unique.

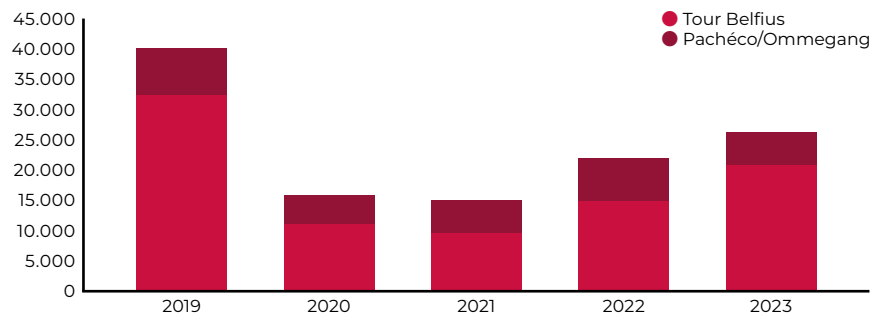
6.5.3. Réduction de la consommation d'eau

La gestion de l'eau est un enjeu environnemental clé en Belgique. Bien que Belfius ne soit pas un acteur majeur dans ce domaine en termes absolus, nous souhaitons néanmoins optimiser notre gestion de l'eau courante.

La raison principale de la diminution de la consommation d'eau dans nos bureaux par rapport à 2019 est le télétravail, qui fait maintenant partie intégrante de notre façon de travailler. Cependant, notre consommation a augmenté en 2023 par rapport à l'année précédente en raison d'une augmentation du taux d'occupation des bâtiments.

La consommation d'eau dans les bureaux centraux (Tour Belfius et bâtiment Pachéco) est surveillée dans notre base de données centrale afin que nous puissions rapidement intervenir en cas de fuites ou d'anomalies. L'équipement de toutes les agences locales avec des nanogrids d'ici 2025 permettra le même type de surveillance et d'intervention rapide sur ces sites.

Consommation d'eau des sièges centraux Bruxelles (en m³)



6.5.4. Flotte et déplacements domicile-travail

Belfius fait tout son possible pour réduire les émissions de CO₂ liées aux trajets domicile-travail de ses employés.

L'introduction d'un nouveau statut de télétravail structurel en 2022 a régulièrement réduit les déplacements domicile-travail et les émissions de CO₂ qui y sont associées.

Belfius s'efforce également de promouvoir les modes de transport émettant le moins possible de CO₂.

Belfius a résolument opté pour la conduite électrique et, depuis mai 2023, seules des voitures entièrement électriques peuvent être commandées par les employés de Belfius. À la fin de 2023, 14% de la flotte était composée de véhicules entièrement électriques et 38% de véhicules hybrides. L'ensemble de la flotte automobile de Belfius sera décarbonée d'ici la fin de 2028.

Au cours de l'année 2023, 77 nouvelles places de parking ont été équipées de bornes de recharge au siège de Belfius à Bruxelles, portant le nombre total de places de stationnement équipées à 132. En dehors du siège social, nos employés bénéficient d'un réseau de 474 places de stationnement équipées, dont 210 ont été équipées en 2023. 34 des 474 places sont situées dans nos sièges régionaux, tandis que les autres places sont situées dans les agences locales. Les employés disposant d'une voiture de société peuvent choisir d'installer une borne de recharge à leur domicile. Jusqu'à présent, 883 employés ont fait ce choix, dont 492 en 2023.



Belfius encourage également l'utilisation de modes de transport publics ou actifs. Les coûts de transport en commun et de stationnement à la gare sont pris en charge par Belfius. Les cyclistes et les piétons reçoivent une allocation par kilomètre et ont accès à des douches, des vestiaires et un parking sécurisé au travail. Le plan de mobilité décourage également l'utilisation de la voiture individuelle (sans covoiturage) en facturant des frais de stationnement sur le lieu de travail.

En septembre 2023, Belfius Banque a introduit le budget de mobilité fédéral, encourageant les travailleurs à opter pour des solutions de mobilité respectueuses de l'environnement. Jusqu'à présent, 50% des employés éligibles ont choisi un budget de mobilité plutôt qu'un budget voiture. Belfius Insurance a suivi le mouvement et a introduit son propre budget de mobilité en janvier 2024.

Mode de transport principal pour les déplacements domicile – travail Belfius

	2021	2022	2023
Transports en commun	60,3%	62,0%	63,9%
Transports motorisés privés (auto, moto, covoiturage)	35,4%	33,1%	31,5%
Modes actifs (marche ou vélo)	4,3%	4,9%	4,6%

6.5.5. Informatique durable

Nos systèmes informatiques (IT) sont essentiels à nos activités quotidiennes et à notre réussite globale. Ils sont la force motrice de notre activité derrière notre activité commerciale et jouent un rôle crucial dans toutes les tâches que nous entreprenons. À l'avenir, il est clair que notre dépendance à l'égard de divers types de services numériques ne fera que croître.





Qu'il s'agisse de besoins quotidiens ou d'opérations plus complexes, les services numériques occupent une place de plus en plus prépondérante dans nos processus de travail. Cette croissance de l'utilisation des services numériques signifie non seulement une plus grande utilisation de la technologie mais elle reflète également notre engagement en faveur d'un développement continu et en faveur de pratiques durables.

Toutes les entreprises et organisations devraient se pencher sur les questions liées aux technologies de l'information durables. Nous continuons à soutenir l'ISIT-BE (Institute for Sustainable IT) dans son ambition d'informer et de former les institutions afin de réduire l'impact environnemental et social des systèmes informatiques. L'Institut apporte son soutien à Belfius dans son parcours de durabilité, tandis que notre adhésion est également un levier pour stimuler la collaboration entre les acteurs belges dans leur transition numérique durable. L'ISIT-BE comptait 77 membres actifs à la fin de l'année 2023.

L'axe environnemental de nos activités - souvent appelé «Green IT» - vise à minimiser l'impact environnemental de l'IT. La réduction de notre empreinte carbone est plus qu'un défi car nous avons un portefeuille d'applications en constante croissance répondant à de nouveaux développements commerciaux et à des besoins réglementaires qui ne peuvent être compensés par la mise hors service des anciennes applications. Pour limiter l'impact de l'activité IT, nous nous concentrons avant tout sur le redimensionnement des équipements et des configurations et sur l'application des principes de l'éco-codage afin de garantir des pratiques de développement optimales:

- Les infrastructures: du lancement de nos applications jusqu'à leur fin de vie, nous veillons à adapter nos configurations informatiques et de stockage à leurs besoins. Parallèlement, nous devons également maintenir un filet de sécurité pour assurer le bon fonctionnement et la robustesse de ces applications. Grâce à une stratégie plus personnalisée, nous pouvons maintenir l'infrastructure nécessaire tout en limitant notre consommation d'énergie et nos émissions de gaz à effet de serre.
- La conception adéquate de programmes: nos architectes, designers et développeurs de solutions comprennent les implications environnementales de leur travail depuis le démarrage de nos projets. Un logiciel bien conçu est une condition préalable à la réduction de la pression sur les infrastructures.
- L'optimisation des équipements: l'augmentation de la durée de vie de nos appareils peut contribuer à promouvoir une utilisation plus durable des minéraux utilisés pour fabriquer ceux-ci. Néanmoins, de nombreux ordinateurs portables utilisés par nos employés chez Belfius atteignent leur limite de vie et devront bientôt être remplacés. Belfius a donc conclu un partenariat avec une association sans but lucratif, ce qui nous permet de remettre à neuf les appareils afin de leur donner une seconde vie et de les distribuer à des institutions sociales et éducatives pour qu'ils soient réutilisés.

- Les canaux de communication avec les clients: Belfius a récemment ajouté des fonctionnalités à son application mobile afin de réduire son empreinte environnementale. L'une d'entre elles est l'introduction d'un mode sombre qui réduit l'énergie nécessaire au fonctionnement de l'application. Une autre innovation est l'arrivée de la fonction d'accès hors ligne. Cette fonction permet aux utilisateurs de consulter leurs trois dernières transactions sans avoir besoin d'une connexion internet, ce qui réduit encore la consommation d'énergie.

L'axe social de nos activités répond notamment au besoin d'abaisser les barrières existantes entre la technologie et l'ensemble des individus. Nous sommes pleinement conscients de l'importance d'offrir des canaux de communication accessibles à nos clients. Un audit approfondi a été réalisé par rapport à Belfius Mobile et Belfius Direct Net afin de détecter de potentielles anomalies. En 2023, notre priorité a été d'améliorer Belfius Mobile et de le rendre entièrement accessible aux personnes en situation de handicap (conformément aux exigences de l'European Accessibility Act) d'ici juin 2024. À la suite de ces mesures correctives, une gouvernance renforcée (incluant des tests récurrents) nous permettra de maintenir le niveau requis par la suite.

Belfius est consciente du fossé qui existe en matière de diversité dans les industries STEM (Science, Technology, Engineering and Mathematics). En 2023, notre département Technology était composé de 32% de femmes, soit une légère augmentation de 1% par rapport à l'année précédente. Bien que ce progrès soit source de motivation, nous reconnaissons la nécessité d'améliorer encore la diversité des genres au sein de notre personnel IT. À mesure que nous avançons, notre objectif est de renforcer notre engagement à promouvoir la diversité et à fournir à tous les membres du personnel IT les compétences requises pour atteindre nos objectifs en matière d'IT durable.

L'axe de la gouvernance veille à ce que nos politiques et nos procédures créent le cadre nécessaire au progrès de l'IT durable. La dimension durable est désormais abordée dans chaque conseil d'afflux, d'approvisionnement et d'architecture, rendant les aspects ESG non négociables dans les projets IT. Nous collaborons également avec un collectif d'ambassadeurs de l'IT durable pour promouvoir la sensibilisation et lancer de nouvelles stratégies axées autour de la durabilité. Ces personnes contribuent à diffuser le message et à stimuler de nouvelles initiatives durables au sein de notre organisation.

Le cadre Belfius IA & Éthique développé en 2022 fait partie de notre gouvernance standard et est appliqué à chaque utilisation de l'intelligence artificielle (IA). Il guide et soutient les équipes dans la gestion de tous les risques inhérents et connexes et veille à ce que nous utilisions l'IA de manière optimale, en tenant compte de nos valeurs, du cadre législatif, des préoccupations du public à l'égard de l'IA et des capacités techniques.



7. Bonne gouvernance d'entreprise



7.1. Conduite responsable des affaires et résilience

7.1.1. Compliance et éthique

Il est essentiel pour Belfius de toujours respecter les lois et les réglementations et d'agir à tout moment conformément aux normes déontologiques les plus strictes tout au long de la chaîne de valeur. En tant qu'acteur financier important en Belgique, Belfius évolue dans un environnement concurrentiel exposé à de nombreux risques, tels que la corruption, les pots-de-vin et la fraude, qui ont des impacts économiques et sociaux. La gestion de ces risques fait partie intégrante de nos activités et constitue une condition préalable essentielle à notre existence et à notre croissance continue, tout en apportant de la valeur à nos clients dans le cadre d'une relation basée sur l'intégrité et la confiance.

À cette fin, Belfius se conforme scrupuleusement à toutes les lois, réglementations et recommandations réglementaires en vigueur (BNB, FSMA) et respecte les règles et pratiques prévalant dans le secteur financier, en particulier en ce qui concerne la protection des intérêts des clients.

7.1.1.1. Politiques de compliance

Dans le cadre de notre gestion des questions liées à l'éthique et à la compliance, nous avons mis en place plusieurs politiques et chartes qui coordonnent nos relations avec les parties prenantes, y compris nos employés, nos clients et nos fournisseurs.

La politique de compliance se compose de la charte compliance et de la politique d'intégrité. La politique de compliance permet à toutes les activités commerciales du Groupe Belfius de gérer plusieurs risques de compliance potentiels en accord avec les réglementations locales et européennes. Nous accordons une attention particulière au fait d'être un employeur responsable, honnête et professionnel. Nous attendons également de nos employés qu'ils partagent les mêmes valeurs lorsqu'ils s'engagent avec nos clients et nos partenaires afin de gagner, maintenir et mériter la confiance de nos clients et de nos parties prenantes. Cette confiance est considérée comme fondamentale pour notre activité:

- La **charte compliance** définit les tâches, les pouvoirs et la position de la fonction de compliance au sein de Belfius;
- La **politique d'intégrité** promeut des comportements honnêtes, ouverts et éthiques de la part des employés de Belfius. Elle garantit le respect des lois, des réglementations et des autres normes professionnelles afin d'améliorer et de protéger la réputation de Belfius, de ses produits, de ses services et de ses activités. La politique garantit également un niveau d'intégrité envers les clients, la loyauté et le respect mutuel dans toutes nos activités. La plupart des domaines énumérés dans la politique d'intégrité de Belfius sont également couverts par le Code de conduite interne, disponible en néerlandais, en français et en anglais. Le Code de conduite reflète les règles de conduite de base pour les employés.

Sur la base de ces principes fondamentaux, certains thèmes ont été développés dans des politiques globales à l'échelle du groupe et, le cas échéant, ont été traduits dans des procédures opérationnelles internes et/ou dans des déclarations de politique externe succinctes. Par conséquent, nous avons établi diverses politiques qui s'alignent sur ces valeurs fondamentales en néerlandais, français et anglais, accessibles et transparentes pour tous.



Il s'agit notamment de:

- La politique de non-discrimination, qui définit l'engagement de Belfius à éviter et à mettre fin à toute forme de discrimination à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise dans ses relations avec les employés et les personnes en quête de recrutement, les clients existants et potentiels, les fournisseurs et les partenaires;
- La politique whistleblowing, qui décrit la procédure mise en place au sein de Belfius pour que tous les employés puissent signaler des violations en toute confidentialité. Toute forme de représailles est interdite.

Belfius a également établi un ensemble de politiques distinctes applicables à l'ensemble du groupe afin de gérer les risques liés à la compliance et au maintien de pratiques commerciales saines avec les contreparties, conformément à la politique de tolérance zéro de Belfius à l'égard des comportements contraires à l'éthique, y compris l'abus de marché, les conflits d'intérêts, la corruption, la fraude et le blanchiment d'argent:

- La politique anti-fraude définit le cadre de gestion du risque anti-fraude de Belfius - Belfius applique des règles strictes pour atteindre ses objectifs anti-fraude dans toutes les entités de Belfius;
- La politique anti-corruption met en évidence les différents scénarios et procédures alignés sur les valeurs fondamentales de Belfius en matière de corruption. Belfius attend de ses clients, fournisseurs, prestataires de services externes, intermédiaires, partenaires commerciaux ou autres personnes et entités associées à Belfius qu'ils appliquent les mêmes règles strictes;
- La politique anti-blanchiment (Anti Money Laundering - AML) et la politique d'acceptation clientèle clarifient l'engagement fort de Belfius en matière d'anti-blanchiment et de prévention du financement du terrorisme (CFT), ainsi que les processus internes qui y sont liés. Le fait d'avoir un lien important avec la Belgique est une exigence clé de la politique d'acceptation clientèle de Belfius;
- La politique en matière de conflits d'intérêts se concentre sur la prévention et l'identification des conflits d'intérêts potentiels, ainsi que sur la gestion de ces conflits, dans le meilleur intérêt des clients;
- La politique interne en matière d'abus de marché traite des délits d'initiés, de la divulgation illicite d'informations privilégiées et de la manipulation du marché.

Les changements matériels apportés aux politiques susmentionnées en matière d'éthique et de compliance sont approuvés et supervisés par le comité de direction ou le conseil d'administration et sont gérés par les fonctions Compliance ou Non-Financial Risk. Ces politiques sont régulièrement révisées et mises à jour si nécessaire afin de s'aligner sur les évolutions réglementaires, sur les nouvelles connaissances ou sur d'autres facteurs. La structure de gouvernance de chaque politique est précisée dans la politique elle-même. Vous pouvez consulter la liste de nos politiques et chartes les plus importantes sur notre [site internet](#).



7.1.1.2. Formation et sensibilisation

Toutes les politiques sont communiquées aux employés par le biais des canaux de communication internes, de modules d'apprentissage en ligne et d'une variété de formations. Belfius se charge de tenir les membres de son équipe informés des avancées dans leurs domaines respectifs (par le biais de bulletins d'information, par exemple) et veille à ce qu'ils disposent des informations nécessaires pour s'acquitter efficacement de leurs responsabilités. En outre, nos normes, politiques et processus sont facilement accessibles sur l'intranet.

En cas de questions, les employés peuvent soit demander conseil à leur correspondant compliance désigné au sein de leur département, soit consulter directement le département de compliance. Le réseau de correspondants compliance situés dans chaque département renforce le message de compliance de la banque et les valeurs de Belfius.

Belfius dispose de son propre programme de formation obligatoire pour l'ensemble du personnel sur les questions liées à l'éthique et à la compliance, y compris des formations sur l'éthique, la législation contre le blanchiment d'argent et l'abus de marché. En fonction du sujet, les formations sont mises à jour annuellement, ou au maximum tous les deux ou trois ans, avec des cycles de formation ad hoc organisés pour certains profils. Chaque formation est suivie d'un test débouchant sur un certificat dont la note minimale de réussite est, selon la formation, de 70 à 80%. Chaque employé dispose de son propre tableau de bord dans lequel toutes les formations planifiées et achevées sont affichées et contrôlées par les départements ressources humaines et compliance. Tout nouvel employé doit avoir suivi avec succès ces cours de formation dans les trois mois suivant son entrée chez Belfius.

La personne recevant les rapports de dénonciation participe aussi régulièrement à des formations externes afin de rester compétente dans le traitement des questions sensibles et de se tenir au courant des meilleures pratiques et des normes de compliance.

Reconnaissant l'importance de la gestion du risque de compliance, le département compliance a mis en place un système de gestion du temps. Ce système clarifie les ressources en personnel nécessaires pour traiter les tâches de compliance et permet au département de rester au fait des évolutions stratégiques et des changements réglementaires. Le département recrute des personnes talentueuses qui possèdent les compétences nécessaires, lesquelles sont ensuite maintenues grâce à une combinaison de formations internes et externes. Le personnel du département compliance de Belfius est tenu d'acquérir des certifications confirmant sa formation adéquate, conformément aux exigences réglementaires.

7.1.1.3. Pratiques de détection et de contrôle

La fonction compliance relève de la compétence du Chief Risk Officer et est supervisée par le comité d'audit, le Risk Committee et le conseil d'administration. La responsabilité première de la fonction compliance est de préserver la réputation de Belfius en ce qui concerne les risques de compliance.

La fonction compliance conçoit et administre un programme de surveillance composé de contrôles approfondis. Ces contrôles vérifient la mise en œuvre correcte des procédures et directives standard, minimisant ainsi efficacement les risques de compliance les plus importants. Les contrôles peuvent être effectués par le biais d'audits des résultats des départements opérationnels (première ligne), d'échantillonnages et d'observations personnels, de conversations avec les employés, de suivi des plaintes, de rapports d'exception et de visites mystères dans les agences Belfius.

Deux fois par an, un rapport de statut sur les risques de compliance, sur les activités de contrôle, sur l'évaluation des processus de suivi et sur les points d'attention est présenté au conseil d'administration et au comité d'audit.

Belfius consacre des ressources importantes afin de ne pas être impliquée dans le blanchiment d'argent provenant d'activités illicites, la facilitation de la fraude fiscale, le financement du terrorisme ou le contournement de sanctions internationales. Pour souligner cet engagement, le responsable de la compliance en matière de lutte contre le blanchiment d'argent (AML) a mis en place un cadre général de compliance comprenant des politiques, des mesures préventives globales et des contrôles. Les aspects essentiels de la prévention de telles pratiques comprennent une compréhension approfondie du client, son identification, la validation des origines des flux financiers sur les comptes et la détection de transactions suspectes.

Afin de rester conforme avec les législations et réglementations nationales et européennes en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, Belfius a établi des normes de connaissance du client (Know-Your-Customer - KYC). Ces normes exigent que chaque client potentiel fasse l'objet d'une diligence raisonnable avant de nouer une relation d'affaires, et ce, via l'identification et la vérification de son identité et, le cas échéant, des représentants et des bénéficiaires effectifs, sur la base de documents, de données ou d'informations obtenus auprès d'une source fiable et indépendante.

Outre ces critères objectifs, une attention particulière est accordée aux éléments subjectifs susceptibles d'éveiller des soupçons à l'égard d'un client. Le questionnaire KYC comprend également des questions relatives au type d'activité, à la transparence sur la manière de faire des affaires, à la réputation du client et aux liens potentiels avec des pays figurant sur la Country Watch List de Belfius.



Enfin, étant donné que le KYC n'implique pas des données statiques mais des données dynamiques à travers la relation avec le client, il nécessite également un suivi et une surveillance continue du client - dans ce cas via un examen KYC à une fréquence déterminée par le profil de risque individuel du client.

En outre, les contrôles suivants sont effectués:

- Surveillance continue ex-post des transactions AML de deuxième ligne («Know Your Transaction»), basée sur des scénarios exploitant l'intelligence artificielle (IA) pour détecter les transactions inhabituelles ou suspectes par rapport au profil du client;
- Le filtrage en ligne des transactions ex-ante sur les transactions SEPA et non-SEPA pour détecter dans quelle mesure la contrepartie d'une transaction de paiement reste signalée sur les listes de sanctions internationales et d'embargos. Lorsqu'une véritable concordance est détectée, la transaction est rejetée et, dans certaines situations, les actifs peuvent être gelés et signalés au SPF Économie;
- Le contrôle quotidien des noms dans la base de données des clients de Belfius par rapport aux listes de sanctions et d'embargos internationaux.

Belfius maintient également une liste de surveillance des pays (Belfius Country Watchlist) basée sur des sources officielles. Cette liste comprend tous les pays associés à un risque accru de blanchiment d'argent, de fraude fiscale, de financement du terrorisme et/ou qui font l'objet de sanctions internationales ou d'embargos. Cette liste appelle à une vigilance accrue et à des restrictions de transaction avec les contreparties résidant dans ces pays.

L'audit interne établit régulièrement des missions et des rapports concernant les activités de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Outre les procédures légales et réglementaires de détection de la fraude (y compris la détection de la fraude sociale par les entreprises), Belfius a mis en place diverses procédures supplémentaires. Les cadeaux et invitations d'une valeur considérable doivent être approuvés au préalable soit par la direction ou les membres du conseil d'administration, soit par le Compliance Officer. Belfius ne fait pas de dons politiques et ne participe pas à des activités de lobbying directes.

Si nécessaire, des recommandations sont formulées à l'intention des métiers et font l'objet d'un suivi, et des interventions peuvent avoir lieu. Plus précisément, la compliance siège au comité NPAP (New Product Approval Process) avec le service juridique et le service des risques non financiers. Le comité NPAP pilote la procédure dite d'approbation des nouveaux produits afin d'examiner tous les nouveaux concepts, produits, projets, processus et procédures sur les risques inhérents et formule des conditions contraignantes pour garantir la conformité, dès le départ, avec l'appétit au risque de Belfius.

Tout au long de l'année 2023, Belfius a maintenu avec succès sa norme d'opérations éthiques, aucun cas de corruption n'ayant été signalé. Aucun cas de dénonciation n'a été signalé en 2022 et 2023.

7.1.2. Des pratiques fiscales transparentes

Bancassureur à ancrage local, Belfius joue un rôle important dans la société. Nous estimons qu'il est de notre responsabilité de contribuer à la prospérité du pays, afin de permettre une croissance économique durable et une évolution de la société vers plus de bien-être. Nous comprenons l'intérêt des politiques fiscales efficaces pour relever les défis sociaux, économiques et environnementaux. En tant qu'entreprise responsable qui encourage l'adoption de pratiques plus durables, nous veillons à suivre de manière proactive les évolutions des règles fiscales applicables à Belfius et à ses activités, afin d'aligner systématiquement notre stratégie en la matière sur la législation fiscale en vigueur, et à répondre aux attentes de nos parties prenantes en matière de bonnes pratiques fiscales. Outre le respect scrupuleux des règles fiscales, Belfius s'engage à ne pas mettre en œuvre de planification fiscale agressive.

Nous communiquons en toute transparence notre approche concernant la stratégie fiscale du groupe (objectifs, directives, responsabilités en matière de gestion fiscale), dans la [Note de politique fiscale du Groupe Belfius](#). Cette Note est rédigée par le département fiscal et approuvée par les comités de direction de Belfius Banque et de Belfius Insurance ainsi que par les conseils d'administration de toutes les entités du groupe. La politique est revue chaque année et mise à jour le cas échéant, après approbation des organes susmentionnés, pour être ensuite publiée sur l'intranet et sur le site internet de Belfius.

D'un point de vue opérationnel, notre service fiscal interne veille notamment à ce que les directives et politiques internes restent parfaitement à jour par rapport aux évolutions de la fiscalité. Nous adaptons en permanence les procédures et développons des initiatives visant à prévenir les risques en la matière. La «Tax risk score card», qui permet l'évaluation et le suivi continu des risques fiscaux détectés – y compris dans le cadre de la procédure d'approbation des nouveaux produits (voir section 6.1.7.3.) – est un bon exemple de ce type d'initiatives.

L'annexe 3 de la Note de politique fiscale du Groupe Belfius relative à la prévention fiscale a été profondément remaniée à la suite de la publication d'une nouvelle législation et de la mise à jour des obligations formulées par la BNB dans le cadre de la lutte contre la fraude fiscale. Ces mesures visent à encourager le secteur financier à se doter d'une organisation irréprochable sur le plan fiscal et, plus spécifiquement, à éviter toute implication dans des opérations de (facilitation de la) fraude fiscale par la clientèle.



À cet égard, notre politique explicite est la suivante: ne pas s'engager dans une relation ou une transaction dans laquelle une évasion fiscale est présente ou suspectée.

Nous suivons de près la mise en œuvre pratique des principes de prévention en matière d'évasion fiscale par l'ensemble de nos employés et mandataires. Cela se traduit notamment par une nouvelle procédure de surveillance rapprochée mise en place en collaboration avec le département compliance. Pour nos clients «Wealth & Private», dont les dossiers nécessitent une vigilance ajustée aux spécificités des opérations/ transactions propres à ceux-ci, un comité «Intake» dédié a été mis en place afin de maintenir un profil de risque faible pour des accusations de blanchiment d'argent (découlant du délit de base correspondant à la fraude fiscale).



Une autre mesure cruciale prise par Belfius dans la lutte contre la fraude fiscale a été le développement d'outils de formation en ligne sur mesure. Ils sont conçus pour équiper les employés et les mandataires qui jouent un rôle clé dans la prévention de la fraude fiscale avec les instruments appropriés pour détecter les mécanismes particuliers. En plus de cela, Belfius a mis en place une procédure de signalement des soupçons de mécanisme particulier, permettant à tout employé ou mandataire de signaler un comportement inhabituel qui pourrait constituer de la fraude fiscale.

L'objectif de toutes ces mesures est d'arriver à un contrôle permanent des risques fiscaux, en particulier les risques liés à la fraude fiscale et à sa facilitation.

En cas d'ambiguïté concernant l'exécution de nouvelles lois ou l'interprétation de lois en vigueur, Belfius entame des discussions de manière proactive avec les autorités gouvernementales ou le Service des Décisions Anticipées en matière fiscale. Cet échange vise à acquérir une sécurité juridique via un ruling fiscal sur l'application des lois fiscales aux opérations envisagées.



Notre département fiscal, sous la supervision du Chief Financial Officer (CFO), joue un rôle de premier plan dans les relations avec les autorités fiscales en Belgique. En cas de contrôles de ses propres obligations fiscales ou celles de tiers, Belfius veille à collaborer de manière efficace et transparente avec l'administration fiscale pour faciliter l'évaluation du respect desdites obligations.

Belfius joue également un rôle de collecteur d'impôts pour le compte des autorités fiscales, en retenant un certain nombre de taxes sur les comptes des clients. Si un client exprime une plainte fondée concernant les montants retenus, Belfius dispose de procédures pour valider la retenue ou rectifier la situation.

Dans ce cadre, conformément aux attentes des instances prudentielles, Belfius informe les clients de la fiscalité qui grève chacun des produits commercialisés sous son enseigne, mais ne fournit aucune forme de conseil ou d'assistance personnelle sur le plan fiscal, à l'exception du service offert par l'équipe Wealth Analysis and Planning.

Enfin, Belfius respecte toutes les règles de l'OCDE sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (Base Erosion and Profit Shifting - BEPS) reprises dans la législation belge, ainsi que dans la législation d'autres juridictions où les entités de Belfius sont établies. Le BEPS est un plan d'action de l'OCDE contre l'évasion fiscale par l'exploitation abusive des lacunes et des différences entre les règles fiscales.

Belfius concentre ses activités commerciales exclusivement sur le marché belge. Cependant, pour certaines activités très spécifiques, des entités sont maintenues au Luxembourg et en Irlande:

- Belfius Financing Company SA émet certains titres pour des investisseurs externes. Pour des raisons techniques et opérationnelles, il a été décidé d'effectuer ces émissions au Luxembourg, en toute transparence vis-à-vis des autorités fiscales belges et après réception d'un ruling favorable. Belfius Insurance Finance gère également un portefeuille d'actions et d'obligations au Luxembourg.
- Belfius Ireland, basée en Irlande, détient un portefeuille historique d'obligations à long terme. Ce portefeuille est actuellement en «run off». La présence de Belfius en Irlande ne constitue pas un cas d'optimisation fiscale car il n'y a pas de déplacement de la base imposable de la Belgique vers l'Irlande.

Les montants des impôts payés par Belfius en tant que conglomérat sont inclus dans les états financiers de Belfius.

Comptes annuels consolidés

(en milliers d'EUR)	2021	2022	2023
CASH IMPÔTS ET CONTRIBUTIONS	(727.492)	(794.816)	(873.885)
Charges d'impôts courants ⁽¹⁾	(234.998)	(266.896)	(304.968)
Taxes du secteur ⁽²⁾	(277.617)	(283.072)	(295.366)
Contributions patronales d'assurances sociales	(109.118)	(126.510)	(126.573)
TVA non déductible	(66.177)	(79.302)	(114.226)
Autres impôts et taxes indirects	(39.582)	(39.036)	(32.752)

(1) Cf. Note 7.16. Annexe au compte de résultats consolidé de Belfius Banque.

(2) Cf. Note 7.9. Annexe au compte de résultats consolidé de Belfius Banque (Taxes du secteur & autres taxes).



7.1.3. Droits humains

En tant que bancassureur, nous considérons qu'il est de notre devoir de respecter et de protéger les droits humains des personnes, qu'il s'agisse de nos clients, de nos employés ou simplement des membres de la société en général. Notre engagement envers les droits humains touche le cœur de notre ambition d'être «Meaningful and Inspiring for Belgian Society. Together».

Pour plus d'informations sur les droits humains et les employés, veuillez consulter le chapitre 9 sur les ressources humaines.

Nous ne nous engageons pas seulement à respecter les droits humains, mais indiquons clairement que nous attendons le même engagement de la part de nos fournisseurs et partenaires. Nous avons élaboré un Code de Conduite pour nos fournisseurs, qui, entre autres, décrit nos attentes en ce qui concerne les droits humains. Pour plus d'information, veuillez consulter la section 7.3 de ce rapport.

Nous considérons les droits humains comme une partie importante de la manière dont nous faisons des affaires. Par le biais de notre Transition Acceleration Policy (TAP, voir section 5.1.), nous attendons de nos clients qu'ils respectent les droits humains conformément à notre engagement social.

7.1.3.1. Renforcement de notre devoir de diligence en matière de droits humains

La diligence raisonnable en matière de droits humains est un moyen pour les entreprises de gérer de manière proactive les impacts négatifs potentiels et réels sur les droits humains (Principes directeurs de l'ONU).

Étant donné que les pratiques de diligence raisonnable susmentionnées prennent de plus en plus d'importance, tant dans l'Union européenne qu'en Belgique, Belfius examine en interne sa propre conduite des affaires pour se préparer à ces nouvelles normes et rester conforme aux nouvelles normes d'application des droits humains. En 2023, nous avons déployé de nombreux efforts pour renforcer notre diligence raisonnable en matière de droits humains.

7.1.3.2. Amélioration de nos politiques

Nous avons adapté certaines de nos politiques pour mieux souligner notre engagement à respecter les droits du travail et les droits humains:

- Nous avons amélioré notre [politique en matière de droits humains](#) afin de l'aligner sur les normes minimales en matière de droits humains et de droits du travail déterminées par les critères de garanties sociales minimales (Minimum Social Safeguards - MSS) de la taxonomie de l'UE. Ce dernier critère est essentiel pour qualifier certains actifs de «durables» dans notre Green Asset Ratio (GAR).

Les changements comprennent la désignation des responsabilités en matière de droits humains, des références à notre analyse des risques et d'impact sur les droits humains et à notre cadre de gestion des risques ESG, ainsi que la définition de mesures correctives en cas d'impact négatif sur les droits humains.

- Nous avons également révisé notre [Code de Conduite pour les Fournisseurs en matière de Développement Durable](#) afin d'aligner davantage notre politique sur les conventions fondamentales de l'OIT relatives à l'âge minimum et à la discrimination.

7.1.3.3. Identification et évaluation des risques en matière de droits humains

Nous avons réalisé une évaluation de l'impact sur les droits humains afin d'identifier et de classer par ordre de priorité les impacts négatifs potentiels les plus graves sur ces droits humains dans nos portefeuilles de services bancaires aux consommateurs et aux petites et grandes entreprises (Belfius Banque). Notre processus d'évaluation a impliqué l'examen de différents facteurs, parmi lesquels les secteurs d'activité, les thèmes pertinents en matière de droits humains et les lieux d'implantation.

Le secteur de la construction, qui représente une part importante de nos portefeuilles de services bancaires aux entreprises et d'investissement, a été identifié comme le secteur ayant l'impact négatif potentiel le plus élevé sur les droits humains: salaires bas et irréguliers, produits toxiques affectant la santé et la sécurité des travailleurs, travail forcé et discrimination. En outre, les activités immobilières comportent également un risque de développement illégal et de corruption.

L'industrie technologique, le commerce de détail, la production d'électricité et la fabrication d'équipements ont également été identifiés comme des secteurs associés à des risques en matière de droits humains, bien que dans une moindre mesure.

Cette analyse façonne notre approche de la gestion et de l'atténuation des impacts négatifs potentiels sur les droits humains à l'avenir.

7.1.3.4. Gestion des risques en matière de droits humains

Belfius vise à intégrer de manière transparente les risques ESG dans ses stratégies de risque, en mettant l'accent sur la clarté des rôles et des responsabilités à travers toutes les lignes de défense.

Un cadre de gestion des risques ESG a été développé, dans lequel les considérations sociales, en particulier celles liées aux droits humains, ont été pleinement intégrées. Afin de jouer un rôle inspirant et significatif dans la société belge, Belfius met l'accent sur la prise en compte des risques sociaux, au même titre que les considérations climatiques et environnementales.



Belfius a également revu sa gestion des plaintes afin de permettre aux clients d'exprimer leurs doléances éventuelles. Ce mécanisme est conçu pour garantir que leurs préoccupations soient entendues, qu'elles fassent l'objet d'un examen approfondi et qu'elles soient traitées dans les meilleurs délais. Un tag a été créé dans nos systèmes afin de répertorier les plaintes susceptibles de concerner des violations potentielles des droits humains ou du droit du travail.

Cette approche proactive renforce l'engagement de Belfius à promouvoir un environnement commercial socialement responsable.

7.1.4. Confidentialité des données

En raison de la nature même de leurs activités, les institutions financières traitent régulièrement un grand nombre de données. La confidentialité et la sécurité de l'information de ces données ont toujours été de la plus haute importance pour Belfius, vu qu'il est crucial de conserver la confiance de nos clients et partenaires, ainsi qu'une solide réputation.

Compte tenu de l'évolution de la digitalisation des offres de produits et de services dans le secteur financier (y compris celles des partenaires non financiers) et des pratiques établies de travail à distance, la protection des données est devenue une préoccupation de plus en plus importante pour les institutions financières. À cette fin, Belfius accorde une attention particulière à la vie privée de ses clients et de ses employés et traite et protège soigneusement toute information sensible générée dans le cadre de ses activités quotidiennes, dans le strict respect des législations en vigueur et des directives applicables.

Chez Belfius, le respect de la vie privée, des droits fondamentaux et des libertés fondamentales ainsi que la protection des données personnelles sont primordiaux. Cet engagement se traduit par des contrôles réguliers et, en cas d'identification d'un risque potentiel, par des actions d'atténuation et de correction rapides. En outre, Belfius s'engage à ne pas vendre de données à caractère personnel et travaille continuellement à la transparence du traitement des données à caractère personnel dans le but de fournir des services, en particulier lorsque cela nécessite un échange de données avec des tiers.

Les engagements fondamentaux de Belfius en matière de respect de la vie privée et de collecte, d'utilisation et de partage responsables de données à caractère personnel, sont repris dans notre Privacy Charter accessible à tous. Ce document est régulièrement mis à jour afin d'informer les clients et les consommateurs de tout changement et est repris dans une Privacy Policy interne et des lignes directrices. La Privacy Charter actuelle date du 1^{er} janvier 2022.

7.1.4.1. Gouvernance du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

De nombreux acteurs collaborent pour s'assurer que nos processus - existants et nouveaux - soient et restent conformes au RGPD: le Data Protection Officer (DPO), le Chief Information Security Officer (CISO), le Digital Security Officer (DSO), le Chief Data Officer (CDO), le département des risques non financiers (NFR, Non Financial Risk), le département juridique, le département Compliance et l'Outsourcing Officer.

Un GDPR Steering Committee a lieu au moins une fois par trimestre. Les KRI relatifs à la vie privée et d'autres questions liées au RGPD sont discutés lors de cette réunion, puis rapportés en interne à la direction ainsi qu'au comité d'audit et au Risk Committee par le biais de différents rapports. Ces KRI relatifs à la vie privée font également partie de notre RAF.



Il existe un réseau dédié de correspondants en matière de vie privée dans chaque département. Ils travaillent en étroite collaboration avec le DPO pour soutenir et conseiller les employés par rapport aux questions liées au RGPD. Ces correspondants en matière de vie privée sont tenus au courant des nouveaux développements par le biais de sessions d'information dédiées.

7.1.4.2. Mise en œuvre du RGPD

Les nouveaux projets et les changements apportés aux processus existants sont examinés et discutés par de multiples parties prenantes, y compris le DPO, dans le cadre de la procédure NPAP (New Product Approval Process, voir section 6.1.7.3.).

Chaque nouvelle approche client – qu'il s'agisse de proposer des produits, des services, des outils numériques ou des informations – fait l'objet d'une analyse préalable de conformité au RGPD. Lors de la collaboration avec des tiers, la conformité au RGPD et les exigences minimales de sécurité sont définies contractuellement, testées initialement puis vérifiées régulièrement selon une fréquence basée sur les risques et calibrée en fonction du type de données échangées.

Belfius tient un registre de toutes les activités de traitement des données. Chaque activité de traitement est attribuée à un responsable et une évaluation du risque RGPD est effectuée et documentée. Tous ces éléments sont régulièrement audités par le DPO, les départements risque et audit interne et les résultats sont soumis à la direction et au GDPR Steering Committee. L'exhaustivité du registre est contrôlée dans un KRI spécifique qui fait partie de notre RAF.

7.1.4.3. Surveillance et information sur le RGPD

Les changements législatifs (par exemple, relatifs à la directive sur les services financiers, la législation sur les services numériques, la législation sur les marchés numériques, la législation sur la gouvernance des données) ayant un impact sur le RGPD, les arrêts de la Cour de justice ou de l'Autorité de protection des données ainsi que les lignes directrices de l'Autorité de protection des données sont analysés par le service juridique et le DPO et, le cas échéant, implémentés. Le CISO et le DPO informent également régulièrement les parties prenantes internes et la direction des changements, impacts ou rulings à venir des régulateurs ou des autorités de protection des données.

Les employés sont également sensibilisés à la question de la protection de la vie privée par le biais de formations en ligne obligatoires à suivre dans un délai de trois mois après l'embauche et répétées au moins tous les trois ans.

Outre un chapitre détaillé relatif au RGPD sur l'intranet, la sensibilisation à la vie privée et au RGPD est réalisée au moyen de communications régulières par ce canal, de communications relatives au RGPD par le réseau de correspondants vie privée dans leurs départements, ainsi que

par des e-mails adressés à tous les groupes cibles ou à certains d'entre eux dans le cadre de projets spécifiques.

7.1.4.4. Les droits et les violations de données relatifs au RGPD

Le RGPD garantit aux clients une série de droits, dont celui d'accéder à leurs données personnelles et de les modifier. La Privacy Charter de Belfius définit les façons dont ces droits peuvent être exercés. Les canaux numériques de la Banque Belfius facilitent l'exercice de ces droits, comme en témoignent les 9.554 demandes d'accès des clients en 2023, parmi lesquelles plus de 97% des demandes (9.280) concernaient des demandes de droit d'accès. 98,87% des demandes ont été introduites via nos canaux numériques et ont été traitées le jour ouvrable suivant. Cela confirme que Belfius peut offrir assez rapidement à ses clients une transparence totale sur les données personnelles stockées.

La gouvernance et le traitement des droits et des plaintes liés au RGPD sont décrits dans une directive interne distincte sur la protection de la vie privée et relèvent de la responsabilité du management. Un KRI spécifique suit le pourcentage de réponses aux demandes de renseignements dans le timing prévu. Ce KRI est également régulièrement rapporté au GDPR Steering Committee et à la direction.

La gestion des violations de données est décrite dans une directive interne distincte. Notre stratégie consiste à analyser, atténuer et remédier à chaque incident aussi rapidement que possible. Toutes les violations sont documentées en interne, soumises à une évaluation des risques, signalées au GDPR Steering Committee et donnent lieu à des mesures correctives le cas échéant. La décision de communiquer à l'Autorité de protection des données (APD) et/ou aux personnes concernées fait partie de chaque analyse de violation.

Aucune violation majeure de données n'a été identifiée en 2023. 14 incidents mineurs ont été signalés à l'Autorité de protection des données, contre 14 en 2022 et sept en 2021. Dans chaque cas, la réponse a été rapide et des mesures appropriées ont été prises.

7.1.5. Sécurité de l'information

7.1.5.1. Un paysage en mutation

À mesure que le secteur bancaire évolue vers une numérisation et une innovation accrues, de nouveaux cyber-risques continuent d'apparaître. Les banques sont de plus en plus connectées entre elles et avec divers tiers. Depuis 2021, les clients se tournent de plus en plus vers les méthodes de paiement numériques. Cette évolution a entraîné des changements tels que des lieux de travail numériques ou hybrides et des modalités de travail différentes pour les employés. Des idées telles que Bring-Your-Own-Device, les réunions en ligne et l'accès aux données depuis n'importe quel endroit sont de plus en plus courantes. En outre, les gens sont de plus en plus



conscients du potentiel de la technologie de l'intelligence artificielle (IA), qui influe à son tour sur nos habitudes de travail. Ces dernières années, la multiplication des cyberattaques nous a rappelé notre dépendance à l'égard des systèmes d'information et de la technologie, ainsi que leur impact potentiel sur l'économie et les individus.

Pour Belfius, la protection des informations et le maintien d'un environnement sécurisé pour les données de nos clients sont essentiels. Notre objectif est de maintenir une haute fiabilité en termes de sécurité de l'information afin de préserver la confiance de nos clients.

7.1.5.2. Évaluations et tests

Les exigences réglementaires sont devenues plus strictes au fil des années, ce qui signifie que Belfius doit se conformer à plusieurs législations et réglementations nationales et européennes, parmi lesquelles le RGPD, la deuxième directive sur le système de paiement, la loi sur la résilience opérationnelle numérique (DORA) et la directive sur les réseaux et les systèmes d'information (NIS). La sécurité de l'information fait l'objet de fréquents audits réglementaires. Belfius fait l'objet d'audits de sécurité de l'information menés par des entités internes, externes et/ou réglementaires au moins une fois par an. De plus, tous les deux ans, Belfius entreprend volontairement une évaluation de la maturité de tous les processus de sécurité de l'information conduite par une partie indépendante afin de comparer ses performances en matière de sécurité de l'information.

Belfius réalise une variété de tests internes et externes chaque année. Ceux-ci comprennent des évaluations de la Red Team, des tests de pénétration, des analyses de vulnérabilité et des examens de configuration, tous destinés à réaffirmer les différentes facettes de notre organisation, de notre cadre et de notre infrastructure de sécurité. Ces évaluations ne testent pas seulement l'efficacité des contrôles existants, mais aident également à découvrir de nouveaux risques ou vulnérabilités et à assurer la conformité avec les réglementations.

Belfius réalise également des évaluations séparées de l'hygiène cybernétique qui sont conçues pour confirmer l'efficacité des contrôles actuels et s'assurer que toute nouvelle fonctionnalité de sécurité est appliquée comme requis, favorisant des améliorations continues à travers tous les contrôles liés aux personnes, aux processus et à la technologie.

7.1.5.3. Cadres et gouvernance

Belfius utilise des cadres standardisés, tels que ISO 27001 (Sécurité de l'information), ISO 27005 (Gestion des risques informatiques), le Cadre de cybersécurité NIST et MITRE ATTACK. Les systèmes de management de la sécurité de l'information (SMSI) garantissent que la politique de sécurité de l'information de haut niveau est efficacement traduite en directives, politiques et processus de niveau inférieur.

Cela garantit que tous les départements contribuent à une organisation sécurisée. Belfius met en œuvre des efforts constants pour améliorer son SMSI et révisé régulièrement son cadre et ses politiques. Les leçons apprises, les recommandations d'audit, la stratégie commerciale et les exigences de conformité sont des facteurs pris en compte lors de ces mises à jour. Gardant une attention accrue sur la mise en œuvre des contrôles, Belfius vise à maintenir et renforcer la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de ses systèmes.

Un Technology Committee a été créé au niveau du conseil d'administration du Groupe Belfius en 2021. Le Technology Committee conseille le conseil d'administration sur les questions de technologie de l'information, de numérique et de données, y compris les aspects de sécurité, pour toutes les filiales du Groupe Belfius.

L'Information Security Steering, géré par le Chief Information Security Officer (CISO) et présidé par le Chief Risk Officer (CRO), assure une stratégie de sécurité de l'information bien gérée et coordonnée, permettant la mise en place d'un système adéquat d'identification, de protection, de détection, de réaction et de récupération en ce qui concerne la sécurité de l'information, conformément aux exigences réglementaires.

7.1.5.4. Gestion des risques et 3 lignes de défense

La supervision des risques liés à la technologie, y compris l'informatique et la cybersécurité, incombe au Risk Committee et au comité d'audit du conseil d'administration. Ces comités reçoivent chaque trimestre des mises à jour sur la sécurité de l'information. Pour souligner notre engagement, le RAF de Belfius, qui est approuvé par le conseil d'administration, comprend une section spécifique sur la sécurité de l'information. Ce cadre décrit et évalue les KRI qui sont essentiels au contrôle des performances en matière de sécurité de l'information. Chaque fois qu'un KRI tombe en dessous d'un certain niveau, un plan de correction est exigé au niveau de l'Information Security Steering. Notre politique interne en matière de sécurité de l'information définit également le cadre permettant de créer une approche uniforme et efficace par rapport à la sécurité de l'information.

Belfius utilise le modèle des trois lignes de défense pour garantir l'identification, la documentation et le traitement de tous les risques potentiels au sein de l'organisation. Dans le domaine de la sécurité de l'information, la première ligne de défense est tenue par le Digital Security Officer (DSO), qui rapporte au Chief Technology Officer (CTO). La surveillance de la sécurité de l'information à partir de la deuxième ligne de défense relève de la compétence du Chief Information Security Officer (CISO), qui rapporte directement au Chief Risk Officer (CRO). Enfin, l'audit interne fournit une évaluation impartiale de l'ensemble de l'organisation et constitue la troisième ligne de défense.



Nos politiques et processus de gestion des risques illustrent comment ces lignes de défense fonctionnent ensemble pour gérer efficacement tous les risques au sein de l'organisation, étant donné que les risques non traités peuvent avoir un impact financier, réputationnel, opérationnel et/ou légal sur Belfius.

7.1.5.5. La feuille de route de la sécurité

Les évaluations de risques aident à définir les améliorations nécessaires pour atteindre nos ambitions. Les objectifs et priorités de haut niveau sont traduits en projets concrets et tracés sur une feuille de route, qui s'étend généralement sur une durée de deux ans. Un budget distinct est alloué à ce programme de feuille de route de sécurité, ainsi qu'un budget lié à la cybersécurité qui est utilisé pour les tâches courantes.

7.1.5.6. Pare-feux humains

Afin d'améliorer les compétences et la sensibilité aux risques de sécurité de l'information des employés et des contractants de Belfius, des initiatives de sensibilisation, de formation et de test (par exemple, des simulations d'hameçonnage) sont régulièrement mises en œuvre. Chaque année, un plan de sensibilisation en matière de sécurité est élaboré. Il intègre les leçons tirées des années précédentes, les domaines dans lesquels les «pare-feux humains» de Belfius doivent être améliorés, ainsi que les menaces émergentes dont le personnel doit être tenu informé. L'accent est également mis sur la sécurité des appareils personnels: verrouillage des écrans, prévention des fuites de données lors du travail à distance, etc. Ce plan a été élaboré par différents services travaillant en collaboration afin de garantir son alignement sur toutes les initiatives existantes au sein de l'organisation et de présenter un message cohérent et homogène à toutes les parties concernées.

Certaines formations en matière de sécurité sont obligatoires pour l'ensemble du personnel interne et externe de Belfius et sont activement suivies par la direction, avec l'aide du département des ressources humaines. Les nouveaux employés sont également tenus de suivre une formation relative à la sécurité de l'information, qui fait partie intégrante du processus d'initiation. Les données relatives à l'achèvement de la formation sont régulièrement communiquées aux membres de l'Information Security Steering, tout comme les taux de clic des exercices de simulation d'hameçonnage, afin de permettre un contrôle minutieux.

En outre, nous accordons de l'importance au renforcement de la sensibilisation en matière de sécurité de l'information. Nous organisons régulièrement des actions, non seulement au sein de notre organisation, mais aussi à l'intention de tiers tels que les clients, les étudiants et le grand public, afin de les tenir informés des questions de sécurité.

7.1.5.7. Partage d'informations et groupes de travail

Belfius participe activement à diverses associations, groupes de collaboration et initiatives tels que Febelfin, la Belgian Cyber Security Coalition et FS-ISAC. En participant à ces groupes, Belfius collabore avec des organisations de secteurs divers, y compris l'industrie financière, pour apprendre grâce à différents échanges. Ces collaborations permettent à Belfius de rester informée et de contribuer à l'évolution des meilleures pratiques en matière de sécurité de l'information. En participant à ces initiatives, Belfius a accès à une plateforme de partage de connaissances sur les stratégies efficaces en matière de sécurité de l'information, ce qui contribue à l'amélioration continue de ses propres mesures et processus. Cela bénéficie non seulement à Belfius, mais aussi aux autres organisations participantes et à la communauté financière dans son ensemble, en favorisant un paysage de l'information plus sûr et plus sécurisé pour tous.

Pour plus d'information sur la sécurité de l'information et la protection des données, veuillez consulter le Risk Report 2023.

7.2. Expérience client

Les clients sont au cœur de la mission de Belfius: «Meaningful and Inspiring for Belgian Society. Together.» L'orientation client est aussi l'une de nos quatre valeurs fondamentales. Établir une relation durable avec les clients, interagir avec eux de manière responsable et transparente, prendre en compte leurs opinions et satisfaire leurs demandes: cela compte autant pour nous qu'optimiser nos services opérationnels ou notre performance financière.

En tant que bancassureur responsable et axé sur le client, nous considérons la protection des consommateurs comme un facteur non négociable. Nous respectons strictement toutes les lois et réglementations en matière de marketing et de vente responsable, ainsi que nos propres politiques de conformité (voir section 7.1.1).

Belfius adhère également aux codes de conduite de:

- Febelfin: Belfius respecte le code de conduite pour de bonnes relations avec les clients, établi par la fédération belge du secteur financier. À travers Febelfin, nous adhérons aussi à la Charte belge pour l'inclusion numérique.
- Assuralia: Belfius Insurance souscrit au code de conduite de la fédération des compagnies d'assurance pour un traitement rapide et de qualité des sinistres.

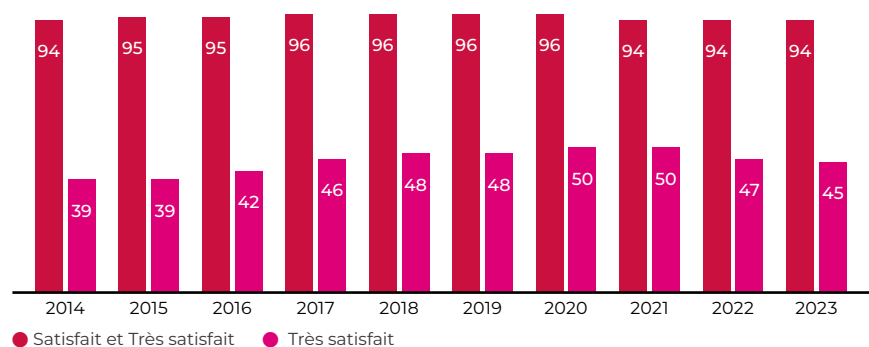
Notre philosophie consiste à placer nos clients au cœur de nos opérations, en défendant leurs intérêts, en répondant à leurs besoins et en cherchant continuellement comment nous adapter et nous améliorer pour mieux les servir.

7.2.1. Satisfaction des clients

Chez Belfius, nous nous engageons à faire en sorte que nos clients soient satisfaits de nos services. Notre objectif est d'atteindre un taux de satisfaction client de 95%. Cet objectif, formulé en 2014, est le fruit du travail de notre département de Customer Research et d'agences externes d'étude de marché, et traduit très concrètement les objectifs de Belfius.

En 2023, l'enquête annuelle de satisfaction a été envoyée à 510.243 clients de différents segments de Belfius Banque (particuliers, entreprises de différentes tailles, secteur public et social). Dans l'ensemble, Belfius Banque a obtenu en 2023 un score de satisfaction de 94%.

Degré de satisfaction (en %)





7.2.2. Gestion des plaintes

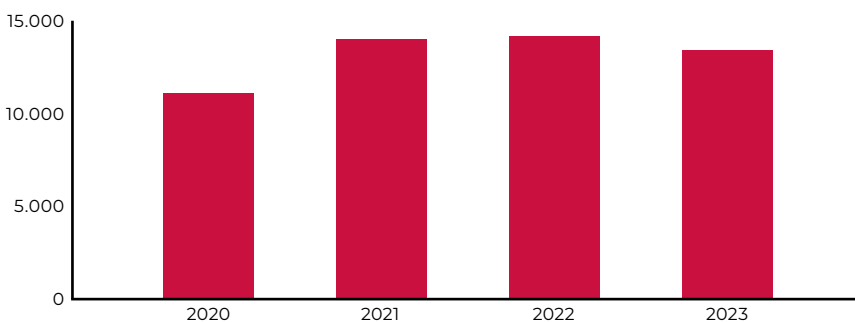
7.2.2.1. Un suivi étroit des plaintes

Pour maintenir des relations clients justes et transparentes, et pour améliorer constamment la qualité de nos services, nous écoutons attentivement toutes les plaintes et nous nous efforçons de les résoudre. De plus, nous considérons chaque plainte comme un moment clé du parcours client, avec des informations précieuses pour améliorer nos services, produits et processus. C'est pourquoi nous faisons un suivi systématique et analysons minutieusement chaque cas pour fournir des solutions efficaces en collaboration avec les différentes entités de la banque. Des équipes dédiées suivent un protocole détaillé, qui garantit l'impartialité du traitement des plaintes.

En 2023, Belfius a enregistré 13.413 plaintes⁽¹⁾: une baisse de 5% par rapport à 2022. Nos équipes de gestion des plaintes ont tourné à plein régime pour répondre le plus rapidement possible à ces plaintes. Étant donné les volumes élevés sur la période 2020-2023, nous avons pris des mesures pour renforcer nos équipes de équipes de gestion des plaintes, avec de nouvelles ressources internes mais aussi de l'aide externe temporaire.

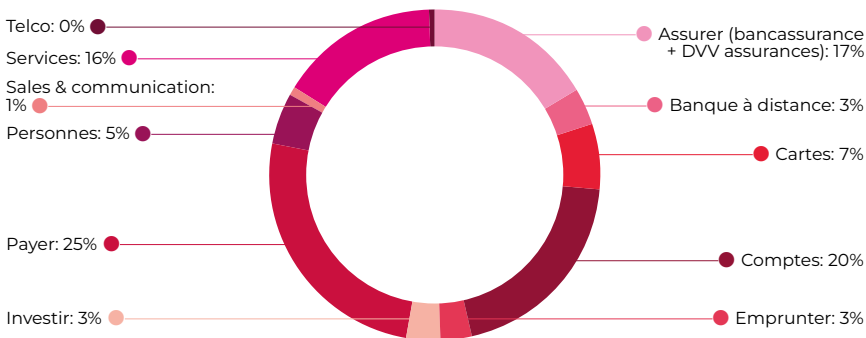
La période de reporting 2023 tient compte de toutes les plaintes ouvertes (y compris les plaintes relatives à la discrimination et la confidentialité), qu'elles soient déjà traitées, en cours de traitement ou en attente de traitement.

Nombre de plaintes reçues



Pour faciliter le traitement de ces plaintes, nos équipes de gestion des plaintes les catégorisent par sujet.

Nombre de plaintes reçues par domaine



(1) Pour des raisons de comparabilité par rapport à 2022, ce nombre ne comprend pas les plaintes enregistrées par Belfius Direct Assurances (ex-Corona Direct), intégré dans Belfius Insurance en 2023.



Le sujet des « Paiements » continue d'enregistrer le plus de plaintes, même si elles sont en diminution par rapport à 2022. Cette diminution s'explique par le recul du nombre de plaintes liées à la gestion de la fraude (-19%) et une légère augmentation des plaintes liées à la gestion des virements et prélèvements automatiques. En 2023, Belfius a mis en place un comité de lutte contre la fraude qui réunit tous les acteurs concernés. Cela a conduit, entre autres, à de nouvelles initiatives en matière de prévention, de détection et de surveillance de la fraude, ainsi qu'à un plan de communication complet destiné aux parties prenantes internes, aux agences et aux clients.

Le sujet « Comptes » se classe deuxième en termes de plaintes pour 2023. Elles sont principalement liées aux frais de gestion et à l'envoi des relevés de compte, ainsi qu'à la fermeture de comptes. Belfius travaille activement sur ces questions.

Les plaintes liées au sujet « Assurances » ont diminué de 10,9% par rapport à 2022. La majorité d'entre elles étaient liées à la gestion des sinistres. Les deux principales raisons pour lesquelles les clients déposent une plainte dans ce domaine sont soit un désaccord avec la décision prise par l'assureur, soit le délai nécessaire pour traiter une demande de sinistre.

Après un grand nombre de plaintes liées au sujet « Services » pointant une insatisfaction quant à l'accessibilité des agences et de Belfius Connect en 2021 et 2022, Belfius a partiellement rouvert les agences, adapté son système téléphonique, mis en place de nouvelles technologies et introduit un suivi des rendez-vous. Une baisse de plus de 35% du nombre de plaintes s'en est suivie pour ce sujet depuis fin 2022.

7.2.2.2. Gouvernance du système de gestion des plaintes

Belfius distingue quatre niveaux de traitement des plaintes:

- Les agences, les Wealth Managers, les Public and Corporate bankers et Belfius Connect représentent le premier niveau de la chaîne de gestion des plaintes, car ils sont en contact direct avec les clients. C'est aussi le cas du service clientèle et du département des sinistres de Belfius Insurance qui travaillent pour la marque DVV. Les filiales comme Belfius Lease, Belfius Auto Lease, Elantis et Belfius Commercial Finance enregistrent et gèrent elles-mêmes les plaintes concernant leurs propres activités.
- Le service des plaintes (le second niveau) est en charge:
 - des plaintes que le client soumet directement via un formulaire de plainte sur le site web de Belfius, par courrier, téléphone, e-mail, etc. au service des plaintes;
 - des plaintes pour lesquelles les agences, les banquiers ou les agents du contact center ne sont pas en mesure d'offrir une solution eux-mêmes et demandent de l'aide au siège central;
 - des plaintes reçues par les services internes, d'autres départements (par exemple la distribution, le marketing, etc.) ou certaines filiales (Belfius Insurance pour les produits vendus via les réseaux de Belfius Banque, Crefius, Belfius Asset Management).

Les services des plaintes traitent les plaintes dans des délais déterminés, en respectant les normes de qualité établies et en fournissant en principe une réponse au client.

Le service des plaintes de Belfius Insurance traite les plaintes relatives à la marque DVV, ainsi que les plaintes soumises par le service des plaintes de Belfius Banque en raison de leur complexité technique.

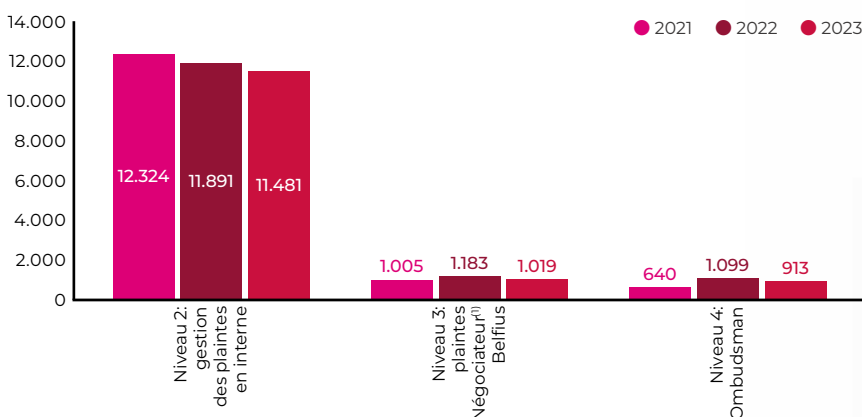
- Négociation interne: si le client rejette la solution proposée par le service des plaintes, il peut s'adresser au Négociateur Belfius (le troisième niveau). En tant qu'intervenant neutre, le Négociateur Belfius réanalyse le cas indépendamment du service des plaintes, et répond directement au client. Ce niveau n'existe pas pour les plaintes DVV.



- Médiation externe: les clients qui continuent à contester la position de Belfius peuvent s'adresser à l'Ombudsman fédéral de la banque/assurance, ou au tribunal. Si l'Ombudsman fédéral (le quatrième niveau pour les produits de banque/assurance) considère la plainte comme recevable, elle sera gérée avec la collaboration du Négociateur Belfius. Le nombre de plaintes transmises au Négociateur Belfius et à l'Ombudsman a diminué en 2023, principalement en raison de la baisse du nombre de plaintes liées à des cas de fraude.

L'évolution des plaintes fait l'objet d'un suivi et de rapports réguliers. Cela permet d'identifier les problèmes et d'y remédier rapidement, et d'anticiper des tendances similaires à l'avenir.

Nombre de plaintes reçues par niveau de traitement



(1) Le niveau 3 – Négociateur Belfius – ne s'applique pas à DVV.

Plaintes relatives à la discrimination et à la vie privée

Dans notre volonté de protéger les droits humains, nous voulons diminuer le nombre de plaintes liées à la discrimination et à la vie privée. De plus, il est de notre devoir légal en tant qu'institution financière de protéger la confidentialité des données de nos clients, actuels et anciens, en sécurisant leurs transactions et leurs informations personnelles.

En 2023, Belfius a enregistré 34 plaintes liées à la discrimination, soit une augmentation de 70% par rapport à 2022 (2022: 20; 2021: 26). Parmi ces plaintes, 7 concernaient l'ouverture de comptes pour les mineurs non accompagnés. Nous nous efforçons d'appliquer une politique de tolérance zéro en matière de discrimination et nous poursuivons nos campagnes internes de sensibilisation, conçues à la suite d'échanges avec l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil), la Croix-Rouge et UNIA.

En 2023, Belfius a aussi enregistré 162 plaintes concernant la vie privée, ce qui représente une augmentation de 8,7% par rapport à 2022 (2022: 149; 2021: 173). La majorité d'entre elles (126) concernaient le respect du RGPD. En 2023, Belfius a lancé une campagne de remplacement des cartes Maestro qui a suscité des réclamations liées aux adresses utilisées pour l'envoi des cartes. Ces réclamations, et d'autres encore liées à des erreurs d'envoi du courrier, ont représenté 35% des plaintes RGPD. En ce qui concerne la marque d'assurance DVV, une plainte RGPD a été enregistrée en 2023, contre trois en 2022.

De plus, 76 plaintes liées à d'autres domaines peuvent également se rapprocher de problèmes RGPD. Elles concernent par exemple l'accès non autorisé à des données personnelles à la suite d'un changement d'adresse ou de la suspension d'une procuration.



7.2.3. Une attention particulière pour les clients plus vulnérables

Pour une société belge de banque et d'assurance telle que Belfius, qui entend être «Meaningful & Inspiring» pour la société belge, l'accessibilité des produits et services financiers à chaque citoyen revêt une grande importance. Y compris pour les clients vulnérables, comme les personnes en situation de décrochage numérique, de handicap, de précarité économique, ou de difficulté personnelle.

Dans ce contexte, nous avons identifié l'inclusion financière comme un sujet important pour Belfius.

7.2.3.1. Produits et services sociaux

Depuis plusieurs décennies, Belfius Banque travaille en collaboration avec les Centres Publics d'Action Sociale (CPAS) pour développer des solutions bancaires spécifiques, modernes et sécurisées, utiles dans leur mission de soutien à leurs bénéficiaires en fonction de leurs besoins.

Depuis lors, certaines de ces solutions ont également été proposées à d'autres acteurs sociaux, comme les maisons de repos et les organisations responsables de l'accueil des demandeurs d'asile.

Un aperçu complet de nos produits sociaux est disponible [en ligne](#). Ils incluent entre autres:

- Des comptes d'aide sociale pour le paiement des revenus d'intégration ou d'autres prestations de remplacement de revenu aux personnes qui n'ont temporairement pas accès à un compte bancaire;
- Des solutions de gestion budgétaire pour ceux qui ont besoin d'aide à ce niveau;
- Des cartes de paiement rechargeables pour les paiements récurrents et des cartes prépayées à usage unique pour une aide financière ponctuelle urgente;
- La reconstitution de la garantie locative pour faciliter l'accès au logement dans le cas où un CPAS est appelé à se substituer au locataire pour offrir une garantie locative au propriétaire.

Au total, environ 163.000 comptes sociaux étaient actifs fin 2023.

En plus des produits eux-mêmes, Belfius a développé des applications électroniques spécifiques qui facilitent la mise en œuvre et la gestion de ces solutions par les institutions sociales.

Belfius propose aussi le service bancaire de base, un service garanti par la loi et auquel doit pouvoir accéder tout consommateur résidant légalement en Belgique et rencontrant des difficultés à obtenir un compte bancaire – principalement les demandeurs d'asile ou les réfugiés reconnus. Fin 2023, 46.000 clients détenaient ce type de compte chez Belfius. Toutes les informations sur le service bancaire de base proposé par Belfius sont disponibles [en ligne](#).

Enfin, conformément aux principes et termes de la Charte du Service Bancaire Universel, Belfius propose également le Compte Universel à destination des clients qui n'ont pas accès aux services numériques. Cependant, le nombre d'utilisateurs de ce compte reste inférieur aux prévisions.

7.2.3.2. Prévention du surendettement

Belfius respecte des directives strictes lors de l'octroi de prêts aux particuliers et prend en considération à la fois les facteurs positifs et négatifs pour se protéger ainsi que ses clients contre un endettement excessif.

En tant que membre de l'Union Professionnelle du Crédit (UPC/BVK), Belfius approuve et respecte le code de conduite de l'UPC/BVK. Ce code se compose de dix principes visant à garantir des prêts responsables aux particuliers et couvre des questions telles que la surveillance des besoins des emprunteurs et du risque de surendettement, la surveillance des niveaux de dette et de l'utilisation du crédit, la surveillance des problèmes de paiement, l'anticipation des retards de paiement («prévention des risques»), la fourniture active de solutions aux clients et le conseil en matière de dette.

7.2.3.3. Inclusion numérique

Selon le Baromètre de l'inclusion numérique publié par la Fondation Roi Baudouin (2022), près de la moitié de la population belge est considérée comme numériquement vulnérable, dépassant la moyenne européenne. Plus précisément, 39% des Belges ont des compétences numériques faibles, ce qui peut être attribué à un manque de littératie numérique. Cette tendance risque de s'aggraver car les compétences numériques nécessitent une mise à jour constante pour suivre les nouvelles avancées technologiques et les menaces potentielles telles que la fraude ou le phishing.

Belfius estime que personne ne doit être laissé de côté dans un monde qui se digitalise rapidement, en particulier dans le secteur bancaire et économique. Bien que la numérisation soit une avancée positive pour la société, Belfius reconnaît que certains clients n'ont pas accès à ces services, ne sont pas à l'aise avec cette transition ou ne sont pas intéressés. Belfius s'engage à soutenir ce groupe de clients car la banque souhaite rester accessible au plus grand nombre de personnes possible.

C'est pourquoi Belfius a collaboré avec Febelfin pour élaborer un [plan d'action en 10 points](#) qui vise à faciliter la transition aux services bancaires numériques et à offrir un soutien à ceux que cette transition met en difficulté.

Belfius et Febelfin ont organisé de nombreuses sessions d'information sur la banque numérique dans toute la Belgique en 2023, en particulier pour les clients âgés et ceux qui ne parlent pas français ou néerlandais. Cette initiative a attiré davantage de participants que l'année précédente, et Belfius prévoit de la réitérer tout au long de 2024.



Dans le cadre de son engagement en faveur de l'inclusion numérique, Belfius a lancé un projet pilote avec BEEGO, une entreprise qui travaille avec des étudiants pour aider les gens à résoudre leurs problèmes informatiques. En 2023, pendant 10 semaines, des étudiants de BEEGO ont passé deux demi-journées par semaine dans 10 agences flamandes pour apprendre aux clients Belfius à utiliser l'application numérique de la banque. Un autre projet pilote a lieu en février et mars 2024 pour évaluer la possibilité d'étendre cette initiative.

Belfius propose un service de phone banking pour aider les clients numériquement vulnérables, sans accès à un smartphone, à Internet ou à des compétences numériques. Le nombre d'utilisateurs de ce service est limité, mais Belfius reçoit jusqu'à 10 appels par mois de ce groupe. Cette solution a été récompensée par l'association de personnes âgées OKRA en 2022.

7.2.3.4. Accès au cash et aux transactions bancaires

Belfius, en partenariat avec BNP Paribas Fortis, ING et KBC, a lancé le projet Batopin (Belgian ATm OPTimization INitiative) afin de développer un réseau de distributeurs de billets (appelés points CASH Bancontact) et garantir l'accès à l'argent liquide pour tous.

Fin 2023, il y avait 389 points CASH Bancontact en activité. D'autres s'y ajouteront encore dans le futur, conformément à l'accord signé en mars 2023 entre le secteur bancaire, représenté par Febelfin, et le gouvernement.

En outre, Belfius a maintenu des machines «cashless» (permettant la consultation de son solde, l'impression des extraits de compte et les virements) dans certaines agences avec un grand nombre de transactions n'impliquant pas d'argent liquide. Ces machines restent très importantes pour les clients non adeptes du numérique qui peuvent facilement consulter leur solde bancaire et réaliser des transactions basiques. Fin 2023, les agences comptaient 410 de ces machines, accessibles 24h/24.

Les clients de plus de 70 ans avec un compte à vue Beats New ou Beats Star peuvent bénéficier de virements manuels gratuits et de relevés papier mensuels gratuits.

7.2.3.5. Clients en situation de handicap

Belfius a à cœur de rendre ses produits et services plus accessibles aux personnes en situation de handicap, et en particulier à celles qui sont atteintes d'une déficience visuelle.

Pour celles-ci, les extraits de compte sont envoyés en braille.

Les points CASH Bancontact, ainsi que les recycleurs de Belfius (c'est-à-dire les machines où l'on peut retirer et déposer de l'argent) sont accessibles à tous, y compris aux personnes aveugles ou malvoyantes, ou à mobilité réduite. Ces machines sont équipées d'un support audio qui permet aux clients de retirer de l'argent sans aide extérieure. Le clavier lui-même intègre des fonctionnalités en braille et est en relief pour que les personnes avec une déficience visuelle puissent facilement trouver les différentes parties de l'appareil (zone d'insertion de la carte bancaire, zone de connexion des écouteurs, etc.).

De nouvelles machines cashless avec des instructions audio pour des transactions spécifiques arriveront dans nos agences après l'été 2024.

Belfius s'efforce aussi de créer un environnement numérique accessible et inclusif pour tous les utilisateurs. Nous suivons par exemple les Directives pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG 2.2.) et visons à atteindre le niveau AA, garantissant que des personnes aux capacités diverses peuvent accéder, naviguer et interagir avec les plateformes en ligne de Belfius avec plus de facilité.

En mai 2023, un audit de Belfius Mobile a identifié des domaines spécifiques à améliorer. Depuis lors, des progrès importants ont été accomplis pour répondre aux remarques de l'audit. Pour les versions futures, nous reconnaissons le besoin constant d'améliorations, en particulier pour résoudre les défis d'accessibilité. En 2024, Belfius Mobile subira un nouvel audit, pour vérifier que les problèmes repérés ont été résolus et que Belfius reste proactive pour identifier et relever tout nouveau défi.

Une évaluation de Belfius Direct Net a également eu lieu en décembre 2023 dans le but d'améliorer l'accessibilité de l'application dans ses versions futures.

Chez Belfius, nous reconnaissons que l'accessibilité est un chemin. Et nous restons déterminés à créer des expériences numériques qui répondent aux besoins divers de tous nos clients.



7.3. Approvisionnement durable

En tant que l'une des principales banques de Belgique, Belfius assume de nombreuses responsabilités. Parmi celles-ci, le devoir d'établir des pratiques d'approvisionnement durables à travers son vaste réseau de fournisseurs. Cet effort est considérable et difficile, ce qui oblige Belfius à faire évoluer constamment ses stratégies d'approvisionnement. Trois étapes importantes ont été franchies en matière de pratiques d'approvisionnement durables au cours de l'année 2023:

- Belfius a entrepris une transformation et une numérisation approfondies de ses processus d'approvisionnement afin d'améliorer la gestion de ses fournisseurs et de raffiner la collaboration avec eux. Au cours de ce parcours de transformation, Belfius a renforcé ses processus de gestion standard des fournisseurs en incorporant un nouvel outil. Actuellement, cet outil contient des métadonnées de nos fournisseurs et il est prévu d'étendre sa fonctionnalité pour inclure la gestion des risques de tiers. Cet ajout permettrait à Belfius de suivre la stabilité financière de ses fournisseurs et leur performance ESG. Nous prévoyons de sourcer ces données auprès d'une agence de notation ESG tierce pour garantir que les informations sont à jour et précises.
- Grâce à la numérisation de la gestion des risques de tiers et à l'évolution de la technologie, notre méthodologie de gestion des risques a été optimisée et les critères définissant le niveau de risque des fournisseurs ont été affinés. Cela témoigne de notre expertise croissante dans la gestion des risques de nos fournisseurs.
- Notre Code de conduite pour les fournisseurs en matière de développement durable a fait l'objet d'une révision complète afin de garantir son alignement sur les normes et réglementations actuelles. Divers éléments du document ont été modifiés et de nouveaux éléments ont été incorporés, notamment dans les sections relatives à la santé et à la sécurité, au travail, à l'environnement et à l'évaluation des fournisseurs.

Nos procédures d'approvisionnement intègrent les critères ESG car la durabilité est un élément crucial dans notre processus.

Tout fournisseur concluant un contrat avec Belfius doit remplir l'**évaluation de durabilité EcoVadis**. Chez Belfius, nous avons développé une approche qui encourage une conduite responsable, plutôt que d'exclure simplement les fournisseurs. Les fournisseurs qui n'obtiennent pas le statut Medal Performance, c'est-à-dire un score d'au moins 45 sur 100, sont invités à élaborer un plan d'action pour améliorer leur score dans un délai de deux ans. Si un fournisseur reçoit un score insuffisant, entre zéro et 24 dans l'un des sous-thèmes individuels d'Environnement, d'Éthique, de Travail et de Droits de l'homme ou d'Approvisionnement Durable, nous lui demandons de faire des améliorations dans un délai d'un an.

En outre, il est clairement communiqué à tous les fournisseurs potentiels au cours du processus d'approvisionnement que l'alignement sur le Code de conduite pour les fournisseurs en matière de développement durable est obligatoire. Ce Code de conduite est aligné sur les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies, promouvant l'obligation pour nos fournisseurs de respecter les droits de l'homme reconnus à l'échelle internationale et d'adhérer aux normes de santé et de sécurité dans leurs lieux de travail et en relation avec leurs produits et services. Nous mettons également l'accent sur l'importance de pratiques de travail licites, les principes de lutte contre la corruption et l'intégrité et le respect de la liberté d'association et de la négociation collective. Nous sommes également engagés dans l'éradication du travail forcé et obligatoire, l'abolition du travail des enfants et la limitation et l'élimina-



tion de tous les types de discrimination. Enfin, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils soutiennent une approche précautionneuse face aux défis environnementaux et qu'ils travaillent à limiter leur impact environnemental.

Les Conditions générales d'achat de Belfius mettent en évidence que le résultat de l'évaluation de durabilité EcoVadis, ou une violation du Code de conduite pour les fournisseurs en matière de développement durable, pourrait entraîner la résiliation des accords existants.

Dans le cas où la relation avec le fournisseur est considérée comme une externalisation critique, la politique de gestion des risques et des arrangements matériels en matière d'externalisation s'appliquent également. Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez consulter le Risk Report 2023.

En 2023, la gestion des achats a géré environ 3.500 fournisseurs, parmi lesquels 996 ont opéré sous des contrats établis avec Belfius et ont donc été activement surveillés en termes de santé financière et de conformité réglementaire. Les contrats avec des entreprises belges locales représentaient 76%, ceux avec des entreprises européennes représentaient 18% et les entreprises non européennes 6%.

Parmi tous les fournisseurs ayant rempli l'évaluation de durabilité EcoVadis, aucun n'a reçu un score insuffisant, bien que 40 fournisseurs aient reçu un score sans Medal Performance, tombant en dessous de la fourchette de 45 sur 100.

À ce stade, 62% des fournisseurs ayant un contrat avec Belfius et ayant réussi l'évaluation de durabilité EcoVadis ont signé notre Code de conduite pour les fournisseurs en matière de développement durable. Nous continuerons à organiser des initiatives en 2024 pour garantir qu'un nombre croissant de fournisseurs signent notre Code de conduite.

En 2023, Belfius a renforcé ses pratiques d'approvisionnement durable en organisant une série d'événements tout au long de l'année:

- Le webinaire organisé par Belfius et EcoVadis en janvier 2023 a fourni des informations supplémentaires et motivé à adhérer aux ambitions ESG de Belfius. Le score d'évaluation de durabilité EcoVadis (voir ci-dessus) de 40% des participants a ensuite augmenté dans les mois suivant le webinaire.
- Lors du premier événement des fournisseurs externes de Belfius en novembre 2023, nous avons saisi l'occasion de remettre un «Prix de durabilité des fournisseurs» à Hexaware, dont le score EcoVadis s'est le plus amélioré depuis 2022.
- Comme chaque année depuis 2016, certains fournisseurs ont été invités à participer aux deux grandes campagnes caritatives soutenues par Belfius: Viva for Life et JEZ!
- En 2022, nous avons réfléchi à nos propres résultats EcoVadis liés au thème de l'Approvisionnement Durable et avons identifié différents points d'amélioration. Par conséquent, les acheteurs de Belfius ont été invités à deux sessions de formation en 2023: «Achat intelligent» et «Comment réduire l'impact environnemental de la technologie numérique».

L'équipe approvisionnement de Belfius investit dans l'amélioration de son approche des risques fournisseurs en prévision de DORA et de la prochaine Corporate Sustainability Due Diligence Directive.

Enfin, nous avons renforcé notre collaboration avec Passwerk et TRplus. Ces deux sociétés sœurs aident les personnes atteintes du spectre de l'autisme à développer pleinement leurs talents sur le lieu de travail, y compris chez Belfius. Elles font désormais partie de nos fournisseurs privilégiés, ce qui signifie qu'elles bénéficient d'une priorité dans la présentation de profils de candidats.



8. Engagement envers
la communauté



Parce que nous voulons être «Meaningful and Inspiring for Belgian Society. Together», nous cherchons à apporter une contribution positive à la société par le biais de nos produits et services. Nous sommes aussi profondément engagés à soutenir la société dans son ensemble, en apportant des moyens à des associations caritatives belges et en promouvant l'accès à la culture pour tous.

8.1. Projets sociaux soutenus par Belfius

Belfius est fière de son engagement de longue date en faveur des initiatives sociales. Nous nous efforçons de favoriser des relations durables avec quelques organisations stables, réputées et dont l'impact est indéniable, et qui sont en accord avec la mission et la stratégie globale de Belfius. Cette convergence est réévaluée régulièrement par notre Brand Committee (composé des CEO de Belfius Banque et Belfius Insurance, de la responsable du département People, Brand & Communications et des managers des départements business) qui veille à la protection et au développement de toutes les marques de Belfius. Grâce à cette approche stratégique, nous collaborons avec des organisations caritatives qui s'emploient à aider des personnes à qui la vie a offert moins d'opportunités.

Le département Communication de Belfius gère les relations avec les organisations caritatives sélectionnées. Ces dernières conservent une totale autonomie dans le choix et le fonctionnement des projets, destinés aux enfants, aux jeunes et aux personnes défavorisées.

Le personnel de Belfius et les agents du réseau indépendant sont encouragés à promouvoir activement ces organisations caritatives. En outre, chaque année, le personnel de Belfius soutient plus ponctuellement de plus petites associations et initiatives caritatives.

8.1.1. Lutte contre la pauvreté des enfants (Viva for Life)

Selon les données de l'UNICEF de 2023, le taux de pauvreté infantile en Belgique s'élève à 14,9%. Aujourd'hui, près d'un enfant sur six âgé de moins de 16 ans vit donc dans la pauvreté.

La lutte contre la pauvreté infantile exige des partenariats solides et des engagements fermes. C'est pourquoi Belfius soutient activement Viva for Life, le plus grand mouvement caritatif dédié à la lutte contre la pauvreté infantile en Belgique francophone. C'est la RTBF qui gère cette initiative, en collaboration avec l'association caritative CAP48 et Belfius – qui en est sponsor depuis 2014, et sponsor principal depuis 2016.

Évolution des chiffres Viva for Life

(en EUR)	2021	2022	2023
Montant Belfius ⁽¹⁾	620.545	784.563	790.123
Total des recettes ⁽¹⁾ Viva for Life	7.512.346	8.034.120	8.466.888

(1) Le «montant Belfius» est le montant récolté par Belfius grâce à toutes les actions menées, tandis que le «total des recettes» correspond aux recettes que l'opération Viva for Life a permis de récolter dans toute la Wallonie et à Bruxelles.



CAP48 gère toutes les donations et les bénéfices générés par Viva for Life, et sélectionne les dizaines d'associations qui bénéficieront du soutien récolté. En 2023, les fonds récoltés en 2022 ont permis de soutenir 178 institutions. 64% des dons sont allés à des associations pour les enfants de 0 à 3 ans, et les 36% restants à des associations pour les enfants de 4 à 6 ans. L'édition 2023 a permis une nouvelle fois de collecter une somme impressionnante: 8.466.888 euros, dont 790.123 euros collectés par Belfius.

8.1.2. Cultiver l'engagement et la solidarité chez les jeunes

JEZI est un collectif de jeunes fondé en 2022 avec le soutien de VTM, Qmusic, Het Laatste Nieuws et Belfius. Il donne un coup de pouce financier aux organisations de jeunesse pour lancer de nouveaux projets. Il peut s'agir de projets sportifs, culturels, artistiques ou sociaux, tant qu'ils apportent une différence positive dans la vie des jeunes et cultivent leur engagement et leur solidarité.

La Fondation Roi Baudouin a sélectionné 200 organisations qui illustrent l'engagement quotidien en faveur des jeunes, à l'appel de VTM, Qmusic, Het Laatste Nieuws et Belfius.

La première édition a déjà connu un succès retentissant: elle a rapporté 3.219.191 euros, dont 376.364 euros grâce à Belfius.

8.1.3. Soutenir les personnes en situation de handicap par le sport (Special Olympics)

Depuis 2014, Belfius collabore avec Special Olympics Belgium pour soutenir les personnes touchées par une déficience intellectuelle et encourager leur intégration dans la société belge par le sport. En 2019, Belfius est devenue le partenaire principal des Special Olympics belges: l'événement sportif de l'année pour 20.000 athlètes affectés de déficience mentale. Les jeux nationaux de mai 2023 à Malines ont rassemblé 3.000 athlètes dans 23 disciplines. En juin, une délégation de 88 athlètes belges des Special Olympics a participé aux Jeux Olympiques d'été de Berlin. Les valeurs fondamentales des Special Olympics sont l'amitié, le respect, l'épanouissement personnel, le dépassement de soi, le dévouement et l'émotion.

8.1.4. Favoriser l'éducation (Campus 19 et Da's geniaal!/C'est génial!)

Belfius sponsorise les campus de Bruxelles et d'Anvers de Campus19. Cette institution éducative innovante offre une formation en programmation informatique pour les jeunes adultes de 18 à 30 ans. Elle fait partie du réseau 42, le premier réseau mondial de plateformes de codage gratuites. Campus 19 offre une éducation gratuite, illustrant son engagement en faveur de l'inclusion sociale. L'institution n'a pas de professeurs traditionnels et n'exige aucun diplôme ou certificat à l'entrée. Les étudiants apprennent à leur propre rythme, en s'appuyant sur des plateformes d'apprentissage en ligne, et en relevant des défis individuels ou collectifs pour approfondir leur apprentissage.

En 2023, Campus 19 comptait 443 étudiants actifs, a facilité 25 stages, et contribué à décrocher 50 emplois. Un certain nombre d'étudiants ont choisi la voie entrepreneuriale et lancé leurs propres start-ups. L'institution s'efforce d'attirer davantage d'étudiantes dans le but de remédier au déséquilibre de genre dans le secteur de l'informatique.



Le déficit d'étudiantes touche toutes les formations liées aux STEM (Science, Technology, Engineering & Mathematics), malgré l'importance de ces études pour l'avenir de notre économie et de notre société. C'est pourquoi nous nous associons à Da's Geniaal! / C'est génial!, une association qui entend susciter l'intérêt de tous les enfants de 10 à 14 ans pour ces matières.

8.2. Philanthropie

8.2.1. Beats

Les clients Beats ont la possibilité de marquer leur choix pour un ou plusieurs thèmes sociétaux qui leur tiennent à cœur. Belfius soutient ensuite financièrement ce thème, via un projet prédéfini:

- 29% des clients ont opté pour Beats for Health et le projet My Cancer Navigator. Cet outil du Fonds Anticancer fournit aux patients atteints de cancer des informations scientifiquement solides, dans un langage compréhensible. Une aide précieuse pour s'informer et choisir le traitement le plus approprié en concertation avec leur médecin.
- 23% ont choisi Beats for Planet et le projet Airscan. La qualité de l'air dans les écoles et aux alentours laisse souvent à désirer, en raison d'une mauvaise ventilation des locaux et de la circulation automobile, avec un impact sur la santé des enfants. Airscan place des équipements de mesure qui surveillent en temps réel de nombreux paramètres de qualité de l'air dans et autour des écoles, dans le but d'établir un plan d'action pour améliorer la qualité de l'air à l'intérieur et à l'extérieur (CO₂ et particules fines).
- 18% soutiennent Beats for People, à travers JEZ! en Flandre et Viva for Life en Belgique francophone.
- Les autres clients soutiennent équitablement les trois thèmes.

8.2.2. Offre de fonds

Depuis 2019, Belfius propose des solutions d'investissement qui investissent dans des organisations axées sur la résolution de problèmes sociaux et environnementaux. Belfius y ajoute une dimension supplémentaire en soutenant financièrement des bonnes causes grâce à des partenariats avec des entités locales, des associations caritatives ou des initiatives qui œuvrent dans le même domaine.

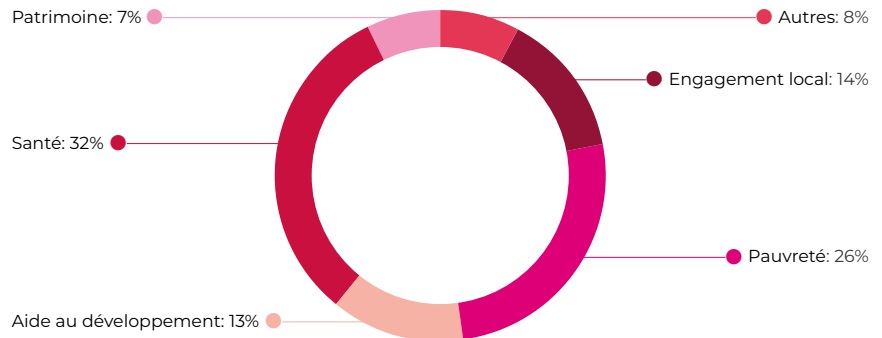
Depuis 2019, le montant cumulé de ces dons s'élève à EUR 8,1 millions. Les associations caritatives suivantes bénéficient actuellement de ce soutien:

- Fondation contre le cancer: cette organisation travaille sur la prévention, le soutien et la recherche scientifique contre le cancer.
- Pure Cities: ce projet développé par Airscan et Belfius vise à surveiller et améliorer la qualité de l'air dans les villes belges.
- Boost: ce projet de la Fondation Roi Baudouin vise à autonomiser les jeunes talents issus de milieux socio-économiques défavorisés, en particulier les femmes.
- Close the Gap: cette entreprise sociale internationale cherche à combler la fracture numérique en offrant des ordinateurs d'occasion de haute qualité, donnés par des entreprises européennes et internationales, à des projets éducatifs, médicaux et sociaux, dans les pays en développement et les pays émergents.
- Tubbe: cette initiative de la Fondation Roi Baudouin vise à transformer les maisons de repos en des endroits attractifs pour vivre et travailler.
- Responsible Young Drivers promeut une conduite responsable chez les jeunes conducteurs.
- Foodwin met ses spécialistes à la disposition des autorités locales, des cuisines industrielles, des entreprises alimentaires et autres pour prévenir le gaspillage alimentaire.
- Campus 19 offre une éducation gratuite en programmation informatique (voir section 8.1.4.).
- Natagora et Natuurpunt se concentrent sur la préservation de la biodiversité, la protection des habitats naturels et la promotion d'un mode de vie durable dans toute la Belgique.

8.2.3. Private et Wealth Management

Le programme de philanthropie de Belfius offre à ses clients les plus fortunés un cadre spécifique pour faire des dons caritatifs un élément structurel de leur gestion de patrimoine ou de leur planification successorale. Belfius répond ainsi à la demande des clients qui souhaitent soutenir de manière structurée certaines activités caritatives (la santé, la lutte contre la pauvreté, la préservation du patrimoine et l'aide au développement, entre autres). Grâce à ce programme, Belfius soutient ses clients dans la création de leur propre fonds, et son enregistrement au sein d'une structure existante, comme une fondation d'utilité publique ou une université.

Allocation par thème des fonds à but philanthropique en 2023



En 2023, 284 fonds étaient en activité et plus de EUR 7 millions ont été transférés vers diverses associations caritatives dans le cadre de successions.

8.3. Accès à l'art

Au cours de la dernière décennie, Belfius a partagé avec le public son intérêt pour l'art. Chaque année, nous présentons une sélection thématique inédite d'une soixantaine d'œuvres de notre collection dans la Belfius Art Gallery, au 32^{ème} étage de la Belfius Tower, notre siège bruxellois. Avec plus de 4.000 pièces, la Belfius Art Collection est l'une des plus grandes collections privées d'art belge.

L'exposition actuelle (ouverte depuis octobre 2023 et jusqu'en juin 2024), [inspired by Love](#), dévoile une fois de plus notre admiration pour l'art belge et les artistes émergents. En commémoration de 70 ans de collection d'art belge, l'exposition met en lumière notre stratégie d'acquisition actuelle, profondément enracinée dans le développement de relations personnelles avec les artistes. Elle présente les créations contemporaines de 12 artistes talentueux, accompagnées de leur sélection personnelle de chefs-d'œuvre au sein de la vaste collection de la banque. L'exposition offre à ces artistes une plateforme pour partager leur parcours créatif et leur perspective sur l'art.

En 2023, nous avons doublé l'exposition physique de visites virtuelles d'expositions passées et en cours, sur notre site web, offrant aux visiteurs une opportunité de découvrir la Belfius Art Gallery en mode digital. Nos comptes Facebook et Instagram présentent aussi des informations inédites sur nos expositions et leurs coulisses, et des éclairages sur les artistes connus et moins connus de notre impressionnante collection.

La collection fait l'objet d'une attention continue, qu'il s'agisse d'y intégrer de nouvelles productions de jeunes talents belges, ou de prêter des œuvres à des musées belges et des pays voisins.



9. Ressources humaines



Belfius est animée par la mission d'être «Meaningful and inspiring for Belgian Society. Together», une vision concrétisée par les talents qui composent la main-d'œuvre de Belfius. Nous considérons nos employés comme essentiels et comprenons leur rôle important dans le succès de nos opérations. Nos politiques en matière de ressources humaines soutiennent la transformation de Belfius en une organisation centrée sur ses clients et qui s'adapte facilement aux changements. Notre responsabilité consiste à superviser notre capital humain tout en veillant à ce que notre culture et notre objectif soient alignés.

Les quatre valeurs fondamentales de Belfius fournissent le cadre de notre culture d'entreprise:

- **Orientation client:** la satisfaction de nos clients est et restera la référence et l'ambition qui gouverne tout ce que Belfius fait;
- **Authenticité:** Belfius respecte l'individualité de chaque personne et considère les différences comme enrichissantes. Chacun est à son meilleur s'il peut être lui-même;
- **Équité:** Belfius cherche à équilibrer les intérêts de l'ensemble des parties prenantes: son objectif est de créer une valeur à long terme pour les clients et l'entreprise, ainsi que pour la communauté et l'environnement;
- **Esprit d'entreprise:** Belfius ose prendre de nouveaux chemins et repousser les limites. Elle a également un flair pour l'opportunité qu'elle vise à offrir avec passion, détermination et intégrité.

Belfius reconnaît l'importance de la formation continue ainsi que du bien-être de ses employés.





9.1. Les membres du personnel: l'épine dorsale de l'entreprise

9.1.1. Chiffres clés

En 2023, le Groupe Belfius comptait 6.939 membres du personnel, dont 99% avaient des contrats permanents.

La pyramide des âges montre la répartition du nombre de membres du personnel par groupe d'âge. Ces chiffres montrent que le vieillissement n'est pas seulement l'un des grands défis du futur proche (47,8% des membres du personnel de Belfius Banque & Insurance ont 50 ans ou plus), mais offre également des opportunités en termes d'employabilité des membres du personnel plus jeunes, qui peuvent ainsi continuer à se développer au sein de l'organisation.

Évolution du nombre de collaborateurs actifs au sein du groupe consolidé Belfius (effectif)⁽¹⁾

Type de contrat	2022			2023		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
CDI	3.422	3.234	6.656	3.506	3.394	6.900
CDD	30	29	59	25	14	39
TOTAL	3.452	3.263	6.715	3.531	3.408	6.939

Évolution du nombre de collaborateurs actifs à temps plein/temps partiel au sein du groupe consolidé Belfius (effectif)⁽¹⁾

Régime de travail	2022			2023		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Temps plein	3.327	2.389	5.716	3.403	2.547	5.950
Temps partiel	125	874	999	128	861	989
TOTAL	3.452	3.263	6.715	3.531	3.408	6.939

Évolution du nombre de collaborateurs actifs par tranche d'âge au sein du groupe consolidé Belfius (effectif)⁽¹⁾

Tranche d'âge	2022			2023		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
20 ans – 29 ans	310	307	617	357	359	716
30 ans – 39 ans	617	534	1.151	661	581	1.242
40 ans – 49 ans	790	930	1.720	772	893	1.665
50 ans – 59 ans	1.252	1.244	2.496	1.187	1.229	2.416
60+	483	248	731	554	346	900
TOTAL	3.452	3.263	6.715	3.531	3.408	6.939

(1) Toutes les données relatives au personnel concernent le nombre de personnes «actives» (sauf indication contraire), c'est-à-dire excluant les employés prenant une retraite anticipée, en congé de maladie de longue durée, en congé à temps plein ou en détachement.



9.1.2. Acquisition de talents

L'«acquisition de talents» désigne le fait de mettre un accent particulier sur la recherche et le recrutement de nouveaux employés.

En 2023, 1.247 postes vacants internes et externes permanents ont été ouverts pour Belfius Banque et Belfius Insurance.

787 de ces postes vacants ont été pourvus pour Belfius Banque et 208 pour Belfius Insurance.

Nombre d'offres d'emploi internes et externes chez Belfius Banque et Belfius Insurance, hors offres d'emploi intérimaires

	2022	2023
Nombre d'offres d'emploi	1.254	1.247

Évolution du nombre d'«entrées en service» par tranche d'âge au sein du groupe consolidé Belfius hors transferts entre entités⁽¹⁾

Année	Tranche d'âge	Homme	Femme	Total
2022	20-29	123	94	217
	30-39	113	89	202
	40-49	60	51	111
	50-59	35	22	57
TOTAL 2022		331	256	587
2023	20-29	149	137	286
	30-39	99	93	192
	40-49	46	67	113
	50-59	19	19	38
TOTAL 2023		313	316	629

(1) Tous les chiffres relatifs aux collaborateurs concernent la population «active» (sauf mention contraire), c'est-à-dire hors collaborateurs en régime de départ, malades de longue durée, crédits-temps à temps plein, détachés.

Belfius a la conviction que pour faire face aux défis futurs, il est primordial d'investir dans des solutions innovantes dès maintenant. Cependant, comme toutes les entreprises, elle rencontre des obstacles lorsqu'il s'agit de recruter de nouveaux talents. Belfius s'efforce continuellement de trouver des personnes talentueuses pour renforcer son expertise dans des domaines spécifiques et créer un réservoir de talents diversifiés qui ont le potentiel de se développer et de rester pertinents.

En 2023, Belfius a recruté 28 **Young Professionals**, des jeunes diplômés ou ayant une expérience professionnelle limitée. Ces jeunes membres du personnel travaillent sur des projets stratégiques dans différents départements sur une période de deux ans (quatre missions de six mois chacune).

En 2023, Belfius Banque et Belfius Insurance ont accueilli 68 **stagiaires**.

Nombre de stagiaires chez Belfius Banque et Belfius Insurance (stages scolaires)

	2022	2023
Hommes	46	40
Femmes	30	28
TOTAL	76	68



Belfius se concentre sur l'amélioration continue de ses processus de recrutement en vue d'améliorer l'efficacité et l'expérience des employés.

Certaines des initiatives prises en 2023:

- Nous avons créé un nouveau site d'emplois externe et interne inspirant, permettant une publication directe sur LinkedIn et d'autres sites d'offres d'emploi. Ce site d'emplois est essentiel pour **Belfius en tant qu'employeur**, améliorant la communication envers le marché de l'emploi. Le contenu du site d'emplois est conçu pour être attractif pour les millennials et la génération Z, et accorde une attention particulière à la diversité et à l'inclusion;
- Un nouvel outil de recrutement a été mis en place et permet une gestion plus efficace du nombre de candidatures, du screening et du processus de recrutement. Les managers sont également davantage impliqués dans ce processus;
- Nous avons investi de manière significative dans le parcours d'intégration de tous nos nouveaux collaborateurs. Ceci afin de leur offrir une expérience unique et la possibilité de ressentir ce qu'est le «Belfius Love»;
- Nous avons participé à plus de 60 salons de l'emploi universitaires ou pour les écoles secondaires, ateliers et événements de recrutement sur les campus, augmentant ainsi **la visibilité de la marque Belfius** pour la génération Z.

9.1.3. Départs

La rotation naturelle du personnel est également un défi pour Belfius. En chiffres absolus, le nombre de départs a légèrement diminué en 2023 par rapport à 2022. La majorité d'entre eux concernaient des départs à la retraite de collaborateurs de 60 ans et plus (38% du total des départs). Fin 2023, le groupe d'âge des 60 ans et plus représente 13% de notre population active chez Belfius Banque et Belfius Insurance.

Évolution du nombre de «départs» par tranche d'âge au sein du groupe consolidé Belfius, hors transferts entre entités⁽¹⁾

Année	Tranche d'âge	Homme	Femme	Total
2022	20-29	27	29	56
	30-39	57	38	95
	40-49	31	22	53
	50-59	25	10	35
	60 et +	82	44	126
TOTAL 2022		222	143	365
2023	20-29	28	24	52
	30-39	56	29	85
	40-49	27	31	58
	50-59	17	12	29
	60 et +	90	45	135
TOTAL 2023		218	141	359

Évolution de la rotation au sein de Belfius Banque et Belfius Insurance, soit nombre de départs en année N / [(effectif au 31/12 de l'année N-1 + effectif au 31/12 de l'année N) / 2]⁽¹⁾

	2021	2022	2023
Belfius Banque	4,01%	4,82%	4,67%
Belfius Insurance	8,54%	7,81%	6,66%

(1) Tous les chiffres relatifs aux collaborateurs concernent la population «active» (sauf mention contraire), c'est-à-dire hors collaborateurs en régime de départ, malades de longue durée, crédits-temps à temps plein, détachés.



9.2. Gestion des talents

La qualité des talents de Belfius, en tant que bancassureur, constitue un atout majeur, mais il ne suffit pas d'attirer les bons profils; pour proposer un emploi valorisant, il est indispensable de créer un environnement de travail sain, sûr et motivant, et de mettre l'accent sur le développement des talents. Ce n'est qu'en investissant dans la formation continue et les carrières durables que l'on peut favoriser la rétention des talents afin de relever les défis de demain.

9.2.1. Formation continue

La formation continue consiste en l'acquisition permanente et volontaire de nouvelles connaissances pour des raisons personnelles ou professionnelles.

Les changements dans l'environnement, tels que les nouvelles technologies, la digitalisation, les retraites anticipées, etc., exigent de la flexibilité de la part des membres du personnel. Les gens ne se lancent plus dans un «emploi à vie»; dans un environnement qui évolue rapidement, une culture de la formation continue est donc cruciale. Belfius est convaincue qu'il s'agit de la meilleure manière de s'assurer que ses collaborateurs restent à la pointe des dernières évolutions, et d'accroître leur employabilité. Belfius fournit dès lors aux membres de son personnel les moyens dont ils ont besoin pour continuer à investir dans leur développement personnel et garantir, de cette manière, la pertinence et la pérennité de l'organisation.

Pour donner à ses employés toutes les chances de s'épanouir dans un environnement de travail enrichissant, Belfius a mis sur pied une équipe «Learning & Development» dédiée au développement et à la gestion de la formation (hard skills et soft skills), au développement des talents et à la gestion du changement.

Par le biais de son portail «My Development», Belfius propose à ses employés toute une série de **programmes de formation** couvrant les soft skills, les compétences techniques et les connaissances théoriques. 24.641 jours de formation ont été dispensés en 2023 (principalement par vidéoconférence).

En 2023, nous avons entamé une révision complète de notre offre de formation. Cette révision a pour but de mettre en place un cadre d'apprentissage et de développement basé sur trois piliers. Le premier pilier concerne les formations essentielles obligatoires, qui portent sur des thèmes tels que les connaissances de base en banque et en assurance, la sécurité et les compétences clés en matière de soft skills. Le deuxième pilier organise l'apprentissage par domaine d'emploi et propose des modules d'apprentissage adaptés aux aspirations de carrière et à la prise de conscience de soi pour faciliter la mobilité interne. Enfin, le troisième pilier propose des parcours d'apprentissage sur invitation, spécialement conçus pour soutenir la carrière des responsables d'équipes et des talents clés chez Belfius.

Évolution du nombre moyen de jours de formation par équivalent temps plein (Belfius Banque et Belfius Insurance)

	2022		2023	
	Belfius Banque	Belfius Insurance	Belfius Banque	Belfius Insurance
Nombre moyen de jours de formation par collaborateur (y compris l'apprentissage sur le lieu de travail et l'apprentissage en ligne)	7,8	6,8	5,2	5,2
Moyenne par collaboratrice (femme)	8,0	7,0	5,5	5,3
Moyenne par collaborateur (homme)	7,6	6,5	5,0	5,2



Le portail **My Development** donne également accès à:

- Share&Learn: une plateforme interne pour que chaque employé puisse partager du contenu informatif ou inspirant;
- GetAbstract: un service en ligne qui fournit des résumés (à lire en moins de 10 minutes) de plus de 10.000 des livres les plus influents dans le monde des affaires sur le développement personnel, le leadership, la stratégie d'entreprise ou les ventes et le marketing;
- +Babel: une plateforme d'apprentissage pour apprendre de nouvelles langues.

Les initiatives organisées par et pour les employés sont également encouragées. À l'occasion de **nos sessions Train Your Colleague**, des employés disposant d'une expertise spécifique partagent avec leurs collègues des compétences digitales ou linguistiques, par exemple. Au total, plus de 70 sessions de formation ont été dispensées en 2023, incluant plus de 1.150 participants.

9.2.2. Une politique de carrière ambitieuse

Notre politique de carrière consiste en un ensemble de stratégies et de mesures destinées à aider les individus à poursuivre une carrière fructueuse et épanouissante à long terme.

En 2019, Belfius Banque a introduit une nouvelle politique de carrière reposant sur deux piliers:

- Un outil de réflexion disponible sous la forme d'un questionnaire individuel en ligne, qui permet aux employés de se poser les bonnes questions pour gérer tous les aspects de leur carrière;
- La possibilité, pour chaque employé, de solliciter son manager au moins une fois tous les 12 à 18 mois pour organiser un entretien de carrière afin de discuter de ses futurs projets professionnels.

De plus, le **feed-back continu** fait partie de la culture de Belfius et renforce les deux piliers ci-dessus. Belfius aide les managers et les dirigeants à donner un feed-back aussi souvent que possible à la suite de performances négatives ou positives:

- Les performances positives et exceptionnelles sont souvent récompensées par une rémunération variable (un «spot award») qui peut être attribuée tout au long de l'année;
- Les performances négatives font l'objet d'un suivi incluant un feed-back concret, et un plan d'action est alors défini en étroite collaboration avec le manager et le Business Partner HR en charge du département.

Par la suite, nous avons travaillé à améliorer l'efficacité de notre stratégie de développement des talents pour l'année 2023. Nous avons créé un nouvel ensemble d'interactions significatives pour encourager la discussion sur les attentes réciproques, les ambitions professionnelles, les plans d'action et les retours d'expérience.

Mobilité interne

L'un des moyens de parvenir à une carrière durable consiste à changer de rôle/fonction au sein de l'entreprise (mobilité interne). En tant qu'employeur, Belfius propose un large éventail de fonctions, tant dans les départements centraux que régionaux, et offre toute une série d'opportunités d'emploi aux candidats potentiels.

En 2023, Belfius a mis en place des mesures pour encourager la mobilité interne en créant un site d'emploi interne facile d'utilisation. De plus, les postes vacants sont d'abord ouverts aux employés actuels pendant au moins six semaines avant d'être annoncés publiquement. La réalisation de nos objectifs en matière de mobilité interne repose sur une étroite collaboration entre les responsables d'équipe, les business partners HR et les recruteurs.

En 2023, 277 membres du personnel ont changé de fonction au sein de Belfius Banque et 74 au sein de Belfius Insurance.

	2021		2022		2023	
	Belfius Banque	Belfius Insurance	Belfius Banque	Belfius Insurance	Belfius Banque	Belfius Insurance
Nombre de collaborateurs ayant changé de fonction au sein de Belfius	336	75	360	110	277	74



9.2.3. Satisfaction et engagement des employés

Depuis dix ans, Belfius réalise une enquête annuelle pour mesurer la satisfaction et l'engagement de ses collaborateurs. L'engagement reste très élevé en 2023, avec 86% d'employés «engagés» pour Belfius Banque et 87% pour Belfius Insurance.

Scores «indicateur de satisfaction» de l'Engagement Survey (Belfius Banque et Belfius Insurance)⁽¹⁾

	2021	2022	2023
Belfius Banque	92,9%	95,0%	93,5%
Belfius Insurance	92,7%	92,0%	93,9%

Scores «indicateur d'engagement» de l'Engagement Survey (Belfius Banque et Belfius Insurance)⁽¹⁾

	2021	2022	2023
Belfius Banque	87,0%	87,5%	85,6%
Belfius Insurance	84,7%	83,9%	86,7%

(1) Toutes les données relatives au personnel concernent le nombre de personnes «actives» (sauf indication contraire), c'est-à-dire excluant les employés prenant une retraite anticipée, en congé de maladie de longue durée, en congé à temps plein ou en détachement.

9.2.4. Leadership

Un nouveau modèle de leadership qui se fonde sur des valeurs et des attitudes

Nos valeurs sont au cœur de notre culture: l'orientation client, l'authenticité, l'équité et l'esprit d'entreprise.

En 2023, une équipe dédiée au leadership a été créée dans le but de centraliser les efforts dans la mise en œuvre et l'intégration d'un nouveau cadre de leadership. Ce nouveau cadre de leadership servira de base à de nombreuses initiatives liées à l'apprentissage et au développement, ainsi qu'à la gestion des talents. Tous les employés seront encouragés à «Dare», «Care» et «Make it happen» (les attitudes de Belfius).

Chaque année, les Ressources Humaines lancent un **exercice de recherche de talents** en interne. Chaque département peut offrir aux employés la possibilité de s'inscrire à un programme de développement des talents (BeLeads, Forward, Future Team Leaders, Talented Employees) afin de former les managers de demain. Le Business Partner HR soutient les départements et leurs managers dans leur choix de candidats, en s'appuyant sur sa connaissance des personnes concernées. Au cours de cet exercice, Belfius s'assure que les mêmes opportunités sont offertes aux femmes et aux hommes.

De plus, une attention particulière est accordée à la sélection, au développement et au coaching des responsables d'équipe. Ceci afin qu'ils soient pleinement équipés pour incarner notre culture unique et jouer leur rôle essentiel tout au long de la carrière de nos employés.

9.3. Culture d'entreprise inclusive

9.3.1. Droits de l'homme

Belfius respecte les droits de ses employés et attend à son tour de ces derniers qu'ils respectent les valeurs de l'entreprise en matière de droits de l'homme, ainsi que le code de conduite qui exige une attitude honnête et éthique au travail.

Conformément à la législation belge et à ses règlements en matière de droits de l'homme et de droit du travail, Belfius interdit formellement le travail des enfants et le travail forcé dans l'ensemble de ses activités. Conformément aux conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et aux réglementations locales/européennes, Belfius fait preuve du plus grand respect à l'égard du **droit de négociation collective et de la liberté d'association** de ses employés. En 2023, 94,28% de ses employés étaient couverts par des conventions collectives.

La CCT n° 5 du CNT du 24 mai 1971 sur le statut des délégations syndicales du personnel des entreprises postule que les organisations représentatives des travailleurs et des employeurs marquent leur accord avec les principes suivants:

- les travailleurs reconnaissent la nécessité d'une autorité légitime des chefs d'entreprise et exécutent consciencieusement leur travail;
- les employeurs respectent la dignité des travailleurs et les traitent avec justice. Ils s'engagent à ne porter, directement ou indirectement, aucune entrave à leur liberté d'association, ni au libre développement de leur organisation dans l'entreprise.

Il est attendu des représentants de l'entreprise et des délégués syndicaux qu'ils fassent preuve, en toutes circonstances, d'un sens de la justice, d'équité et d'un esprit de conciliation en vue de bonnes relations de travail au sein de l'entreprise, et qu'ils conjuguent leurs efforts pour respecter la législation sociale, les conventions collectives et les règlements de travail.



L'organe de direction est chargé de définir la stratégie, les politiques et le cadre de gestion des risques sociaux, ainsi que de superviser et de gérer leur mise en œuvre. À l'inverse, les employés sont tenus d'exécuter consciencieusement le travail qui leur est confié et de respecter le secret professionnel, notamment en ce qui concerne les informations confidentielles susceptibles de causer un préjudice à l'entreprise, que ce soit pendant ou après l'exécution de leur contrat de travail.

La **discrimination** des individus sur la base de caractéristiques personnelles telles que le sexe, la couleur de peau, l'âge, le handicap ou l'orientation sexuelle, entre autres, n'a pas sa place dans la culture d'entreprise de Belfius. Ceci est inscrit dans notre [Politique de lutte contre la discrimination](#). Belfius applique une politique de tolérance zéro à l'égard de la violence sur le lieu de travail, y compris en ce qui concerne le harcèlement verbal, physique et sexuel.

Belfius respecte la vie privée des employés et reconnaît que les questions en lien avec la confidentialité des données sont des questions relatives aux droits de l'homme, relevant du «S» du concept ESG. Selon Human Rights Watch, des lois complètes en matière de protection des données sont essentielles pour protéger les droits de l'homme. Si le droit à la vie privée est le plus évident, de nombreuses libertés connexes dépendent aussi de la possibilité de choisir comment et avec qui des informations sont partagées. Le respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD) est un aspect essentiel des processus visant à garantir **le respect de la vie privée et la protection des données personnelles**.

9.3.2. Une approche active de la diversité, de l'égalité des chances et de l'inclusion (DEI)

Une approche active de la diversité, de l'égalité des chances et de l'inclusion (DEI) est une initiative proactive et volontaire visant à promouvoir une culture qui favorise la diversité, l'égalité et l'inclusion, et garantit l'égalité des chances et des salaires.

Belfius estime qu'un lieu de travail diversifié et inclusif, où chaque employé sent que sa présence est appréciée et respectée, favorise le sens de l'engagement et de l'innovation. C'est pourquoi la DEI est l'une des valeurs fondamentales de l'approche de Belfius. Nous pensons également que cela contribue au développement de la société belge.

Dans cette perspective, le **Diversity Manager** et le **Diversity Steering Group** travaillent depuis 2015 à la création d'un environnement toujours plus inclusif chez Belfius. Un

environnement qui permet à tous les employés d'être et d'agir en accord avec leur personnalité, et de la partager avec leurs collègues de manière ouverte et authentique.

Dans cette optique, Belfius a également intégré son approche DEI dans la sélection des candidats, les processus d'entretien, les propositions salariales, les KPI de recrutement, les parcours d'onboarding, les promotions, les trajectoires de leadership, la marque employeur et les propositions de valeur. Cette approche globale vise à faire de Belfius une organisation toujours plus inclusive, traitant diverses formes de diversité (genre, génération, orientation sexuelle, origine, (in)capacités, etc.).

Intimement convaincue de l'importance d'une représentation diversifiée (sexe, âge, origine, langue, etc.), Belfius est signataire de la **Charte des panels inclusifs**, qui vise à garantir une représentation diversifiée au sein des panels afin notamment de faciliter la création d'un sentiment d'appartenance auprès du public.

Belfius continue de participer activement à l'initiative **«Women In Finance»**, qui vise à améliorer l'équilibre entre les sexes dans le secteur de la finance. En signant la charte pour la diversité dans le secteur financier en 2019, Belfius s'est engagée à poursuivre un ensemble d'objectifs en matière de diversité, à les rendre publics et à en rendre compte chaque année. Les résultats sont publiés sur le site Web du ministère des Finances.

En 2023, Belfius a lancé deux réseaux internes:

- **Belfius Equal & Allies**: selon une étude récente de la Human Rights Campaign Foundation⁽¹⁾, 46% des employés LGBTQIA+ ne s'expriment pas librement au travail. Ce groupe de travail au sein de l'équipe qui traite de la diversité, inspiré par notre partenariat **Open@Work**⁽²⁾, vise à offrir aux employés LGBTQIA+ un environnement de travail dans lequel ils se sentent en sécurité et libres d'être eux-mêmes, en particulier grâce à des actions de sensibilisation et des événements inclusifs ouverts à tous;
- **Origin**: ce réseau a été lancé pour promouvoir la diversité culturelle au sein de l'entreprise et aider à créer un environnement de travail de plus en plus inclusif afin que chaque employé se sente apprécié et valorisé pour sa singularité et puisse bénéficier des mêmes opportunités de développement, quelles que soient ses origines.

Le Groupe Belfius établit progressivement un meilleur équilibre entre les sexes à tous les niveaux de l'organisation.

Le nombre moyen de femmes occupant des postes de direction (manager ou fonction cadre/poste clé, à l'exception du conseil d'administration) a évolué positivement en 2023. D'ici 2025, notre objectif est que 44% des postes de direction soient occupés par des femmes (Belfius Banque

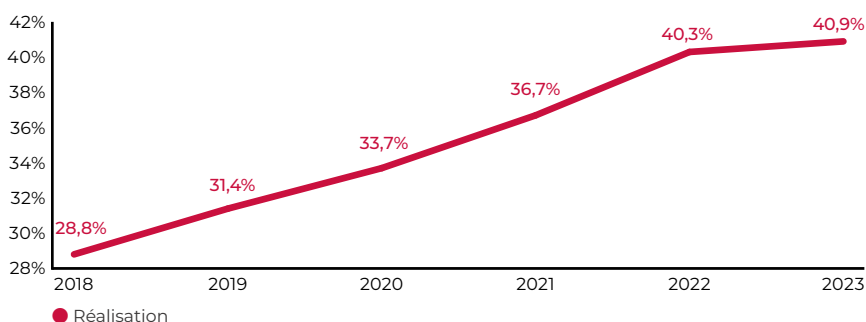
(1) A Workplace Divided: Understanding the Climate for LGBTQ+ Workers Nationwide - Human Rights Campaign ([hrc.org](https://www.hrc.org)).

(2) L'initiative Open@work est un réseau d'entreprises qui vise à ce que chacun se sente à l'aise et chez soi dans son environnement de travail.



et Belfius Insurance). Les femmes représentent 33,3% du conseil d'administration de Belfius Banque et 26,67% du conseil d'administration de Belfius Insurance.

Moyenne arithmétique BB & BI poids managers féminins



La politique de rémunération de Belfius est neutre sur le plan du genre et non discriminatoire. La politique de rémunération garantit l'égalité d'accès à tous les postes à pourvoir au sein de l'entreprise, sans distinction de sexe, et applique un système de rémunération uniforme pour une même catégorie d'employés. Belfius s'efforce d'appliquer la même rémunération pour une expérience et des responsabilités identiques, et répertorie, mesure et rapporte les évaluations, rémunérations et promotions au sein des organes compétents sur une base annuelle. Une analyse visant à mesurer un éventuel écart de rémunération entre les sexes est effectuée tous les deux ans et est présentée aux partenaires sociaux (conseil d'entreprise). En 2022, l'écart salarial non ajusté de 12% (Belfius Insurance) et 11% (Belfius Banque) se réduit à un écart salarial ajusté de 1% pour les deux entités, ce qui signifie que le même salaire est versé dans les mêmes conditions (ancienneté dans l'entreprise, niveau de fonction, niveau de formation, taux d'activité), quel que soit le sexe de l'employé.

Belfius soutient les employés à toutes les étapes de leur vie et de leur parcours professionnel par le biais d'une **politique de congé parental** qui vient compléter notre approche DEI.

Belfius Banque

	2022			2023		
	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin
Nombre d'employés ayant droit à un congé parental	1.100	633	467	1.120	628	492
Nombre d'employés ayant pris un congé parental	152	64	88	163	67	96
Nombre d'employés qui ont repris le travail après la fin du congé parental	152	64	88	161	66	95
Nombre d'employés qui ont pris un congé parental pendant l'année et sont toujours employés aujourd'hui	147	61	86	159	65	94
Taux de rétention des collègues qui ont pris un congé parental	97%	95%	98%	98%	97%	98%

Belfius Insurance

	2022			2023		
	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin
Nombre d'employés ayant droit à un congé parental	387	181	206	433	203	230
Nombre d'employés ayant pris un congé parental	64	22	42	73	23	50
Nombre d'employés qui ont repris le travail après la fin du congé parental	61	21	40	71	22	49
Nombre d'employés qui ont pris un congé parental pendant l'année et sont toujours employés aujourd'hui	59	21	38	69	21	48
Taux de rétention des collègues qui ont pris un congé parental	92%	95%	90%	95%	91%	96%



La **Belfius Young Community (BYC)** rassemble les employés de moins de 36 ans, avec pour objectif de les soutenir au cours des premières années de leur carrière. À travers ses activités, elle contribue à élargir le rôle des jeunes employés afin qu'ils puissent marquer de leur empreinte la culture d'entreprise de Belfius.

9.4. La santé et le bien-être au cœur des préoccupations

En donnant la priorité à la santé et au bien-être, quelles que soient les circonstances, les individus peuvent améliorer leur qualité de vie globale et être mieux armés pour affronter les défis susceptibles de se présenter à eux.

Belfius accorde énormément d'importance au bien-être général, à la sécurité et à la santé (tant physique que mentale) de l'ensemble de son personnel. Le bien-être, la sécurité et la santé nous concernent tous et constituent un droit pour chacun d'entre nous.

9.4.1. Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail

Belfius dispose d'une **politique de santé et de sécurité**, comme spécifié par la loi de 1996 relative au bien-être et ses décrets d'exécution (Code du bien-être au travail). La loi exige l'élaboration d'une politique visant à prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles, et qui précise la relation entre les personnes et le travail afin de mieux prendre en compte l'individu dans son ensemble.

Belfius utilise un système de **gestion** dynamique **des risques** qui couvre les sept domaines suivants en matière de bien-être: sécurité au travail, ergonomie, hygiène au travail, santé au travail, impact environnemental sur les employés, aspects psychosociaux, embellissement des lieux de travail, ainsi que les interactions (potentielles) entre ces domaines. Le système de gestion des risques permet de planifier la prévention et de mettre en œuvre les politiques, conformément au principe de Deming (Plan-Do-Check-Act).

La politique de prévention tient compte d'un certain nombre d'exigences légales et réglementaires spécifiques édictées par les pouvoirs publics, telles que la désignation d'un conseiller interne en matière de santé et de sécurité, l'affiliation à un service externe de santé et de sécurité, le comité pour la prévention et la protection au travail, les procédures d'urgence (premiers secours, incendie, etc.) et la prévention des accidents, ainsi que les risques psychosociaux et ergonomiques.

Belfius travaille également avec des sous-traitants, des tiers, des travailleurs temporaires et des stagiaires. Ces personnes sont considérées comme équivalentes aux employés internes en vertu de la loi sur le bien-être, et ont donc les mêmes droits et obligations.



9.4.2. Identification des dangers, évaluation des risques et enquête sur les incidents

Le département Health & Safety (H&S) interne et le médecin du travail procèdent à une analyse des risques professionnels pour tous les employés internes. Les résultats de cette analyse déterminent si l'employé doit passer un examen médical, suivre des formations spécifiques, disposer d'équipements de protection individuelle, etc. Ces résultats sont examinés chaque année, et des ajustements sont effectués si nécessaire. Chaque employé a le droit et le devoir de signaler une situation dangereuse, et a également le droit d'interrompre son travail s'il le juge trop dangereux. Un employé interne peut le faire en informant son supérieur ou en contactant le service «Health & Safety». La législation protège les employés contre d'éventuelles représailles. Les travailleurs externes ont les mêmes droits et devoirs, et bénéficient de la même protection en matière de signalement de situations dangereuses en vertu de la législation relative au bien-être.

Pour les employés internes, une analyse de la cause première est effectuée pour chaque accident (via un outil de déclaration d'assurance). Sur la base de cette analyse, des mesures correctives sont déterminées pour éviter tout incident/accident similaire à l'avenir.

Pour les travailleurs externes, les enquêtes sur les circonstances des accidents sont menées par les employeurs tiers. Ceux-ci fournissent à Belfius les informations nécessaires pour que d'éventuelles mesures préventives puissent être prises. Chaque tiers est tenu d'informer Belfius, au moins une fois par an, de tous les incidents qui sont survenus. En cas d'accident grave, Belfius a le droit de participer à l'analyse de la cause première.

En tant que société de services, les principaux risques de Belfius pour ses employés internes résident dans le domaine psychosocial et ergonomique. Les sous-traitants peuvent être en contact avec des installations plus techniques dans le cadre de leur travail, comme lors de l'entretien de bâtiments. Jusqu'à présent, aucun accident industriel grave ne s'est produit avec des sous-traitants. Néanmoins, via la gestion des sous-traitants, Belfius essaie toujours de procéder aux échanges d'informations nécessaires pour détecter les risques de manière préventive et les réduire au maximum en prenant toutes les mesures nécessaires.

Des analyses de risques sont effectuées régulièrement: aspects psychosociaux (2019, 2021, 2022), ergonomie (2016, 2017, 2022), climat intérieur (2021, 2022), incendie (2021, 2022, 2023), fonctions (2016, 2021, 2023). Belfius opte souvent pour des analyses de risques participatives, dans lesquelles chaque employé peut contribuer à la cartographie des

risques via un rapport global anonyme de l'employeur. Tous les employés peuvent également proposer des initiatives et des points d'amélioration. Les recommandations et les résultats découlant de ces analyses de risques sont traduits en un plan d'action. Tant les résultats que le plan d'action sont présentés et suivis au comité pour la prévention et la protection au travail.

9.4.3. Organisation de la santé et de la sécurité chez Belfius

Le Service interne de **prévention et de protection au travail** contribue à la mise en œuvre des dispositions légales et réglementaires relatives au bien-être des employés dans l'exercice de leurs fonctions. Les représentants des travailleurs au sein de ce comité sont élus tous les quatre ans dans le cadre des élections sociales et représentent tous les travailleurs de l'organisation (cols blancs et cols bleus). Ils sont convoqués dès que nécessaire.

En 2023, 9 réunions ont été organisées pour Belfius Banque et 13 pour Belfius Insurance. Les aspects suivants ont été évoqués de manière formelle: sécurité au travail, protection de la santé des employés, stress psychosocial (stress et violence, harcèlement moral ou sexuel au travail), ergonomie, hygiène au travail, embellissement des lieux de travail et mesures environnementales ayant un impact sur le bien-être au travail.

En outre, les employés peuvent aussi faire appel à divers conseillers en prévention, dont un conseiller en prévention chargé des aspects psychosociaux. Chez Belfius, tous **les conseillers en prévention** sont également des personnes de confiance et sont donc tenus au secret professionnel. Toutes ces personnes ont également été approuvées par le comité pour la prévention et la protection au travail.

Belfius fournit une multitude d'informations sur le bien-être via son Intranet. Par le biais des canaux de communication internes, les employés peuvent trouver des informations sur les thèmes suivants: forme physique, aptitudes mentales et résilience, sécurité au travail, environnement de travail optimal, hygiène de vie saine, formation, et une page de contact pour obtenir de l'aide en matière de santé et de sécurité (services internes et externes).

Belfius a mis en place une formation en ligne obligatoire sur la santé et la sécurité pour tous les employés, ainsi qu'un exercice d'évacuation/incendie. Une formation aux premiers secours est dispensée à l'équipe de premiers secours, de même qu'une formation aux incendies est dispensée à l'équipe d'intervention. Les formations facultatives incluent une formation psychosociale (p. ex., pleine conscience, gestion efficace du stress) ou une formation à l'utilisation d'un défibrillateur automatique.



La plupart des employés de Belfius ne sont pas en contact avec les clients. Pour ceux qui le sont, les agressions constituent le plus grand risque. Pour soutenir le personnel à cet égard, du personnel de sécurité supplémentaire est mis à disposition, et une formation sur la gestion des agressions et des clients agressifs est dispensée.

Les politiques et actions en matière de santé et de bien-être, ainsi que les chiffres (absentéisme, engagement, score PBT, etc.) comparés à des références sectorielles et nationales externes, sont présentés chaque année au **conseil d'administration**.

9.4.4. Investissement dans le bien-être

Belfius suit une approche structurée en matière de **santé et de bien-être** des employés depuis plusieurs années. Ils peuvent trouver un soutien interne de l'équipe psycho-sociale, mais aussi externe grâce à un programme d'assistance aux employés (Employee Assistance Programme – EAP).

L'**EAP** fournit une assistance externe gratuite, en complément des services de prévention internes. Le service est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à distance ou par le biais d'un entretien personnel, est totalement confidentiel et est à la disposition des employés et de leur famille pour tout problème (psychologique, relationnel, financier, juridique, soutien pratique à l'équilibre entre travail et vie privée, etc.), que ce soit d'ordre privé ou professionnel. En 2023, 205 employés de Belfius ont fait appel à l'EAP.

Par ailleurs, Belfius est également affiliée à un service de prévention externe (IDEWE), qui compte plus de 1.000 collaborateurs qualifiés et fournit un soutien dans les sept domaines de la législation relative au bien-être. Chaque année, ils apportent leur soutien à Belfius pendant environ 1.500 heures, dont la majeure partie est consacrée aux examens médicaux et à la réalisation d'analyses de risques dans tous les domaines (sécurité, ergonomie, aspects psychosociaux).

Au sein de Belfius Banque, une visite médicale gratuite est proposée tous les deux ans à partir de l'âge de 40 ans. Chez Belfius Insurance, ce bilan est proposé tous les deux ans à tous les employés de moins de 50 ans, et chaque année à partir de 50 ans.

9.4.5. Problèmes liés au travail

Chez Belfius Banque et Insurance, 13 accidents sur le lieu de travail et 28 accidents sur le trajet ont été recensés en 2023.

	2022		2023	
	Belfius Banque	Belfius Insurance	Belfius Banque	Belfius Insurance
Nombre total d'employés ayant subi des blessures liées au travail	39	7	36	5
Dont décès	1	0	0	0
Dont accidents au travail	10	0	12	1
Dont accidents durant le trajet	28	7	24	4

Des directives spécifiques sont communiquées pour réduire au maximum les **blessures liées au travail**. Celles-ci incluent le signalement des situations dangereuses, la création d'un environnement de travail optimal, des consignes de sécurité détaillées et des recommandations pour des déplacements en toute sécurité, ainsi que des procédures d'urgence et/ou descriptions d'évacuation détaillées.



En plus des préjudices occasionnés aux employés, les accidents du travail recensés en 2023 représentent une perte de productivité. La **perte de productivité** est calculée sur la base du quotient du nombre d'heures d'incapacité en cas d'accident et du nombre total d'heures prestables. Seuls les employés salariés sont pris en compte.

	2022		2023	
	Belfius Banque	Belfius Insurance	Belfius Banque	Belfius Insurance
Heures ouvrables (en milliers)	6.933	1.473	8.482	2.183
Heures non prestées à la suite d'accidents du travail (en milliers)	3,3	0,3	4,2	1,1
Perte de productivité	0,048%	0,019%	0,050%	0,050%

Au cours des trois dernières années, l'**absentéisme** chez Belfius est resté relativement stable.

Absentéisme

	2021	2022	2023
Belfius Banque	3,90%	4,61%	4,46%
Belfius Insurance	5,42%	5,51%	5,44%

9.5. Rémunération chez Belfius

9.5.1. Avantages sociaux

Les avantages sociaux sont conçus pour fournir aux employés un soutien financier et non financier pouvant contribuer à améliorer leur qualité de vie globale et leur satisfaction au travail.

La rémunération et les avantages offerts aux employés diffèrent selon l'entité du Groupe. De manière générale, les employés de Belfius Banque et de Belfius Insurance ont accès à des avantages qui incluent entre autres, de manière non exhaustive, une pension, une assurance vie et soins de santé, une couverture d'incapacité et d'invalidité, un congé parental, des chèques-repas et un plan cafétéria avec, entre autres, des options de mobilité telles que le leasing de voiture. Les avantages pour les employés peuvent être différenciés en fonction du type de contrat de travail:

- En principe, les employés à temps partiel bénéficient des mêmes avantages que les employés à temps plein, si ce n'est que certains sont calculés au prorata, en fonction du pourcentage de leur régime de travail (p. ex., salaire, primes, etc.);
- Les employés sous contrat à durée déterminée ne bénéficient pas de certains avantages. Ceux-ci sont principalement liés au plan cafétéria et aux contrats de leasing. Les avantages dans le cadre desquels la période de leasing est supérieure à la durée du contrat à durée déterminée ne s'appliquent pas aux employés disposant d'un tel contrat.



9.5.2. Haute direction

En ce qui concerne les politiques de rémunération des membres de l'organe supérieur de direction et des cadres supérieurs, le Groupe Belfius vise à avoir une politique de rémunération unique et globale pour toutes les entités. Cette politique de rémunération s'applique intégralement à Belfius Banque et Belfius Insurance. En ce qui concerne les filiales et, plus particulièrement Belfius Asset Management, les mêmes principes de base s'appliquent. La spécificité de la filiale, notamment sa taille, les réglementations particulières et l'impact de l'entreprise sur le profil de risque du Groupe Belfius doivent cependant toujours être pris en compte.

9.5.2.1. Processus de détermination de la rémunération

Le comité de rémunération du Groupe Belfius prépare la politique de rémunération des entités appartenant au Groupe. Les recommandations qui en découlent sont soumises à la décision des conseils d'administration respectifs.

La politique peut être révisée à tout moment en vertu d'une décision du conseil d'administration sur proposition du comité de rémunération, notamment en cas de modification de la législation en matière de droit fiscal, social et comptable, de modification des règles de gouvernance d'entreprise, ou de modification du cadre légal et réglementaire applicable.

En fonction de l'activité et du niveau d'ancienneté dans la fonction exercée, le Groupe Belfius positionne la rémunération des employés auxquels s'applique la politique de rémunération par rapport à leurs homologues. Le positionnement se fait donc par rapport à un marché de référence.

Par approbation ou décision du conseil d'administration de la société concernée, des mesures ciblées peuvent être envisagées dans certaines entités du Groupe Belfius en cas d'identification d'anomalies significatives, afin de permettre au Groupe d'attirer les talents manquants nécessaires ou de retenir et récompenser les talents déjà présents.

9.5.2.2. Structure de la rémunération

Tout type de rémunération peut consister en:

- une **partie fixe** (comprenant le salaire fixe, la prime de fonction à condition que la personne continue d'occuper ce poste), l'indemnité (pour autant que les conditions légales soient remplies) pour l'assurance de groupe, le remboursement fixe des menues dépenses, l'assurance maladie et une voiture de société;
- une **partie variable liée aux performances**: indemnités supplémentaires liées à des critères de performances prédéfinis pour retenir et motiver le personnel travaillant déjà pour le Groupe, ainsi que pour pouvoir recruter de nouveaux talents conformément aux pratiques du marché.

La rémunération liée aux performances se compose de trois parties qui sont évaluées séparément sur la base d'un certain nombre de critères quantitatifs ou qualitatifs, financiers et non financiers:

- part Groupe et entités: cette part est commune à tous les employés et est calculée sur la base d'indicateurs pris en considération par le conseil d'administration sur proposition du comité de rémunération;
- part Business: cette part est évaluée individuellement à la lumière des objectifs attribués pour l'année à venir;
- part individuelle: la part individuelle est évaluée sur la base des objectifs de l'année en question, en fonction de critères financiers et qualitatifs, tels que les compétences en matière de gestion, la manière dont l'employé concerné a participé au développement ou à la mise en œuvre pratique du business plan de son département et le respect de la mission du Groupe Belfius.

Belfius encourage également ses responsables à adopter ses valeurs de durabilité par le biais de leur rémunération variable annuelle. Les critères qualitatifs non financiers, tels que la satisfaction des clients, les émissions de carbone liées aux activités propres, l'engagement des employés, le développement du leadership, la diversité et la gestion des risques opérationnels, sont inclus dans les trois parties susmentionnées et représentent au moins un tiers du total, et ce afin de favoriser encore davantage la prise en compte des aspects ESG dans les décisions de gestion.

Dans le cas d'une éventuelle perte consolidée du Groupe Belfius (résultat net après impôts), d'une baisse notable



des résultats, ou dans d'autres circonstances défavorables, la part Groupe et entité et la part Business de la rémunération liée aux performances peuvent être réduites à zéro. Par ailleurs, la totalité de la rémunération liée aux performances peut être réduite à zéro si l'évaluation individuelle est inférieure à un certain pourcentage ou si les résultats ou d'autres circonstances dans lesquelles se trouve le Groupe Belfius sont si graves que le conseil d'administration, sur avis du comité de rémunération, est obligé de ramener l'intégralité de la rémunération liée aux performances à zéro.

Nonobstant les dispositions légales et réglementaires, la **rémunération variable peut être recouvrée** dans un certain nombre de situations (p. ex., participation active à des activités frauduleuses, problèmes de performances ou de prise de risques au sein de l'entreprise, etc.).

Si une **prime à la signature** devait être versée à titre de compensation pour une perte de rémunération variable octroyée par l'employeur précédent, ce paiement doit refléter les intérêts à long terme de la société et répondre à toutes les exigences en matière de rémunération variable, notamment en ce qui concerne les règles de report, de rétention, de paiement en instruments et de recouvrement. Les primes à la signature non compensatoires ne peuvent être octroyées qu'une seule fois à condition que l'entreprise dispose d'une solide base de capital.

L'**indemnité de départ** couvre non seulement les indemnités de licenciement ou de perte d'emploi, mais aussi toute autre indemnité octroyée, sous quelque forme que ce soit, à la fin des relations professionnelles avec un employé, y compris les indemnités de non-concurrence.





Global Reporting Initiative (GRI) – tableau

Déclaration d'utilisation	Belfius Banque SA a publié des rapports en référence aux normes GRI pour la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023
GRI 1 utilisé	GRI 1: Fondation 2021
GRI Sector Standard(s) applicable(s)	Les normes du secteur financier de la GRI n'ont pas encore été publiées, Belfius a utilisé les précédentes divulgations de la GRI G4 Financial Sector Services lorsque cela était pertinent.

Norme GRI/ autre source	Divulgateion	Références/Information	Omissions	Objectifs de développement durable (ODD)
----------------------------	--------------	------------------------	-----------	--

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX				
GRI 2: RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX 2021	2-1	Détails de l'organisation	Belfius Banque SA Société anonyme Place Charles Rogier 11, B-1210 Bruxelles Belgique	
	2-2	Entités incluses dans le rapport sur le développement durable de l'organisation	Rapport annuel 2023: Profil de Belfius; Rapport sur le développement durable 2023: 1. À propos de ce rapport.	
	2-3	Période de reporting, fréquence et point de contact	Rapport annuel 2023: Message des présidents; Rapport sur le développement durable 2023: 1. À propos de ce rapport.	
	2-4	Réaffirmation des informations	Il n'y a pas de retraitements substantiels dans le Rapport de développement durable 2023 de Belfius.	
	2-5	Vérification externe	Rapport sur le développement durable 2023: 1. À propos de ce rapport.	



Norme GRI/ autre source	Divulgateur	Références/Information	Omissions	Objectifs de développement durable (ODD)	
GRI 2: RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX 2021	2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations commerciales	Rapport annuel 2023: • Message des présidents; • Profil de Belfius; Rapport sur le développement durable 2023: • 1. À propos de ce rapport; • 2.2. Stratégie de Belfius - Création de valeur; • 3.1. Principales parties prenantes et sujets matériels - Dialogue avec nos parties prenantes; • 7.3. Bonne gouvernance d'entreprise - Approvisionnement durable.		
	2-7	Employés	Rapport annuel 2023: Ressources humaines; Rapport sur le développement durable 2023: 9. Ressources humaines.		#8 Travail décent et croissance économique; #10 Inégalités réduites
	2-8	Travailleurs non employés	Omis	Information non disponible/incomplète ⁽¹⁾	#8 Travail décent et croissance économique; #10 Inégalités réduites
	2-9	Structure et composition de la gouvernance	Rapport sur le développement durable 2023: 4. Gouvernance ESG.		
	2-10	Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	Rapport annuel 2023: Gouvernance d'entreprise.		#5 Égalité entre les sexes
	2-11	Président de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	Rapport annuel 2023: Gouvernance d'entreprise.		
	2-12	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	Rapport sur le développement durable 2023: 4. Gouvernance ESG.		
	2-13	Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	Rapport sur le développement durable 2023: 4. Gouvernance ESG.		
	2-14	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting sur le développement durable	Rapport sur le développement durable 2023: 4. Gouvernance ESG.		
	2-15	Conflits d'intérêts	Rapport annuel 2023: Gouvernance d'entreprise.		
	2-16	Communication des préoccupations critiques	Omis	Information non disponible/incomplète ⁽²⁾	
	2-17	Connaissance collective de l'organe de gouvernance le plus élevé	Rapport sur le développement durable 2023: 4. Gouvernance ESG.		#4 Éducation de qualité
	2-18	Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	Rapport annuel 2023: Gouvernance d'entreprise.		
	2-19	Politiques de rémunération	Rapport annuel 2023: Ressources humaines; Rapport sur le développement durable 2023: 9.5. Ressources humaines - Rémunération chez Belfius.		

(1) Un contrôle des travailleurs qui ne sont pas des employés est mis en place.

(2) Préoccupations critiques traitées par le conseil d'administration au cas par cas. Les chiffres ne sont pas surveillés.



Norme GRI/ autre source	Divulgateion	Références/Information	Omissions	Objectifs de développement durable (ODD)
GRI 2: RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX 2021	2-20	Processus de détermination de la rémunération	Rapport annuel 2023: Ressources humaines.	
	2-21	Ratio de rémunération totale annuelle	Omis	Contrainte de confidentialité ⁽¹⁾
	2-22	Déclaration sur la stratégie de développement durable	Rapport annuel 2023: Message des présidents.	
	2-23	Engagement à travers des politiques	Rapport annuel 2023: Gestion des risques.	
	2-24	Intégration des engagements à travers des politiques	Rapport annuel 2023: Message des présidents.	
	2-25	Processus pour remédier aux impacts négatifs	Omis	Information non disponible/incomplète ⁽²⁾
	2-26	Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	Rapport sur le développement durable 2023: 7.1.1. Bonne gouvernance d'entreprise - Conduite responsable des affaires et résilience - Compliance et éthique.	
	2-27	Compliance avec les lois et règlements	Rapport sur le développement durable 2023: 7.1.1. Bonne gouvernance d'entreprise - Conduite responsable des affaires et résilience - Compliance et éthique.	
	2-28	Adhésion à des associations	Rapport sur le développement durable 2023: 3.1. Principales parties prenantes et sujets matériels - Dialogue avec nos parties prenantes.	#17 Partenariats pour la réalisation des objectifs
	2-29	Approche de l'engagement envers les parties prenantes	Rapport sur le développement durable 2023: 3.1. Principales parties prenantes et sujets matériels - Dialogue avec nos parties prenantes.	
2-30	Accords de négociation collective	Rapport annuel 2023: Ressources humaines; Rapport de développement durable 2023: 9.3.1. Ressources humaines - Culture d'entreprise inclusive - Droits de l'homme.	#8 Travail décent et croissance économique;	

(1) Pas d'obligation légale de publication.

(2) Mécanisme de dénonciation en place, mais ne couvre pas tous les impacts négatifs.



Norme GRI/ autre source	Divulgateur	Références/Information	Omissions	Objectifs de développement durable (ODD)
SUJETS MATÉRIELS				
GRI 3: SUJETS MATÉRIELS 2021	3-1	Processus de détermination des sujets matériels	Rapport sur le développement durable 2023: 3.2. Principales parties prenantes et sujets matériels - Évaluation de la matérialité.	
	3-2	Liste des sujets matériels	Rapport sur le développement durable 2023: 3.2. Principales parties prenantes et sujets matériels - Évaluation de la matérialité.	
SÉCURITE DE L'INFORMATION				
GRI 3: SUJETS MATÉRIELS 2021	3-3	Gestion des sujets matériels	Rapport annuel 2023, Gestion des risques; Rapport sur le développement durable 2023: <ul style="list-style-type: none"> • 3.2. Principales parties prenantes et sujets matériels - Évaluation de la matérialité; • 7.1.4. Bonne gouvernance d'entreprise - Conduite responsable des affaires et résilience - Confidentialité des données; • 7.1.5. Bonne gouvernance d'entreprise - Conduite responsable des affaires et résilience - Sécurité de l'information. 	
GESTION DES TALENTS				
GRI 3: SUJETS MATÉRIELS 2021	3-3	Gestion des sujets matériels	Rapport annuel 2023: Ressources humaines; Rapport sur le développement durable 2023: 3.2. Principales parties prenantes et sujets matériels - Évaluation de la matérialité.	#3 Bonne santé et bien-être; #4 Education de qualité; #5 Égalité entre les sexes; #8 Travail décent et croissance économique; #10 Inégalités réduites
GRI 401: EMPLOI 2016	401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	Rapport annuel 2023: Ressources humaines; Rapport de développement durable 2023: 9.1.2. Ressources humaines - Les membres du personnel: l'épine dorsale de l'entreprise - Acquisition de talents.	#3 Bonne santé et bien-être; #5 Égalité entre les sexes; #8 Travail décent et croissance économique; #10 Inégalités réduites
	401-2	Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	Rapport annuel 2023: Ressources humaines; Rapport sur le développement durable 2023: 9.5. Ressources humaines - Rémunération chez Belfius.	
	401-3	Congé parental	Rapport annuel 2023: Ressources humaines; Rapport sur le développement durable 2023: 9.3.2. Ressources humaines - Culture d'entreprise inclusive - Une approche active en matière de diversité, d'égalité des chances et d'inclusion (DEI).	



Norme GRI/ autre source	Divulgateion	Références/Information	Omissions	Objectifs de développement durable (ODD)
GRI 404: SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL 2018	403-4 Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	Rapport annuel 2023: Ressources humaines; Rapport sur le développement durable 2023: 9.4. Ressources humaines - La santé et le bien-être au cœur des préoccupations.		#3 Bonne santé et bien-être; #4 Education de qualité; #5 Egalité entre les sexes #8 Travail décent et croissance économique; #10 Inégalités réduites
	403-9 Accidents au travail	Rapport annuel 2023: Ressources humaines; Rapport sur le développement durable 2023: 9.4. Ressources humaines - La santé et le bien-être au cœur des préoccupations.		
GRI 404: FORMATION ET ÉDUCATION 2016	404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	Rapport annuel 2023: Ressources humaines; Rapport sur le développement durable 2023: 9.2. Ressources humaines - Gestion des talents.		#4 Education de qualité; #5 Egalité entre les sexes; #8 Travail décent et croissance économique; #10 Inégalités réduites
	404-3 Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	Omisi	Information non disponible/incomplète ⁽¹⁾	
EXPÉRIENCE ET SATISFACTION DU CLIENT				
GRI 3: SUJETS MATÉRIELS 2021	3-3 Gestion des sujets matériels	Cadre ESG; Rapport sur le développement durable 2023: <ul style="list-style-type: none"> • 3.2. Principales parties prenantes et sujets matériels - Évaluation de la matérialité; • 7.1.1. Bonne gouvernance d'entreprise - Conduite responsable des affaires et résilience - Compliance et éthique; • 7.2.1. Bonne gouvernance d'entreprise - Expérience client - Satisfaction des clients; • 7.2.2. Bonne gouvernance d'entreprise - Expérience client - Gestion des plaintes. 		#10 Inégalités réduites
PROTECTION DES DONNÉES ET DE LA VIE PRIVÉE				
GRI 3: SUJETS MATÉRIELS 2021	3-3 Gestion des sujets matériels	Rapport annuel 2023: Gestion des risques; Rapport sur le développement durable 2023: <ul style="list-style-type: none"> • 3.2. Principales parties prenantes et sujets matériels - Évaluation de la matérialité; • 7.1.4. Bonne gouvernance d'entreprise - Conduite responsable des affaires et résilience - Confidentialité des données. 		
GRI 418: CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES DES CLIENTS 2016	418-1 Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients	Rapport sur le développement durable 2023: <ul style="list-style-type: none"> • 7.1.4. Bonne gouvernance d'entreprise - Conduite responsable des affaires et résilience - Confidentialité des données; • 7.1.5. Bonne gouvernance d'entreprise - Conduite responsable des affaires et résilience - Sécurité de l'information; • 7.2.2. Bonne gouvernance d'entreprise - Expérience client - Gestion des plaintes. 		

(1) Bien que les principales exigences en matière de divulgation énoncées dans les lignes directrices aient fait l'objet d'un rapport, en raison de contraintes liées aux données, certaines données granulaires n'ont pas pu être divulguées.



Norme GRI/ autre source	Divulgateur	Références/Information	Omissions	Objectifs de développement durable (ODD)
RISQUES CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX				
GRI 3: SUJETS MATÉRIELS 2021	3-3 Gestion des sujets matériels	Cadre ESG; Rapport sur le développement durable 2023: <ul style="list-style-type: none"> 2. Stratégie de Belfius; 3.2. Principales parties prenantes et sujets matériels - Évaluation de la matérialité; 5. Une croissance qui a du sens (meaningful); 6.1. Accent sur l'action climatique et environnementale - Risques et opportunités liés à l'environnement et au climat; 6.2. Accent sur l'action climatique et environnementale - Challenge climatique – Trajectoire de décarbonisation; 6.3. Accent sur l'action climatique et environnementale - Les nouveaux défis environnementaux; 7.3. Bonne gouvernance d'entreprise - Approvisionnement durable. 		#3 Bonne santé et bien-être; #7 Energie propre et d'un coût abordable; #12 Consommation et production responsables; #13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques; #14 Vie aquatique; #15 Vie terrestre
GRI 305: ÉMISSIONS 2016	305-1 Émissions directes de GES (Scope 1)	Rapport sur le développement durable 2023: 6.2. Accent sur l'action climatique et environnementale - Challenge climatique – Trajectoire de décarbonisation.		#3 Bonne santé et bien-être; #7 Energie propre et d'un coût abordable; #8 Travail décent et croissance économique; #12 Consommation et production responsables;
	305-2 Émissions de GES indirectes liées à l'énergie (Scope 2)	Rapport sur le développement durable 2023: 6.2. Accent sur l'action climatique et environnementale - Challenge climatique – Trajectoire de décarbonisation.		#13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
	305-3 Autres émissions indirectes de GES (Scope 3)	Rapport sur le développement durable 2023: <ul style="list-style-type: none"> 6.1. Accent sur l'action climatique et environnementale - Risques et opportunités liés à l'environnement et au climat; 6.2. Accent sur l'action climatique et environnementale - Challenge climatique – Trajectoire de décarbonisation. 		
COMPLIANCE ET CONDUITE DES AFFAIRES RESPECTUEUSE DE L'ETHIQUE				
GRI 3: SUJETS MATÉRIELS 2021	3-3 Gestion des sujets matériels	Gouvernance Memorandum; Cadre ESG; Rapport sur le développement durable 2023: <ul style="list-style-type: none"> 3.2. Principales parties prenantes et sujets matériels - Évaluation de la matérialité; 7.1.1. Bonne gouvernance d'entreprise - Conduite responsable des affaires et résilience - Compliance et éthique. 		
GRI 205: LUTTE CONTRE LA CORRUPTION 2016	205-3 Incidents de corruption confirmés et mesures prises	Rapport sur le développement durable 2023: 7.1.1. Bonne gouvernance d'entreprise - Conduite responsable des affaires et résilience - Compliance et éthique.		



Norme GRI/ autre source	Divulgateion	Références/Information	Omissions	Objectifs de développement durable (ODD)
RÉSILIENCE ET PERFORMANCE FINANCIÈRE ORIENTÉE VERS LE LONG TERME				
GRI 3: SUJETS MATÉRIELS 2021	3-3 Gestion des sujets matériels	Rapport annuel 2023: Résultats financiers; Rapport sur le développement durable 2023: <ul style="list-style-type: none"> 3.2. Principales parties prenantes et sujets matériels - Évaluation de la matérialité; 7.1.2. Bonne gouvernance d'entreprise - Conduite responsable des affaires et résilience - Des pratiques fiscales transparentes; 8. Engagement envers la communauté. 		#8 Travail décent et croissance économique
GRI 201: PERFORMANCE ÉCONOMIQUE 2016	201-1 Valeur économique directe générée et distribuée	Rapport annuel 2023: Résultats financiers; Rapport sur le développement durable 2023: 8. Engagement envers la communauté.		#8 Travail décent et croissance économique
GRI 207: FISCALITÉ 2019	207-1 Approche de la fiscalité	Rapport sur le développement durable 2023: 7.1.2. Bonne gouvernance d'entreprise - Conduite responsable des affaires et résilience - Des pratiques fiscales transparentes.		#8 Travail décent et croissance économique
	207-2 Gouvernance fiscale, contrôle et gestion des risques	Rapport annuel 2023: Résultats financiers; Rapport sur le développement durable 2023: 7.1.2. Bonne gouvernance d'entreprise - Conduite responsable des affaires et résilience - Des pratiques fiscales transparentes.		
	207-4 Déclaration du pays par pays	Rapport annuel 2023: Déclaration de transparence, reporting pays par pays.		
DROITS HUMAINS				
GRI 3: SUJETS MATÉRIELS 2021	3-3 Gestion des sujets matériels	Politique en matière de droits de l'homme; Politique de lutte contre la discrimination; Code de conduite en matière de développement durable pour les fournisseurs; Rapport annuel 2023: Ressources humaines, Droits de l'homme; Rapport sur le développement durable 2023: <ul style="list-style-type: none"> 2. Stratégie de Belfius; 3.2. Principales parties prenantes et sujets matériels - Evaluation de la matérialité; 5.1. Une croissance qui a du sens (meaningful) - Accélérer la transition; 7.1.1. Bonne gouvernance d'entreprise - Conduite responsable des affaires et résilience - Compliance et éthique; 7.3. Bonne gouvernance d'entreprise - Approvisionnement durable. 		#5 Egalité entre les sexes; #8 Travail décent et croissance économique; #10 Inégalités réduites
GRI 412: ÉVALUATION DES DROITS HUMAINS 2016	412-3 Accords et contrats d'investissement significatifs incluant des clauses relatives aux droits humains ou ayant fait l'objet d'un examen approfondi au titre des droits humains	Code de conduite en matière de développement durable pour les fournisseurs; Rapport sur le développement durable 2023: 7.3. Bonne gouvernance d'entreprise - Approvisionnement durable.		#5 Egalité entre les sexes; #8 Travail décent et croissance économique; #10 Inégalités réduites



Norme GRI/ autre source	Divulgateur	Références/Information	Omissions	Objectifs de développement durable (ODD)
ENGAGEMENT DANS LA COMMUNAUTE LOCALE				
GRI 3: SUJETS MATÉRIELS 2021	3-3 Gestion des sujets matériels	Rapport annuel 2023: Résultats financiers; Rapport sur le développement durable 2023: <ul style="list-style-type: none"> 3.2. Principales parties prenantes et sujets matériels - Évaluation de la matérialité; 5.2. Une croissance qui a du sens (meaningful) - Solutions de financement qui ont du sens (meaningful); 8. Engagement envers la communauté. 		#1 Pas de pauvreté; #8 Travail décent et croissance économique; #9 Industrie, Innovation et Infrastructure; #10 Inégalités réduites; #11 Villes et communautés durables
GRI 201: PERFORMANCE ÉCONOMIQUE 2016	201-1 Valeur économique directe générée et distribuée	Rapport annuel 2023: Résultats financiers; Rapport sur le développement durable 2023: 8. Engagement envers la communauté.		#8 Travail décent et croissance économique
GRI 203: IMPACTS ÉCONOMIQUES INDIRECTS 2016	203-2 Impacts économiques indirects significatifs	Rapport sur le développement durable 2023: <ul style="list-style-type: none"> 5.2. Une croissance qui a du sens (meaningful) - Solutions de financement qui ont du sens (meaningful); 8. Engagement envers la communauté. 		#1 Pas de pauvreté; #8 Travail décent et croissance économique; #10 Inégalités réduites; #11 Villes et communautés durables
GRI G4 COMMUNAUTÉS LOCALES	FS14 Initiatives en vue d'améliorer l'accès aux services financiers pour les personnes défavorisées	Rapport de développement durable 2023: 7.2.3. Bonne gouvernance d'entreprise - Expérience client - Une attention particulière pour les clients les plus vulnérables.		#1 Pas de pauvreté; #8 Travail décent et croissance économique; #10 Inégalités réduites
SOUTENIR ET ACCÉLÉRER LA TRANSITION VERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE				
GRI 3: SUJETS MATÉRIELS 2021	3-3 Gestion des sujets matériels	Rapport sur le développement durable 2023: <ul style="list-style-type: none"> 2. Stratégie de Belfius; 3.2. Principales parties prenantes et sujets matériels - Évaluation de la matérialité; 5. Une croissance qui a du sens (meaningful); 6. Accent sur l'action climatique et environnementale. 		#3 Bonne santé et bien-être; #7 Energie propre et d'un coût abordable; #12 Consommation et production responsables; #13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
GRI G4 PORTEFEUILLE DE PRODUITS	FS7 Valeur monétaire des produits et des services conçus en vue de générer un bénéfice social par secteur d'activité et ventilé par objet	Rapport sur le développement durable 2023: <ul style="list-style-type: none"> 5.2. Une croissance qui a du sens (meaningful) - Solutions de financement qui ont du sens (meaningful); 5.5. Une croissance qui a du sens (meaningful) - L'investissement meaningful, porteur de sens. 		#3 Bonne santé et bien-être; #7 Energie propre et d'un coût abordable; #12 Consommation et production responsables; #13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
	FS8 Valeur monétaire des produits et des services conçus en vue de générer un bénéfice environnemental par secteur d'activité et ventilé par objet	Rapport sur le développement durable 2023: <ul style="list-style-type: none"> 5.2. Une croissance qui a du sens (meaningful) - Solutions de financement qui ont du sens (meaningful); 5.5. Une croissance qui a du sens (meaningful) - L'investissement meaningful, porteur de sens; 6.4. Focus sur l'action climatique et environnementale - Taxonomie de l'UE. 		#3 Bonne santé et bien-être; #7 Energie propre et d'un coût abordable; #12 Consommation et production responsables; #13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques



Norme GRI/ autre source	Divulgateur	Références/Information	Omissions	Objectifs de développement durable (ODD)
GRI G4 ACTIONNARIAT ACTIF	FS10	Pourcentage et nombre d'entreprises détenus dans le portefeuille de l'institution avec lesquelles l'organisation déclarante a interagi sur des questions environnementales ou sociales	Rapport sur le développement durable 2023: <ul style="list-style-type: none"> • 5.5. Une croissance qui a du sens (meaningful) - L'investissement meaningful, porteur de sens; • 5.6.1. Une croissance qui a du sens (meaningful) - Gestion des portefeuilles propres et durabilité - La gestion durable des réserves d'assurance de Belfius Insurance. 	#3 Bonne santé et bien-être; #7 Énergie propre et d'un coût abordable; #12 Consommation et production responsables; #13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
DIVERSITÉ, ÉGALITÉ DES CHANCES ET INCLUSION				
GRI 3: SUJETS MATÉRIELS 2021	3-3	Gestion des sujets matériels	Politique des droits humains; Politique anti-discrimination; Rapport annuel 2023: Ressources humaines; Rapport sur le développement durable 2023: <ul style="list-style-type: none"> • 3.2. Principales parties prenantes et sujets matériels - Évaluation de la matérialité; • 9.3.1. Ressources humaines - Culture d'entreprise inclusive - Droits de l'homme; • 9.3.2. Ressources humaines - Culture d'entreprise inclusive - Une approche active de la diversité, de l'égalité des chances et de l'inclusion (DEI). 	#5 Égalité entre les sexes; #8 Travail décent et croissance économique; #10 Inégalités réduites
GRI 405: DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES 2016	405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	Rapport annuel 2023: Ressources humaines; Rapport sur le développement durable 2023: <ul style="list-style-type: none"> • 3. Principales parties prenantes et sujets matériels; • 9.3.2. Ressources humaines - Culture d'entreprise inclusive - Une approche active de la diversité, de l'égalité des chances et de l'inclusion (DEI). 	#5 Égalité entre les sexes; #8 Travail décent et croissance économique; #10 Inégalités réduites
INCLUSION FINANCIÈRE ET ACCÈS AUX SERVICES FINANCIERS				
GRI 3: SUJETS MATÉRIELS 2021	3-3	Gestion des sujets matériels	Rapport sur le développement durable 2023: <ul style="list-style-type: none"> • 3.2. Principales parties prenantes et sujets matériels - Évaluation de la matérialité; • 7.2.3. Bonne gouvernance d'entreprise - Expérience client - Une attention particulière pour les clients les plus vulnérables. 	#1 Pas de pauvreté; #4 Éducation de qualité; #8 Travail décent et croissance économique; #10 Inégalités réduites
GRI G4 COMMUNAUTÉS LOCALES	FS14	Initiatives en vue d'améliorer l'accès aux services financiers pour les personnes défavorisées	Rapport de développement durable 2023: 7.2.3. Bonne gouvernance d'entreprise - Expérience client - Une attention particulière pour les clients les plus vulnérables.	#1 Pas de pauvreté; #4 Éducation de qualité; #8 Travail décent et croissance économique; #10 Inégalités réduites



Norme GRI/ autre source	Divulgateur	Références/Information	Omissions	Objectifs de développement durable (ODD)
INFRASTRUCTURE INCLUSIVE, PERTINENTE ET A L'ÉPREUVE DU TEMPS				
GRI 3: SUJETS MATÉRIELS 2021	3-3	Gestion des sujets matériels	Rapport sur le développement durable 2023: <ul style="list-style-type: none"> • 2. Stratégie de Belfius; • 3.2. Principales parties prenantes et sujets matériels - Évaluation de la matérialité; • 5.2. Une croissance qui a du sens (meaningful) - Solutions de financement qui ont du sens (meaningful); • 8. Engagement envers la communauté. 	#8 Travail décent et croissance économique; #11 Villes et communautés durables
GRI 203: IMPACTS ÉCONOMIQUES INDIRECTS 2016	203-1	Investissements dans les infrastructures et mécénat	Rapport de développement durable 2023: <ul style="list-style-type: none"> • 5.2. Une croissance qui a du sens (meaningful) - Solutions de financement qui ont du sens (meaningful); • 8. Engagement envers la communauté. 	#8 Travail décent et croissance économique; #11 Villes et communautés durables
COMMUNICATION TRANSPARENTE SUR LES PRODUITS ET LES SERVICES				
GRI 3: SUJETS MATÉRIELS 2021	3-3	Gestion des sujets matériels	Rapport sur le développement durable 2023: <ul style="list-style-type: none"> • 3.2. Principales parties prenantes et sujets matériels - Évaluation de la matérialité; • 7.1.1. Bonne gouvernance d'entreprise - Conduite responsable des affaires et résilience - Compliance et éthique; • 7.2. Bonne gouvernance d'entreprise - Expérience client. 	
INNOVATION LOCALE ET DIGITALISATION				
GRI 3: SUJETS MATÉRIELS 2021	3-3	Gestion des sujets matériels	Rapport sur le développement durable 2023: <ul style="list-style-type: none"> • 2. Stratégie de Belfius; • 3.2. Principales parties prenantes et sujets matériels - Évaluation de la matérialité; • 5.4. Une croissance qui a du sens (meaningful) - Des solutions innovantes pour la banque et l'assurance. 	#9 Industrie, Innovation et Infrastructure; #10 Inégalités réduites;
MAITRISER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DIRECT ET INDIRECT DU GROUPE BELFIUS				
GRI 3: SUJETS MATÉRIELS 2021	3-3	Gestion des sujets matériels	Rapport sur le développement durable 2023: <ul style="list-style-type: none"> • 3.2. Principales parties prenantes et sujets matériels - Évaluation de la matérialité; • 6.2. Accent sur l'action climatique et environnementale - Challenge climatique – Trajectoire de décarbonisation; • 6.5. Accent sur l'action climatique et environnementale - L'empreinte propre de Belfius. 	#12 Consommation et production responsables; #13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques



Norme GRI/ autre source	Divulgateion	Références/Information	Omissions	Objectifs de développement durable (ODD)
GRI 301: MATIÈRES 2016	301-1 Matières utilisées par poids ou par volume	Rapport sur le développement durable 2023: 6.5.2. Accent sur l'action climatique et environnementale - L'empreinte propre de Belfius - Déchets en diminution régulière.		
GRI 302: ÉNERGIE 2016	302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation	Rapport sur le développement durable 2023: 6.5.1. Accent sur l'action climatique et environnementale - L'empreinte propre de Belfius - Économies d'énergie.		#12 Consommation et production responsables; #13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
GRI 303: EAU ET EFFLUENTS 2018	303-5 Consommation d'eau	Rapport sur le développement durable 2023: 6.5.3. Accent sur l'action climatique et environnementale - L'empreinte propre de Belfius - Réduction de la consommation d'eau.		#12 Consommation et production responsables
GRI 305: ÉMISSIONS 2016	305-1 Émissions directes de GES (Scope 1)	Rapport sur le développement durable 2023: 6.2. Accent sur l'action climatique et environnementale - Challenge climatique – Trajectoire de décarbonisation.		#12 Consommation et production responsables; #13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
	305-2 Émissions de GES indirectes liées à l'énergie (Scope 2)	Rapport sur le développement durable 2023: 6.2. Accent sur l'action climatique et environnementale - Challenge climatique – Trajectoire de décarbonisation.		
	305-3 Autres émissions indirectes de GES (Scope 3)	Rapport sur le développement durable 2023: 6.2. Accent sur l'action climatique et environnementale - Challenge climatique – Trajectoire de décarbonisation.		
GRI 306: DÉCHETS 2020	306-1 Génération de déchets et impacts significatifs liés aux déchets	Rapport sur le développement durable 2023: 6.5.2. Accent sur l'action climatique et environnementale - L'empreinte propre de Belfius - Déchets en diminution régulière.		
	306-2 Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	Rapport sur le développement durable 2023: 6.5.2. Accent sur l'action climatique et environnementale - L'empreinte propre de Belfius - Déchets en diminution régulière.		
	306-3 Déchets générés	Rapport sur le développement durable 2023: 6.5.2. Accent sur l'action climatique et environnementale - L'empreinte propre de Belfius - Déchets en diminution régulière.		



UN Global Compact Progress Index

Disponible uniquement en anglais

Principles	References
HUMAN RIGHTS	
Principle 1: Businesses should support and respect the protection of internationally proclaimed human rights; and	Belfius Human Rights Policy Transition Acceleration Policy Sustainability Code of Conduct for suppliers Sustainability Report - Section 9.3.1. - Human Resources, Inclusive company culture, Human rights
Principle 2: make sure that they are not complicit in human rights abuses.	Belfius Human Rights Policy Transition Acceleration Policy Sustainability Code of Conduct for suppliers Sustainability Report - Section 9.3.1. - Human Resources, Inclusive company culture, Human rights
LABOUR	
Principle 3: Businesses should uphold the freedom of association and the effective recognition of the right to collective bargaining;	Belfius Human Rights Policy Transition Acceleration Policy Sustainability Code of Conduct for suppliers Sustainability Report - Section 9.3.1. - Human Resources, Inclusive company culture, Human rights
Principle 4: the elimination of all forms of forced and compulsory labour;	Belfius Human Rights Policy Transition Acceleration Policy Sustainability Code of Conduct for suppliers Sustainability Report - Section 9.3.1. - Human Resources, Inclusive company culture, Human rights

Principles	References
Principle 5: the effective abolition of child labour; and	Belfius Human Rights Policy Transition Acceleration Policy Sustainability Code of Conduct for suppliers Sustainability Report - Section 9.3.1. - Human Resources, Inclusive company culture, Human rights
Principle 6: the elimination of discrimination in respect of employment and occupation.	Belfius Human Rights Policy Belfius Anti-Discrimination Policy Sustainability Code of Conduct for suppliers Sustainability Report - Section 9.3.2. - Human Resources, Inclusive company culture, An active DEI approach Sustainability Report - Section 9.3.1. - Human Resources, Inclusive company culture, Human rights Sustainability Report - Section 7.1.1. - Responsible and sustainable business, Responsible business conduct and resilience, Compliance and ethics



Principles	References
ENVIRONMENT	
Principle 7: Businesses should support a precautionary approach to environmental challenges;	Transition Acceleration Policy Sustainability Code of Conduct for suppliers Climate and environmental policy Sustainability Report - Section 6.5 - Focus on climate and environmental action, Belfius' own footprint Sustainability Report - Section 6.1 - Focus on climate and environmental action, Environmental and climate-related risks and opportunities Sustainability Report - Section 6.3 - Focus on climate and environmental action, Emerging environmental challenges
Principle 8: undertake initiatives to promote greater environmental responsibility; and	Transition Acceleration Policy Sustainability Code of Conduct for suppliers Sustainability Report - Section 6.5 - Focus on climate and environmental action, Belfius' own footprint Sustainability Report - Section 6.1 - Focus on climate and environmental action, Environmental and climate-related risks and opportunities Sustainability Report - Section 6.3 - Focus on climate and environmental action, Emerging environmental challenges
Principle 9: encourage the development and diffusion of environmentally friendly technologies	Transition Acceleration Policy Sustainability Code of Conduct for suppliers Sustainability Report - Section 5 - Meaningful growth
ANTI-CORRUPTION	
Principle 10: Businesses should work against corruption in all its forms, including extortion and bribery.	Belfius Anti-Bribery Policy Belfius Anti-Fraud Policy Sustainability Code of Conduct for suppliers Sustainability Report - Section 7.1.1. - Responsible and sustainable business, Responsible business conduct and resilience, Compliance and ethics





UNEP FI Principles for Responsible Banking reporting

— Disponible uniquement en anglais

Principle 1: Alignment

We will align our business strategy to be consistent with and contribute to individuals' needs and society's goals, as expressed in the Sustainable Development Goals, the Paris Climate Agreement and relevant national and regional frameworks.

1.1 Business model

Describe (high-level) your bank's business model, including the main customer segments served, types of products and services provided, the main sectors and types of activities across the main geographies in which your bank operates or provides products and services. Please also quantify the information by disclosing e.g. the distribution of your bank's portfolio (%) in terms of geographies, segments (i.e. by balance sheet and/or off-balance sheet) or by disclosing the number of customers and clients served.

Response

Belfius is a Belgian banking and insurance group wholly owned by the Belgian federal state through the Federal Holding and Investment Company (FHIC). It is licensed as a credit institution in accordance with Belgian Banking Law. Belfius Bank, which has signed the United Nations Environmental Programme Finance Initiative (UNEP FI) Principles for Responsible Banking (PRB), is the parent company of the Belfius Group. Its major commercial subsidiaries operate in the Belgian market: Belfius Insurance (BI, insurer), Belfius Asset Management (BAM, asset manager), Belfius Lease & Lease Services (leasing), Belfius Auto Lease (car leasing), Belfius Commercial Finance (factoring) and Crefius (servicing and management of mortgage loans).

For some very specific activities, entities are maintained in Luxembourg and Ireland:

- Belfius Financing Company SA issues certain securities to external investors. For technical and operational reasons it has been decided that these issuances take place in Luxembourg. Belfius Insurance Finance manages a portfolio of shares and bonds there in full transparency vis-à-vis the Belgian tax authorities after receiving a positive ruling in Belgium.

- Ireland-based Belfius Ireland controls a historical long-term bond portfolio, however this portfolio is currently being wound down. Belfius' Irish presence does not constitute a case of tax optimisation as there is no shift of taxable base from Belgium to Ireland.

Belfius' business model addresses the whole of the Belgian economy and society: public and social sector actors, enterprises and entrepreneurs, as well as individuals, from the strongest to the most vulnerable. As of 2023, Belfius serves nearly 30% of the population in Belgium, providing banking products to around 3.8 million customers.

Belfius' integrated business model is built on generating and capitalizing upon synergies across distinct client segments, its range of products and business sectors in which it is active, as well as a commitment to investments across all strata of society:

- Belfius finances individuals, including private and wealth clients. As a bank-insurer, Belfius helps customers protect and develop their assets through cross-selling along the whole product range, such as payments, savings and investments, mortgages and consumer finance and non-life and life insurances.

Links and references

Annual Report 2023,
Profile of Belfius
Sustainability Report 2023
Section 2. Belfius Strategy
[Transition Acceleration Policy](#)



Response	Links and references
<ul style="list-style-type: none"> The public and social sector, such as local and federal authorities, intermunicipal companies, hospitals, care homes, social housings and education centres are offered a wide and integrated range of products and services including, but not limited to, credit lending, treasury management and financial markets products. Belfius equally provides financing to entrepreneurs and enterprise clients ranging from the self-employed, liberal professions and small companies, to local corporates and medium- and large-sized companies. Belfius seeks to support them throughout their entire lifecycle with a comprehensive package of products and services (loans, transaction banking, financial market products, pension insurance, digital accessibility etc.). 	<p>With the exception of some actors that cannot meet our Transition Acceleration Policy and a historic underrepresentation in agriculture, Belfius' portfolio mostly reflects Belgium's activity sectors.</p>

1.2. Strategy alignment

Does your corporate strategy identify and reflect sustainability as strategic priority/ies for your bank?

Yes No

Please describe how your bank has aligned and/or is planning to align its strategy to be consistent with the Sustainable Development Goals (SDGs), the Paris Climate Agreement, and relevant national and regional frameworks.

Does your bank also reference any of the following frameworks or sustainability regulatory reporting requirements in its strategic priorities or policies to implement these?

UN Guiding Principles on Business and Human Rights International Labour Organization fundamental conventions UN Global Compact
 UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Any applicable regulatory reporting requirements on environmental risk assessments, e.g. on climate risk - please specify which ones Any applicable regulatory reporting requirements on social risk assessments, e.g. on modern slavery - please specify which ones None of the above

Response	Links and references
<p>As Belfius affirms its role in Belgium's sustainable progression it aims to, and can, make the most significant impact on SDG 7 - Affordable and Clean Energy, SDG 8 - Decent Work and Economic Growth, SDG 9 - Industry, Innovation & Infrastructure and SDG 11 - Sustainable Cities and Communities.</p> <p>In this regard, Belfius strives to contribute to the SDGs through its product and service offering wherever possible. Belfius has historically been a bank that is active in the public and social sector in Belgium, financing core infrastructure investments in the country for an inclusive and prosperous society.</p> <p>Acknowledging the urgency of the climate crisis, Belfius also actively participates in local and international initiatives to better align its business with the objectives of the Paris Climate Agreement.</p> <p>In order to align its operations with the Sustainable Development Goals (SDGs) and the Paris Agreement, Belfius began measuring and reporting Scope 1, 2,</p>	<p>and 3 emissions, including financed emissions, starting in 2022. This evaluation is designed to enable us to ascertain the required efforts to effectively manage our environmental footprint. For more details, please see section 6.2. Climate Challenge – Decarbonisation journey of the 2023 Sustainability Report.</p> <p>In 2022, Belfius was part of the trial for the enhanced Communication on Progress under the UN Global Compact (UNGC). The UNGC principles feature prominently in both the Transition Acceleration Policy (TAP) and the Human Rights Policy of Belfius that apply to all Belfius entities and activities.</p> <p>The latter also includes the International Bill of Human Rights, the International Labour Organisation's Declaration on Fundamental Principles and Rights at Work (ILO) guidelines, the UN Guiding Principles on Business and Human Rights, the Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises and the recommendations for Responsible Business Conduct in the Financial Sector.</p>



Principle 2: Impact and Target Setting

We will continuously increase our positive impacts while reducing the negative impacts on, and managing the risks to, people and environment resulting from our activities, products and services. To this end, we will set and publish targets where we can have the most significant impacts.

2.1. Impact Analysis (Key Step 1)

Show that your bank has performed an impact analysis of its portfolio/s to identify its most significant impact areas and determine priority areas for target-setting. The impact analysis shall be updated regularly and fulfil the following requirements/elements (a-d):

a) Scope

What is the scope of your bank's impact analysis? Please describe which parts of the bank's core business areas, products/services across the main geographies that the bank operates in (as described under 1.1) have been considered in the impact analysis. Please also describe which areas have not yet been included, and why.

Response

Links and references

In a 2023 exercise, using data per 30/06/23, Belfius Bank utilised the UNEP FI Portfolio Impact Analysis Tool for Banks, designed to meet the four established UN PRB requirements for a thorough and rigorous impact analysis. This approach encompasses scope, exposure scale, context and relevance, and scale and intensity/salience.

The bank is primarily focused on estimating its own direct, positive and negative influences via the products and services it provides to its clients. Given that over 95% of its business in scope for this analysis is carried out in Belgium, the country analysis in the context module primarily emphasises Belgian priorities. Belfius used two UNEP FI tools to perform its impact analysis: the Consumer Banking Identification tool for examining the impact of its individual, self-employed and liberal profession clients (households) and the Institutional Banking Identification tool for assessing the impact of its corporate, small & medium enterprises and public & social sector clients.

Consequently, there is an evaluation of the products and services provided to households, including the current and savings accounts and loans through retail banking services. These make up around a fourth of Belfius Bank's gross income.

There has been a focus on the loans and advances provided to non-financial corporations and government-related entities to better study the direct impact of Belfius' lending practices across multiple sectors. Government loans are a considerable part of this portfolio, leading to important impacts based on government resource allocation.

Scope limitations

Belfius strives to present an exhaustive impact analysis. However, the lack of readily available data and the need to cleverly allocate scarce resources limits its ability to do so. This is reflected in the impact analysis approach which currently focusses on Belfius Bank's traditional operations and excludes financial markets, investment and asset management activities.



b) Portfolio composition

Has your bank considered the composition of its portfolio (in %) in the analysis? Please provide proportional composition your portfolio globally and per geographical scope:

- by sectors & industries for business, corporate and investment banking portfolios (i.e. sector exposure or industry breakdown in %), and/or
- by products & services and by types of customers for consumer and retail banking portfolios.

If your bank has taken another approach to determine the bank's scale of exposure, please elaborate, to show how you have considered where the bank's core business/major activities lie in terms of industries or sectors.

Response

Belfius Bank conducted a detailed evaluation of various products and services in its examination of consumer banking dynamics. This range includes current accounts with payment facilities, savings accounts and savings certificates. The bank's review noted that a significant number of our customers use our current and savings accounts, while a smaller number engage with certificates of deposit.

Additionally, the analysis delved into diverse loan categories such as credit card loans, consumer loans or vehicle-related loans and mortgages. Collectively, these products represent around one-quarter of Belfius Bank's gross income, with mortgages constituting a substantial slice.

Belfius Bank's institutional loans portfolio is also mainly active in Belgium and exceeds the household loans portfolio. Belfius is a privileged partner of the Belgian economy, with a strong focus on local governments, aiding the creation of many public projects. Belfius extends its lending services to all sectors of Belgium's diversified economy (more than a hundred sectors), including key areas such as real estate-related corporations, the construction sector, holding company operations, electricity production and hospital-related services.

Links and references

c) Context:

What are the main challenges and priorities related to sustainable development in the main countries/regions in which your bank and/or your clients operate? Please describe how these have been considered, including what stakeholders you have engaged to help inform this element of the impact analysis.

This step aims to put your bank's portfolio impacts into the context of society's needs.

Response

The UNEP FI context module facilitated the identification of the most relevant challenges and priorities related to sustainable development in Belgium, where almost all of Belfius' activities are located. For that purpose, the Tool has a scoring system where challenges and priorities are highlighted based on data retrieved from national or international statistics related to relevant sustainable development areas. We complemented these findings with our research and assessment regarding the Belgium national context to gather the most representative and up to date overview based on external data.

As a result, we have identified Belgium's country priorities to be mainly related to Climate and Nature, availability, accessibility, affordability and quality of resources (water, energy & raw materials), as well as services, equality and justice.

Links and references



Based on these first 3 elements of an impact analysis, what positive and negative impact areas has your bank identified? Which (at least two) significant impact areas did you prioritize to pursue your target setting strategy (see 2.2)? Please disclose.

Response

The analysis of Belfius' portfolio exposure showed that potential positive impact areas associated with our activities include climate change, access to qualitative finance products, access to decent housing, public debt management, efficient use of resources (water, energy, raw materials etc.) and healthcare.

Also, potential negative impact areas would similarly include climate change, public debt management, the efficient use of resources (water, energy, raw materials etc.) and biodiversity.

Among the positive and negative impact areas that were generated by the tool, and taking into account our internal research, we have identified climate and affordable energy-efficient housing as the areas we initially wished to focus on. In this identification process, we looked into our business activities and their contribution to determine the scale and intensity/salience of the impacts. The fact that construction, real estate and electricity represented the major corporate sectors in our business and corporate portfolios, and the fact that mortgages constituted the bulk of loans to individuals, played a role in our assessment.

Climate

At a time of unprecedented global awareness regarding the importance of climate, and given the concentration of our portfolio in the construction, real estate, production and distribution of electricity sectors, we have identified climate as a significant impact area.

Natural disasters and severe weather conditions continue to disrupt economic activities in both developed and developing countries, heightening the need to focus on the challenge of achieving sustainable development goals and transitioning towards a climate-resilient society. In addition, the growing interest in climate change policy across political debates and the increased level of awareness amongst younger generations, have placed environmental challenges at the heart of the EU's agenda. The impact of climate change on human and natural systems also poses serious challenges to Belgian society, as witnessed by the July 2021 floods and winter 2023-2024 rainfall and floods. Following the 2022 European heatwaves, 2023 was the 3rd warmest year on record in Belgium.

In line with the Paris Agreement, the European Union has been taking actions to fight climate change by developing a series of policies and measures to implement concrete climate solutions. As part of the European Green Deal's ambitions, the EU has put forward a plan to further cut emissions by at least 55% by 2030. In the 2023 revision of its National Energy and Climate Plan (NECP), Belgium delineated new milestones for the year 2030. The country is

Links and references

[Figures published by the King Baudouin Foundation](#)

endeavouring to achieve a reduction of 47% in greenhouse gas (GHG) emissions by 2030, using 2005 as a reference point, in sectors not involved in the Emission Trading System (non-ETS). Alongside reducing greenhouse gas emissions, the EU is also taking action to adapt to the impacts of climate change.

Having a key role in the Belgian private sector, Belfius is aware of the importance of taking concerted actions in order to mitigate the negative impacts of climate change and minimise any potentially devastating consequences. We are committed to setting our emissions reduction targets in line with the Paris Climate Agreement to limit global warming to well below 2°C above pre-industrial levels and pursuing efforts to limit warming to 1.5°C. Our objective is also to accompany our clients in their ambitions to reduce their carbon impact and to implement necessary climate adaptation actions. Finally, Belfius seeks to positively support Belgium towards the implementation of national commitments and ambitions by making climate a strategic priority in our sustainability strategy. We believe that effectively confronting climate change starts with collaborative efforts and shared responsibility.

Affordable energy-efficient housing

Considering the outcomes of the Tool, as well as salient issues in Belgium related to sustainable development, we decided to combine two potential impact areas - namely resource efficiency from the perspective of energy efficiency, and affordable housing. The concentrations of our portfolios in certain sectors (construction and real estate represent the major sectors in our business and corporate portfolio and mortgages constitute the bulk of loans to individuals) and the importance of the affordable energy-efficient housing agenda in Belgium, both played a role in our selection.

According to figures published by the King Baudouin Foundation, the share of Belgian households considered energy-poor remains high (20.6% in 2021 with regional disparities: Wallonia Region – 28.8%, Brussels-Capital Region – 27.4%, Flanders Region - 14.8%). Unfortunately, those figures do not yet include the impact of the 2022/2023 energy crisis and we can expect the current situation to be even worse than the numbers quoted above.

“The energy efficiency of Belgium's housing stock is 72% lower than the European average,”⁽¹⁾ which confirms that it is of utmost importance to address this issue. In fact, the majority of dwellings in Belgium were built before 1981, which explains the need for housing renovation in Belgium. Accordingly, the renovation of buildings is one of the major action plans highlighted in Belgium's National Energy and Climate Action Plan (NECP, 2019) mandated by and submitted to the European Union.

(1) https://ec.europa.eu/regional_policy/en/projects/europe/innovative-belgian-funding-scheme-helps-vulnerable-homeowners-renovate-their-houses



Response

Links and references

For Belgium to reach its goals regarding energy-efficient housing, Belfius believes it is crucial to tackle the underlying challenge of the target, which is the affordability of energy-efficient housing. In Europe, lowest-income households live in the most energy-inefficient houses and face major difficulties in renovating their houses⁽¹⁾. Based on a survey on income and living conditions in Belgium in 2022, 5.1% of the Belgian population struggled to keep their home adequately warm due to financial reasons⁽²⁾. Thereby, energy-saving renovations are rapidly becoming a social necessity.

We believe it is important that the public sector's efforts towards affordability should be complemented by private-sector initiatives that will address the challenge at country-level. As the number one bank for the public and social sector, we want to leverage our position in affordable energy-efficient housing for our retail clients, as well as for social housing entities in our client portfolio. We want to help our impacted customers to escape the affordability trap, where renovation investment prices remain high and energy expenditures become a burden. By focusing on affordable energy-efficient housing, our ambition is not only to contribute to actions towards the NECP commitments of Belgium, but also to support the Belgian population's welfare through renovation investment, which will both increase the value of owners' properties and lower the energy expenditures of households.

d) For these (min. two prioritized impact areas)

Performance measurement: Has your bank identified which sectors & industries as well as types of customers financed or invested in are causing the strongest actual positive or negative impacts? Please describe how you assessed the performance of these, using appropriate indicators related to significant impact areas that apply to your bank's context.

In determining priority areas for target-setting among its areas of most significant impact, you should consider the bank's current performance levels, i.e. qualitative and/or quantitative indicators and/or proxies of the social, economic and environmental impacts resulting from the bank's activities and provision of products and services. If you have identified climate and/or financial health & inclusion as your most significant impact areas, please also refer to the applicable indicators in the Annex.

If your bank has taken another approach to assess the intensity of impact resulting from the bank's activities and provision of products and services, please describe this.

The outcome of this step will then also provide the baseline (incl. indicators) you can use for setting targets in two areas of most significant impact.

Response

Links and references

The Impact Identification Tool for Banks by UNEP FI, readily accessible to the public, was crucial in linking our products to their respective impacts. By using the Sector Impact Map developed in the Portfolio Impact Tool, we established correlations for each of our activities.

and 11). Together with other consumer loans and credit cards, these loan products further enhance financial resources and services access (i.e. SDGs 8 and 9).

Both current and savings accounts, which form a large part of our product portfolio, seem to contribute positively to the accessibility and quality of financial resources and services. This aligns with the Sustainable Development Goals (SDGs) numbers 8 - Decent Work and 9 - Economic Growth and Industry, Innovation and Infrastructure.

It is crucial however to acknowledge that credit products and credit cards inherently carry the risk of over-indebtedness, potentially negatively impacting society. Additionally, whereas loans can elevate lifestyle by granting customers access to economic opportunities, such as home or vehicle ownership, these activities contribute to negative environmental outcomes, due to the production and subsequent usage of related buildings, vehicles and goods. The analysis reveals that mortgages, that constitute a large part of Belfius Bank's loan portfolio, are the main contributors to climate impact. Customers with mortgages are mostly middle-income to high-income populations, thus contributing to the related impacts.

Our collection of credit products yield several positive results, e.g. home renovation loans and mortgages improve housing access (SDG 11 - Sustainable Cities and Communities) and vehicle loans facilitate quality mobility (SDGs 9

(1) https://www.feantsa.org/public/user/Resources/reports/Targeting_Energy_Efficiency_Renovation_Report.pdf

(2) [https://statbel.fgov.be/en/themes/households/poverty-and-living-conditions/material-and-social-deprivation / Material and social deprivation | Statbel \(fgov.be\)](https://statbel.fgov.be/en/themes/households/poverty-and-living-conditions/material-and-social-deprivation / Material and social deprivation | Statbel (fgov.be))



Response	Links and references
<p>As Belfius supports the Belgian economic fabric, we also conducted a review of the loans extended to non-financial corporations and the public sector. Considering the scale and diverse range of sectors Belfius operates in, we understand that our size and presence could indirectly influence various sustainable development goals, alongside the promotion of employment accessibility, decent work conditions and economic growth (SDG 8).</p> <p>Belfius acknowledges the potential negative climate impact through greenhouse gas emissions, given our strong presence in the construction and real estate industries. These sectors also face the challenge of responsibly managing resources, as less efficient practices could adversely affect both climate and biodiversity. Finally, these industries also carry potential social risks, possibly having a negative effect on SDG 8 - Decent Work, as well as SDG 16 - Peace, Justice and Robust Institutions.</p>	<p>Nevertheless, it is important to keep in mind that these sectors also positively contribute to societal needs by increasing the country's housing capacity and improving the availability, accessibility and affordability of quality properties (SDG 11 - Sustainable Cities and Communities).</p> <p>Belfius is an active participant in Belgian society, particularly in the public and healthcare sectors.</p> <p>Our loans promote hospital activities, enabling broader access to healthcare. We are also present in the electricity production sector, which has a direct potential positive impact association with climate action. The loans granted to governmental bodies still constitute the most significant category within our portfolio and can positively impact cities and communities (SDG 11). Furthermore, these loans enhance public institutions' stability and effectiveness, thus increasing their positive societal impact.</p> <p>The analysis revealed an alignment between the impacts of Belfius' corporate and consumer loan portfolios.</p>

SELF-ASSESSMENT SUMMARY

Which of the following components of impact analysis has your bank completed, in order to identify the areas in which your bank has its most significant (potential) positive and negative impacts?

- Scope: Yes , In progress , No
- Portfolio composition: Yes , In progress , No
- Context: Yes , In progress , No
- Performance measurement: Yes , In progress , No

Which most significant impact areas have you identified for your bank, as a result of the impact analysis?

Climate Change Mitigation and Affordable Energy-efficient Housing

How recent is the data used for and disclosed in the impact analysis?

- Up to 6 months prior to publication Up to 12 months prior to publication Up to 18 months prior to publication longer than 18 months prior to publication

Open text field to describe potential challenges, aspects not covered by the above etc.:

The update of the impact analysis shows that the two chosen areas remain more than ever relevant today



2.2 Target Setting (Key Step 2)

Show that your bank has set and published a minimum of two targets which address at least two different areas of most significant impact that you identified in your impact analysis.

The targets have to be Specific, Measurable (qualitative or quantitative), Achievable, Relevant and Time-bound (SMART). Please disclose the following elements of target setting (a-d), for each target separately:

a) Alignment

Which international, regional or national policy frameworks to align your bank's portfolio with have you identified as relevant? Show that the selected indicators and targets are linked to and drive alignment with and greater contribution to appropriate Sustainable Development Goals, the goals of the Paris Agreement, and other relevant international, national or regional frameworks.

You can build upon the context items under 2.1.

Response		Links and references
<p>As part of Belfius' engagement with the PRB, the bank intends to establish SMART targets on the identified and confirmed key priority areas of climate change mitigation and affordable energy-efficient housing during the next reporting cycle.</p> <p>In the meantime, Belfius joined the Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) in 2021, a global collaboration that unites banks and investors to enable harmonised assessments and disclosures of greenhouse gas (GHG) emissions financed by loans and investments. Our involvement with PCAF is pivotal in aligning our portfolio with key international frameworks, including the Paris Agreement, and has resulted in the publication of our 2022 carbon baseline.</p> <p>Over the course of 2023, Belfius has been analysing the Science Based Targets initiative (SBTi) and Paris Agreement Capital Transition Assessment (PACTA) methodologies as a basis for setting its carbon reduction targets.</p> <p>The Science Based Target initiative, a collaboration formed by the CDP, the United Nations Global Compact (UN Global Compact), the World Resources Institute (WRI) and the World Wide Fund for Nature (WWF), is a reference in science-based carbon reduction trajectories.</p>	<p>PACTA provides an analytical framework that can guide us in aligning our investment and lending activities with the climate goals set by the Paris Agreement, as well as national policies, further contributing to a cohesive approach towards sustainable development.</p> <p>Moreover, we notice a growing sense of urgency regarding housing renovation in Belgium, which has been pinpointed as a major working point in Belgium's National Energy and Climate Action Plans (NECPs), mandated by and submitted to the European Union (EU). If it is everyone's responsibility to raise awareness around this, banks have a true power to enable it. With Belfius' commitment to supporting all strata of the population, the ambition to make energy-efficient housing affordable becomes self-evident. Belfius intends for its initiatives to be in harmony with national and international priorities and effectively contribute to Belgium's commitments under the NECPs, EU Green Deal and Paris Agreement.</p>	<p>Sustainability Report 2023 Section 6.2. Climate Challenge – Decarbonisation Journey</p>

b) Baseline

Have you determined a baseline for selected indicators and assessed the current level of alignment? Please disclose the indicators used as well as the year of the baseline.

You can build upon the performance measurement undertaken in 2.1 to determine the baseline for your target.



c) SMART targets (incl. key performance indicators (KPIs))

Please disclose the targets for your first and your second area of most significant impact, if already in place (as well as further impact areas, if in place). Which KPIs⁽¹⁾ are you using to monitor progress towards reaching the target? Please disclose.

Response	Links and references
<p>With regard to climate, initiatives like PCAF, SBTi and PACTA are laying the groundwork for critical metrics. This is why Belfius has been analysing these reference methodologies to develop Key Performance Indicators (KPIs) that are scientifically grounded and align our operational and financed emissions with the goal of limiting temperature increase to 1.5°C.</p>	<p>Internal assessments are still ongoing to ensure that our carbon KPI and carbon reduction targets are not only ambitious, but also grounded in the reality of our current capabilities.</p> <p>On affordable energy-efficient housing, we are in the preliminary stages of choosing workable KPI options that reflect the impact we aim to achieve.</p>

d) Action plan

Which actions including milestones have you defined to meet the set targets? Please describe.

Please also show that your bank has analysed and acknowledged significant (potential) indirect impacts of the set targets within the impact area or on other impact areas and that it has set out relevant actions to avoid, mitigate, or compensate potential negative impacts.

Response	Links and references
<p>While the formal action plan for achieving these climate change mitigation and affordable energy-efficient housing targets is still in the development stages, Belfius is already actively engaged in preliminary measures to mitigate climate risks.</p> <p>In 2023, we reviewed our Transition Acceleration Policy (TAP) and published our Climate and Environmental Policy, aiming to inform our customers, suppliers, partners, employees, investors and other stakeholders about Belfius' ambition to address the climate crisis and environmental degradation in a socially inclusive manner.</p>	<p>Belfius developed financial products designed to assist our customers in reducing their carbon footprint. For companies and organizations, the Ambition Loans and Lease range enables financing of projects with climate or environmental targets in the fields of real estate, mobility, energy and water & waste management. For households, Belfius has been expanding its Energy-Efficient mortgage loan range to support energy transition and now offers discounts for new nearly zero energy buildings (nZEB), the purchase of energy-efficient homes (EPC <= 150 kWh/m²/year) and the energy-renovation of buildings (in order to reduce energy consumption by at least 30%).</p> <p>We also take pride in our interest in the Vicinity Affordable Housing Fund through our Belfius Insurance subsidiary. Vicinity is a real estate investment fund dedicated to affordable and sustainable housing in Belgium.</p>

[Transition Acceleration Policy](#)
[Climate and Environmental Policy](#)

SELF-ASSESSMENT SUMMARY

Which of the following components of target setting in line with the PRB requirements has your bank completed or is currently in a process of assessing for your...

	... first area of most significant impact: Climate change mitigation	... second area of most significant impact: Affordable energy-efficient housing	(If you are setting targets in more impact areas) ... your third (and subsequent) area(s) of impact: ... (please name it)
Alignment	<input type="radio"/> Yes <input checked="" type="radio"/> In progress <input type="radio"/> No	<input type="radio"/> Yes <input type="radio"/> In progress <input checked="" type="radio"/> No	<input type="radio"/> Yes <input type="radio"/> In progress <input type="radio"/> No
Baseline	<input type="radio"/> Yes <input checked="" type="radio"/> In progress <input type="radio"/> No	<input type="radio"/> Yes <input type="radio"/> In progress <input checked="" type="radio"/> No	<input type="radio"/> Yes <input type="radio"/> In progress <input type="radio"/> No
SMART targets	<input type="radio"/> Yes <input checked="" type="radio"/> In progress <input type="radio"/> No	<input type="radio"/> Yes <input type="radio"/> In progress <input checked="" type="radio"/> No	<input type="radio"/> Yes <input type="radio"/> In progress <input type="radio"/> No
Action plan	<input type="radio"/> Yes <input checked="" type="radio"/> In progress <input type="radio"/> No	<input type="radio"/> Yes <input type="radio"/> In progress <input checked="" type="radio"/> No	<input type="radio"/> Yes <input type="radio"/> In progress <input type="radio"/> No



2.3. Target implementation and monitoring (Key Step 2)

For each target separately: Show that your bank has implemented the actions it had previously defined to meet the set target.

Report on your bank's progress since the last report towards achieving each of the set targets and the impact your progress resulted in, using the indicators and KPIs to monitor progress you have defined under 2.2.

Or, in case of changes to implementation plans (relevant for 2nd and subsequent reports only): describe the potential changes (changes to priority impact areas, changes to indicators, acceleration/review of targets, introduction of new milestones or revisions of action plans) and explain why those changes have become necessary.

Response

Links and references

We are currently still in the process of defining our targets and adjacent action plans. Consequently, there has been no monitoring of progress as yet.



Principle 3: Clients and Customers

We will work responsibly with our clients and our customers to encourage sustainable practices and enable economic activities that create shared prosperity for current and future generations.

3.1. Client engagement

Does your bank have a policy or engagement process with clients and customers in place to encourage sustainable practices?

Yes In progress No

Does your bank have a policy for sectors in which you have identified the highest (potential) negative impacts?

Yes In progress No

Describe how your bank has worked with and/or is planning to work with its clients and customers to encourage sustainable practices and enable sustainable economic activities. It should include information on relevant policies, actions planned/implemented to support clients' transition, selected indicators on client engagement and, where possible, the impacts achieved.

This should be based on and in line with the impact analysis, target-setting and action plans put in place by the bank (see P2).

Response

At Belfius, customers are the focal point of our business strategy and engaging with them responsibly and transparently is fundamental to fostering long-term relationships. Our approach to encouraging sustainable practices among customers is currently in progress, underpinned by robust policies and a commitment to support all segments of Belgian society in the transition towards sustainable economic activities.

Currently, the Belfius Customer Acceptance Policy and the Transition Acceleration Policy (TAP) are the cornerstones of Belfius' responsible engagements with its clients. Belfius aims to ensure that sustainable and responsible business practices are adopted and implemented by all business lines and customers. In line with its values as a responsible bank-insurer, Belfius expects that its principles of responsibility, honesty and professionalism are adopted and embraced by all of its employees.

Belfius' TAP aims to exclude certain controversial activities, such as tobacco production and gambling, as well as actively support our clients' transition to a low-carbon and just economy, while respecting the United Nations Global Compact principles. The scope of the policy covers all processes of Belfius Group, such as client onboarding, loan and leasing origination and investment offer, amongst others.

The TAP is regularly reviewed, with the ambition to increase its reach over time - addressing emerging societal or market evolutions in a timely manner, as well as covering voluntary commitments (e.g. Principles for Responsible Banking) and upcoming legislations (e.g. the EU Taxonomy, Corporate Sustainability Due Diligence Directive).

Links and references

[ESG Framework Policies & Charter website](#)
[Transition Acceleration Policy](#)
 Sustainability Report 2023, Section 7.1. Responsible Business Conduct and Resilience



3.2. Business opportunities

Describe what strategic business opportunities in relation to the increase of positive and the reduction of negative impacts your bank has identified and/or how you have worked on these in the reporting period. Provide information on existing products and services, information on sustainable products developed in terms of value (USD or local currency) and/or as a % of your portfolio, and which SDGs or impact areas you are striving to make a positive impact on (e.g. green mortgages – climate, social bonds – financial inclusion, etc.).

Response		Links and references
<p>As a key bank-insurer in Belgium, Belfius believes that it has a crucial role within society to facilitate and promote the transition of the Belgian economy to sustainable economic activities, in line with the vision of the European Green Deal.</p> <p>Belfius' strategic business opportunities lie in enhancing positive impacts and reducing negative ones through innovative sustainable financial products and services, fostering energy-efficient practices and supporting transition projects, thereby aligning with global sustainability goals and driving not only environmental progress, but also societal progress and wellbeing. To achieve this, Belfius relies on the TAP and the development of a product and service offering that supports customers in the accomplishment of their sustainability ambitions.</p> <p>Belfius' initiatives and products are aligned with various Sustainable Development Goals (SDGs), including SDG 7 (Affordable and Clean Energy), SDG 11 (Sustainable Cities and Communities) and SDG 13 (Climate Action).</p> <p>With Corporate ESG Ambition, we aim to engage and accompany our Corporate and Local Corporate customers through their sustainability journey, from definition through to the financing the implementation of their ESG strategy, be that related to environmental, social or governance components.</p>	<p>For companies and organizations, the Ambition Loans and Lease range enables the financing of projects with climate or environmental targets in the fields of real estate, mobility, energy and water & waste management, as defined by Belfius, at a more favourable rate. Furthermore, Belfius Bank actively participates in sustainable lending programmes offered by the European Investment Bank (EIB), such as the European Local Energy Assistance (ELENA) initiative. Belfius also supports its clients' green and sustainability bond issuances o through the entire process.</p> <p>With regard to households, Belfius has been expanding its Energy-Efficient mortgage loan range alongside its Energy Renovation Loan (a consumer loan) for the financing of renovation projects that contribute to energy-savings in Belgian households. The Energy-Efficient mortgage loan range offers discounts for new nearly zero energy buildings (nZEB), the purchase of energy-efficient homes (EPC <= 150 kWh/m²/year) and the energy-renovation of buildings (in order to reduce energy consumption by at least 30%).</p> <p>For customers who limit the ecological footprint of their mobility, Energy (Plus) Car loans, bicycle loans and reductions in Belfius Car premiums are available.</p> <p>Finally, when developing new investment products, Belfius prioritises products that promote environmental or social characteristics (SFDR article 8).</p>	<p>Sustainability Report 2023 Section 5.2. Meaningful Financing Solutions Section 5.5. Meaningful Investing Section 6.1. Environmental and Climate-related Risks and Opportunities</p>



Principle 4: Stakeholders

We will proactively and responsibly consult, engage and partner with relevant stakeholders to achieve society's goals.

4.1. Stakeholder identification and consultation

Does your bank have a process to identify and regularly consult, engage, collaborate and partner with stakeholders (or stakeholder groups⁽¹⁾) you have identified as relevant in relation to the impact analysis and target setting process?

Yes In progress No

Please describe which stakeholders (or groups/types of stakeholders) you have identified, consulted, engaged, collaborated or partnered with for the purpose of implementing the Principles and improving your bank's impacts. This should include a high-level overview of how your bank has identified relevant stakeholders, what issues were addressed/results achieved and how they fed into the action planning process.

Response		Links and references
<p>Belfius regularly consults and engages with its stakeholders, including customers, employees and unions, civil society, shareholders, sectorial organisations and prudential supervisors, as well as rating agencies and sustainability analysts. The stakeholder identification process at Belfius is twofold: first, it considers those impacted by Belfius' operations, followed by those who exert influence over Belfius. These interactions with stakeholders take place on a regular basis through different channels, depending on the nature of Belfius' relationship with the stakeholder in question. Dialogue with stakeholders allows Belfius to understand their expectations regarding Belfius' environmental and social impact, as well as inform them about Belfius' sustainability strategy, objectives and risk management.</p>	<p>As partnerships with relevant stakeholders can amplify positive impacts and mitigate negative ones, Belfius actively engages with several sustainability initiatives and sectoral organisations, both at local and international level. Acknowledging the United Nations' role, in addition to being a signatory to the PRB initiative, Belfius is also a signatory to the United Nations Global Compact, the UN Principles for Sustainable Insurance (Belfius Insurance) and the UN Principles for Responsible Investment (Belfius Asset Management). Belfius is also a member of PCAF (since 2021).</p>	<p>Sustainability Report 2023 Section 3.1. Engaging with our Stakeholders Section 3.2. Materiality Assessment</p>
<p>Belfius first conducted a materiality analysis in 2017, which contributed to the development of sustainability policies and the integration of ESG into Belfius' Inspire 2025 strategy. At the end of 2021, Belfius once again engaged with a targeted group of stakeholders (a selection of customers, suppliers, partners, NGOs, academics, trade unions and employees) through a questionnaire with a double objective: to confirm that Belfius' group-wide strategy and sustainability commitments tackle issues that stakeholders consider relevant, and to identify any additional topics that are material to Belfius' stakeholders that might not have been to date included in Belfius' strategy. The results of this assessment were published in the 2021 Sustainability Report and were reviewed in 2022 to reflect the changing world around Belfius. In 2023, no new topics were added to our sustainability agenda. In 2024, Belfius will perform a complete double materiality assessment in order to ensure compliance with the Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) and European Sustainability Reporting Standards (ESRS).</p>	<p>At local level, Belfius is a member of the sustainability community the Shift, as well as the Belgian Institute for Sustainable IT (ISIT-BE). This 'think and do' tank brings together Belgian companies, organisations and individuals to help them succeed in their digital transition, while reducing the environmental and social footprint of their IT services and usages. Belfius champions diversity and inclusion on the workforce as a signatory to the Women in Finance Diversity Charter for a more balanced and fair financial service industry, as well as the Open@Work initiative to bring together and connect people from the LGBTQIA+ community within Belfius.</p>	<p>Finally, we also contribute to sustainability-related workgroup activities (e.g. on renovation facilitation) organised by Febelfin, our sectoral organisation.</p>

(1) Such as regulators, investors, governments, suppliers, customers and clients, academia, civil society institutions, communities, representatives of indigenous population and non-profit organizations.



Principle 5: Governance & Culture

We will implement our commitment to these Principles through effective governance and a culture of responsible banking

5.1. Governance Structure for Implementation of the Principles

Does your bank have a governance system in place that incorporates the PRB?

Yes In progress No

Please describe the relevant governance structures, policies and procedures your bank has in place/is planning to put in place to manage significant positive and negative (potential) impacts and support the effective implementation of the Principles. This includes information about

- which committee has responsibility over the sustainability strategy as well as targets approval and monitoring (including information about the highest level of governance the PRB is subjected to),
- details about the chair of the committee and the process and frequency for the board having oversight of PRB implementation (including remedial action in the event of targets or milestones not being achieved or unexpected negative impacts being detected), as well as
- remuneration practices linked to sustainability targets.

Response

All ESG-related themes, including issues linked with the Principles of Responsible Banking, are integrated into the various governance layers of Belfius Group.

At Belfius, the Boards of Directors, at the proposal or recommendation of the Management Board, defines and oversees the implementation of the strategy. This encompasses a wide array of elements including, amongst others, the setting of objectives, the orchestration of the financial planning process, the analysis of financial and business review reports and the establishment of general policy directives.

To further embed sustainable considerations into Belfius' operational framework, the Management Board relied on the Strategic Sustainability Committee (SSC) and the Sustainability Manager to track the implementation of the ESG strategy, mandatory ESG reporting requirements and voluntary ESG commitments, such as the UNEPFI Principles of Responsible Banking. Belfius is progressively integrating climate-related Key Performance Indicators (KPIs) and Key Risk Indicators (KRIs) into its existing reporting tools.

The Strategic Sustainability Committee's (SSC) agenda is significantly shaped by input from both the Belfius Bank Sustainability Manager, who coordinates the implementation of the Principles of Responsible Banking (amongst other ESG duties) and the CEO of Belfius Bank. In 2023, priority was given to reviewing the Transition Acceleration Policy and researching carbon-reduction targets and actions.

Belfius also encourages the inclusion of ESG considerations in decision-making through the use of non-financial qualitative criteria as factors contributing to senior management's variable remuneration – these include gender diversity, carbon emissions of own operations and risk culture.

Links and references

Annual Report 2023
Corporate Governance
Sustainability Report 2023
Section 4. ESG Governance



5.2. Promoting a culture of responsible banking:

Describe the initiatives and measures of your bank to foster a culture of responsible banking among its employees (e.g. capacity building, e-learning, sustainability trainings for client-facing roles, inclusion in remuneration structures and performance management and leadership communication, amongst others).

Response	Links and references
<p>Belfius has set itself an ambitious purpose: “Meaningful and Inspiring for Belgian Society. Together.”, supported by a strong internal culture based on four core values (customer orientation, authenticity, fairness and entrepreneurial spirit) and an “Inspire 2025” strategy that incorporates sustainability and customer expectations. This “Inspire 2025” strategy is shared throughout the organization and is available to all employees, facilitating the integration of sustainable and responsible banking practices in our operations.</p> <p>Belfius seeks a fair balance between the interests of all stakeholders to create sustainable long-term value for its customers, society as a whole, the environment and the Belfius organization.</p> <p>We welcome diversity in our teams and actively foster an inclusive work environment that values individuality and difference, which is crucial to the long-term success of our organization and its commitment to responsible banking.</p> <p>To foster a culture of responsible banking among our employees, Belfius Bank has instated a series of capacity building initiatives.</p>	<p>In addition to mandatory trainings that are specific to the financial industry (compliance, anti-money laundering, privacy etc.), all employees have access to online training on ESG topics, such as a webinar explaining Belfius’ Transition Acceleration Policy or an introductory course on sustainable finance. In some instances, these ESG modules are included in mandatory training trajectories (e.g. corporate banking).</p> <p>Furthermore, a core of motivated employees have trained to be facilitators for the “Climate Fresk” and are hosting workshops open to all Belfius colleagues. This activity aims to develop the understanding of climate science by activating the group’s collective intelligence.</p> <p>Belfius also runs “Train Your Colleagues Sessions” where employees can share their passion on a topic - ESG-related topics are often on offer.</p> <p>Through these learning opportunities, we ensure that our employees are educated on the latest strategies, policies and practices in the realm of sustainability.</p>



5.3. Policies and due diligence processes

Does your bank have policies in place that address environmental and social risks within your portfolio? Please describe.

Please describe what due diligence processes your bank has installed to identify and manage environmental and social risks associated with your portfolio. This can include aspects such as identification of significant/salient risks, environmental and social risks mitigation and definition of action plans, monitoring and reporting on risks and any existing grievance mechanism, as well as the governance structures you have in place to oversee these risks.

Response		Links and references
<p>Belfius operates in a dynamic and competitive landscape where it encounters a variety of risks, both financial and non-financial. For Belfius, effectively managing risks is crucial for the successful implementation of its "Inspire 2025" strategy.</p>	<p>The ESG framework provides access to all of Belfius' underlying policies linked to different ESG aspects, such as the Customer Acceptance Policy, the Transition Acceleration Policy, the Human Rights Policy, the Anti-discrimination Policy and the Climate and Environmental Policy, amongst others. Along with the TAP, the Human Rights Policy was also reviewed in 2023.</p>	<p>Sustainability Report 2023 Section 7.1. Responsible Business Conduct and Resilience Section 6.1. Environmental and Climate-related Risks and Opportunities ESG-Framework</p>
<p>Within this context, Belfius' overall ESG approach was cast into an ESG-framework for the benefit of our customers, partners, employees and other stakeholders to inform them of Belfius' commitment to addressing climate, environmental, social and governance issues.</p>	<p>In pursuit of effective management of ESG risks and in line with the ECB's Guide on Climate-related and Environmental risks, Belfius adheres to all applicable regulations and works to integrate ESG risk management factors in all relevant processes, such as the loan origination process to assess credit risk (internal rating system and credit note), or the New Product Approval Procedure to tackle ESG risk from inception of a product, service or process. In 2023, Belfius conducted an extensive Climate and Environmental Risk Materiality Assessment exercise for its banking activities.</p>	
<p>The framework summarizes Belfius' ambitions, strategy, commitments, and governance related to sustainable development. It encompasses various aspects, all related to the sustainability perspective, such as responsible business conduct, internal operations management and dealings with its counterparties.</p>		

SELF-ASSESSMENT SUMMARY

Does the CEO or other C-suite officers have regular oversight over the implementation of the Principles through the bank's governance system?

Yes No

Does the governance system entail structures to oversee PRB implementation (e.g. incl. impact analysis and target setting, actions to achieve these targets and processes of remedial action in the event targets/milestones are not achieved or unexpected neg. impacts are detected)?

Yes No

Does your bank have measures in place to promote a culture of sustainability among employees (as described in 5.2)?

Yes In progress No



Principle 6: Transparency & Accountability

We will periodically review our individual and collective implementation of these Principles and be transparent about and accountable for our positive and negative impacts and our contribution to society's goals.

6.1. Assurance

Has this publicly disclosed information on your PRB commitments been assured by an independent assurer?

Yes Partially No

If applicable, please include the link or description of the assurance statement.

Response	Links and references
Deloitte Belgium BV/SRL has been engaged to provide limited assurance under ISAE3000 to certain sections of this PRB report (criteria 2.1, 2.3 and 5.1), in accordance with PRB guidelines.	The assurance statement has been added at the end of this appendix.

6.2. Reporting on other frameworks

Does your bank disclose sustainability information in any of the listed below standards and frameworks?

GRI SASB CDP IFRS Sustainability Disclosure Standards (to be published) TCFD Other

Response	Links and references
We have been reporting sustainability-related information in line with the Global Reporting Initiative (GRI) Standards since 2017. We have been reporting according to the TCFD recommendations since 2021 and became a TCFD supporter in 2022. Belfius submitted its CDP questionnaire in July 2023.	Sustainability Report 2023 Section 1. About this report Section 6.1. Environmental and Climate-related Risks and Opportunities Appendix – GRI index

6.3. Outlook

What are the next steps your bank will undertake in next 12 month-reporting period (particularly on impact analysis, target setting and governance structure for implementing the PRB)? Please describe briefly.

Response	Links and references
Following the latest portfolio impact analysis and in alignment with our strategic objectives and the PRB framework, Belfius seeks to establish specific, measurable, achievable, relevant and time-bound (SMART) targets for the selected areas of climate change mitigation and affordable, energy-efficient housing in 2024.	



6.4. Challenges

Here is a short section to find out about challenges your bank is possibly facing regarding the implementation of the Principles for Responsible Banking. Your feedback will be helpful to contextualise the collective progress of PRB signatory banks.

What challenges have you prioritized to address when implementing the Principles for Responsible Banking? Please choose what you consider the top three challenges your bank has prioritized to address in the last 12 months.

Embedding PRB oversight into governance

- Gaining or maintaining momentum in the bank
- Getting started: where to start and what to focus on in the beginning
- Conducting an impact analysis
- Assessing negative environmental and social impacts
- Choosing the right performance measurement methodology/ies
- Setting targets
- Customer engagement
- Stakeholder engagement
- Data availability
- Data quality
- Access to resources
- Reporting
- Assurance
- Prioritizing actions internally
- Other:

If desired, you can elaborate on challenges and how you are tackling these:

Deloitte.



Belfius Bank NV/SA

Independent assurance report on selected environmental, social and governance information published in the Principles for Responsible Banking Reporting for the year ending 31 December 2023

Belfius Bank NV/SA | 31 December 2023

Independent assurance report on selected environmental, social and governance information published in the Principles for Responsible Banking Reporting for the year ending 31 December 2023

To the board of directors,

We have been engaged by Belfius Bank NV/SA (“the Company”) to conduct a limited assurance engagement on selected environmental, social and governance information (“Selected Information”) published in the Principles for Responsible Banking Reporting (as an appendix to 2023 Sustainability Report) of the Company for the year ending 31 December 2023. In preparing the Selected Information, Belfius Bank NV/SA applied the United Nations, Principles for Responsible Banking guidance for issuers dated September 2019 and updated in November 2021. The Selected Information needs to be read and understood together with the Applicable Criteria.

The Selected Information in scope of our engagement are listed in the table below:

Selected Information	Applicable Criteria
2.1 Impact Analysis	United Nations Environment Programme Finance Initiative (UNEP FI) Principles for Responsible Banking (PRB)
2.3 Plans for Target Implementation and Monitoring	
5.1 Governance Structure for Implementation of the Principles	

Based on our work done as described in this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the abovementioned Selected Information as published in Belfius Bank NV/SA’s Principles for Responsible Banking Reporting 2023, has not been prepared, in all material respects, in accordance with the Applicable Criteria.

Responsibility of the board of directors

The board of directors of Belfius Bank NV/SA is responsible for the preparation of the Selected Information and the references made to it presented in the Principles for Responsible Banking Reporting 2023 as well as for the declaration that its reporting meets the requirements of the Applicable Criteria.

The board of directors is also responsible for:

- Selecting and establishing the Applicable Criteria.
- Preparing, measuring, presenting and reporting the Selected Information in accordance with the Applicable Criteria.
- Designing, implementing, and maintaining internal processes and controls over information relevant to the preparation of the Selected Information to ensure that they are free from material misstatement, including whether due to fraud or error.
- Providing sufficient access and making available all necessary records, correspondence, information and explanations to allow the successful completion of the Services.
- Confirming to us through written representations that you have provided us with all information relevant to our Services of which you are aware, and that the measurement or evaluation of the underlying subject matter against the Applicable Criteria, including that all relevant matters, are reflected in the Selected Information.

Belfius Bank NV/SA | 31 December 2023

Our responsibilities

Our responsibility is to express a conclusion on the Selected Information based on our procedures. We conducted our engagement in accordance with International Standard on Assurance Engagements ISAE 3000 (Revised) Assurance Engagements Other than Audits or Reviews of Historical Financial Information, issued by the International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB), in order to state whether anything had come to our attention that causes us to believe that the Selected Information has not been prepared, in all material respects, in accordance with the Applicable Criteria.

Applying these standards, our procedures are aimed at obtaining limited assurance on the fact that the Selected Information does not contain material misstatements. The procedures performed in a limited assurance engagement vary in nature and timing from, and are less in extent than for, a reasonable assurance engagement and consequently, the level of assurance obtained in a limited assurance engagement is substantially lower than the assurance that would have been obtained had a reasonable assurance engagement been performed.

Our work was performed on the information gathered and retained in the reporting scope by Belfius Bank NV/SA as mentioned above. Our conclusion covers therefore only the abovementioned Selected Information and not all information included in the Principles for Responsible Banking Reporting 2023. The limited assurance on the Selected Information was only performed on the Selected Information covering the year ending 31 December 2023.

We are required to plan and perform our work to address the areas where we have identified that a material misstatement of the description of activities undertaken in respect of the Selected Information is likely to arise. The procedures we performed were based on our professional judgment. In carrying out our limited assurance engagement on the description of activities undertaken in respect of the Selected Information, we performed the following procedures:

- Through inquiries of management, obtain an understanding of the Company, its environment, processes and information systems relevant to the preparation of the Selected Information sufficient to identify and assess risks of material misstatement in the Selected Information, and provide a basis for designing and performing procedures to respond to assessed risks and to obtain limited assurance to support a conclusion.
- Through inquiries of management, obtain an understanding of internal controls relevant to the Selected Information, the quantification process and data used in preparing the Selected Information, the methodology for gathering qualitative information, and the process for preparing and reporting the Selected Information. We will not evaluate the design of particular internal control activities, obtain evidence about their implementation or test their operating effectiveness.
- Through inquiries of management, document whether an external expert has been used in the preparation of the Selected Information, then evaluate the competence, capabilities and objectivity of that expert in the context of the work performed and also the appropriateness of that work as evidence.
- Inspect documents relating to the Selected Information, including specific Committees' meeting minutes to understand the level of management awareness and oversight of the Selected Information.
- Perform procedures over the Selected Information, including recalculation of relevant formulae used in manual calculations and assessment whether the data has been appropriately consolidated.
- Perform procedures over the Selected Information including assessing management's assumptions and estimates.
- Accumulate misstatements and control deficiencies identified, assessing whether material.
- Read the narrative accompanying the Selected Information with regard to the Applicable Criteria, and for consistency with our findings.

Belfius Bank NV/SA | 31 December 2023

We apply International Standard on Quality Management 1 and, accordingly, maintain a comprehensive system of quality control including documented policies and procedures regarding compliance with ethical requirements, professional standards and applicable legal and regulatory requirements.

In conducting our engagement, we have complied with the independence and other ethical requirements of the Code of Ethics for Professional Accountants issued by the International Ethics Standards Board for Accountants (IESBA), which is founded on fundamental principles of integrity, objectivity, professional competence and due care, confidentiality and professional behaviour.

Inherent limitations of the Selected Information

We obtained limited assurance over the preparation of the Selected Information in accordance with the Applicable Criteria. Inherent limitations exist in all assurance engagements.

Any internal control structure, no matter how effective, cannot eliminate the possibility that fraud, errors or irregularities may occur and remain undetected and because we use selective testing in our engagement, we cannot guarantee that errors or irregularities, if present, will be detected.

The self-defined Applicable Criteria, the nature of the Selected Information, and absence of consistent external standards allow for different, but acceptable, measurement methodologies to be adopted which may result in variances between entities. The adopted measurement methodologies may also impact comparability of the Selected Information reported by different organisations and from year to year within an organisation as methodologies develop.

Belfius Bank NV/SA | 31 December 2023

Use of our report

This report is made solely to the board of directors of Belfius Bank NV/SA in accordance with ISAE 3000 (Revised) and our agreed terms of engagement. Our work has been undertaken so that we might state to the board of directors those matters we have agreed to state to them in this report and for no other purpose.

Without assuming or accepting any responsibility or liability in respect of this report to any party other than the Company and its board of directors, we acknowledge that the board of directors may choose to make this report publicly available for others wishing to have access to it, which does not and will not affect or extend for any purpose or on any basis our responsibilities. To the fullest extent permitted by law, we do not accept or assume responsibility to anyone other than Belfius Bank NV/SA and its board of directors as a body, for our work, for this report, or for the conclusions we have formed.

Signed at Zaventem.

Deloitte Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'Entreprises BV/SRL

Represented by Tom Renders

Deloitte.

Deloitte Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'Entreprises BV/SRL
Registered Office: Gateway building, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, B-1930 Zaventem
VAT BE 0429.053.863 - RPR Brussel/RPM Bruxelles - IBAN BE86 5523 2431 0050 - BIC GKCCBEBB

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited



United Nations Principles for Sustainable Insurance (UNPSI)

Disponible uniquement en anglais

Principle 1: We will embed in our decision-making environmental, social and governance issues relevant to our insurance business.

Company strategy

- Establish a company strategy at the Board and executive management levels to identify, assess, manage and monitor ESG issues in business operations
- Dialogue with company owners on the relevance of ESG issues to company strategy
- Integrate ESG issues into recruitment, training and employee engagement programmes

Risk management and underwriting

- Embed ESG risks in the usual risk management practices and processes used to identify, assess, monitor and manage risks and be aware of potential ESG-related consequences of the company's transactions
- Integrate ESG issues into business practices: risk management as first lines of defence, underwriting and capital adequacy decision making processes, including research, models, analytics, tools and metrics

Product and service development

- Develop products and services which reduce risk, have a positive impact on ESG issues and encourage better risk management
- Develop or support literacy programmes on risk, insurance and ESG issues

Claims management

- Respond to clients quickly, fairly, sensitively and transparently at all times and make sure claims processes are clearly explained and understood
- Integrate ESG issues into repairs, replacements and other claims services

Sales and marketing

- Educate sales and marketing staff on ESG issues relevant to products and services and integrate key messages responsibly into strategies and campaigns
- Make sure product and service coverage, benefits and costs are relevant and clearly explained and understood

Investment management

- Integrate ESG issues into investment decision-making and ownership practices (e.g. by implementing the Principles for Responsible Investment)



Belfius Insurance is a 100% subsidiary of Belfius Bank and provides insurance solutions to their clients. As a subsidiary, we follow Belfius Bank's strategy and benefits from initiatives realised at Group level.

Company strategy

As society is facing growing environmental, social and governance (ESG) challenges, sustainability has increasingly become an indispensable component within Belfius' strategy. We work with regulators, brokers and customers to guarantee sustainable business practices and develop approaches to better manage underlying trends in the insurance industry. As part of our core purpose: "Meaningful & Inspiring for Belgian Society. Together", Belfius aspires to creating long-lasting value for all of its stakeholders. With this vision as our guiding principle, we have defined a clear sustainability strategy.

On the one hand we 'walk the talk': we do what we say in terms of sustainability and ensure a maximum positive contribution in everything we do. On the other, we put our customers in the driver's seat of their sustainability ambitions and support them through an adapted range of products and services. We also provide a strong framework through collaboration with sound partners who help lead the way in a complex and changing world.

Because the fight for climate is more than an environmental issue, we make daily efforts to not only support, but actively enable, the transition to a low carbon, resilient Belgian society, as it is a crucial social change that we seek to encourage.

We are also aware of the complexity of finding solutions that meet both the needs of our clients and our sustainability goals. Within this context, we heavily invest in improving the quality of our ESG data environment. As we understand that appropriate measurement and transparent reporting are keys to success, Belfius Group attaches great importance to having an open dialogue with stakeholders (including its shareholders) on ESG issues to understand and tackle them properly and efficiently.

Belfius has established an ESG governance structure with clear responsibilities at Board and executive management level, regular collaboration and interactions with Belfius' insurance shareholder (Belfius Bank), and explicit integration of sustainability-linked criteria into the variable compensation of senior management positions. Furthermore, various dedicated teams are responsible for ESG issues within the Group and we continually ensure through the Belfius Insurance Approval Process that Belfius Insurance includes sustainability in its decision-making. In 2023, a total of eight awareness sessions (e.g. Risk Management, Project Management, Management Board and Senior Executive level, etc.)

were organised, including on topics such as sustainable finance and the EU Action Plan. For additional information, see section 6.1. of the Sustainability Report.

Risk management and underwriting

Introduction

The insurance sector is particularly exposed to ESG concerns. Traditionally, climate risk was mainly considered from the perspective of the non-life insurance business. The risks related to climate events were primarily managed via an appropriate risk (re)pricing based on historical data and mitigated by reinsurance. To date, the mortality risk is not materially impacted in life insurance products.

Due to the escalating challenges posed by climate change, climate-related risks encompass all activities of Belfius Insurance, including the assets.

In response to the potential impacts of climate change and climate transition on Belfius Insurance activities, considerable efforts have been devoted to include, assess and manage the related significant risks in our Risk Management Framework. The concept of climate risk is even extended to sustainability risks in general. The aim of our Risk Management Framework is to ensure that risks are systematically and effectively identified, assessed, managed and monitored. For more information, see section 6.1. of the Sustainability Report.

Risk Roadmap

In order to ensure that ESG risks are gradually and systematically embedded into our governance, processes and the existing Risk Management Framework, a three-year ESG Risk Roadmap was designed and approved in 2021 by the Management Board. It focuses on three risk categories:

- ESG Regulatory requirements: risk of not respecting (ESG) regulatory requirements in due time
- ESG Strategy: risk that ambitions related to sustainability are deemed insufficient (by clients & other major stakeholders) or not reached on time
- Resilience Risk: risk that profitability and solvency are materially affected by ESG events

The implementation of the ESG Risk Roadmap was structured in different majors, described below.

Firstly, a qualitative screening of our climate-related physical and transition risks was performed: the "Climate Risk Map".



Based on this Climate Risk Map, a first climate stress scenario at company level was proposed and its impact on our solvency ratio was computed in 2021. This stress test is now updated on yearly basis in the ORSA. To design and calibrate this internal scenario, Belfius closely analyses climate stress tests proposed by several European supervisors. For more information on the insurance climate stress tests, see section 6.1. of the Sustainability Report.

Sustainability-related risks have been embedded in the risk appetite policy with dedicated key risk indicators (KRIs). Indicators are improved and completed when needed. These indicators have been monitored since 2022.

A first full climate materiality risk assessment has been performed to determine the risk level of all company activities in 2023.

We have also started to collect additional data to improve our risk assessments - energy performance information on assets linked to real estate properties (for direct investment in real estate and mortgage loans) is the first step to measuring transition risks for these kinds of positions. The subsidence risk for Belfius Insurance's portfolio is now covered in our property insurance and the Transition Acceleration Policy (TAP) has been fully implemented in our financial assets and underwriting portfolio. It should be noted that a new version of the Transition Acceleration Policy that considers the most recent scientific reports (IPCC⁽¹⁾ and IEA⁽²⁾) was validated by the Belfius Insurance Board of Directors in December 2023. For more information on KRIs and the TAP, see sections 6.1. and 5.1. of the Sustainability Report.

Embed ESG in our risk management practices

In line with the ESG Roadmap and strategy, we also took initiatives to embed ESG in our decisions, policies, processes and organization.

To comply with sound risk management practices and regulatory risk requirements, sustainability features were progressively embedded in the risk management or business processes:

- Risk taxonomy, investment risk framework and Real Estate Risk Framework
- Sustainability-related risks were integrated in our Risk Taxonomy, Risk Charter, Actuarial Function Charter, Risk and Control Self-Assessment (RCSA) for the Internal Control Report, Remuneration Policy and Risk Taxonomy

(1) Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC) 6th synthesis report 2023

(2) International Energy Agency report

- The identification, assessment, monitoring and management of these risks is now part of our Risk Identification and Control Assessment Process (RiCap) and several ESG reflections have been included in the (product) approval process
- Inclusion in minimum standards on underwriting and in mortgage acceptance criteria and pricing
- ESG considerations are embedded in the Investment Risk Framework and Real Estate Risk Framework. These are taken into account during the investment process. We inserted additional considerations in the Investment Risk Framework to strengthen the investment due diligence process, taking into account for instance investees' actions to reduce their Green House Gas emissions that follows a scientific path

In line with Belfius Group's Transition Acceleration Policy (TAP), these screening principles have been fully embedded into our underwriting guidelines since 31 December 2021.

Product and service development

By essence, an insurance company has an essential social role. It is our mission to protect and insure our clients against the financial risks related to serious life hazards (e.g. domestic or mobility accidents, natural catastrophes, illness, hospitalization, unemployment, disability or death). Since life is unpredictable, we seek to help our clients prevent those risks, protect them and their loved ones and facilitate their access to insurance solutions. To this end, we embed environmental, social and governance factors into our products and services.

In terms of insurance products, Belfius has adapted its processes, leading to the development of products incorporating ESG criteria and has facilitated the development of innovative insurance solutions. Our aim is that each of our products and services should fully integrate our ambition and strategy.

For **our non-life insurance products**, we seize every opportunity to encourage our clients in their transition towards a net-zero economy and society. We offer a wide range of products and services that answer to the needs of a large number of people and have a positive effect on the environment:

- With regard to Property insurance, we have widened our coverage to ensure all 'smart' installations that have a positive impact on reducing the Green House Gas (GHG) emissions of buildings (heat pumps, solar panels, batteries, etc.) without an extra premium. As of 2022, drought risk is now embedded in our coverage. Furthermore, in order to support our customers in their transition towards energy-efficient housing, we offered pricing reductions for housing (less than 10 years) with EPC below 150 kW/m²/year from



September 2023⁽¹⁾. Our property coverage extends to customers looking for shared mobility solutions who do not own the car that they drive. It is essential that we support shared and circular economy initiatives as they will help ensure the maintenance of economic growth, while minimising GHG proliferation.

- In terms of Mobility Insurance, we have adapted our pricing in relation to CO₂ emissions and kilometres driven, encouraging the transition to low-carbon mobility, as well as offering an Assistance budget instead of a replacement car. Moreover, when a vehicle is damaged or faulty, insurers can play a key role in ensuring that repairs are carried out in the most sustainable way possible. In this respect, together with other industry players, Belfius is contributing to the development of standards for the future certification of actors in the repair chain that operate in an environmentally sensitive way. Finally, we have a unique all-in bike insurance product covering theft, personal injury and repair that won the DECAVI prize for the best bike insurance for a second year straight. Moreover, with our km insurance proposed by Belfius Direct Insurance, we incentivize people to drive less as they are reimbursed for kilometres that are not driven.

Our aim to become a more sustainable organization does not stop at offering insurance solutions. The underlying risk covered by insurance solutions should be universally understood, especially by our clients. That is why we invest in prevention and clear communication. In 2022, we developed a communication prevention kit sending alerts and prevention tips before a natural catastrophe. This kit was activated seven times in 2023 (five times in 2022), mainly for the heavy rain and storm Ciaran experienced in November 2023.

With regard to our Life Insurance products, all our insurance-based investment products comply with criteria defined by the Transition Acceleration Policy. In 2023, 100% of our promoted insurance-based investment products were Art 8.

For more information on our underwriting offer, please see sections 5.6. and 6.1. of the Sustainability Report.

Claims management

We also believe that our efforts should carry on during the whole lifecycle of our product offerings. It is part of our mission to serve our clients fairly, quickly and transparently. Our easy-to-use MyBo platform is a clear reference for our efforts to facilitate the claims management process. MyBo – a Belfius chatbot - was the preferred tool when natural catastrophes

occurred. For instance, in November 2023, after disasters experienced following storm Ciaran, a total of 56% of claims were introduced through MyBo.

Furthermore, in the case of homes claims, we collaborate with CED to expand the scope of remote expertise services. By leveraging technology, this collaboration has allowed us to minimize the necessity for experts to physically travel to locations. This shift not only reduces travel time and costs, but also significantly lowers the ecological footprint associated with the on-the-road activities of our experts. In 2023, we undertook 347 assignments, out of which approximately 70% were successfully completed remotely.

For all repair in kind, we worked with Jaimy by Belfius, our IT platform that puts you in touch with reliable professionals. Of the 9,860 claims managed, the average timeframe was eight days with client satisfaction up to 97%. We also include ESG criteria in our partner selection process (distance, means of transport, materials used), so as to help limit our overall environmental footprint.

Even when we deploy many solutions however, complaints can always arise and we handle these in line with the expectations of the related Service Level Agreement. These complaints are essential to improving our processes and allow our offerings to become even more meaningful for our clients in the future.

For more information on complaints management and the insurance approach, please see sections 5.3. and 7.2.2. of the Sustainability Report.

Sales and marketing

As Belfius' values revolve around customer-orientation, establishing transparent relationships with customers is an integral part of our mission. In addition to the ethics policies in place, Belfius adheres to Assuralia's code of conduct.

For more information on responsible and transparent customer relations, please see section 7.2. of the Sustainability Report.

Investment management

As an insurer with deep roots in Belgian society, a large part of Belfius Insurance's resources are invested in Belgian assets. Indeed, Belfius Insurance's contribution to the Belgian economy cannot be underestimated.

(1) Before it was 45kw/m²year



In 2023, more than EUR 3.3 billion was invested in bonds issued by the Belgian State and Regions. Thanks to this investment, Belfius Insurance provides the State, Regions and, consequently, Belgian society, with significant resources.

In addition, EUR 6.6 billion was invested in 2023 in other Belgian assets (corporate bonds, real estate, mortgages, loans, shares of Belgian companies, etc.) across various sectors. We are also investing in the start-ups of the future through W.I.N.G.S, a business incubator, and have started a sponsorship with Do! Gent.

As of 2023, a total of EUR 14.7 billion has been invested in the real economy, mainly in Belgium. Our Engagement Report gives more details on this.

We also seek to limit our impact on the environment while maximizing our impact on society and its resilience. Since October 2022, our Transition Acceleration Policy (TAP) has been fully integrated into our investment strategy. By the end of 2023, our investment portfolios in scope⁽¹⁾ fully comply with the Transition Acceleration Policy. For more information on the TAP, see section 5.1. of the Sustainability Report.

Finally, Belfius acts as a responsible investor through its engagement strategy. Following the end of our partnership with Portfolio21 on 30 September 2022, Belfius Asset Management is now in charge of the screening and engagement approach.

For further details on Belfius' insurance management of proprietary assets, see section 5.6. of the Sustainability Report.

(1) The Transition Acceleration does not apply to mortgages.

Principle 2: We will work together with our clients and business partners to raise awareness of environmental, social and governance issues, manage risk and develop solutions.

Clients and suppliers

- Dialogue with clients and suppliers on the benefits of managing ESG issues and the company's expectations and requirements on ESG issues
- Provide clients and suppliers with information and tools that may help them manage ESG issues
- Integrate ESG issues into tender and selection processes for suppliers
- Encourage clients and suppliers to disclose ESG issues and to use relevant disclosure or reporting framework

Insurers, reinsurers and intermediaries

- Promote the adoption of the Principles
- Support the inclusion of ESG issues in professional education and ethical standards in the insurance industry

Our clients

Belfius is aware of the increasing environmental, social and economic challenges that our society is facing. To this end, we integrate ESG considerations into our decision-making processes to prevent and manage sustainability risks that might impact our strategy. Our group also takes these considerations into account when engaging with our different stakeholders to understand their expectations, but also to ensure the path towards a sustainable future.

We continuously inform customers on ESG-related risks and, to support them with their daily operations, regularly develop sustainable solutions to help them prepare for the potential negative effects of climate change (cf. Section 5.3.). Increasing our customers' awareness is a key priority for Belfius and to do so we provide additional information on our investment products (Life Invest products) to increase our clients' knowledge of ESG



risks and to match their sustainability preferences with dedicated products. With regard to our property products and mortgages, we regularly inform clients through bankmails and newsletters on the different climate associated risks they may face (flooding and drought for instance) and how to help mitigate these.

Our suppliers

Our business partners also play an important role in our transition to a low-carbon economy. Belfius is aware of the need to manage its supply chain in a sustainable manner and to ensure that we maintain a constant dialogue with our suppliers so that they may take appropriate mitigating actions. This is crucial in terms of continuity, reputation and cost, as we have the ambition to make affordable insurance solutions available to all of our clients.

Within this context, we have selected EcoVadis as our partner to screen our most important existing and new suppliers and advocate for these changes. We believe it is not only important for Belfius Insurance to understand our suppliers' exposures related to ESG risks, but it is also considered by our suppliers as an opportunity to understand and improve their own processes. Modifications have been made accordingly, including to our tender process, to screen new suppliers so as to embark on the sustainability journey together from the very beginning. In the event that vendors did not immediately respond to the ESG assessment invitation, Belfius actively interacted with them. Finally, we reflected upon our own EcoVadis results related to the Sustainable Procurement theme and identified different areas that could be improved by the end of 2023.

With regard to our claims management process in particular, we developed solutions with our privileged partner in repair in kind, Jaimy by Belfius, embedding sustainable criteria in the selection of our partners.

For more information on sustainability within the supply chain, see section 7.3. of the Sustainability Report.

Insurers, reinsurers and intermediaries

In order to maintain the quality standards of the Insurance industry, we work together with other organisations to increase our expertise in the sector. To this effect, Belfius Insurance played a central role together with Assuralia members in the development of the ESG Action Plan aimed at helping the entire sector to endorse more sustainable behaviours. The Action Plan has been validated and we continue working with our peers to strengthen sustainability in the sector and further implement this action plan.

Furthermore, Belfius Insurance has always seen reinsurance as an indispensable risk mitigator. Reinsurers help us to measure and assess, amongst others, risks associated with natural catastrophes. In this regard, discussions with reinsurers on climate risks and impacts in Belgium remain essential.

Principle 3: We will work together with governments, regulators and other key stakeholders to promote widespread action across society on environmental, social and governance issues.

Governments, regulators and other policymakers

- Support prudent policy, regulatory and legal frameworks that enable risk reduction, innovation and better management of ESG issues
- Dialogue with governments and regulators to develop integrated risk management approaches and risk transfer solutions

Other key stakeholders

- Dialogue with intergovernmental and non-governmental organisations to support sustainable development by providing risk management and risk transfer expertise
- Dialogue with business and industry associations to better understand and manage ESG issues across industries and geographies
- Dialogue with academia and the scientific community to foster research and educational programmes on ESG issues in the context of the insurance business
- Dialogue with media to promote public awareness of ESG issues and good risk management

Governments, regulators and other policymakers

The EU Commission has developed an ambitious action plan that makes the European Union the first in the world to answer to the commitments made during the Paris Agreement in 2015. The first regulations that have been issued in that regard are the Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) and the EU Taxonomy for sustainable activities. Other existing regulations have been amended, such as the Insurance Distribution Directive (IDD), Solvency II and the Non-Financial Reporting Directive (NFRD), which will be replaced



by the Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) by 2025. This is mainly aimed at redirecting financial flows where they can have a positive impact, enhancing our risk management and increasing transparency in the financial sector, allowing for better investment decisions.

To this effect, Belfius developed dedicated project organisation to adequately respond to the different regulatory requirements (cf. Supra) it is subject to. Therefore, a dedicated legal team operates the legal watch. Belfius Insurance contributes to policy making through regular dialogue with different stakeholders, such as Assuralia, Insurance Europe, the European Insurance & Occupational Pensions Authority (EIOPA) and Financial Services & Markets Authority (FSMA), aiming at facilitating the implementation of these regulations.

Academia

One of the greatest environmental challenges Belgium is facing today is the energy issue, by far the primary driver of the ongoing climate change crisis⁽¹⁾. As a Belgian bank-insurer, we consider it our duty to come up with meaningful solutions to the energy issue for Belgium and to support the many investments needed from all citizens and public authorities related to climate and energy challenges.

In 2022 therefore, we contacted several professors (e.g. from UCLouvain and ULiège) to better understand the energy specificities and climate challenges within Belgium. This led to the definition of Belfius' science-based Energy vision that was presented to the Board of Directors and guided the development of specific offers for our clients in terms of energy (financing, investment and insurance solutions). In 2023, we organized an expert panel to help us define amendments to the new version of the Transaction Acceleration Policy (TAP).

Communication

In 2023, we worked with a consultant on how to increase awareness around various ESG risks through tailored communications.

Principle 4: We will demonstrate accountability and transparency in regularly disclosing publicly our progress in implementing the Principles.

- Assess, measure and monitor the company's progress in managing ESG issues and proactively and regularly disclose this information publicly
- Participate in relevant disclosure or reporting frameworks
- Dialogue with clients, regulators, rating agencies and other stakeholders to gain mutual understanding on the value of disclosure through the Principles

Once a year we publish an extended Sustainability Report, including the UNEP FI Principles for Sustainable Insurance (PSI), in which we provide further information on our annual accomplishments. All our reports and continuous progress are also available on the Belfius website. Our yearly engagement report with regard to our investment portfolio is also published. For more information on engagements, see section 5.6. of the Sustainability Report.

On several occasions in 2023, the ESG Dashboard, which consists of a series of Key Performance Indicators (KPIs) in line with our strategy, was discussed by the Belfius Insurance Board of Directors. We also worked on the measurement on our Green House Gas emissions and the development on Science Based Targets, leading to presentations to the Management Board. Targets will be submitted in 2024 to the Board of Directors for validation before submission.

Belfius also collaborates with external stakeholders such as non-governmental associations or environmental, social & governance (ESG) rating agencies, with the ambition of increasing transparency, enhancing our existing policies and increasing transparency within the insurance sector.

Finally, we have a complaint service that aims at addressing issues clients may have and maintaining a positive dialogue to gain mutual understanding and looking for appropriate solutions.

(1) IEA 2022



Financed emissions methodology

Disponible uniquement en anglais

The calculation of financed emissions starts with Belfius balance sheet data, so all financial numbers and asset class definitions are set in line with financial accounting definitions to align with Belfius' financial statements.

The calculations of financed Scope 3 GHG emissions are performed by internally developed calculation engines. The engines are built to allow maximal flexibility and will select the calculation option with the highest data quality depending on data availability. Belfius is expecting to increase data availability over the following years, therefore engines are built to integrate these data points.

Real estate loans

Scope of the portfolio

The mortgage portfolio includes all of Belfius consolidated Group's mortgage loans (i.e. covering Belfius Bank and Belfius Insurance balance sheets). Land purchase, construction and renovation loans are currently excluded from the calculations. The inclusion of embodied emissions will be considered for the next release. For loans including both the purchasing and the renovation of buildings, it is currently not possible to split the loan amount into the different purposes of the loan. In these cases, the full outstanding amount is included as a mortgage loan in the financed GHG emissions calculations.

The Commercial Real Estate (CRE) portfolio includes all Belfius Bank loans serviced by the letting of one or more properties. Development loans that are serviced by the eventual sale of one or more finished buildings that are currently under development are excluded from the calculations. The inclusion of embodied emissions will be considered for the next release. Other commercial real estate loans that are not defined under the CRE asset class according to the PCAF Methodology are classified as business loans in the financed GHG emissions calculations. Loans to regulated real estate investment companies are classified as business loans.

Methodology

$$\text{Financed emissions} = \sum_{b,e} \frac{\text{outstanding amount}_b}{\text{Property value at origination}_b} \times \text{Building emissions}_{b,e}$$

(b = building, e = energy carrier)

Our calculations of the attribution factor are based on the valuation of real estate collateral since no information on the financed building is available. In cases where no information on real estate collateral is available, the most conservative approach of 100% attribution is used.

Our calculations of building scope 1 and 2 emissions for the real estate loan portfolio are obtained in two different ways:

- With regard to mortgage loans, Belfius began structurally collecting the energy performance certificates (EPC) of real estate assets in the loan origination process in 2021. Building emissions are estimated through the building energy consumption based on the EPC score (kWh/m²) and the estimated surface area. Since information on the surface area in our systems is currently lacking, this data is approximated based on statistical sector prices for flats and houses per municipality. The approximation of the surfaces decreases our data quality score to '5'.
- Secondly, if no information on the EPC label is available, country-specific emission intensities per building type are used from the PCAF European building emission factor database. For Commercial Real Estate loans, Belfius uses this estimation option as Belgium's three regions do not require EPCs on all commercial buildings.



General purpose asset classes

Scope of the portfolio

The general-purpose asset class includes all Belfius Bank and Belfius Insurance listed and unlisted equity, corporate bonds investments and business loans.

Methodology

For listed companies:

$$\text{Financed emissions} = \sum_c \frac{\text{Outstanding amount}_c}{\text{Enterprise Value Including Cash}_c} \times \text{Company emissions}_c$$

(c = borrower or investee company)

For unlisted companies:

$$\text{Financed emissions} = \sum_c \frac{\text{Outstanding amount}_c}{\text{Total equity}_c + \text{Total debt}_c} \times \text{Company emissions}_c$$

(c = borrower or investee company)

The **company emissions** are obtained and prioritised in five different ways, depending on data availability:

- First, through reported emissions data directly from our client or through our ESG data provider.
- Second, through estimated emissions data from our ESG data provider.
- Third, specifically for loans and investments to counterparties active in the power generation sector, the counterparty's emissions are approximated using the company's physical activity data. This production data was collected manually by screening the annual report or website of large power generation companies in our portfolio, resulting in a data quality score of '3'. The production data of the counterparty is multiplied by a PCAF physical activity-based emission factor to obtain the company emissions.
- Fourth, in the case that the counterparty is active in sectors other than power generation, an economic activity-based emission factor per sectoral revenue from the PCAF emission factor database is used to estimate revenue-based emissions. Graydon databases are used to obtain the financial information of Belgian counterparties in the Belfius portfolio, our ESG data provider for foreign companies.
- Fifth and lastly, the GHG emission intensity per sectoral total assets is used from the PCAF emission factor database and multiplied by the outstanding amount to obtain the financed emissions.

There is an inconsistency between scope 3 emissions reported and estimated by our ESG data provider and scope 3 emissions estimated from PCAF emission factors. PCAF emission factors only include scope 3 upstream emissions, whereas our ESG data provider takes into account both upstream and downstream scope 3 emissions. Consequently, to obtain consistency in reporting from both emission sources, where company scope 3 emissions are missing, estimations of continental and sectoral averages are performed using our ESG data provider's estimated and reported emissions.

Project Finance

Scope of the portfolio

In line with PCAF, Belfius Bank's project finance portfolio includes scope 1 and scope 2 emissions from all financing of projects in the power generation sector. Project finance of other types are currently out of scope of these calculations and will be considered in the future. The scope of the methodology covers projects contributing to electricity generation from fuels including biomass and waste, wind and solar photovoltaics.

Methodology

$$\text{Financed emissions} = \sum_p \frac{\text{Outstanding amount}_p}{\text{Total equity}_p + \text{Total Debt}_p} \times \text{Project emissions}_p$$

(p = project)

The **project emissions** are approximated by using the project's physical activity data for the power generation sector. This production data was collected using the P50⁽¹⁾ value (as recommended by PCAF) of projects in commercial files. This production data is multiplied by a PCAF physical activity-based emission factor to obtain the project's emissions. Since all financed power generation projects in the Belfius portfolio are renewable energy projects, the financed emissions using this calculation method is zero given that the PCAF emission factor for renewable energy projects is also set at zero emissions.

(1) P50 is only used for renewable energy sources where the actual energy production varies depending on external factors. To give a best estimate of emissions, we use the P50 which is a statistical level of confidence suggesting that we expect the predicted energy yield may be exceeded with 50% probability.



Motor vehicle loans

Scope of the portfolio

The motor vehicle loans portfolio includes all loans related to the financing of motor vehicles. The portfolio includes consumer lending for motor vehicles for the purchase of a motor vehicle for private use, as well as corporate loans that include financing of motor vehicles for businesses.

Operational and financial leasing of motor vehicles are not included in this asset class as their emissions are classified as Scope 3 Category 13 Downstream Leased Assets, or as a separate financial lease asset class.

Methodology

$$\text{Financed emissions} = \sum_v \frac{\text{Outstanding amount}_v}{\text{Total value at origination}_v} \times \text{Vehicle emissions}_v$$

(v = vehicle or vehicle fleet)

For all motor vehicle loans, the conservative assumption of 100% attribution is used as no information is currently collected and stored on financed vehicles.

Our calculations of vehicle emissions for the motor vehicle portfolio are based on country-average vehicle emissions using the PCAF emission factor database. As the portfolio composition of vehicle combustion type of is unknown, the conservative assumption that all vehicles are thermal combustion vehicles is used.

Financial Lease

Scope of the portfolio

The financial lease portfolio includes all Belfius Lease, Belfius Lease Services and Belfius Bank financial lease contracts. Financial leases are treated similarly to business loans on the accounting balance sheet, as the ownership of the leased asset lies with the lessee instead of the lessor (Belfius). This is why Belfius decided to include financial leases in scope 3 – category 15 Investments and calculate financed emissions in line with the PCAF methodology according to the leased asset.

Methodology

$$\text{Financed emissions} = \sum_f \frac{\text{Outstanding amount}_f}{\text{Total value at origination}_f} \times \text{Asset emissions}_f$$

(f = financial leased asset)

Our calculations of the leased asset emissions are as far as possible aligned to PCAF methodology depending on the type of the leased asset:

- For real estate lending, country-specific emission intensities per building type from the PCAF European building emission factor database are used.
- For motor vehicles, country specific emissions factors per vehicle type from the PCAF database are used.
- For power generation assets, as well as air and maritime transportation, sectoral emission factors provided in the PCAF database are used to cover carbon intensive sectors in a consistent way.

Sovereign debt

Scope of the portfolio

This asset class covers bonds and loans to a borrowing country; the underlying emissions are therefore related to the emissions of these countries. Its direct (scope 1) emissions are attributable to the emissions generated within its boundaries. The direct emissions are calculated twice, with and without LULUCF adjustments.

Methodology

$$\text{Financed emissions} = \sum_s \frac{\text{Outstanding amount}_s}{\text{PPP – adjusted GDP}_s} * \text{Sovereign Emissions}_s$$

(s = sovereign borrower)

Calculations use the most recent emissions available. When no emissions data are found, a regional average is used as a proxy. In order to align our calculations, we convert all foreign currencies into EUR. For USD we use a World Bank exchange rate, while all others are converted using internal exchange rates.



Publication d'informations sur la taxonomie de l'UE

Publication d'informations sur la taxonomie de l'UE par Belfius Banque

Annexe VI de l'acte délégué sur la publication d'informations et annexe XII de l'acte délégué sur la publication d'informations

PRINCIPES DE PUBLICATION D'INFORMATIONS

Les tableaux suivants présentent **les publications obligatoires des informations de Belfius Banque**, à savoir son Green Asset Ratio (GAR), ainsi que ses ICP sur les expositions hors bilan.

Conformité aux publications obligatoires

La publication d'informations est effectuée conformément aux lignes directrices fournies à l'annexe V et selon les modèles obligatoires figurant à l'annexe VI de l'acte délégué sur la publication d'informations.

Pour les activités liées au nucléaire et au gaz fossile, les informations sont présentées selon les modèles de l'annexe XII de l'acte délégué sur la publication d'informations, sur la base des ICP de Belfius Banque en tant qu'établissement de crédit.

Portée

La publication de la taxonomie de l'UE par Belfius Banque est basée sur le périmètre de sa consolidation prudentielle déterminé conformément au règlement (UE) n° 575/2013, titre II, chapitre 2, section 2.

Le calcul du GAR (pour les expositions au bilan) couvre les catégories comptables d'actifs financiers énumérées dans l'Acte délégué sur la publication d'informations.

Il convient de noter que plus de 20% du bilan de Belfius Banque, correspondant aux administrations centrales, aux entités supranationales, aux banques centrales et au portefeuille de négociation de Belfius, ne sont pas inclus dans les calculs selon les règles prévues à l'article 7, paragraphe 1, de l'acte délégué sur la publicité d'informations.

Les expositions hors bilan couvrent les garanties financières et les actifs sous gestion de Belfius Banque.

Sources de données et limites

Actifs couverts

En ce qui concerne **les expositions à des contreparties dont l'utilisation du produit est inconnue** (prêts à usage général), l'évaluation de l'éligibilité et du pourcentage d'alignement de la publication d'informations obligatoires est fondée sur les données les plus récentes fournies par notre fournisseur de données ESG. Un examen minutieux de la méthodologie de notre fournisseur de données ESG est effectué et seules les données déclarées par les contreparties sous-jacentes sont utilisées pour préparer les chiffres présentés dans ce tableau.



En ce qui concerne **les entreprises financières**, les chiffres d'alignement sont limités pour ces contreparties car elles ne publient des chiffres d'alignement que depuis 2024. Belfius finance toutefois certaines obligations vertes selon la norme européenne sur les obligations vertes (EU GBS). Sous la rubrique «autres institutions financières», outre les entreprises d'investissement, les sociétés de gestion et les entreprises d'assurance, nous identifions également d'autres intermédiaires financiers, auxiliaires financiers, chambres de compensation et institutions financières captives selon la définition du FINREP.

En ce qui concerne **les entreprises non financières**, l'identification des personnes morales soumises à la NFRD est basée sur les données et pose donc de nombreux problèmes de qualité des données. L'identification de ces entreprises est aujourd'hui un défi car il existe plusieurs critères pour définir la taille de l'entreprise. Ces critères ne sont pas toujours disponibles. De plus, dans le cadre de la NFRD (et bientôt de la CSRD), les entreprises peuvent présenter un rapport au niveau du groupe consolidé avec un manque de transparence sur les sous-entités couvertes par le reporting. Belfius Banque n'est pas toujours en mesure d'identifier ces groupes susceptibles d'avoir un impact sur l'alignement de notre taxonomie. En ce qui concerne la question des structures juridiques des groupes, Belfius Banque souhaite obtenir des données plus granulaires sur la consolidation juridique des groupes pour les prochains rapports.

Pour **les produits dont l'utilisation du produit du financement est connue**, nous saisissons des informations sur la destination du financement pour l'éligibilité dans nos systèmes internes et ne nous fions pas à des informations de tiers comme c'est le cas pour les prêts à usage général.

Belfius Banque a des expositions sur des **activités immobilières commerciales**, qui sont des activités éligibles au titre de la taxonomie de l'UE. Aucune des utilisations du financement basé sur le produit pour ces activités n'est alignée sur la taxonomie de l'UE en raison de la complexité des critères d'examen technique et des problèmes de documentation et d'interprétation. De même, nous ne sommes pas en mesure d'évaluer l'alignement de notre **portefeuille de financement de projets**. Néanmoins, une grande partie de ces projets sont liés à la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, à des projets d'infrastructure pour la mobilité personnelle ou le transport ferroviaire, ainsi qu'à des projets de construction de nouveaux bâtiments qui pourraient tous être considérés comme durables sur le plan environnemental à un stade ultérieur.

La plus grande partie des activités dont l'utilisation du produit est connue est liée aux **activités immobilières résidentielles**. L'alignement de ces activités sur les critères d'examen technique de la taxonomie de l'UE est actuellement difficile en raison des critères DNSH qui sont à ce stade trop complexes pour être supportés avec une documentation suffisante ou sont sujets à interprétation lors de l'examen de leur DNSH. Nous avons tenté d'élaborer une méthodologie interne pour évaluer les risques climatiques pour DNSH sur l'objectif d'adaptation au changement climatique pour les prêts hypothécaires. Il n'est toutefois pas possible à l'heure actuelle de vérifier l'ensemble de ces risques. Comme il n'est pas encore possible de le faire, **Belfius Banque ne considère aucun de ses prêts hypothécaires comme étant alignés sur la taxonomie de l'UE** dans le cadre de son engagement à garantir que, comme l'exigent les règles de la taxonomie de l'UE, la classification d'une activité économique comme durable sur le plan environnemental remplit tous les critères d'examen technique.

Aucune exposition à des activités éligibles à l'égard des **administrations locales** n'est identifiée. Cela s'explique par le fait que le logement social est financé par les Régions en Belgique et n'est donc pas considéré comme un financement des collectivités locales selon la Banque Nationale Belge. En outre, pour l'instant, aucun gouvernement local n'est en mesure de fournir toutes les preuves nécessaires de l'alignement de son projet sur les critères de durabilité définis dans la taxonomie de l'UE.

Enfin, en tant que banque belge, Belfius compte peu de **contreparties non européennes** dans son portefeuille, mais une exposition significative (plus de 32% du total des actifs GAR) aux **PME et autres sociétés non financières non soumises aux obligations de divulgation NFRD**, ce qui conduit à l'absence d'une part substantielle de nos activités dans notre calcul d'alignement.

Il convient de noter que pour **l'année de référence T-1**, seules des informations partielles sont disponibles en raison du fait qu'en 2023, seuls les chiffres d'éligibilité devaient être déclarés et que, dans l'intervalle, des modifications ont été apportées au modèle de publication d'informations (par exemple, une ventilation supplémentaire par type de financement). Nous nous attendons à disposer d'informations plus représentatives au cours des prochaines années.



Renseignements sectoriels sur le GAR

Les informations sectorielles sur le GAR sont limitées à l'activité principale de nos contreparties et sont exclusivement basées sur le code NACE pour lequel nous avons une exposition éligible. Cependant, il n'est pas rare que ce code soit erroné ou inexact, ce qui affecte la fiabilité de nos rapports.

Nous interprétons la colonne «Valeur comptable [brute]» comme étant destinée à la publication d'information d'éligibilité, car ces données sont nécessaires à l'alignement et cette colonne est inférieure à l'objectif pertinent.

Expositions hors bilan

En ce qui concerne les actifs sous gestion, nous utilisons la même approche que pour les informations fournies par Belfius Insurance et Belfius Asset Management sur les investissements destinés à financer, ou associés à, des activités alignées sur la taxonomie de l'UE. Les expositions hors bilan de Belfius Banque proviennent à la fois de titres de créance et d'instruments de participation.

Il n'est pas possible de faire la distinction entre le stock et le flux dans ce modèle, car les données relatives au flux ne sont actuellement pas disponibles.

Nucléaire et gaz

Dans l'annexe XII sur les activités liées au nucléaire et au gaz, la saisie des données s'avère particulièrement difficile. Cela est dû principalement à la divulgation récente de ces informations. Par conséquent, il y a un manque de clarté quant à la contribution substantielle au CCM (atténuation du changement climatique) ou au CCA (adaptation au changement climatique). Par conséquent, nous déclarons toutes les données dans le cadre des objectifs combinés et ne déclarons pas par objectif.

Il est à noter que le modèle 5 sur les activités non éligibles s'avère encore plus difficile à interpréter. Par conséquent, nous ne remplissons que les deux dernières lignes concernant les autres activités non éligibles et le total.



ICP DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

0. Récapitulatif des ICP à publier par les établissements de crédit conformément à l'article 8 du règlement établissant la taxonomie

		Total des actifs durables sur le plan environnemental	ICP (****)	ICP (*****)	% de couverture (par rapport au total des actifs) (***)	% d'actifs exclus du numérateur du GAR (article 7, paragraphes 2 et 3 et section 1.1.2 de l'annexe V)	% d'actifs exclus du dénominateur du GAR (article 7, paragraphe 1 et section 1.2.4 de l'annexe V)
ICP principal	Encours du ratio d'actifs verts (GAR)	-	0,07%	0,08%	33,46%	-	-
		Total des activités durables sur le plan environnemental	ICP	ICP	% de couverture (par rapport au total des actifs)	% d'actifs exclus du numérateur du GAR (article 7, paragraphes 2 et 3 et section 1.1.2 de l'annexe V)	% d'actifs exclus du dénominateur du GAR (article 7, paragraphe 1 et section 1.2.4 de l'annexe V)
<i>ICP supplémentaires</i>	<i>GAR (flux)</i>	-	0,04%	0,04%	3,64%	-	-
	<i>Portefeuille de négociation (*)</i>	N/A	N/A	N/A			
	<i>Garanties financières</i>	-	0,01%	0,00%			
	<i>Actifs sous gestion</i>	-	1,05%	1,22%			
	<i>Frais et commissions perçus (**)</i>	N/A	N/A	N/A			
Green asset ratio (GAR) total (stock+flux)			0,11%	0,12%	37,10%	42,02%	20,88%

(*) Pour les établissements de crédit ne remplissant pas les conditions de l'article 94, paragraphe 1, ou de l'article 325 bis, paragraphe 1, du CRR

(**) Frais et commissions sur services autres que prêts et gestion d'actifs
Les établissements fournissent des informations prospectives pour ces ICP, notamment sur les cibles visées, et des explications pertinentes sur la méthode appliquée.

(***) % d'actifs sur lesquels porte l'ICP, par rapport au total des actifs bancaires

(****) sur la base de l'ICP du chiffre d'affaires de la contrepartie

(*****) sur la base de l'ICP des CapEx de la contrepartie, sauf pour les activités de prêt générales, pour lesquelles c'est l'ICP du chiffre d'affaires qui est utilisé



2. GAR informations par secteur (Chiffre d'affaires)

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	y	z	aa	ab														
																													Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)		Ressources aquatiques et marines (RAM)		Economie circulaire (EC)		Pollution (PRP)		Biodiversité et Ecosystème (BIO)		TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)	
																													Entreprises non financières (sujettes à la NFRD)		PME et autres entreprises non sujettes à la NFRD		Entreprises non financières (sujettes à la NFRD)		PME et autres entreprises non sujettes à la NFRD		Entreprises non financières (sujettes à la NFRD)		PME et autres entreprises non sujettes à la NFRD		Entreprises non financières (sujettes à la NFRD)	
Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]																		
Mio EUR		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Mio EUR		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Mio EUR		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Mio EUR		Dont durable sur le plan environnemental (RAM)		Mio EUR		Dont durable sur le plan environnemental (EC)		Mio EUR		Dont durable sur le plan environnemental (PRP)		Mio EUR		Dont durable sur le plan environnemental (BIO)		Mio EUR		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)												
1	C2013 - Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base	0,05	0			0,05	0			-	-			-	-										0,11	0																
2	C2059 - Fabrication d'autres produits chimiques n.d.a.	0,82	0,02			0,82	0			-	-			-	-										1,65	0,02																
3	C2319 - Fabrication et transformation d'autres verres, y compris la verrerie technique	0,32	0,3			0,32	0			-	-			-	-										0,64	0,3																
4	C2434 - Tréfilage à froid de fil	10,51	0,25			10,51	0			-	-			-	-										21,02	0,25																
5	C2711 - Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	0	0			0	0			-	-			-	-										0,65	0,65																
6	C2790 - Fabrication d'autres équipements électriques	4,22	1,26			4,22	0			-	-			-	-										8,43	1,26																
7	C2910 - Fabrication de véhicules automobiles	9,75	0			9,75	0			-	-			-	-										19,49	0																
8	D3511 - Production d'électricité	1,63	1,5			1,63	0			-	-			-	-										3,25	1,5																
9	D3512 - Transport d'électricité	50,26	50,18			50,26	0			-	-			-	-										100,64	50,18																
10	F4222 - Construction d'ouvrages de génie civil pour les réseaux d'électricité et de télécommunications	77,66	77,54			77,66	0			-	-			-	-										155,32	77,54																
11	J6201 - Activités de programmation informatique	9,97	0,12			9,97	0			-	-			-	-										19,95	0,12																



2. GAR informations par secteur (CapEx)

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	y	z	aa	ab																
																													Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)		Ressources aquatiques et marines (RAM)		Economie circulaire (EC)		Pollution (PRP)		Biodiversité et Ecosystème (BIO)		TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC+ PRP + BIO)			
																													Entreprises non financières (sujettes à la NFRD)		PME et autres entreprises non sujettes à la NFRD		Entreprises non financières (sujettes à la NFRD)		PME et autres entreprises non sujettes à la NFRD		Entreprises non financières (sujettes à la NFRD)		PME et autres entreprises non sujettes à la NFRD		Entreprises non financières (sujettes à la NFRD)		PME et autres entreprises non sujettes à la NFRD	
																													Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]	
Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (RAM)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (RAM)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (EC)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (EC)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (PRP)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (PRP)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (BIO)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (BIO)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)																	
1	C2013 - Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base	0	0		0	0			-	-			-	-			-	-		-	-			0	0																			
2	C2059 - Fabrication d'autres produits chimiques n.d.a.	1,15	0,03		1,15	0			-	-			-	-			-	-		-	-			2,31	0,03																			
3	C2319 - Fabrication et transformation d'autres verres, y compris la verrerie technique	0,78	0,62		0,78	0			-	-			-	-			-	-		-	-			1,57	0,62																			
4	C2434 - Tréfilage à froid de fil	11,76	0,5		11,76	0			-	-			-	-			-	-		-	-			23,53	0,5																			
5	C2790 - Fabrication d'autres équipements électriques	4,67	0,22		4,67	0			-	-			-	-			-	-		-	-			9,34	0,22																			
6	C2910 - Fabrication de véhicules automobiles	10,07	1,13		10,07	0			-	-			-	-			-	-		-	-			20,14	1,13																			
7	D3511 - Production d'électricité	10,51	10,39		10,51	0			-	-			-	-			-	-		-	-			21,04	10,39																			
8	D3512 - Transport d'électricité	50,29	50,23		50,29	0			-	-			-	-			-	-		-	-			100,58	50,23																			
9	F4222 - Construction d'ouvrages de génie civil pour les réseaux d'électricité et de télécommunications	77,7	77,61		77,7	0			-	-			-	-			-	-		-	-			155,41	77,61																			
10	J6201 - Activités de programmation informatique	17,28	0,33		17,28	0			-	-			-	-			-	-		-	-			34,56	0,33																			



3. ICP GAR Encours (Chiffre d'affaires)

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae	af						
		Date de référence des informations : Décembre 2023																																				
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)					Ressources aquatiques et marines (RAM)					Economie circulaire (EC)					Pollution (PRP)					Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)					TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC+ PRP + BIO)						
% (du total des actifs couverts au dénominateur)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts						
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)																
			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habitant			Dont utilisation du produit	Dont habitant			Dont utilisation du produit	Dont habitant			Dont utilisation du produit	Dont habitant			Dont utilisation du produit	Dont habitant			Dont utilisation du produit	Dont habitant			Dont utilisation du produit	Dont habitant				Dont utilisation du produit	Dont habitant				
	GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur																																					
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	0,09%	0,07%	0,01%	0,00%	0,06%	0,09%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,18%	0,07%	0,01%	0,00%	0,06%	33,46%
2	Entreprises financières	0,01%	0,01%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,63%
3	Etablissements de crédits	0,01%	0,01%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,27%
4	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,62%
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,01%	0,01%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,64%
6	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,02%
7	Autres entreprises financières	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,36%
8	dont entreprises d'investissement	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%
9	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%
11	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%
12	dont sociétés de gestion	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%
13	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%
15	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%
16	dont entreprises d'assurance	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,35%
17	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,32%
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%
19	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,04%
20	Entreprises non financières	0,08%	0,06%	0,00%	0,00%	0,06%	0,08%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,21%
21	Prêts et avances	0,07%	0,06%	0,00%	0,00%	0,06%	0,07%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,18%
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,03%
23	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%
24	Ménages	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23,34%
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22,82%
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,16%
27	dont prêts pour véhicules à moteur	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%
28	Financement d'administrations locales	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8,28%
29	Financements de logements	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%
30	Autres financements d'administrations locales	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%
31	Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%
32	Total des actifs du GAR	0,09%	0,07%	0,01%	0,00%	0,06%	0,09%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	33,46%	



3. ICP GAR Encours (Chiffre d'affaires) (T-1)

		ag	ah	ai	aj	ak	al	am	an	ao	ap	aq	ar	as	at	au	av	aw	ax	ay	az	ba	bb	bc	bd	be	bf	bg	bh	bi	bj	bk	
		Date de référence des informations: Décembre 2022																															
		Atténuation du changement climatique (CCM)			Adaptation au changement climatique (CCA)			Ressources aquatiques et marines (RAM)			Economie circulaire (EC)			Pollution (PRP)			Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)			TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC+ PRP + BIO)			Part du total des actifs couverts										
% (du total des actifs couverts au dénominateur)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)													
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)																
			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant		Dont utilisation du produit	Dont habilitant		Dont utilisation du produit	Dont habilitant		Dont utilisation du produit	Dont habilitant		Dont utilisation du produit	Dont habilitant		Dont utilisation du produit	Dont habilitant		Dont utilisation du produit	Dont habilitant		Dont utilisation du produit	Dont habilitant		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant			
GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur																																	
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
2	Entreprises financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
3	Etablissements de crédits	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
4	Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
6	Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
7	Autres entreprises financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
8	dont entreprises d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
9	Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
11	Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
12	dont sociétés de gestion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
13	Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
15	Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
16	dont entreprises d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
17	Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
19	Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
20	Entreprises non financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
21	Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
23	Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
24	Ménages	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
27	dont prêts pour véhicules à moteur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
28	Financement d'administrations locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
29	Financements de logements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
30	Autres financements d'administrations locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
31	Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
32	Total des actifs du GAR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	



3. ICP GAR Encours (CapEx)

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae	af							
		Date de référence des informations : Décembre 2023																																					
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)					Ressources aquatiques et marines (RAM)					Economie circulaire (EC)					Pollution (PRP)					Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)					TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC+ PRP + BIO)					Part du total des actifs couverts		
%		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts							
%		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts							
					Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant				Dont utilisation du produit	Dont habilitant				Dont utilisation du produit	Dont habilitant				Dont utilisation du produit	Dont habilitant				Dont utilisation du produit	Dont habilitant				Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant						
GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur																																							
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	0,11%	0,08%	0,01%	0,00%	0,06%	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,21%	0,08%	0,01%	0,00%	0,06%	33,46%	
2	Entreprises financières	0,01%	0,01%	0,01%	0,00%	0,00%	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,63%	
3	Etablissements de crédits	0,01%	0,01%	0,01%	0,00%	0,00%	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,27%	
4	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,62%	
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,01%	0,01%	0,01%	0,00%	0,00%	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,64%	
6	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0	0		0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,02%	
7	Autres entreprises financières	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,36%	
8	dont entreprises d'investissement	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	
9	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%
11	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0	0		0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%
12	dont sociétés de gestion	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%
13	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%
15	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0	0		0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%
16	dont entreprises d'assurance	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,35%
17	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,32%
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%
19	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0	0		0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,04%
20	Entreprises non financières	0,10%	0,07%	0,00%	0,00%	0,06%	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,21%	
21	Prêts et avances	0,07%	0,06%	0,00%	0,00%	0,06%	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,18%	
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0,03%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,03%
23	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0	0		0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%
24	Ménages	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23,34%
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22,82%
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,16%	
27	dont prêts pour véhicules à moteur	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																																	
28	Financement d'administrations locales	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8,28%
29	Financements de logements	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%
30	Autres financements d'administrations locales	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%
31	Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%
32	Total des actifs du GAR	0,11%	0,08%	0,01%	0,00%	0,06%	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	33,46%	



3. ICP GAR Encours (CapEx) (T-1)

		ag	ah	ai	aj	ak	al	am	an	ao	ap	aq	ar	as	at	au	av	aw	ax	ay	az	ba	bb	bc	bd	be	bf	bg	bh	bi	bj	bk			
		Date de référence des informations: Décembre 2022																																	
		Atténuation du changement climatique (CCM)			Adaptation au changement climatique (CCA)			Ressources aquatiques et marines (RAM)			Economie circulaire (EC)			Pollution (PRP)			Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)			TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC+ PRP + BIO)			Part du total des actifs couverts												
%		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			Part du total des actifs couverts												
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)			Part du total des actifs couverts															
		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	Dont utilisation du produit	Dont habilitant	Dont utilisation du produit	Dont habilitant	Dont utilisation du produit	Dont habilitant	Dont utilisation du produit	Dont habilitant	Dont utilisation du produit	Dont habilitant	Dont utilisation du produit	Dont habilitant	Dont utilisation du produit	Dont habilitant	Dont utilisation du produit	Dont habilitant	Dont utilisation du produit	Dont habilitant	Dont utilisation du produit	Dont habilitant	Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	Part du total des actifs couverts				
GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur																																			
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
2	Entreprises financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
3	Etablissements de crédits	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
4	Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
6	Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
7	Autres entreprises financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	dont entreprises d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9	Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	dont sociétés de gestion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
15	Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
16	dont entreprises d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
17	Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
19	Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
20	Entreprises non financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
21	Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
23	Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
24	Ménages	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
27	dont prêts pour véhicules à moteur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
28	Financement d'administrations locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
29	Financements de logements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
30	Autres financements d'administrations locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
31	Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
32	Total des actifs du GAR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-



5. ICP des expositions de hors bilan (Chiffre d'affaires)

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae
	Data de référence des informations : Décembre 2023																													
	Atténuation du changement climatique (CCM)			Adaptation au changement climatique (CCA)			Ressources aquatiques et marines (RAM)			Economie circulaire (EC)			Pollution (PRP)			Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)			TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC+ PRP + BIO)											
% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)											
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)											
	Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	Dont utilisation du produit	Dont habilitant	Dont utilisation du produit	Dont habilitant	Dont utilisation du produit	Dont habilitant	Dont utilisation du produit	Dont habilitant	Dont utilisation du produit	Dont habilitant	Dont utilisation du produit	Dont habilitant	Dont utilisation du produit	Dont habilitant	Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	



5. ICP des expositions de hors bilan (CapEx)

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae					
		Data de référence des informations : Décembre 2023																																		
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)			Ressources aquatiques et marines (RAM)			Economie circulaire (EC)			Pollution (PRP)			Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)			TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC+ PRP + BIO)														
% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)														
																											Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)	
				Dont utilisation du produit		Dont transitoire	Dont habilitant	Dont utilisation du produit		Dont habilitant	Dont utilisation du produit		Dont habilitant	Dont utilisation du produit		Dont habilitant	Dont utilisation du produit		Dont habilitant	Dont utilisation du produit		Dont habilitant	Dont utilisation du produit		Dont transitoire	Dont habilitant	Dont utilisation du produit		Dont transitoire	Dont habilitant						
1	Garanties financières (ICP FinGuar)	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
2	Actifs sous gestion (ICP AuM)	3,13%	1,22%	0,00%	0,04%	0,57%	3,01%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6,15%	1,22%	0,00%	0,04%	0,57%

**MODÈLES STANDARD POUR LA PUBLICATION DES INFORMATIONS VISÉES À L'ARTICLE 8, PARAGRAPHES 6 ET 7****Modèle 1 - Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile sur le chiffre d'affaires**

ACTIVITÉS LIÉES À L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE		
1	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	OUI
3	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON
ACTIVITÉS LIÉES AU GAZ FOSSILE		
4	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
5	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux	NON
6	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

Modèle 1 - Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile sur le capex

ACTIVITÉS LIÉES À L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE		
1	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON
ACTIVITÉS LIÉES AU GAZ FOSSILE		
4	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
5	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux	NON
6	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON



Modèle 2 - Activités économiques alignées sur la taxinomie (dénominateur) sur le chiffre d'affaires

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0,65	0,00%	-	-	-	-
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
7	MONTANT ET PROPORTION DES AUTRES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE NON VISÉES AUX LIGNES 1 À 6 CI-DESSUS AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE	142,84	0,11%	143,49	0,11%	0	0,00%
8	TOTAL ICP APPLICABLE	143,49	0,11%	143,49	0,11%	0	0,00%

Modèle 2 - Activités économiques alignées sur la taxinomie (dénominateur) sur le capex

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
7	MONTANT ET PROPORTION DES AUTRES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE NON VISÉES AUX LIGNES 1 À 6 CI-DESSUS AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE	159,56	0,12%	159,56	0,12%	0	0,00%
8	TOTAL ICP APPLICABLE	159,56	0,12%	159,56	0,12%	0	0,00%



Modèle 3 - Activités économiques alignées sur la taxinomie (numérateur) sur le chiffre d'affaires

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion					
		(CCM+CCA)		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0,65	0,17%	-	-	-	-
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
7	MONTANT ET PROPORTION DES AUTRES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE NON VISÉES AUX LIGNES 1 À 6 CI-DESSUS AU NUMÉRATEUR DE L'ICP MONTANT ET PROPORTION DES AUTRES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE NON VISÉES AUX LIGNES 1 À 6 CI-DESSUS AU NUMÉRATEUR DE L'ICP APPLICABLE	385,14	99,83%	197,89	100%	187,9	100%
8	MONTANT TOTAL ET PROPORTION TOTALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE AU NUMÉRATEUR DE L'ICP APPLICABLE	385,79	100%	197,89	100%	187,9	100%

Modèle 3 - Activités économiques alignées sur la taxinomie (numérateur) sur le capex

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion					
		(CCM+CCA)		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
7	MONTANT ET PROPORTION DES AUTRES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE NON VISÉES AUX LIGNES 1 À 6 CI-DESSUS AU NUMÉRATEUR DE L'ICP MONTANT ET PROPORTION DES AUTRES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE NON VISÉES AUX LIGNES 1 À 6 CI-DESSUS AU NUMÉRATEUR DE L'ICP APPLICABLE	427,55	100%	218,77	100%	208,78	100%
8	MONTANT TOTAL ET PROPORTION TOTALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE AU NUMÉRATEUR DE L'ICP APPLICABLE	427,55	100%	218,77	100%	208,78	100%

**Modèle 4 - Activités économiques éligibles à la taxinomie mais non alignées sur celle-ci sur le chiffre d'affaires**

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion					
		(CCM+CCA)		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
2	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
3	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
4	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0,13	0,00%	-	-	-	-
5	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
6	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
7	MONTANT ET PROPORTION DES AUTRES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE, MAIS NON ALIGNÉES SUR CELLE-CI, NON VISÉES AUX LIGNES 1 À 6 CI-DESSUS AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE	242,18	0,19%	54,4	0,04%	187,9	0,14%
8	MONTANT TOTAL ET PROPORTION TOTALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE, MAIS NON ALIGNÉES SUR CELLE-CI, AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE	242,3	0,19%	54,4	0,04%	187,9	0,14%

Modèle 4 - Activités économiques éligibles à la taxinomie mais non alignées sur celle-ci sur le capex

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion					
		(CCM+CCA)		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
2	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
3	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
4	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0,02	0,00%	-	-	-	-
5	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
6	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
7	MONTANT ET PROPORTION DES AUTRES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE, MAIS NON ALIGNÉES SUR CELLE-CI, NON VISÉES AUX LIGNES 1 À 6 CI-DESSUS AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE	267,97	0,20%	59,21	0,05%	208,78	0,16%
8	MONTANT TOTAL ET PROPORTION TOTALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE, MAIS NON ALIGNÉES SUR CELLE-CI, AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE	267,99	0,20%	59,21	0,05%	208,78	0,16%



Modèle 5 - Activités économiques non éligibles à la taxonomie sur le chiffre d'affaires

Ligne	Activités économiques	Montant	Pourcentage
1	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-
2	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-
3	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-
4	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-
5	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-
6	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-
7	MONTANT ET PROPORTION DES AUTRES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE ET NON VISÉES AUX LIGNES 1 À 6 CI-DESSUS AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE	60.948,14	46,60%
8	MONTANT TOTAL ET PROPORTION TOTALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE	60.948,14	46,60%

Modèle 5 - Activités économiques non éligibles à la taxonomie sur le capex

Ligne	Activités économiques	Montant	Pourcentage
1	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-
2	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-
3	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-
4	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-
5	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-
6	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-
7	MONTANT ET PROPORTION DES AUTRES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE ET NON VISÉES AUX LIGNES 1 À 6 CI-DESSUS AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE	60.907,14	46,56%
8	MONTANT TOTAL ET PROPORTION TOTALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE	60.907,14	46,56%



Publication d'informations de la taxonomie européenne de Belfius Insurance

Annexe X de l'acte délégué sur la publication d'informations et annexe XII de l'acte délégué sur la publication d'informations

PRINCIPES DE PUBLICATION D'INFORMATIONS

Les tableaux suivants présentent la contribution du portefeuille de souscription de **Belfius Insurance** à l'objectif d'adaptation au changement climatique et de son portefeuille d'investissement aux objectifs d'adaptation et d'atténuation du changement climatique.

Conformité aux publications obligatoires

La publication d'informations est effectuée conformément aux lignes directrices fournies à l'annexe IX et selon les modèles obligatoires figurant à l'annexe X de l'acte délégué sur la publication d'information.

Pour les activités liées au nucléaire et au gaz fossile, les informations sont présentées selon les modèles fournis à l'annexe XII de l'acte délégué sur la publication d'information, sur la base des ICP de Belfius Insurance en tant que société d'assurance et de réassurance.

Portée

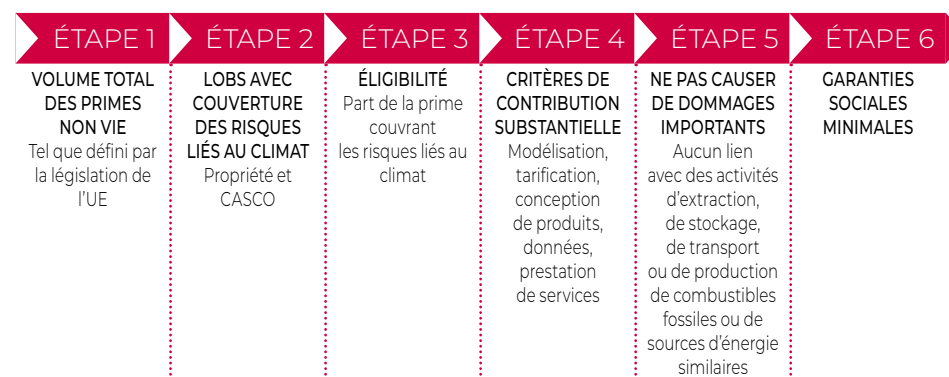
En ce qui concerne les ICP liés aux activités de souscription, Belfius Insurance ne dispose que de deux polices d'assurance avec des conditions liées au traitement des risques liés au climat, à savoir (i) l'assurance automobile et (ii) l'assurance incendie et autres dommages aux biens.

Pour les ICP liés aux investissements, tous les investissements directs et indirects de Belfius Insurance, y compris les investissements dans des organismes de placement collectif et les participations, les prêts et hypothèques, ainsi que les biens immobiliers, sont couverts.

Sources de données et limites

ICP pour les activités de souscription (modèle 1)

Belfius Insurance applique une approche en six étapes pour le calcul de ses ICP pour les activités de souscription durable, comme suit:



La première étape consiste à **calculer le total des primes brutes émises (PRG) non-vie**, c'est-à-dire les douze branches d'activité non-vie (LOB) de Solvabilité II.

La deuxième étape consiste à **déterminer les LOB couvrant les risques liés au climat**. Seuls deux LOB au sein de Belfius Insurance proposent des polices avec des conditions liées au traitement des risques liés au climat, à savoir (i) l'assurance automobile et (ii) l'assurance incendie et autres dommages aux biens.

La troisième étape cruciale consiste à **calculer la proportion des primes éligibles au titre de la taxonomie de l'UE**, c'est-à-dire la proportion des primes directement liées à la souscription de risques liés au climat. Ce calcul est effectué au niveau des risques liés au climat. La part des primes couvrant les risques liés au climat représente 10,52% du montant global des primes au niveau consolidé. Il convient de noter qu'afin de faciliter la publication d'informations au cours des deux premiers exercices (FY) (FY 2021 et FY 2022), lorsqu'un secteur d'activité a été confirmé couvrir les risques liés au climat, l'ensemble des primes brutes émises de ce secteur d'activité a été déclaré comme éligible. Pour l'exercice 2023, chaque secteur d'activité est examiné en détail afin de calculer la proportion correcte et précise des primes couvrant les risques liés au climat.



Les quatrième, cinquième et sixième étapes concernent **l'évaluation de l'alignement avec la taxonomie de l'UE**.

L'évaluation de l'alignement des activités de souscription de Belfius Insurance sur la taxonomie de l'UE implique de vérifier si une contribution substantielle est apportée à l'objectif d'adaptation au changement climatique. Les critères d'examen technique d'une contribution substantielle sont structurés en cinq niveaux distincts: (i) leadership en matière de modélisation et de tarification des risques climatiques, (ii) conception de produits, (iii) solutions innovantes de couverture d'assurance, (iv) partage de données et (v) niveau de service élevé en situation post-catastrophe.

Belfius Insurance adopte une approche nuancée qui tient compte des caractéristiques uniques de chaque secteur d'activité et de la spécificité de chaque péril lié au climat. Cette stratégie découle de la compréhension qu'une solution unique et globale n'est pas possible, car la dynamique de l'alignement de la taxonomie peut varier considérablement selon les LOB et les risques.

Belfius Insurance fait actuellement état d'un alignement de 0%, étant entendu qu'elle n'a pas encore rempli le critère d'un modèle prospectif. Les exigences relatives à l'intégration explicite de scénarios prospectifs dans les cadres de fixation des prix demeurent floues et il n'existe actuellement aucun consensus au niveau sectoriel sur la manière d'interpréter le critère prospectif. C'est pourquoi Belfius Insurance a décidé d'adopter une approche prudente dans ses efforts pour répondre à ce critère et attend de plus amples indications sur l'interprétation, ainsi que sur la nécessité d'actions supplémentaires.

L'alignement sur la taxonomie de l'UE implique également la vérification des conditions DNSH et MSS. La condition DNSH n'a pas été vérifiée dans la pratique, car la condition de contribution substantielle n'est pas remplie. À l'avenir, l'évaluation se fera contrat par contrat afin d'identifier si l'activité correspondante de l'assuré ne peut pas être considérée comme ayant un impact négatif sur l'environnement. En ce qui concerne le MSS, étant entendu que Belfius a pour objectif de «Walk the Talk», le groupe a révisé sa politique en matière de droits de l'homme et a pris des mesures globales pour s'aligner sur la dernière interprétation de l'application des garanties sociales minimales.

ICP d'investissement (modèle 2)

Pour les **contrats d'assurance-vie dont le risque d'investissement est supporté par le preneur d'assurance**, c'est-à-dire les produits de la branche 23, les données sont saisies par le biais de fichiers European ESG Templates (EET). Ces fichiers ont été développés pour la conformité SFDR, mais compte tenu de l'absence de données déclarées relatives à l'activité de gestion d'actifs, les fichiers EET sont considérés comme étant, pour l'instant, la source de données la plus fiable disponible, plus susceptible de refléter avec précision l'alignement de ces produits sur la taxonomie de l'UE. En l'absence de données d'éligibilité, non requises par le SFDR, nous supposons que le pourcentage d'éligibilité est au moins aussi élevé que le pourcentage d'alignement afin d'éviter d'avoir un alignement supérieur à l'éligibilité.

En ce qui concerne les expositions à **d'autres contreparties et actifs**, nous déclarons, entre autres, les hypothèques et les investissements immobiliers directs.

Nucléaire et gaz

Dans l'annexe XII sur les activités liées au nucléaire et au gaz, la saisie des données s'avère particulièrement difficile. Cela est principalement dû à la divulgation récente de ces informations. Par conséquent, il y a un manque de clarté quant à la contribution substantielle au CCM (atténuation du changement climatique) ou au CCA (adaptation au changement climatique). Par conséquent, nous déclarons toutes les données dans le cadre des objectifs combinés et ne déclarons pas par objectif.

Les données d'éligibilité constituent un autre obstacle, en particulier pour les fonds d'investissement où il s'avère difficile de saisir les informations d'éligibilité. Ce défi a une incidence importante sur la qualité des données de l'annexe XII, en particulier du modèle 5, qui indique le pourcentage d'activités non éligibles.



ICP DES ENTREPRISES D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE

Modèle 1 - ICP de souscription pour les entreprises d'assurance non-vie et de réassurance

(1) Activités économiques	Contribution substantielle à l'adaptation au changement climatique			DNSH (Absence de préjudice important)				Garanties minimales (10)	
	Montant absolu des primes, année t (2)	Part des primes, année t (3)	Part des primes, année t-1 (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Ressources aquatiques et marines (6)	Économie circulaire (7)	Pollution (8)		Biodiversité et écosystèmes (9)
A.1. ACTIVITÉS DE SOUSCRIPTION EN ASSURANCE ET RÉASSURANCE NON-VIE ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE (DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL)	0	0%	0%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Property	0	0%	0%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Casco	0	0%	0%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
A.1.1. DONT RÉASSURÉS	0	0%	0%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Property	0	0%	0%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Casco	0	0%	0%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
A.1.2. DONT PROVENANT D'ACTIVITÉS DE RÉASSURANCE									
A.1.2.1. Dont réassurés (rétrocession)									
A.2 ACTIVITÉS DE SOUSCRIPTION D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE NON-VIE ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE MAIS NON DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL (ACTIVITÉS NON ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE)	90,42	10,52%	10,09%						
Property	84,6	9,84%	9,30%						
Casco	5,82	0,68%	0,79%						
A.2.1 DONT RÉASSURÉS	19,48	2,27%	1,87%						
Property	18,05	2,10%	1,75%						
Casco	1,42	0,17%	0,12%						
A.2.2 DONT PROVENANT D'ACTIVITÉS DE RÉASSURANCE			0,06%						
A.2.2.1 Dont réassurés (rétrocession)	-	-	0,04%						
B. ACTIVITÉS DE SOUSCRIPTION D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE NON-VIE NON ÉLIGIBLES DE LA TAXINOMIE	769,05	89,48%	89,91%						
TOTAL (A.1 + A.2 + B)	859,47	100%	100%						

(1) La propriété correspond à la ligne de métier 7 de Solvabilité II, c'est-à-dire «assurance incendie».

(2) Casco correspond à la ligne de métier 5 de SII, c'est-à-dire «autres assurances automobile».

(3) Notez que A.2.2 n'est plus applicable à Belfius Insurance à compter de l'exercice 2023 en raison de l'intégration de la production de Corona au sein de la production de Belfius Insurance et non plus en tant qu'entité distincte (sœur), rendant cette réassurance interne acceptée non pertinente.



Modèle 2 - Part des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance qui sont destinés à financer des activités alignées sur la taxinomie, ou associés à de telles activités, par rapport au total de ses investissements

Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie, par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP, avec les pondérations suivantes pour les investissements dans des entreprises:	Valeur moyenne pondérée de tous les investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie, avec les pondérations suivantes pour les investissements dans des entreprises:
Sur la base du chiffre d'affaires: 0,89%	Sur la base du chiffre d'affaires: 120,03
Sur la base des dépenses d'investissement: 1,03%	Sur la base des dépenses d'investissement: 139,52
Pourcentage d'actifs couverts par l'ICP par rapport au total des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance (total des actifs sous gestion). À l'exclusion des investissements dans des entités souveraines.	Valeur monétaire des actifs couverts par l'ICP. À l'exclusion des investissements dans des entités souveraines.
Ratio de couverture: 69,77%	Couverture: 13.554,23

AUTRES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES: VENTILATION DU DÉNOMINATEUR DE L'ICP

Pourcentage de dérivés par rapport au total des actifs couverts par l'ICP.	Valeur, en montants monétaires, des dérivés.
0,03%	4,41
Part des expositions sur des entreprises financières et non financières non soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:	Valeur des expositions sur des entreprises financières et non financières non soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE:
Pour les entreprises non financières: 10,55%	Pour les entreprises non financières: 1.430,07
Pour les entreprises financières: 14,42%	Pour les entreprises financières: 1.954,21
Part des expositions sur des entreprises financières et non financières de pays tiers non soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:	Valeur des expositions sur des entreprises financières et non financières de pays tiers non soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE:
Pour les entreprises non financières: 2,63%	Pour les entreprises non financières: 356,48
Pour les entreprises financières: 1,85%	Pour les entreprises financières: 250,25
Part des expositions sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:	Valeur des expositions sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE:
Pour les entreprises non financières: 3,43%	Pour les entreprises non financières: 465,31
Pour les entreprises financières: 2,39%	Pour les entreprises financières: 323,81
Part des expositions sur d'autres contreparties et actifs, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:	Valeur des expositions sur d'autres contreparties et actifs:
33,89%	4.593,46
Part des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance, autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance vie dans lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur, qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie:	Valeur des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance, autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance vie dans lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur, qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie:
30,81%	4.176,21
Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques non éligibles à la taxinomie par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP:	Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques non éligibles à la taxinomie:
Sur la base du chiffre d'affaires: 34,21%	Sur la base du chiffre d'affaires: 4.637,42
Sur la base des dépenses d'investissement: 33,53%	Sur la base des dépenses d'investissement: 4.545,35
Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur la taxinomie, par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP:	Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur la taxinomie:
Sur la base du chiffre d'affaires: 29,32%	Sur la base du chiffre d'affaires: 3.974,08
Sur la base des dépenses d'investissement: 29,86%	Sur la base des dépenses d'investissement: 4.046,66

AUTRES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES: VENTILATION DU NUMÉRATEUR DE L'ICP

Part des expositions, alignées sur la taxinomie, sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:	Valeur des expositions, alignées sur la taxinomie, sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE:
Pour les entreprises non financières:	Pour les entreprises non financières:
Sur la base du chiffre d'affaires: 0,75%	Sur la base du chiffre d'affaires: 101,69
Sur la base des dépenses d'investissement: 0,88%	Sur la base des dépenses d'investissement: 119,11
Pour les entreprises financières:	Pour les entreprises financières:
Sur la base du chiffre d'affaires: 0,06%	Sur la base du chiffre d'affaires: 8,06
Sur la base des dépenses d'investissement: 0,11%	Sur la base des dépenses d'investissement: 15,29
Part des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance, autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance vie dans lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur, qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités alignées sur la taxinomie:	Valeur des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance, autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance vie dans lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur, qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités alignées sur la taxinomie:
Sur la base du chiffre d'affaires: 0,08%	Sur la base du chiffre d'affaires: 10,28
Sur la base des dépenses d'investissement: 0,04%	Sur la base des dépenses d'investissement: 5,11
Part des expositions, alignées sur la taxinomie, sur d'autres contreparties et actifs, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:	Valeur des expositions, alignées sur la taxinomie, sur d'autres contreparties et actifs, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:
Sur la base du chiffre d'affaires: 0,00%	Sur la base du chiffre d'affaires: 0
Sur la base des dépenses d'investissement: 0,00%	Sur la base des dépenses d'investissement: 0

VENTILATION DU NUMÉRATEUR DE L'ICP PAR OBJECTIF ENVIRONNEMENTAL

ACTIVITÉS ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE - SOUS RÉSERVE D'UNE ÉVALUATION POSITIVE DE L'ABSENCE DE PRÉJUDICE IMPORTANT (DNSH) ET DU RESPECT DES GARANTIES SOCIALES:

(1) Atténuation du changement climatique	Chiffre d'affaires: 0,89%	Activités transitoires: (Chiffre d'affaires)	0%
	CapEx: 1,03%	Activités habilitantes: (Chiffre d'affaires)	0,70%
		Activités transitoires: (CapEx)	0,00%
		Activités habilitantes: (CapEx)	0,70%
(2) Adaptation au changement climatique	Chiffre d'affaires: 0%	Activités habilitantes: (Chiffre d'affaires)	0%
	CapEx: 0%	Activités habilitantes: (CapEx)	0%
(3) The sustainable use and protection of water and marine resources	Chiffre d'affaires: -	Activités habilitantes: (Chiffre d'affaires)	-
	CapEx: -	Activités habilitantes: (CapEx)	-
(4) Transition vers une économie circulaire	Chiffre d'affaires: -	Activités habilitantes: (Chiffre d'affaires)	-
	CapEx: -	Activités habilitantes: (CapEx)	-
(5) Prévention et réduction de la pollution	Chiffre d'affaires: -	Activités habilitantes: (Chiffre d'affaires)	-
	CapEx: -	Activités habilitantes: (CapEx)	-
(6) Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes	Chiffre d'affaires: -	Activités habilitantes: (Chiffre d'affaires)	-
	CapEx: -	Activités habilitantes: (CapEx)	-



MODÈLES STANDARD POUR LA PUBLICATION DES INFORMATIONS VISÉES À L'ARTICLE 8, PARAGRAPHES 6 ET 7

Modèle 1 - Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile sur le chiffre d'affaires

ACTIVITÉS LIÉES À L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE		
1	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	OUI
3	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	OUI
ACTIVITÉS LIÉES AU GAZ FOSSILE		
4	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
5	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux	OUI
6	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

Modèle 1 - Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile sur le capex

ACTIVITÉS LIÉES À L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE		
1	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	OUI
3	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	OUI
ACTIVITÉS LIÉES AU GAZ FOSSILE		
4	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
5	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux	OUI
6	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON



Modèle 2 - Activités économiques alignées sur la taxinomie (dénominateur) sur le chiffre d'affaires

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	2,14	0,02%	-	-	-	-
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0,81	0,01%	-	-	-	-
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0,84	0,01%	-	-	-	-
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
7	MONTANT ET PROPORTION DES AUTRES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE NON VISÉES AUX LIGNES 1 À 6 CI-DESSUS AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE	120,03	0,89%	120,03	0,89%	0	0,00%
8	TOTAL ICP APPLICABLE	123,82	0,91%	120,03	0,89%	0	0,00%

Modèle 2 - Activités économiques alignées sur la taxinomie (dénominateur) sur le capex

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0,00%	-	-	-	-
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0,46	0,00%	-	-	-	-
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	3,52	0,03%	-	-	-	-
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0,49	0,00%	-	-	-	-
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0,04	0,00%	-	-	-	-
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
7	MONTANT ET PROPORTION DES AUTRES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE NON VISÉES AUX LIGNES 1 À 6 CI-DESSUS AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE	139,52	1,03%	139,52	1,03%	0	0,00%
8	TOTAL ICP APPLICABLE	144,03	1,06%	139,52	1,03%	0	0,00%



Modèle 3 - Activités économiques alignées sur la taxinomie (numérateur) sur le chiffre d'affaires

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion					
		(CCM+CCA)		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	2,14	1,73%	-	-	-	-
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0,81	0,65%	-	-	-	-
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0,84	0,68%	-	-	-	-
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
7	MONTANT ET PROPORTION DES AUTRES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE NON VISÉES AUX LIGNES 1 À 6 CI-DESSUS AU NUMÉRATEUR DE L'ICP MONTANT ET PROPORTION DES AUTRES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE NON VISÉES AUX LIGNES 1 À 6 CI-DESSUS AU NUMÉRATEUR DE L'ICP APPLICABLE	120,03	96,94%	120,03	100%	0	0%
8	MONTANT TOTAL ET PROPORTION TOTALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE AU NUMÉRATEUR DE L'ICP APPLICABLE	123,82	100%	120,03	100%	0	0%

Modèle 3 - Activités économiques alignées sur la taxinomie (numérateur) sur le capex

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion					
		(CCM+CCA)		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0,46	0,32%	-	-	-	-
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	3,52	2,45%	-	-	-	-
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0,49	0,34%	-	-	-	-
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0,04	0,03%	-	-	-	-
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
7	MONTANT ET PROPORTION DES AUTRES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE NON VISÉES AUX LIGNES 1 À 6 CI-DESSUS AU NUMÉRATEUR DE L'ICP MONTANT ET PROPORTION DES AUTRES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE NON VISÉES AUX LIGNES 1 À 6 CI-DESSUS AU NUMÉRATEUR DE L'ICP APPLICABLE	139,52	96,87%	139,52	100%	0	0%
8	MONTANT TOTAL ET PROPORTION TOTALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE AU NUMÉRATEUR DE L'ICP APPLICABLE	144,03	100%	139,52	100%	0	0%

**Modèle 4 - Activités économiques éligibles à la taxinomie mais non alignées sur celle-ci sur le chiffre d'affaires**

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion					
		(CCM+CCA)		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
2	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
3	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
4	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0,81	0,01%	-	-	-	-
5	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0,84	0,01%	-	-	-	-
6	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
7	MONTANT ET PROPORTION DES AUTRES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE, MAIS NON ALIGNÉES SUR CELLE-CI, NON VISÉES AUX LIGNES 1 À 6 CI-DESSUS AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE	3.974,08	29,32%	3.816,87	28,16%	157,21	1,16%
8	MONTANT TOTAL ET PROPORTION TOTALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE, MAIS NON ALIGNÉES SUR CELLE-CI, AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE	3.975,72	29,33%	3.816,87	28,16%	157,21	1,16%

Modèle 4 - Activités économiques éligibles à la taxinomie mais non alignées sur celle-ci sur le capex

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion					
		(CCM+CCA)		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
2	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
3	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
4	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0,49	0,00%	-	-	-	-
5	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0,04	0,00%	-	-	-	-
6	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
7	MONTANT ET PROPORTION DES AUTRES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE, MAIS NON ALIGNÉES SUR CELLE-CI, NON VISÉES AUX LIGNES 1 À 6 CI-DESSUS AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE	4.046,66	29,86%	3.840,96	28,34%	205,7	1,52%
8	MONTANT TOTAL ET PROPORTION TOTALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE, MAIS NON ALIGNÉES SUR CELLE-CI, AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE	4.047,19	29,86%	3.840,96	28,34%	205,7	1,52%

**Modèle 5 - Activités économiques non éligibles à la taxonomie sur le chiffre d'affaires**

Ligne	Activités économiques	Montant	Pourcentage
1	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-
2	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-
3	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-
4	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-
5	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-
6	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-
7	MONTANT ET PROPORTION DES AUTRES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE ET NON VISÉES AUX LIGNES 1 À 6 CI-DESSUS AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE	-	-
8	MONTANT TOTAL ET PROPORTION TOTALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE	-	-

Modèle 5 - Activités économiques non éligibles à la taxonomie sur le capex

Ligne	Activités économiques	Montant	Pourcentage
1	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-
2	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-
3	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-
4	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-
5	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-
6	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-
7	MONTANT ET PROPORTION DES AUTRES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE ET NON VISÉES AUX LIGNES 1 À 6 CI-DESSUS AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE	-	-
8	MONTANT TOTAL ET PROPORTION TOTALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE	-	-



Publications de la taxonomie européenne de Belfius Asset Management

Annexe VI de l'acte délégué sur la publication d'informations et annexe XII de l'acte délégué sur la publication d'informations

PRINCIPES DE PUBLICATION D'INFORMATIONS

Les tableaux suivants présentent les investissements de **Belfius Asset Management** qui sont destinés au financement ou qui sont associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie.

Conformité aux publications obligatoires

La publication d'informations est effectuée conformément aux lignes directrices fournies à l'annexe III et aux modèles obligatoires figurant à l'annexe IV de l'acte délégué sur la publication d'informations.

Pour les activités liées au nucléaire et au gaz fossile, les informations sont présentées selon les modèles fournis à l'annexe XII de l'acte délégué de publication, sur la base des ICP de Belfius Asset Management en tant que gestionnaire d'actifs.

Portée

Ce ratio couvre l'ensemble des actifs sous gestion résultant des activités de gestion de portefeuille collectif et individuel, y compris les actifs sous gestion active, discrétionnaire et consultative, tels qu'ils sont présentés dans les états financiers.

Sources de données et limites

Les calculs s'appuient sur la proportion divulguée d'activités économiques alignées sur la taxonomie par les entreprises dans lesquelles nous investissons et qui reflètent leur performance environnementale, telle qu'elle est saisie par notre fournisseur de données ESG. À l'heure actuelle, ces données couvrent à la fois les objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Nous remarquons qu'une **quantité limitée de données sur l'éligibilité et l'alignement était disponible**, soit parce qu'elles n'ont pas été saisies par nos fournisseurs de données ESG, soit parce qu'elles n'ont pas été déclarées par les entreprises sous-jacentes dans lesquelles nous investissons.

Pour les **fonds d'investissement internes** de Belfius Asset Management, nous avons réussi à saisir à la fois des données d'éligibilité et d'alignement. Cependant, pour les fonds d'investissement externes, nous n'avons pas réussi à saisir les données d'éligibilité.

Pour les **fonds d'investissement externes**, nous nous sommes appuyés sur des fichiers EET qui ne contiennent que des données d'alignement. Ces fichiers ont été développés pour la conformité SFDR, mais compte tenu de l'absence de données déclarées disponibles relatives à l'activité de gestion d'actifs, les fichiers EET sont considérés comme étant, pour l'instant, la source de données la plus fiable disponible, plus susceptible de refléter avec précision l'alignement de ces produits sur la taxonomie de l'UE. En l'absence de données sur l'éligibilité, pour ces fonds, nous déclarons le même pourcentage pour l'éligibilité et l'alignement, en supposant que l'éligibilité devrait être au moins aussi importante que le pourcentage d'alignement. Ces fonds sont présentés **sous autres contreparties et actifs**, ce qui entraîne un pourcentage élevé pour cette catégorie d'exposition.

Dans le même ordre d'idées, les fichiers EET ne fournissent pas la **répartition entre les objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique** affectant la répartition du numérateur par objectif environnemental.

En ce qui concerne le problème de **double comptage** potentiel par les sociétés non financières, nous remarquons qu'il peut y avoir des inexactitudes dans les données communiquées par les entreprises dans lesquelles nous investissons, en particulier lorsque l'on compare les chiffres d'une même activité sous différents objectifs. Ces inexactitudes peuvent influencer sur la précision de la répartition du numérateur par objectif environnemental.

Nucléaire et gaz

Dans l'annexe XII sur les activités liées au nucléaire et au gaz, la saisie des données s'avère encore plus difficile.

Cela est dû principalement à la divulgation récente de ces informations. Par conséquent, il y a un manque de clarté quant à la contribution substantielle au CCM (atténuation du changement climatique) ou au CCA (adaptation au changement climatique). Par conséquent, nous déclarons toutes les données dans le cadre des objectifs combinés et ne déclarons pas par objectif.

De plus, les données d'éligibilité constituent un autre obstacle, en particulier pour les fonds d'investissement où la saisie des informations d'éligibilité s'avère difficile. Ce défi a une incidence importante sur la qualité des données de l'annexe XII, en particulier du modèle 5, qui indique le pourcentage d'activités non éligibles.



ICP DES GESTIONNAIRES D'ACTIFS

Modèle standard pour les publications d'informations en vertu de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (gestionnaires d'actifs)

Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer des activités économiques alignées sur la taxinomie ou sont associés à de telles activités, par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP, avec les pondérations suivantes pour les investissements dans les entreprises concernées

Sur la base du chiffre d'affaires:	1,08%	Sur la base du chiffre d'affaires:	321,86
Sur la base des dépenses d'investissement:	1,10%	Sur la base des dépenses d'investissement:	328,05

Pourcentage d'actifs couverts par l'ICP par rapport au total des investissements (total des AuM). À l'exclusion des investissements dans des entités souveraines.

Ratio de couverture :	95,96%	Couverture:	29.718,59
-----------------------	---------------	-------------	------------------

AUTRES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES: VENTILATION DU DÉNOMINATEUR DE L'ICP

Pourcentage de dérivés par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:

0,25%	Valeur, en montants monétaires, des dérivés:	73,33
--------------	--	--------------

Part des expositions sur des entreprises financières et non financières de l'Union non soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:

Pour les entreprises non financières:	1,62%	Pour les entreprises non financières:	480,0
Pour les entreprises financières:	1,84%	Pour les entreprises financières:	547,43

Part des expositions sur des entreprises financières et non financières de pays tiers non soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:

Pour les entreprises non financières:	8,11%	Pour les entreprises non financières:	2.411,39
Pour les entreprises financières:	1,53%	Pour les entreprises financières:	454,5

Part des expositions sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:

Pour les entreprises non financières:	7,09%	Pour les entreprises non financières:	2.106,14
Pour les entreprises financières:	3,79%	Pour les entreprises financières:	1.127,82

Part des expositions sur d'autres contreparties et actifs, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:

75,77%	Valeur des expositions sur d'autres contreparties et actifs:	22.517,96
---------------	--	------------------

Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques non éligibles à la taxinomie par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP:

Sur la base du chiffre d'affaires:	9,02%	Sur la base du chiffre d'affaires:	2.680,59
Sur la base des dépenses d'investissement:	8,11%	Sur la base des dépenses d'investissement:	2.408,78

Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur la taxinomie, par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP:

Sur la base du chiffre d'affaires:	0,78%	Sur la base du chiffre d'affaires:	231,51
Sur la base des dépenses d'investissement:	1,67%	Sur la base des dépenses d'investissement:	497,13

AUTRES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES: VENTILATION DU NUMÉRATEUR DE L'ICP

Par des expositions, alignées sur la taxinomie, sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:

Pour les entreprises non financières:		Pour les entreprises non financières:	
Sur la base du chiffre d'affaires:	0,50%	Sur la base du chiffre d'affaires:	147,32
Sur la base des dépenses d'investissement:	0,71%	Sur la base des dépenses d'investissement:	211,55
Pour les entreprises financières:		Pour les entreprises financières:	
Sur la base du chiffre d'affaires:	0,03%	Sur la base du chiffre d'affaires:	10,28
Sur la base des dépenses d'investissement:	0,09%	Sur la base des dépenses d'investissement:	27,33

Part des expositions, alignées sur la taxinomie, sur d'autres contreparties et actifs, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:

Sur la base du chiffre d'affaires:	0,55%	Sur la base du chiffre d'affaires:	164,27
Sur la base des dépenses d'investissement:	0,30%	Sur la base des dépenses d'investissement:	89,17

VENTILATION DU NUMÉRATEUR DE L'ICP PAR OBJECTIF ENVIRONNEMENTAL ACTIVITÉS ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE

(1) Atténuation du changement climatique		Activités transitoires: (Chiffre d'affaires)	0,00%
Chiffre d'affaires :	0,46%	Activités habilitantes: (Chiffre d'affaires)	0,27%
CapEx:	0,70%	Activités transitoires: (CapEx)	0,03%
		Activités habilitantes: (CapEx)	0,38%
(2) Adaptation au changement climatique		Activités habilitantes: (Chiffre d'affaires)	0,00%
Chiffre d'affaires :	0,00%	Activités habilitantes: (CapEx)	0,01%
CapEx:	0,00%		
(3) The sustainable use and protection of water and marine resources		Activités habilitantes: (Chiffre d'affaires)	-
Chiffre d'affaires :	-	Activités habilitantes: (CapEx)	-
CapEx:	-		
(4) Transition vers une économie circulaire		Activités habilitantes: (Chiffre d'affaires)	-
Chiffre d'affaires :	-	Activités habilitantes: (CapEx)	-
CapEx:	-		
(5) Prévention et réduction de la pollution		Activités habilitantes: (Chiffre d'affaires)	-
Chiffre d'affaires :	-	Activités habilitantes: (CapEx)	-
CapEx:	-		
(6) Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes		Activités habilitantes: (Chiffre d'affaires)	-
Chiffre d'affaires :	-	Activités habilitantes: (CapEx)	-
CapEx:	-		



MODÈLES STANDARD POUR LA PUBLICATION DES INFORMATIONS VISÉES À L'ARTICLE 8, PARAGRAPHES 6 ET 7

Modèle 1 - Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile sur le chiffre d'affaires

ACTIVITÉS LIÉES À L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE		
1	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	OUI
3	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	OUI
ACTIVITÉS LIÉES AU GAZ FOSSILE		
4	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
5	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux	OUI
6	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI

Modèle 1 - Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile sur le capex

ACTIVITÉS LIÉES À L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE		
1	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	OUI
3	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	OUI
ACTIVITÉS LIÉES AU GAZ FOSSILE		
4	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
5	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux	OUI
6	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON



Modèle 2 - Activités économiques alignées sur la taxinomie (dénominateur) sur le chiffre d'affaires

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0,3	0,00%	-	-	-	-
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0,05	0,00%	-	-	-	-
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0,01	0,00%	-	-	-	-
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0,0	0,00%	-	-	-	-
7	MONTANT ET PROPORTION DES AUTRES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE NON VISÉES AUX LIGNES 1 À 6 CI-DESSUS AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE	321,5	1,08%	138,07	0,46%	1,24	0,00%
8	TOTAL ICP APPLICABLE	321,86	1,08%	138,07	0,46%	1,24	0,00%

Modèle 2 - Activités économiques alignées sur la taxinomie (dénominateur) sur le capex

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0,0	0,00%	-	-	-	-
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0,02	0,00%	-	-	-	-
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0,08	0,00%	-	-	-	-
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
7	MONTANT ET PROPORTION DES AUTRES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE NON VISÉES AUX LIGNES 1 À 6 CI-DESSUS AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE	327,94	1,10%	207,82	0,70%	0,46	0,00%
8	TOTAL ICP APPLICABLE	328,05	1,10%	207,82	0,70%	0,46	0,00%



Modèle 3 - Activités économiques alignées sur la taxinomie (numérateur) sur le chiffre d'affaires

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion					
		(CCM+CCA)		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0,3	0,09%	-	-	-	-
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0,05	0,01%	-	-	-	-
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0,01	0,00%	-	-	-	-
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0,0	0,00%	-	-	-	-
7	MONTANT ET PROPORTION DES AUTRES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE NON VISÉES AUX LIGNES 1 À 6 CI-DESSUS AU NUMÉRATEUR DE L'ICP MONTANT ET PROPORTION DES AUTRES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE NON VISÉES AUX LIGNES 1 À 6 CI-DESSUS AU NUMÉRATEUR DE L'ICP APPLICABLE	321,5	99,89%	138,07	100%	1,24	100%
8	MONTANT TOTAL ET PROPORTION TOTALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE AU NUMÉRATEUR DE L'ICP APPLICABLE	321,86	100%	138,07	100%	1,24	100%

Modèle 3 - Activités économiques alignées sur la taxinomie (numérateur) sur le capex

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion					
		(CCM+CCA)		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0,0	0,00%	-	-	-	-
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0,02	0,01%	-	-	-	-
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0,08	0,02%	-	-	-	-
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxinomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
7	MONTANT ET PROPORTION DES AUTRES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE NON VISÉES AUX LIGNES 1 À 6 CI-DESSUS AU NUMÉRATEUR DE L'ICP MONTANT ET PROPORTION DES AUTRES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE NON VISÉES AUX LIGNES 1 À 6 CI-DESSUS AU NUMÉRATEUR DE L'ICP APPLICABLE	327,94	99,97%	207,82	100%	0,46	100%
8	MONTANT TOTAL ET PROPORTION TOTALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE AU NUMÉRATEUR DE L'ICP APPLICABLE	328,05	100%	207,82	100%	0,46	100%

**Modèle 4 - Activités économiques éligibles à la taxinomie mais non alignées sur celle-ci sur le chiffre d'affaires**

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion					
		(CCM+CCA)		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
2	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
3	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0,01	0,00%	-	-	-	-
4	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	4,18	0,01%	-	-	-	-
5	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0,62	0,00%	-	-	-	-
6	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0,12	0,00%	-	-	-	-
7	MONTANT ET PROPORTION DES AUTRES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE, MAIS NON ALIGNÉES SUR CELLE-CI, NON VISÉES AUX LIGNES 1 À 6 CI-DESSUS AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE	226,58	0,76%	228,32	0,77%	347,85	1,17%
8	MONTANT TOTAL ET PROPORTION TOTALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE, MAIS NON ALIGNÉES SUR CELLE-CI, AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE	231,51	0,78%	228,32	0,77%	347,85	1,17%

Modèle 4 - Activités économiques éligibles à la taxinomie mais non alignées sur celle-ci sur le capex

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion					
		(CCM+CCA)		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
2	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0,00%	-	-	-	-
3	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0,02	0,00%	-	-	-	-
4	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	1,07	0,00%	-	-	-	-
5	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0,08	0,00%	-	-	-	-
6	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0,0	0,00%	-	-	-	-
7	MONTANT ET PROPORTION DES AUTRES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE, MAIS NON ALIGNÉES SUR CELLE-CI, NON VISÉES AUX LIGNES 1 À 6 CI-DESSUS AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE	495,96	1,67%	500,35	1,68%	685,58	2,31%
8	MONTANT TOTAL ET PROPORTION TOTALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE, MAIS NON ALIGNÉES SUR CELLE-CI, AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE	497,13	1,67%	500,35	1,68%	685,58	2,31%

**Modèle 5 - Activités économiques non éligibles à la taxonomie sur le chiffre d'affaires**

Ligne	Activités économiques	Montant	Pourcentage
1	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-
2	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-
3	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-
4	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-
5	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-
6	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-
7	MONTANT ET PROPORTION DES AUTRES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE ET NON VISÉES AUX LIGNES 1 À 6 CI-DESSUS AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE	-	-
8	MONTANT TOTAL ET PROPORTION TOTALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE	-	-

Modèle 5 - Activités économiques non éligibles à la taxonomie sur le capex

Ligne	Activités économiques	Montant	Pourcentage
1	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-
2	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-
3	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-
4	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-
5	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-
6	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-
7	MONTANT ET PROPORTION DES AUTRES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE ET NON VISÉES AUX LIGNES 1 À 6 CI-DESSUS AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE	-	-
8	MONTANT TOTAL ET PROPORTION TOTALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE	-	-

VOUS SOUHAITEZ PLUS D'INFORMATIONS SUR **BELFIUS BANQUE & ASSURANCES** ?

Surfez sur www.belfius.be.

Vous souhaitez poser une question sur les résultats ou la stratégie de Belfius Banque?
Envoyez un e-mail à financialcommunication@belfius.be.

Vous avez d'autres questions? Vous pouvez nous joindre au +32 2 222 12 01 (du lundi au vendredi: de 8 à 22 heures/ le samedi: de 9 à 17 heures).

Vous pouvez bien entendu nous suivre sur les réseaux sociaux:



facebook.com/Belfius



twitter.com/Belfius



LinkedIn.com/company/Belfius



YouTube.com/BelfiusBe